DERNIÈRE ÉDITION

Le Monde

QUARANTE-QUATRIÈME ANNÉE – N° 13229 – 4,50 F — Fondateur : Hubert Beuve-Méry — Directeur : André Fontaine — MARDI 11 AOUT 1987

Rebondissement du conflit entre N'Djamena et la Libye

La reconquête d'Aozou par l'armée tchadienne accueillie avec réserve à Paris

Un développement logique

Annoncée par des bruits de bottes depuis une semaine, la prise du village d'Aozou par l'armée tchadienne est la suite logique d'une reconquête du nord du Tchad, entreprise avec succès depuis le mois de janvier par les troupes fidèles au président Hissène Habré. Celui-ci ne faisait d'ailleurs pas mystère, lors de son voyage à Paris, le 14 juillet dernier, de son désir de couronner ses victoires par la libération de ce dernier morceau de territoire tchadien encore occupé par la Libye.

Il n'en reste pas moins que cette nouvelle victoire, saluée par des débordements de joie à N'Djamena, pose un certain nombre de questions. Quelle va être d'abord la réaction libyenne ? Le colonel Kadhafi, qui a déjà soumis cette « agression » à l'ONU et à l'OUA, se contentera-t-il de bombardements à haute altitude, plus psychologiques que meurtriers ? La Libye possède, à cheval sur la frontière, une importante base militaire à partir de laquelle elle pourrait entreprendre des opérations d'envergure.

Interrogation corollaire, quelle sera l'attitude de Paris ? Lors de la visite en France du président tchadien, M. Mitterrand comme M. Chirac avaient insisté sur la nécessité de régler pacifiquement et par la voie diplomatique la question d'Aozou, territoire revendiqué à la fois par le Tchad et la Libye, laissant ainsi entendre que la France ne saurait s'engager militairement pour une cause dont la légitimité ne lui paraît pas absolue.

Mais, depuis lors, M. Hissène Habré peut se prévaloir du refus de la Libye de coopérer avec le comité « ad hoc » de l'OUA, ce qui a provoqué la démission de son président, M. Bongo, lors du dernier sommet de l'organisation à Addis-Abeba.

Comment négocier, peut dire aujourd'hui M. Hissène Habré, si l'interlocuteur s'y refuse. Or, le ministre libyen des affaires étrangères l'a redit encore à Addis-Abeba, « la bande d'Aozou fait partie intégrante de la Libye ». L'exemple de la négociation franco-libyenne, en 1984, est là pour prouver de toute façon le peu de cas que le colonel libyen fait des accords qu'il a signés...

Sur le plan intérieur tchadien, au moment où les tentatives de réconciliation avec l'ex-président Goukouni Oueddei piétinent et où ce dernier menace de nouveau d'avoir recours aux armes, le président Hissène Habré pouvait avoir intérêt à achever la reconquête de la totalité de son pays, fermant ainsi à ses adversaires la possibilité de demeurer sur le territoire tchadien. Il doit aussi tenir compte des impatiences de son armée, son principal soutien, à parachever une victoire qui lui semblait à portée de main. Une victoire qui peut lui permettre aussi de répondre un tant soit peu à l'attente du peuple tchadien, qui souhaite que les efforts soient désormais consacrés à la reconstruction d'un pays qui survit plus mal que bien.

Quel peut être l'impact de ce nouveau revers sur le régime libyen ? Il est encore trop tôt pour répondre : le colonel Kadhafi, s'il a subi jusqu'ici défaite sur défaite, n'a sans doute pas dit son dernier mot.

Au lendemain de la reconquête d'Aozou par l'armée tchadienne, l'aviation libyenne continuait, lundi 10 août, de bombarder la région à haute altitude.

Dans la première réaction officielle française, M. Mitterrand, tout en insistant sur le soutien de Paris « à la reconquête de l'indépendance et de l'unité tchadienne », a déclaré à RTL et à l'ACP que « l'action que vient d'entreprendre le président Hissène Habré dans cette zone n'engage que lui-même et les forces de son pays ».

Le chef de l'Etat, qui a réunit ses collaborateurs dimanche soir à l'Elysée, avant de s'entretenir par téléphone avec M. Chirac, a souligné que *« le dispositif militaire français restait conforme aux décisions déjà prises par les autorités responsables. Pas au-delà. »*

A Paris, où l'on doute sérieusement qu'une première attaque libyenne sur Bardaï ait été le prélude à l'offensive tchadienne, on insiste sur le fait que MM. Mitterrand et Chirac sont en parfait accord sur cette question.

La riposte libyenne à la prise, le samedi 8 août, de la localité d'Aozou – située dans une bande de terre à la frontière entre les deux pays et occupée en 1973 par Tripoli – ne s'est pas fait attendre. Le dimanche 9 août, l'ambassadeur du Tchad à Paris, M. Ahmad Allam-Mi, annonçait que l'aviation du colonel Kadhafi avait commencé, dès l'aube, à bombarder Aozou et la zone avoisinante. *« Bombardements intenses et incessants »*, précisait-il.

Dans la soirée, un communiqué militaire tchadien diffusé par Radio-N'Djamena précisait que l'aviation libyenne *« déversait aveuglément sur les populations des localités libérées des roquettes, des bombes à fragmentation et au napalm »*.

L'attaque tchadienne sur Aozou – qui a surpris par sa rapidité – faisait suite, selon N'Djamena, à une offensive libyenne.

(Lire la suite page 4.)

Un test pour le régime et le syndicat

Importante grève des mineurs en Afrique du Sud

Qualifiée d'« historique », la grève dans des mines d'or et de charbon d'Afrique du Sud paraissait, le lundi 10 août, en fin de matinée, largement suivie, à en croire les déclarations du Syndicat national des mineurs, qui compte 370 000 adhérents. Selon celles-ci, 280 000 mineurs auraient cessé le travail. Le conglomérat anglo-américain reconnait, pour sa part, une participation « importante » à cette grève, qui constitue un test important pour le régime et le syndicat. Le gouvernement s'inquiète de la « politisation » des syndicats.



Lire page 22 l'article de Michel Bole-Richard.

Le débat sur l'euthanasie

Le droit à une mort plus douce

Les défenseurs de l'euthanasie, en Allemagne fédérale, viennent d'enregistrer une défaite et une victoire. Défaite puisque le tribunal de Karlsruhe a jugé irrecevable, le 29 juillet, la demande d'une femme de vingt-sept ans, gravement paralysée depuis quatre ans après un accident de la route, qui demandait que l'on mette fin à ses jours. Victoire, en revanche, pour le professeur Julius Hackhetal, qu'un tribunal de Munich a décidé, le vendredi 7 août, de ne pas poursuivre, bien qu'il ait donné 4 grammes mortels de cyanure, en avril 1984, à une malade de soixante-neuf ans atteinte d'un terrible cancer au visage.

Il ne faut pas s'étonner de cette apparente contradiction. D'abord parce que les deux affaires n'étaient pas identiques. Mais, surtout, parce que, en l'état actuel de la médecine, de la législation et de l'opinion en Europe occidentale, une attitude unique et tranchée à l'égard de l'euthanasie est impossible. La nature même de cet immense problème qu'est le « droit de mourir » conduit inévitablement à des situations assez floues.

Nul n'est autorisé à donner la mort à quelqu'un d'autre, même sur sa demande. Les lois allemande et française sont formelles sur ce point. Mais les tribunaux sont régulièrement amenés à admettre des cas limites, en RFA, en France et ailleurs. Dans le Bas-Rhin, un jeune infirmier a été acquitté, en octobre 1985, après avoir accepté de mettre fin aux jours d'une malade de quatre-vingt-six ans qui suppliait : *« Laissez-moi mourir... »* A Québec, la cour d'appel a accepté, en avril 1986, qu'une fillette de trois ans, atteinte d'un cancer de la région pelvienne, ne soit pas maintenue en vie. Dans le Colorado, un tribunal a autorisé, en janvier dernier, un tétraplégique de trente-quatre ans, nourri artificiellement, à cesser ses traitements...

Ces cas dramatiques – et tant d'autres dont on n'aura jamais connaissance, car ils sont réglés discrètement dans les hôpitaux – risquent fort de se multiplier. Pour deux raisons au moins.

La première est que tous les pays industrialisés connaissent un allongement continu de la durée moyenne de vie. Il y a de plus en plus de vieux, notamment de « très vieux », dont l'existence est parfois un calvaire. Maintenus en vie grâce aux progrès de la médecine – mais à quel prix ! – ils sont tentés d'en finir en se suicidant ou en réclamant ce suicide assisté qu'est souvent l'euthanasie.

Celle-ci est favorisée aussi par un nouveau comportement des Occidentaux à l'égard de la souffrance – jugée inacceptable – et de la mort, perçue de plus en plus comme un droit.

ROBERT SOLÉ.

(Lire la suite page 8.)

Le Monde

ÉCONOMIE

■ **Devoirs de vacances :** quatre responsables politiques ont accepté de traiter les sujets du baccalauréat d'économie. La série, qui se poursuivra, dans nos éditions datées du mardi, jusqu'au 1er septembre, s'ouvre par M. Michel Noir, ministre du commerce extérieur. ■ **L'état de la France :** les deux paresses. ■ **La chronique de Paul Fabra :** la discipline du comptant.

Pages 17 et 18

Le Monde

SPORTS

Piquet la chance, Prost la poisse

Alain Prost a sans doute perdu à Budapest tout espoir de conserver son titre mondial. Il a terminé troisième du Grand Prix de Hongrie, après avoir passé toute la course à écouter les hoquets alarmants de son moteur. Le pilote français a assisté de loin à la victoire brumeuse de Nelson Piquet. Le deuxième succès d'affilée du Brésilien n'a tenu qu'à un écrou, perdu par son coéquipier Nigel Mansell à six tours de l'arrivée.

Les mécaniques humaines en piste ce week-end à Annecy pour les championnats de France d'athlétisme ont connu moins d'aléas. Même si la plupart sont encore en rodage à trois semaines des championnats du monde.

Page 10

Jon Hendricks à Aix-en-Provence

Basie après Lully à l'Archevêché

Succédant à Lully et à Mozart, le jazz a enfin fait son entrée officielle dans la cour de l'Archevêché. Avec la création mondiale d'un spectacle de Jon Hendricks, le papa du jazz vocal.

« Le roi René a dû se retourner dans sa tombe. » Le jeune commentateur de FR3-Provence n'en revenait pas. Le jazz venait de faire son entrée, pas solennelle mais belle, et naturelle, dans la cour de l'Archevêché d'Aix-en-Provence. Comment ? Après l'art lyrique, l'art rythmique ? *« Every day I have the blues »* après *Psyché* ? Lully et Basie, même combat ? Et pourquoi pas. Jon Hendricks venu à Aix avec une troupe de onze personnes (chanteurs, danseurs et musiciens) présenter en avant-première mondiale son nouveau spectacle, « Les Mémoires du rythme », vient d'en administrer la preuve.

Il a fallu l'obstination de Jean-Paul Artero, responsable du Hot Brass, vaste discothèque et club de jazz situés sur les hauteurs d'Aix, pour transgresser le tabou de la succession des genres. Il y a mis le temps. Huit ans que, chaque saison, il s'entêtait à venir proposer des concerts « non classiques » à la municipalité, à la direction du Festival. On n'osait pas. Et aujourd'hui que l'on ose, c'est timidement. *« On veut sans vouloir,* dit Artero. *Après m'avoir fixé le prix de location de la salle, on m'a demandé de verser 10 000 F par jour en plus, pour aider, m'a-t-on dit, à l'amortissement des 40 millions de francs de travaux qu'ont exigés les nouveaux aménagements du théâtre... On a inventé ici la taxe à l'initiative... »*

Malgré les obstacles, malgré la pluie du premier jour, malgré la prudence des Aixois qui ne sont pas encore accourus en foule, les pionniers du jazz à l'Archevêché ont déjà gagné leur pari, sinon la partie.

En accueillant Jon Hendricks, ils ont frappé fort, et juste. Ce petit homme de soixante-six ans, papa du jazz vocal, est un monument en pleine forme, en perpétuel mouvement, créateur d'un style dont il est encore le plus grand représentant. Sa voix lui permet à loisir de se muer en contrebasse vivante, ou de syncoper des paroles avec la vélocité métallique d'un trompettiste, sans cesser d'être intelligible.

DANIÈLE HEYMANN.

(Lire la suite page 11.)

Concordances des temps

Chroniques sur l'actualité du passé

L'humiliation du procureur général

Comment un procureur général concilie-t-il les exigences du droit, les contingences politiques et les nécessités de sa carrière ?

par Jean-Noël Jeanneney


LA COMMISSION D'ENQUÊTE SUR L'AFFAIRE ROCHETTE
Déposition de M. Fabre, procureur général

KHARBINE/TAPABOR

Ci-dessus : la déposition du procureur général Victor Fabre (en photo ci-contre) devant la commission d'enquête sur l'affaire Rochette.

ROGER-VIOLLET

L'ISSUE du procès de Georges Ibrahim Abdallah, tout à coup, le 28 février 1987, a reposé brutalement le problème de la marge d'autonomie de la magistrature par rapport au pouvoir exécutif, dans les affaires à portée politique.

On se rappelle l'approbation générale qui entoura la sévérité du verdict – la détention criminelle à perpétuité – en dépit des menaces de représailles qui paraissaient peser sur le pays. Mais on se rappelle aussi la surprise que créa le réquisitoire de l'avocat général, M. Pierre Baechlin ; il marqua une mansuétude inattendue en *« conjurant »* la Cour, en la *« suppliant »* de ne pas infliger au prévenu une peine de réclusion qui fût supérieure à dix ans. Le Palais en fut d'autant plus frappé que comme représentant du ministère public à la Cour de sûreté de l'Etat, avant 1981, M. Baechlin s'était fait remarquer par un tempérament répressif (il y fit allusion lui-même dans le cours de son propos). Le garde des sceaux, quelques jours plus tôt, avait déclaré à la presse qu'il n'était pas dans son intention d'envoyer des réquisitions écrites particulières à l'avocat général. Au surplus, selon l'adage, sa parole était libre. Sur quoi il conclut de la façon que j'ai rappelée, dit qu'il s'y était résolu *« la mort dans l'âme »* et donna par là l'impression qu'il avait plié devant des injonctions gouvernementales. Lui-même déclara ensuite à l'AFP : *« Je confirme avoir requis libre de toutes instructions. Mais je suis un magistrat de haut niveau, capable de se renseigner. C'est ce que j'ai fait au cours des dernières quarante-huit heures, et c'est ce qui a dicté ma conduite. Vendredi matin, j'ai eu accès à des informations – je n'en dirai pas plus – et j'ai pris mes responsabilités. »* Dans *le Monde*, daté 1er-2 mars, Jean-Marc Théolleyre eut ce commentaire : *« L'homme, c'est une évidence, a été déchiré, pour ne pas dire humilié, au point de se déclarer prêt à envisager une demande de mutation. On l'a même entendu murmurer plus tard : « Que ne faut-il pas faire » dans l'intérêt de la France ? »* Et finalement, selon le même journaliste, le magistrat aurait paru presque soulagé de sa défaite et de ne pas avoir été suivi par le tribunal (*le Monde* du 3 mars).

J'ai songé ce jour-là à ce cri d'un garde des sceaux qui précéda M. Chalandon, voici bien longtemps, place Vendôme : *« Ah ! la magistrature manque d'indépendance ? Ce procureur sous sa robe rouge et son hermine n'a pas eu la conscience assez haute pour résister ? Mais que se passe-t-il donc dans les ministères ? J'y suis allé dans les ministères, et dans celui de la justice. La nomination de ses magistrats, leur avancement, leur carrière, leur vie est tout entre nos mains... »* Le ministre était Aristide Briand et il parlait à la tribune de la Chambre le 3 avril 1914. Quant au procureur général, celui-ci s'appelait Victor Fabre.

VOYONS l'affaire. Un escroc très doué dans sa spécialité, Henri Rochette, a construit sur du vent en quelques années, à partir de 1904, une fortune énorme. Le premier d'une série de personnages fameux, avant Oustric, Marthe Hanau, Stavisky, il a utilisé avec un esprit d'imagination inlassable toutes les ressources de la Bourse pour abuser la crédulité des gogos. Et puis un jour le bel édifice s'est écroulé. Rochette s'est retrouvé en prison et, dans cette nouvelle phase de sa vie, il a manifesté un talent très sûr pour utiliser au service de sa défense les ressources de la procédure et tous les ressorts de la politique. Ainsi le dossier traîne-t-il, en dépit d'un labeur remarquable de la magistrature pour débrouiller l'inextricable.

Dans le courant de mars 1911, l'avocat de Rochette, Me Maurice Bernard, convainc son ami Joseph Caillaux, ministre des finances, d'intervenir auprès d'Ernest Monis, président du conseil et ministre de l'intérieur, afin de provoquer une remise du procès Rochette, qui est inscrit au rôle de la chambre des appels correctionnels pour le 27 avril suivant. Monis convoque le procureur général Victor Fabre, le 22 mars, et lui demande d'obtenir cette décision du président de la chambre, Bidault de l'Isle : la remise est accordée. Fabre vient en faire part lui-même à Monis le 30 mars, et le procès n'aura lieu qu'en janvier 1912. Il s'agissait, dans l'esprit de l'avocat, de plaider la prescription de l'action publique en se fondant sur des irrégularités de forme et en marquant que plus de trois ans s'étaient écoulés depuis le dernier acte interruptif de prescription.

L'affaire devient politique quand *le Figaro* de Gaston Calmette, très hostile à Caillaux, révèle en février 1912 le geste de Monis poussé par Caillaux. Monis dément. Caillaux se tait. La Chambre des députés s'enflamme. Une commission d'enquête, présidée par Jean Jaurès, fait comparaître Fabre et Bidault de l'Isle, qui se déclarent liés par le secret professionnel. L'émotion retombe un moment, mais elle renaît deux ans plus tard, au début de 1914, lorsque Calmette lance une campagne contre Caillaux, qui est redevenu ministre des finances et que sa bataille pour l'impôt sur le revenu a désigné à l'hostilité des droites. Ce dernier apparaît au surplus comme un chef de gouvernement probable, après les élections législatives prochaines. Les événements se précipitent. Calmette annonce qu'il va publier un « procès-verbal » rédigé par le procureur général Fabre, où celui-ci évoque la pression qu'il a subie le 22 mars 1911. La Chambre prévoit d'en débattre le 17 mars 1914. Mais, le 16, à 5 heures de l'après-midi, Mme Caillaux s'en va trouver Calmette et le tue de plusieurs coups de revolver. A la tribune, le lendemain, Louis Barthou, garde des sceaux, donne lecture du « document Fabre ».

Une spirale infernale

On a souvent raconté une affaire spectaculaire qui, à quelques mois de la Grande Guerre, occupa l'attention du public. On s'est moins attaché à l'épisode de 1912, tel que Victor Fabre l'a relaté dans sa note. Il y écrit, après avoir évoqué l'« ordre » de Monis : *« J'ai protesté avec énergie, j'ai indiqué combien il m'était impossible de remplir une pareille mission, j'ai supplié qu'on laissât l'affaire Rochette suivre son cours normal. Le président du conseil maintint ses ordres et m'invita à aller le voir pour lui rendre compte. J'étais indigné. Je sentais bien que c'étaient les amis de Rochette qui avaient monté ce coup invraisemblable. (...) Après un violent combat intérieur, une véritable crise dont fut témoin mon ami et substitut Bloch-Laroque, je me suis décidé, contraint par la violence morale exercée sur moi, à obéir. J'ai fait venir M. le président Bidault de l'Isle. Je lui exposai avec émotion les hésitations où je me trouvais. Finalement, M. Bidault de l'Isle a consenti, par affection pour moi, à la remise de l'affaire. Le soir même, c'est-à-dire le jeudi 30 mars, je suis allé chez le président du conseil. Je lui ai dit ce que j'avais fait. Il a paru fort content. Je l'étais beaucoup moins. Dans l'antichambre, j'avais vu M. Mesnil, directeur du* Rappel, *journal favorable à Rochette et m'outrageant fréquemment. Il venait sans doute demander si je m'étais soumis. Jamais je n'ai subi une telle humiliation. »*

CE qui frappe, avec le recul, c'est d'abord l'absurdité de cette pression – dont les conséquences ne sont positives pour aucun des protagonistes majeurs, même pas pour Rochette, finalement condamné plus lourdement qu'en premier ressort, sans parler de Gaston Calmette, qui s'en trouva « revolvérisé »... Les deux magistrats, en cédant aux instances du pouvoir politique, sont entraînés dans une spirale infernale qui assombrit la fin de leur brillante carrière. Quant aux deux hommes politiques qui se sont livrés à cette pression sur la cour, s'ils ont bien pu, dans l'instant, vivre leur geste comme une intervention ordinaire parmi tant d'autres, ils ont eu par la suite tout le loisir de regretter que le procureur général Fabre ait consenti finalement à *« la plus grande humiliation de sa vie »*.

Il n'arrive pas souvent, en telles circonstances, que le remords (à moins que ce ne soit la rancune du faible) conduise un magistrat à consigner un semblable épisode, puis à confier le document à un tiers. Mais, dans une intrigue de ce genre, trop de gens sont au courant pour que toute fuite soit impossible. L'arme devient alors redoutable pour les adversaires intéressés à la perte des ministres concernés, en un temps où la violence du combat politique atteint des degrés si élevés.

On n'a appris que tout récemment, grâce à la perspicacité d'un chercheur allemand, l'itinéraire exact qu'a suivi le document Fabre, depuis son auteur jusqu'à Gaston Calmette. Cet historien a découvert dans une version inédite du *Journal* de Poincaré le chaînon qui manquait. On savait que Fabre, pour soulager sa conscience, avait remis son procès-verbal au début de 1912 à Aristide Briand, garde des sceaux dans un gouvernement Poincaré, que celui-ci avait ensuite transmis ce papier à son successeur Louis Barthou, en janvier 1913. Mais Barthou prétendit toujours n'avoir été pour rien dans la connaissance que Calmette avait eue du document Fabre. On sait maintenant que c'est lui-même qui le lui a laissé copier, en présence de Briand, dans son cabinet. Au lendemain de la mort de Calmette, dans l'émotion du drame, Barthou vient s'en ouvrir à Poincaré, président de la République, le 17 mars 1914. Celui-ci le blâme pour cette « vilenie », note l'entretien et garde le silence. Lui non plus n'aimait pas Caillaux... (1).

Certes, les menées de Barthou et de Briand ne connurent qu'une réussite partielle. Si Caillaux fut bien marginalisé pour longtemps sous l'effet du meurtre commis par sa femme, les deux compères n'empêchèrent pas la victoire de ses troupes aux élections d'avril-mai 1914. Il reste que, pour Monis et Caillaux, il aurait été bien préférable que les deux magistrats tinssent bon devant l'injonction. Si la justice n'est pas assez indépendante, dans la pratique quotidienne, pour négliger une pression ferme de l'exécutif, elle l'est assez dans le principe pour qu'une telle intervention, au cas où elle est révélée, soit périlleuse pour le ministre...

Le bilan de l'aventure est ainsi négatif pour tout le monde. Et l'on ne peut que souscrire aux conclusions – toutes modérées qu'elles soient – de la commission Jean Jaurès : *« Il est regrettable que le procureur général Fabre n'ait pas trouvé, dans les sentiments d'indignation et d'humiliation exprimés dans sa note,* (...) *la force de s'opposer à une demande qui lui répugnait, une résistance plus ferme. Il est également regrettable que le président de la chambre des appels correctionnels, qui était cependant couvert par l'inamovibilité, ait poussé le zèle de la camaraderie envers le procureur général jusqu'à lui sacrifier la bonne marche de la justice... »* Soit, mais cette constatation ramène à la vraie question : pourquoi Fabre a-t-il donc cédé ?

UNE première réponse est proposée par Caillaux lui-même dans ses *Mémoires* orgueilleux. Il rappelle que le parquet est sous l'autorité du garde des sceaux et composé de *« fonctionnaires exécuteurs des volontés gouvernementales »* ; autrement dit, des *« gens du Roy, comme on disait sous l'Ancien Régime »* (2). Seulement, c'est faire bon marché du fait que Bidault de l'Isle, magistrat du siège, s'est incliné sous la pression et que, d'autre part, la doctrine reconnaît, redisons-le, que, d'un procureur général, seuls les écrits sont serfs, non la parole ni les comportements... D'ailleurs, l'humiliation de Fabre, ses précautions, ses chagrins, témoignent assez qu'il en jugea lui-même ainsi.

« La commission a tenté de mieux comprendre. Jaurès demande à Fabre, le 30 mars 1914 : *« Si vous aviez maintenu à M. Monis fermement que vous ne pouviez pas, sans manquer à votre devoir, vous prêter à cette remise, quel est le péril que vous couriez ? »* Il reçoit cette réponse : *« Ah ! le péril était celui-ci, car je suis trop vieux dans la carrière pour ne pas connaître tous les dangers : pour cette affaire, peut-être, on ne m'aurait rien fait, mais à la moindre occasion on m'aurait frappé. Voilà la conviction que j'ai* (3). »

Ainsi rencontre-t-on dans la tête d'un magistrat tel que celui-ci, parvenu au faîte de la carrière, cette conviction : son autonomie de magistrat de haut rang envers le pouvoir politique n'est qu'un leurre. *« M. Monis*, précise Fabre, *a même ajouté ceci : c'est qu'un procureur général vraiment digne de ce nom pouvait tout obtenir de la cour à laquelle il est attaché. J'ai compris ce que cela voulait dire...* (4). »

L'inamovibilité des juges

Victor Fabre a commencé sa carrière au lendemain de l'épuration républicaine qui suivit le 16 mai 1877 et la loi d'août 1883 qui fit suspendre l'inamovibilité de la magistrature du siège, pour qu'on pût la républicaniser, arrachant de leur siège près de sept cents magistrats « inamovibles ». Il demeure le produit d'un corps qui n'a pas traversé les multiples changements de régime du dix-neuvième siècle sans beaucoup de compromissions, où la palinodie a fleuri. L'inamovibilité des juges du siège protège seulement (et encore) ceux, rares, qui n'aspirent pas à changer de ville ou à monter en grade. Car le désir légitime de progresser incite à d'autres prudences des hommes « résignés aux caprices de la fatalité politique » – sous le regard des préfets attentifs à tous les propos publics et privés. Enfin, pour ceux qui ont atteint les sommets de la magistrature, à supposer que leur caractère n'ait pas été peu à peu érodé par les prudences qui les y ont conduits, demeure de surcroît, redoutable, l'appétit de la Légion d'honneur, « objet de toutes les convoitises », et qui paraît souvent – je parle du dix-neuvième siècle ! – tellement peser sur les âmes (5) qu'on se prend parfois à penser qu'une république attachée à l'indépendance des juges devrait songer à en rendre l'attribution à ceux-ci soit impossible soit automatique...

Maurice Barrès, qui pour nourrir son hostilité au régime en place fait partie de la commission Jaurès et qui publie chaque jour ses impressions à chaud, décrit ainsi Victor Fabre lors de sa comparution : *« Ce n'est plus le procureur drapé dans sa rhétorique ; c'est le pauvre fonctionnaire bien désarmé devant les puissants, et qui défend son gagne-pain. « J'ai servi treize ministres de la » justice, dit-il. Puisse ce treizième ne » pas me porter malheur ! Croyez-vous » que ce soit facile de vivre, de durer au » milieu d'hommes politiques qui se » déchirent ? Je me suis maintenu » comme j'ai pu entre ces frères » ennemis. »*

» Ah ! nous ne permettons pas à nos fonctionnaires de n'être pas sublimes ! Nous voudrions qu'ils s'ouvrissent le ventre plutôt que d'obéir aux ordres injustes que nous leur donnons ! Nous le méprisons, ce fonctionnaire sans héroïsme ! Moi, je commence à l'aimer. C'est un esclave, un pauvre esclave que je vois là, sur cette chaise, tourmenté de questions par Ceccaldi, Franklin-Bouillon, Hesse, Paul Meunier, toute une armée. Les heures passent ; ils redoublent. Mais lui, il trouve une force nouvelle dans sa joie de proclamer combien il fut humilié (6). »

(1) Gerd Krumeich, « Poincaré et l'affaire du *Figaro* », *Revue historique*, oct.-déc. 1980, p. 365-73. Sur l'affaire Rochette et ses suites vues du côté de Caillaux, voir Jean-Claude Allain, *Joseph Caillaux, le Défi victorieux*, t. I, Paris, Imprimerie nationale, 1978, passim, et Jean-Denis Bredin, *Joseph Caillaux*, Paris, Hachette-Littérature, 1980.

(2) *Mémoires*, t. III, Paris, Plon, 1947, p. 143.

(3) Procès-verbal de la commission d'enquête, 3e série, 20 mars 1914, p. 49.

(4) *Ibid.*

(5) Jean-Pierre Royer, Rémi Martinage et Pierre Lecocq, *Juges et notables au dix-neuvième siècle*, Paris, PUF, 1982. Cette précieuse étude est fondée sur les dossiers personnels des magistrats. Cf. aussi Jean-Louis Debré, *Histoire de la magistrature au dix-neuvième siècle*, 2 vol., Paris, Plon, 1981 et 1984.

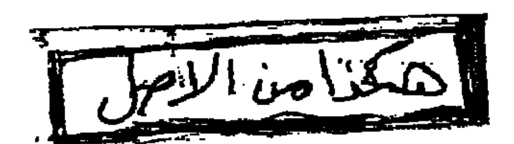
(6) Maurice Barrès, *Dans le cloaque. Notes d'un membre de la commission d'enquête sur l'affaire Rochette*, Paris, avril 1914, p. 16-17.

Demain : L'obsession de la « désinformation »

M. Rafsanj... de fermer le ...

LIBAN : enterré dans son village ...

Camille Chamoun a reçu ... de la grande majorité des person...



La tension dans le Golfe et la guerre entre l'Iran et l'Irak

M. Rafsandjani menace à nouveau de fermer le détroit d'Ormuz si...

Tandis que le second convoi américain de pétroliers koweïtiens poursuit sans encombre sa route vers Mina-el-Ahmadi, le président du Parlement iranien, M. Ali Akbar Hachemi Rafsandjani, a une fois de plus menacé de « *fermer l'accès du détroit d'Ormuz* ». Dans une interview au quotidien conservateur ouest-allemand *Die Welt*, le représentant de l'imam Khomeiny auprès du conseil supérieur de défense a été très clair : « *Nous avons naturellement intérêt*, a-t-il dit, *à ce que le détroit d'Ormuz reste ouvert. Notre position est très simple. Si nous ne pouvons pas utiliser le Golfe pour les exportations de pétrole, nous le fermerons* ». « *Ce détroit sera ouvert pour tous ou fermé pour tous* », a-t-il ajouté. Il a également réaffirmé qu'il n'y aurait pas de solution à la guerre du Golfe sans « *châtiment de l'agresseur* ». (*Voir l'article de Charles Lescaut*).

Téhéran a d'autre part qualifié de « *mise en scène sans importance* » la demande du ministre français de l'industrie, M. Alain Madelin, de ne plus importer le brut iranien en France. Au cours d'une conférence de presse, M. Aghazadeh, ministre iranien du pétrole, a estimé que « *les achats français n'avaient aucun impact sur le marché du pétrole iranien* », précisant que pendant les sept premiers mois de 1987, « *il n'y avait eu que deux livraisons de pétrole iranien aux compagnies françaises Elf et Total* ». Selon lui, « *l'Iran a conclu pour 1987 des accords de vente à long terme, portant sur la totalité du quota de pétrole que l'OPEP l'autorise à exporter, qui ne prévoient aucune livraison à la France et pas beaucoup plus pour de nouveaux clients* ».

M. Aghazadeh a évoqué par ailleurs les projets de diversification des point d'exportation du pétrole iranien, notamment son acheminement vers le détroit d'Ormuz et par le nord-est du pays. Il a confirmé que les négociations en cours entre Téhéran et Moscou sur le gazoduc reliant les deux pays, actuellement fermé, portaient sur la possibilité d'utiliser ce gazoduc pour acheminer 700 000 barils par jour de pétrole iranien vers la mer Noire, *via* le port soviétique de Bakou, sur la mer Caspienne. Il a indiqué à ce propos qu'une délégation soviétique était attendue fin août en Iran pour discuter de ce projet. Si ce dernier est approuvé par les experts des deux pays, le pétrole ainsi acheminé sera restitué à l'Iran dans des ports de la mer Noire pour être mis en vente sur le marché mondial. Une phase ultérieure prévoit, si nécessaire, la construction d'un oléoduc qui permettra de réaffecter le premier oléoduc à sa destination d'origine, qui est l'acheminement du gaz, a-t-il ajouté.

La crise entre Téhéran et Ryad

Entre-temps, le convoi américain poursuit lentement son voyage vers Koweït. Il a dépassé dans la nuit de dimanche à lundi les abords de l'île de Farsiyah parsemés de mines, en ralentissant sensiblement sa marche, car les navires de protection américains ne disposent toujours pas des équipements antimines mobilisés par les Etats-Unis et qui ne sont pas encore arrivés sur place. Les sources maritimes de la région soulignent cependant que le convoi, en raison du faible tonnage des navires qui le composent, dispose d'une liberté de manœuvre lui permettant d'éviter le chenal de navigation où avaient été découvertes des mines, fixées par câble au fond du chenal, du même type que celle qui a endommagé le superpétrolier de 401 382 tonnes, le *Bridgeton*. Dimanche encore, le premier ministre iranien, M. Mir Hossein Moussavi, a affirmé que le Golfe resterait miné tant que les superpuissances y maintiendraient leur présence.

D'autre part, dix jours après les sanglants affrontements de La Mecque, la tension demeure vive entre Téhéran et Ryad malgré ce qui semble être une tentative de médiation algérienne. Des messages du roi Fahd d'Arabie saoudite et du chef de la diplomatie iranienne, M. Ali Akbar Velayati, relatifs aux incidents de La Mecque entre pèlerins iraniens et forces de sécurité saoudiennes ont été transmis dimanche aux responsables algériens. Au cours de ses entretiens avc les émissaires saoudien et iranien, M. Ahmed Taleb Ibrahimi, ministre algérien des affaires étrangères, a informé ses interlocuteurs de « *la volonté de l'Algérie de favoriser l'apaisement dans les relations entre pays frères, et d'éviter que les incidents déplorables survenus à La Mecque ne provoquent une dégradation accrue de la situation complexe qui prévaut dans le Golfe* ». Il a aussi affirmé la nécessité de « *conserver au pèlerinage aux lieux saints de l'islam sa dimension spirituelle et sa vocation de creuset de la fraternité et de l'unité de tous les musulmans* ». L'Algérie, qui entretient de bonnes relations avec Téhéran et Ryad, avait « *vivement déploré* » les incidents de La Mecque, tout en évitant de rejeter la responsabilité des événements sur l'Arabie saoudite ou l'Iran.

La tâche de M. Ibrahimi ne sera pas aisée : le ministre iranien de l'intérieur, M. Ali Akbar Montashemi, a appelé samedi « *les nations musulmanes et les mouvements islamiques du monde entier* » à se préparer sérieusement pour chasser la famille royale saoudienne des lieux saints de l'islam. La presse saoudienne poursuit, pour sa part, sa dénonciation « *des agissements criminels iraniens* », le quotidien *Okaz* soulignant « *l'isolement croissant de l'Iran même chez ceux qui ont applaudi la révolution islamique à ses débuts* ».

A Bagdad, un haut responsable du ministère irakien de la défense a affirmé dimanche que l'Iran mobilisait ses forces « *pour lancer une nouvelle agression contre l'Irak, mettant à profit la situation qui s'est créée dans le Golfe après les incidents de La Mecque* ». Les Iraniens, pour leur part, ont annoncé dimanche une nouvelle opération nommée Fath-9 dans le nord-est de l'Irak. L'attaque, qui se déroule dans la région de Khourmal, dans la province de Souleimamyieh, est menée notamment par les pasdarans iraniens, des combattants du Parti démocratique du Kurdistan d'Irak de Massoud Barzani et des Kurdes irakiens réfugiés en Iran. – (*AFP, Reuter.*)

● **Expulsion de plusieurs ressortissants iraniens à Berlin-Ouest.** – Les alliés occidentaux en charge de Berlin-Ouest (Etats-Unis, France, Grande-Bretagne) ont ordonné l'expulsion de plusieurs ressortissants iraniens pour des raisons de « *sécurité intérieure* », a indiqué, le samedi 8 août, le chef du département d'information de la mission américaine à Berlin, M. Thomas Homan. M. Homan a expliqué cette décision par « *les devoirs des alliés concernant la sécurité intérieure de Berlin* ».

Il s'est refusé à préciser le nombre exact d'Iraniens visés par la mesure, indiquant simplement que certains étaient employés au consulat général d'Iran. Selon les alliés, ce consulat n'a pas de statut officiel, ses employés n'étant pas accrédités auprès d'eux. Les Iraniens concernés ont quelques jours pour quitter la ville, a précisé M. Homan.

De source informée à Berlin-Ouest, on indique que cette mesure concerne une dizaine d'Iraniens, dont certains résident à Berlin-Est et y sont accrédités. Ces derniers doivent être refoulés s'ils tentent de se rendre à l'Ouest. On ajoute que cette mesure vise à réduire les risques d'attentat dans une période de tension.

M. Perez de Cuellar s'impatiente devant les tergiversations iraniennes vis-à-vis du cessez-le-feu

NATIONS UNIES (New-York)
de notre correspondant

« *Il ne faudrait pas que les problèmes autour du déminage du Golfe fassent oublier l'essentiel, à savoir la résolution 598.* » Les diplomates du secrétariat général de l'ONU confirment indirectement l'impatience de M. Perez de Cuellar devant le refus de l'Iran d'apporter une réponse claire à l'ordre de cessez-le-feu donné aux belligérants le 20 juillet par le Conseil de sécurité. Sans fixer de date limite, le Conseil de sécurité a fait comprendre qu'il n'entendait pas tergiverser quant à l'application d'une résolution qui, malgré les réserves qu'inspire l'ONU en pareil cas, ne cesse d'être présentée comme « *historique* ». Après avoir qualifié le texte de « *déchet* », Téhéran affirme néanmoins qu'il l'« *étudie soigneusement* » et l'ambassadeur iranien à l'ONU promet une « *prochaine initiative* ».

Au cours de la semaine passée, M. Perez de Cuellar avait reçu plusieurs ambassadeurs, notamment ceux de l'Irak et de l'Iran – ce dernier à la demande du secrétaire général. Le représentant de Bagdad lui a réaffirmé la disponibilité de son gouvernement à appliquer la résolution, à condition que l'Iran en fasse autant. Le représentant de Téhéran a écouté le secrétaire général, sans donner de réponse. Poutant, l'argument de M. Perez de Cuellar était simple : quinze jours après le vote, il est temps de réagir, car le Conseil de sécurité entend se réunir dans les prochains jours, afin de faire le point et d'entamer les consultations sur la suite à donner, c'est-à-dire sur d'éventuelles sanctions. Sans aller jusqu'à parler d'ultimatum, M. Perez de Cuellar a néanmoins fait comprendre à M. Khorassani que le temps pressait.

Pendant ce temps, Washington accumule les pressions. Après avoir annoncé de nouvelles restrictions sur le commerce avec l'Iran – déjà très réduit, mais toujours existant, – le département État, par la bouche du représentant américain aux Nations unies, vient de faire connaître son intention de ne pas attendre plus de quarante-cinq jours (début septembre) l'instauration d'un cessez-le-feu officiel. Pour le représentant américain, M. Vernon Walters, il est même utile de commencer dès maintenant des consultations sur les prolongements qu'il conviendra de donner à un éventuel refus de la part de l'Iran. Moins pressés, les autres membres occidentaux du Conseil de sécurité suivent néanmoins le mouvement et admettent que des « *contacts* » ont déjà lieu à ce propos. Une fois de plus, l'unification des points de vue sera laborieuse, car la Grande-Bretagne, l'Allemagne Fédérale et l'Italie semblent attirées par un certain nombre de concessions que Téhéran présente discrètement comme pouvant mener vers l'acceptation du texte par l'Iran. Il s'agirait surtout, pour le Conseil de sécurité, d'accuser l'Irak d'avoir commencé les hostilités en 1980, en échange de quoi Téhéran promet d'« *entamer une collaboration avec l'ONU* ».

L'attitude de Moscou

La véritable difficulté réside néanmoins dans les rapports Est-Ouest. Décidée à tirer profit de la colère iranienne devant les pressions occidentales, l'Union soviétique se montre particulièrement peu empressée à passer à la « *deuxième phase* », celle des sanctions sur les livraisons d'armement. Alors que M. Vorontsov signait, il y a quelques jours à Téhéran (*le Monde* du 9 août) un communiqué sur les « *excellentes perspectives* » de la coopération soviéto-iranienne, le ministre soviétique des affaires étrangères, M. Chevardnadze, affirmait à Genève qu'il ne fallait point, dans cette affaire, se hâter, ni mettre la charrue devant les bœufs. La convergence des intérêts de Moscou et de Téhéran est désormais difficile à nier : ayant laissé à l'Occident l'initiative dans la tentative de pacification du Golfe, l'Union soviétique ne souhaite pas forcément que celle-ci s'achève par un succès. En échange, l'Iran pourrait céder, du moins en partie, aux sirènes et améliorer réellement ses relations avec son grand voisin du Nord. Déjà, selon des sources officielles américaines, l'Union soviétique et ses alliés ont livré environ 100 millions de dollars d'armement à l'Iran depuis le début de l'année... Prenant en compte les liens qui unissent l'Irak à l'Union soviétique (80 % de l'armement Irakien est d'origine soviétique), Moscou se permet de tenter le coup de poker : devenir le seul interlocuteur des deux belligérants.

A la tentation persane des soviétiques, il convient d'ajouter celle de la Chine. Profitant de l'isolement de Téhéran, Pékin a trouvé en Iran un client important pour son industrie militaire naissante. Selon des sources dignes de foi, la Chine a déjà livré, pendant les sept premiers mois de l'année, 400 millions de dollars d'armement à l'armée iranienne, et notamment une centaine de missiles sol-mer HY-2 Silkworm. D'une conception relativement moderne, ces missiles sont déjà opérationnels et sont déployés le long des côtes du Golfe.

Aussi, l'éternelle question de la nature des sanctions éventuelles est-elle posée une nouvelle fois. Alors que la France continue d'exiger que celles-ci soient punitives, c'est-à-dire dirigées contre celui des belligérants qui ne respecte pas la résolution 598, la Chine tergiverse et propose des sanctions « *globales* », dont la raison d'être serait, certes, parfaitement morale, mais qui auraient l'inconvénient de punir également l'Irak, pays qui a déjà accepté, bien que conditionnellement, la résolution de l'ONU. Espérant l'on ne sait quel avantage dans ses futurs rapports avec l'Iran, Washington suit le même raisonnement, poussant discrètement à l'adoption de sanctions « *préventives* » globales.

CHARLES LESCAUT.

LIBAN : enterré dans son village natal du Chouf

Camille Chamoun a reçu un hommage de la grande majorité des personnalités musulmanes

BEYROUTH
de notre correspondant

Un début de rafale de mitraillette vite étouffée, puis la lourde chape faite de silence affligé et de l'étouffante moiteur de l'août beyrouthin retombe sur Achrafieh : le Liban chrétien a enterré dans la dignité dimanche 9 août le plus prestigieux de ses chefs, Camille Chamoun. Le reste du Liban s'y est associé.

Après la messe de funérailles célébrée par le patriarche maronite Mgr Sfeir en présence du président Gemayel, à Antelias dans la banlieue de Beyrouth Est, où l'émotion d'une foule innombrable n'a pas perturbé l'impeccable ordonnancement de la cérémonie, c'est hors du territoire chrétien que s'est néanmoins situé le temps fort de cette journée. C'est, en effet, dans son village natal de Deir-El-Kamar que le vieux leader a été inhumé, dans ce Chouf d'où les chrétiens ont été évincés après la défaite de leur milice face aux druzes en septembre 1983, sauf une poignée qui subsiste dans le village de Chamoun précisément.

Il a fallu pour cela que le chef druze, M. Walid Joumblatt, l'accepte. Il l'a fait et a personnellement assisté à l'ultime cérémonie funèbre, à la tête d'un imposant rassemblement de cheikhs et de personnalités druzes, ouvrant les portes du Chouf non seulement au cercueil et à la famille de l'homme d'Etat disparu mais au convoi l'accompagnant, à condition qu'il fût composé de Chamouniens et qu'en soit exclu tout ce qui touche aux Forces libanaises (milice chrétienne) et au Parti phalangiste.

Dans une adresse courte mais dense à Camille Chamoun sur le parvis de l'église de Deir-El-Kamar, M. Joumblatt lui a rendu un hommage senti. Evoquant dans une belle formule arabe intraduisible la double vérité arabe et chrétienne du disparu – « *le patriarche coriace des chrétiens* », a-t-il dit de lui, – le leader druze a salué en lui l'adversaire têtu et tenace en même temps que l'homme politique authentique et de grand talent, soulignant que la réunion en ce jour au Chouf des deux ailes du Liban (la chrétienne et la musulmane) préfigure le rétablissement de l'entente nationale, inéluctable si le pays doit survivre.

« *La coexistence entre nous est nécessaire pour le meilleur et pour le pire* », a affirmé M. Joumblatt après avoir souligné : « *Après la disparition de Chamoun, une page de notre histoire est tournée, et de nombreuses voies s'ouvrent à nous (...) soit que nous préservons ce qui reste de notre patrie pour nous lancer ensemble sur le chemin de la libération, de l'évolution et de l'arabisme, soit que nous abandonnions la scène à la racaille et politicaille des courtiers et des mercantiles ; et c'en sera fait de la nation : nous entrerons alors dans la spirale de la destruction.* »

Le silence de Damas

En attendant le cortège funèbre, M. Joumblatt s'était montré virulent à l'égard du camp chrétien, déclarant : « *Il n'y a pas de dialogue possible avec des vautours comme Amine Gemayel, Samir Geagea et Michel Aloun. Nous avons toujours été pour la coexistence entre les druzes et les chrétiens, ce sont les dirigeants chrétiens extrémistes qui l'ont fait voler en éclats. Le président Chamoun, lui, avait la base nécessaire pour dialoguer et les possibilités de le faire.*

« *Après sa mort, y a-t-il encore place pour le dialogue ? Voyons ce que feront les fous à l'est (secteur chrétien). Je crois qu'ils vont s'entretuer. Tant qu'il y aura Geagea et Gemayel, il n'y aura pas de paix possible dans le pays.* »

M. Joumblatt n'a pas été seul au sein de l'islam libanais à saluer la mémoire de Chamoum. Certes, l'hommage qui lui a été rendu par les personnalités musulmanes n'a été ni unanime, ni sans réserve. Il était néanmoins remarquable et, souvent, ému, même de la part de ses adversaires. Les leaders sunnites – le mufti, le premier ministre par intérim, M. Hoss, les anciens premiers ministres MM. Salam et Wazzan, mais aussi le chef de la milice de Saïda M. Moustapha Saad – se sont exprimés avec chaleur. Les chiites n'ont pas été absents non plus bien qu'ils se soient maintenus en retrait : le président de l'Assemblée, M. Husseini,en voyage s'est fait représenter aux obsèques et le ministre chiite de la défense, M. Osseirane, vieil ami il est vrai de Chamoun, s'est déplacé malgré son grand âge à Beyrouth-Est et à Deir-El-Kamar, même le chef d'Amal, M. Berri, après un silence ostensible le premier jour, s'est fait représenter aux cérémonies officielles le lendemain.

La Syrie, en revanche, a ignoré l'événement, mais il a bien fallu qu'elle donne un accord, même discret, pour que le cortège puisse traverser des territoires où son armée est déployée avant d'atteindre Deir-El-Kamar.

Des dépêches de condoléances ont afflué de l'étranger, y compris du monde arabe, la plus notable étant celle du chef de l'OLP, M. Yasser Arafat, que Chamoun avait tant combattu lorsque les Palestiniens faisaient la loi au Liban, mais avec lequel il avait aussi dialogué.

Dans l'immédiat, la disparition de Camille Chamoun prive le camp chrétien de son plus redoutable lutteur et, au sein de ce camp, le président Gemayel d'un soutien précieux.

LUCIEN GEORGE.

ISRAËL : la visite d'un émissaire de M. Shultz

Les Américains essaient de trouver un « modus vivendi » avec M. Shamir

JÉRUSALEM
de notre correspondant

Comment débloquer le processus de paix au Proche-Orient tant que le premier ministre israélien, M. Itzhak Shamir, s'oppose à une conférence internationale ? C'est une tâche difficile à laquelle s'attelle M. Charles Hill, l'émissaire spécial du secrétaire d'Etat américain George Shultz. Personne ne s'attend d'ailleurs que sa mission débouche sur des résultats immédiats.

En fait, la venue à Jérusalem de M. Charles Hill paraît surtout importante dans la mesure où elle traduit la prise de conscience par les Etats-Unis du changement durable intervenu dans le rapport des forces au sein du gouvernement d'union nationale israélien. Il est désormais hautement probable, en effet, que ce gouvernement, dirigé depuis octobre dernier par le chef de file du Likoud, M. Itzhak Shamir, restera encore en place pendant plusieurs mois, peut-être jusqu'à la fin de son mandat, en novembre 1988. Car l'échéance du 5 août – la fin de la session d'été de la Knesset – a été franchie sans embûches. En clair, cela signifie que le ministre des affaires étrangères, et leader travailliste, M. Shimon Pérès, a perdu la deuxième manche de la bataille qui l'oppose à M. Shamir à propos de la conférence internationale sur la paix au Proche-Orient.

« Agir lentement »

En mai dernier, en raison de l'hostilité de l'ensemble des ministres du Likoud, M. Pérès n'avait pas été en mesure de faire approuver par le cabinet israélien son projet d'accord (avec la Jordanie et les Etats-Unis) sur les modalités de convocation de cette conférence. A la suite de cet échec, le numéro un travailliste s'était donné pour objectif de dissoudre la Knesset afin de demander aux électeurs de trancher le débat avec le Likoud sur ce sujet. Toutefois, c'est en vain qu'il a tenté jusqu'ici de réunir une majorité à la Chambre en faveur d'élections anticipées. Ses tentatives reprendront après la rentrée parlementaire en novembre prochain.

Mais en attendant c'est le premier ministre, M. Itzhak Shamir, qui reste l'homme fort du gouvernement d'union nationale, celui qui dit non à la conférence internationale. C'est donc avec M. Shamir que les Américains doivent essayer de trouver un *modus vivendi* diplomatique dans les mois à venir. D'où cette venue à Jérusalem de M. Charles Hill, qui est présenté comme le plus proche collaborateur du secrétaire d'Etat George Shultz. M. Shamir s'est efforcé de frayer la voie à cette visite en reformulant ses positions de manière plus positive. Dans une longue interview à la télévision, le premier ministre a annoncé qu'il s'apprêtait à entreprendre ses propres démarches diplomatiques, en proposant des solutions de rechange à la conférence internationale. Lesquelles ? M. Shamir a tenu d'emblée à dédramatiser ses initiatives en déclarant qu'il avait l'intention d'« agir lentement » et non pas de manière « spectaculaire ». Et il a en fait réitéré sa proposition de réunir une « mini-conférence » avec l'Egypte, les Etats-Unis et une délégation jordano-palestinienne, mais sans l'URSS. M. Shamir entend aussi, semble-t-il, remettre sur le tapis l'idée, prévue par les accords de Camp David, d'octroyer un régime provisoire d'autonomie aux Palestiniens de Cisjordanie et de Gaza. Des discussions sur ce genre de solution « intérimaire » lui paraissent en tout cas préférables aux négociations sur les problèmes de procédure qui caractérisent, depuis des mois, toutes les tractations autour de la conférence internationale.

Il faut dire que ces idées de M. Shamir avaient déjà été rejetées le mois dernier comme « irréalistes » par le ministre égyptien des affaires étrangères, M. Ismet Abdel Meguid, lors de sa visite en Israël. Trouveront-elles un écho plus favorable auprès des Etats-Unis ? A la présidence du conseil à Jérusalem, on affirme en tout cas que, même si M. Charles Hill est porteur de nouvelles garanties américaines, il n'a aucune chance de convaincre M. Itzhak Shamir d'accepter une conférence internationale avec la participation de l'URSS. Et on ajoute : l'administration Reagan devra se résigner à faire bon ménage avec M. Shamir dans les mois à venir malgré les divergences sur la conférence internationale. Il est vrai que ce sera peut-être d'autant plus facile que, en raison de la situation dans le Golfe et de l'approche de l'élection présidentielle aux Etats-Unis, la conférence internationale sur la paix au Proche-Orient ne devrait pas constituer, au cours de l'année à venir, une priorité pour l'administration Reagan.

(*Intérim*)

Jérusalem limite les activités de la Compagnie arabe d'électricité

Jérusalem (*AFP*). – Le gouvernement israélien a décidé, dimanche 9 août, de prolonger de dix ans la concession accordée à la Compagnie arabe d'électricité de Jérusalem-Est, mais en restreignant fortement ses activités.

Cette compagnie est la principale entreprise palestinienne implantée dans les territoires occupés par Israël en 1967. Le ministre israélien de l'énergie, M. Moshe Shalal, avait annoncé en mars dernier que la concession en cours de la Compagnie prenait fin le 31 décembre 1987.

A l'issue de la réunion du conseil des ministres, le secrétaire général du gouvernement a annoncé la prolongation de dix ans de la concession, à partir du 31 décembre. Il a précisé que les implantations israéliennes, les bases de l'armée et les quartiers juifs, construits depuis 1967 dans l'ancien secteur arabe de Jérusalem, seront désormais directement alimentés par la Compagnie électrique d'Israël. Cette restriction devrait entraîner le licenciement de trois cent vingt des cinq cents employés de la Compagnie palestinienne.

Un porte-parole de la Compagnie, a immédiatement rejeté la décision gouvernementale, affirmant qu'« *aucune restriction sur la superficie de la concession ne sera admise* ». Pour sa part, le représentant du syndicat des ouvriers palestiniens de la Compagnie, M. Ali Hamouda, a estimé que cette décision « *vise à porter atteinte aux droits des Palestiniens* » et prédit une « *mobilisation de la totalité des travailleurs palestiniens* ».

Afrique

La reconquête d'Aozou par l'armée tchadienne

Un accueil réservé de Paris

(Suite de la première page.)

Dès le mercredi 5 août, en effet, le gouvernement tchadien avait fait état de mouvements des troupes libyennes qui se rapprocheraient du Tchad par l'Est à partir du Soudan et mettait ses troupes en état d'alerte. « *Ces mouvements*, affirmait N'Djamena, *annoncent une offensive libyenne.* »

L'ambassadeur du Tchad à Paris dénonçait, pour sa part, la thèse selon laquelle ces déclarations pourraient servir de « *préparation psychologique* » à une attaque tchadienne. Que s'est-il passé ensuite ? Selon N'Djamena, les bruits d'une offensive libyenne étaient fondés, puisque le samedi 8 août, de 2 000 à 3 000 soldats libyens attaquaient Bardaï, capitale du Tibesti, provoquant ainsi le premier affrontement significatif entre les deux armées depuis la fin mars. Toujours selon N'Djamena, les troupes libyennes étaient repoussées, et les forces tchadiennes menaient alors une contre-offensive victorieuse jusqu'à Aozou, à 70 kilomètres plus au nord. Pour la première fois depuis 1973, des forces gouvernementales tchadiennes pénétraient ainsi dans cette zone désertique de 114 000 kilomètres carrés. Si elles s'assuraient le contrôle de la localité d'Aozou, les troupes tchadiennes ne poussaient pas jusqu'à la grande base libyenne d'Tanoua (Aozou, pour les Libyens), située à cheval sur la frontière entre les deux pays et qui abrite d'importantes forces aériennes libyennes.

Annoncée samedi à midi par la radio de N'Djamena, la reconquête d'Aozou fut accueillie par des mouvements de liesse dans la capitale. « *Les troupes barbares*, déclarait ainsi un communiqué, *sont en train de subir une défaite totale sur le sol tchadien.* » L'ambassadeur du Tchad à Paris, qui estimait que la prise d'Aozou représentait « *la fin d'un cauchemar* », avait déclaré que son pays devait s'attendre à une riposte libyenne. De son côté, M. Michel Rocard, reçu par le président Hissène Habré à N'Djamena, saluait « *la valeur des forces armées tchadiennes, qui ont lutté des mois pour restaurer l'unité et la souveraineté du Tchad* ». L'ancien ministre de l'agriculture a souhaité que « *le Tchad puisse retrouver maintenant la paix à laquelle il a droit comme tous les pays pour consacrer toutes ses forces et toute son énergie à son développement* ».

Il fallut attendre dimanche en fin de matinée pour que Radio-Tripoli fasse état pour la première fois de l'attaque d'Aozou, sans toutefois confirmer sa chute. « *Aidées par la France et les forces impérialistes*, annonçait la radio libyenne, *les forces d'Hissène Habré ont attaqué la région d'Aozou, en territoire libyen.* »

Quelques heures plus tard, le colonel Kadhafi, s'entretenant au téléphone avec les chefs d'Etat algérien, M. Bendjedid Chadli, et burkinabé, le capitaine Thomas Sankara, pour souligner, selon l'agence de presse libyenne JANA, « *la détermination de son pays à repousser l'agression et à en éliminer les causes* ». Toujours dimanche, Tripoli informait le Conseil de sécurité de l'ONU et l'Organisation de l'unité africaine de l' « *agression tchadienne* ». M. Jadallah Azouz el Talhi, ministre des affaires étrangères, qui avait adressé un message aux deux organisations, soulignait que son pays avait « *le droit de recourir à tous les moyens susceptibles de faire face à cette agression* ». Pour sa part, M. Goukouni Oueddeï, ex-président du Gouvernement d'union nationale de transition (GUNT, opposition tchadienne), déclarait dimanche : « *Celui qui a pris l'initiative d'attaquer Aozou assumera la responsabilité de ce qui se passera dans la région.* » « *Pour moi c'est N'Djamena qui a attaqué* », ajoutait-il. Affirmant que « *la prise d'Aozou ne résout pas le problème de la réconciliation nationale au Tchad* », il précisait que ces développements n'influeront pas sur les relations entre le GUNT et la Libye.

Si, dès samedi, le gouvernement égyptien dénonçait les menaces pesant sur le Tchad et « *condamnait fermement toute tentative dont le Tchad serait la cible* », le gouvernement français restait muet. Le ministère des affaires étrangères se contentait de faire savoir, dans un communiqué, qu'il n'avait « *aucun commentaire à faire au sujet des informations concernant des opérations militaires mettant aux prises des forces tchadiennes et libyennes dans la région d'Aozou* ». L'ambassadeur du Tchad à Paris souhaitait, pour sa part, que la France « *puisse étendre son dispositif militaire « Épervier » pour assurer la défence de l'espace aérien tchadien bien au-delà du 16e parallèle* ».

Reconnaissant que la présence militaire française était « *dissuasive* », il émettait le souhait que cette défense « *puisse s'étendre bien au-delà pour nous permettre de consolider les acquis et mettre fin à l'expansionnisme libyen* ».

Le dispositif de dissuasion « Epervier », mis en place par l'armée française en février 1986, avait été allégé en mai dernier. A la différence des opérations précédentes qui, depuis 1969, selon les modalités diverses, ont été montées comme des participations actives des armées françaises aux combats contre l'envahisseur étranger, le plan adopté en 1986 sous le nom de code « Épervier » a consisté en un soutien aérien, logistique et médical aux partisans du président Hissène Habré. On a compté jusqu'à deux mille quatre cents hommes au total. Une force aérienne d'avions de combat et d'appareils de transport basés à N'Djamena sert de protection et de ravitaillement en armes, en munitions, en vivres, en carburant, en pièces de rechange et en aide sanitaire.

M. Mitterrand : l'arbitrage international

Interrogé par RTL et ACP, le lundi 10 août, à l'Elysée, M. Mitterrand a déclaré à propos de la reconquête d'Aozou : « *La France a soutenu et continue de soutenir le Tchad dans sa lutte pour la reconquête de son indépendance et de son unité. Quant à ce qui concerne le devenir de la bande d'Aozou, la France a toujours réclamé le recours à l'arbitrage international. Cette position a été récemment encore rappelée au président Hissène Habré. L'action que ce dernier vient d'entreprendre dans cette zone n'engage donc que lui-même et les forces de son pays, pays souverain, et, je le répète, indépendant.*

» *Quant au dispositif militaire français au Tchad, dont je me suis entretenu dimanche soir avec le premier ministre, il reste conforme aux décisions déjà prises par les autorités françaises responsables. Pas au-delà.* »

Une série de victoires dans le Nord

1984

NOVEMBRE. – Fin de l'opération française « Manta » à la suite d'un accord franco-libyen, non respecté par Tripoli.

1985

SEPTEMBRE. – Renforcement du dispositif militaire libyen dans le Nord.

1986

FÉVRIER. – Attaque du GUNT (Goukouni Oueddeï) et des forces libyennes au sud du 16e parallèle. Mise en place du dispositif français de dissuasion « Epervier » après le bombardement, par la chasse française, de la base libyenne de Ouadi-Doum dans le Nord.

OCTOBRE. – Goukouni Oueddeï est assigné à résidence en Libye. Ralliement de ses partisans, dans le Tibesti, aux FANT (Forces armées nationales tchadiennes du président Hissène Habré).

DÉCEMBRE. – Attaque libyenne contre les forces de Goukouni Oueddeï à Bardaï (Tibesti). Deux Transall français parachutent des armes sur Zouar, repris par les FANT.

1987

2 JANVIER. – Prise de Fada par les FANT. Lourdes pertes libyennes.

4 JANVIER. – Des Mig-22 libyens bombardent Arada.

7 JANVIER. – La chasse française bombarde les radars libyens de Ouadi-Doum.

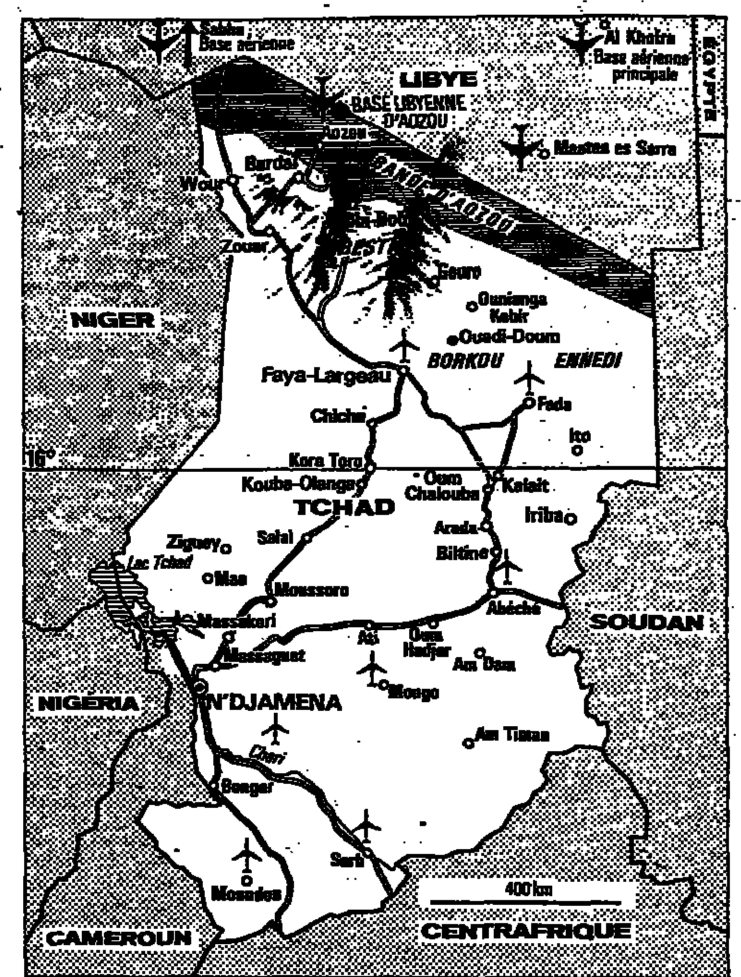
6 FÉVRIER. – Renforcement du dispositif « Epervier ».

19-20 MARS. – Nouvelle défaite importante des Libyens face aux FANT, à Bir-Kora (50 km au sud de Ouadi-Doum).

22 MARS. – Prise de la base de Ouadi-Doum par les FANT. Celles-ci récupèrent un très important matériel militaire abandonné par la Libye.

27 MARS. – Prise de Faya-Largeau (ville natale du président Hissène Habré) par les FANT.

8 AOUT. – Reconquête, par les FANT, de la localité d'Aozou, occupée par la Libye depuis 1973.



La bande d'Aozou

De l'accord franco-britannique de 1899 au litige tchado-libyen

La localité d'Aozou, dont la reconquête, samedi 8 août, par les forces tchadiennes a été annoncée officiellement à N'Djamena, est située au cœur d'une bande de terre du même nom, dans l'extrême nord du Tchad, dont la superficie est de 114 000 kilomètres carrés et qui est occupée depuis 1973 par la Libye.

Cette région fait l'objet d'un litige entre les deux pays. Les Libyens se sont installés à Aozou il y a quinze ans en vertu d'un accord, jamais ratifié, entre Mussolini (Italie) et Pierre Laval (France) datant de 1935. La Libye soutient également qu'en 1973 le président tchadien de l'époque, François Tombalbaye, lui avait vendu, aux termes d'un accord secret, cette portion de territoire. Mais personne n'a jamais pu produire un document relatif à ce prétendu accord.

En novembre 1980, le chef de l'Etat libyen le colonel Kadhafi, a revendiqué officiellement cette frange montagneuse au nord du Tibesti longue de 1 000 kilomètres sur une centaine de large. La principale base militaire aérienne dans la région se trouve à cheval sur la frontière entre la Libye et la bande d'Aozou, à 83 kilomètres au nord de la localité d'Aozou.

Pour N'Djamena, la seule frontière existante est celle fixée par les traités internationaux de la fin du siècle dernier, reconnus dans la charte de l'OUA (Organisation de l'unité africaine). Ce tracé date de la déclaration franco-britannique du 21 mars 1899 qui place Aozou à l'intérieur du territoire tchadien.

En avril 1983, le Conseil de sécurité de l'ONU a invité les deux parties à régler ce litige par l'entreprise de l'OUA. L'organisation avait créé, en 1977 à Libreville, un comité *ad hoc* sur la bande d'Aozou, réactivé en 1986 lors du vingt-deuxième sommet de l'OUA à Addis-Abeba. Dénonçant l'« *attitude négative persistante* » de la Libye, le président de ce comité, M. Omar Bongo (Gabon), a démissionné de ses fonctions pendant le sommet, alors que M. Hissène Habré exigeait le retrait « *immédiat et inconditionnel* » des troupes libyennes stationnées dans la région.

Amériques

HAITI : méfiance croissante à l'égard du pouvoir

La « transition démocratique » : une parenthèse refermée ?

Quel peut être l'avenir d'Haïti ? Cette question posée depuis le départ, il y a plus de dix-huit mois, de l'ancien « président à vie » Jean-Claude Duvalier prend une acuité nouvelle avec les récents événements dans l'île des Caraïbes... la plus pauvre de l'hémisphère.

Lorsqu'au lendemain de la fuite de l'ancien dictateur, le général Henri Namphy prend les rênes du pouvoir en assurant la présidence du Conseil national du gouvernement (CNG), il affirme sa volonté de conduire le pays vers la démocratie et rend public – sous la pression populaire – un calendrier aboutissant à l'élection d'un président au suffrage universel, le 7 novembre de cette année. Ce dernier devait prendre symboliquement ses fonctions le 7 février 1988, deux ans après la chute de Jean-Claude Duvalier. Ce calendrier semble maintenant avoir peu de chance d'être respecté.

Pourtant, cahin-caha – et malgré les multiples atermoiements et erreurs du gouvernement transitoire, – la cause semblait entendue. A plusieurs reprises, le chef de l'Etat s'était solennellement engagé à respecter son programme. Un président sortirait des urnes et aurait la lourde tâche de placer le pays sur la voie de la démocratie et du développement. Une nouvelle Constitution, votée à plus de 90 % des suffrages, garantissait cette gageure pour un pays dont l'histoire, depuis l'indépendance en 1804, privilégie plus l'avènement de dictateurs que celui d'une démocratie pluraliste.

Même l'Eglise catholique, hier à la pointe du combat contre l'ancien dictateur, prêchait, il y a peu de temps encore, la patience et l'apaisement. Mieux encore : le retour d'anciens opposants rentrés d'exil, avec de louables et ambitieuses intentions, paraissait garantir l'arrivée d'un sang neuf, si nécessaire.

L'enthousiasme qui prévalait au lendemain du « grand soir » n'est plus qu'un souvenir. Le pouvoir n'a pas su se mettre au diapason d'un peuple impatient de voir se concrétiser l'espoir né de la chute d'une dictature presque trentenaire. Avec un entêtement lourd de conséquences, le ministre de l'économie et des finances, M. Leslie Delatour, a bien tenté de remettre de l'ordre dans les affaires du pays, mais en privilégiant le long terme, alors que la majorité de la population attendait une solution rapide pour en finir avec une misère endémique.

Les politiciens, dans leurs efforts pour créer des structures nouvelles, se sont heurtés au même phénomène. Les promesses électorales n'ont pas suffi et la peur d'être – une fois encore – grugé par des apprentis dictateurs a détourné des partis un peuple peu enclin à se rassembler autour de grands idéaux.

Dans cette décomposition d'une société qui prenait à peine corps, les vieux démons se sont vite réveillés. Les nombreux ratés du début de la transition démocratique empoisonnent aujourd'hui l'atmosphère : le démembrement de l'ancienne police politique, les « tontons-macoutes », n'a été que partiel, et les dignitaires du régime duvaliériste ont conservé leurs entrées au Palais national. De nombreuses personnes influentes sous l'ancienne dictature exercent encore des fonctions dans l'administration, et l'on fait aujourd'hui état, à Port-au-Prince, du retour de certains « indésirables » qui avaient quitté le pays en toute hâte il y a un an et demi. Les milieux duvaliéristes se sont aussi acharnés à diviser les différents mouvements politiques. Ils sont même parvenus à faire réduire par le CNG les pouvoirs d'organismes qui, d'après la Constitution, devaient être indépendants, comme le Conseil électoral. Même si le décret, signé par le général Namphy, qui réduisait les compétences et l'autonomie de ce conseil est aujourd'hui abrogé, le mécontentement ne s'est pas apaisé pour autant et les émeutes et grèves se succèdent dans le pays.

Le général Namphy sur la défensive

La confiance dans celui qu'on appelait il y a peu « Chouchou » s'est muée en défiance, et les ponts sont coupés. Pour n'avoir pas su – ou pas voulu – se rendre compte de la situation, le général Namphy est sur la défensive. Cet homme qui avait su s'imposer au dictateur dans de nombreuses occasions est maintenant diminué. Son engagement à respecter le calendrier fixé, dont il se faisait un honneur de « soldat », n'est plus évident. Ses proches affirment que, en tentant de le contraindre à la démission avant le terme de son mandat, la population a rompu son « contrat moral ».

Le général, pensent beaucoup de Haïtiens, est maintenant tenté par la prolongation de la « phase transitoire » en raison des troubles et songe rester au pouvoir le temps qu'il faudra pour rétablir le calme. Un autre membre du CNG pourrait aussi le remplacer, mais dans tous les cas l'avènement de la démocratie est renvoyé à des jours meilleurs. La radicalisation d'une partie de l'Eglise est à cet égard significative, et l'insistance de certains membres de la hiérarchie catholique, comme l'évêque de Jérémie – dans l'extrême ouest de l'île, – Mgr Romelus, à demander le départ des membres du CNG ne fait que croître.

Une autre voie possible pour certains Haïtiens en cas de refus du général d'abandonner le pouvoir peut être la lutte armée. Le récent accrochage avec quelques hommes regroupés autour de Bernard Sansaricq qui s'étaient attaqués à une garnison de soldats à Jérémie est un avertissement. Même si cet homme est qualifié par beaucoup de « *tête brûlée sans foi ni loi* », son exemple peut faire tache d'huile. Il est vrai que, dans l'histoire d'Haïti, toutes les tentatives de déstabilisation du régime par une « guérilla » ont toujours conduit, dans le passé, à de retentissants échecs. Mais un tel risque n'est pas néanmoins totalement à exclure.

Un développement de ce type pourrait alors renforcer un peu plus la partie dure de l'armée. L'appel au calme lancé par des politiciens comme Leslie Manigat, l'un des hommes les plus en vue du pays et candidat à la présidence, vise à empêcher un tel engrenage. Mais, devant l'immobilisme du CNG, ce genre d'appel a peu de chance d'être entendu bien longtemps. Un seul facteur de la vie quotidienne d'Haïti peut bouleverser cette analyse pessimiste : le rôle des radios dans un pays où l'analphabétisme touche plus des trois quarts de la population. C'est par ce canal, et par celui-là seul, que les événements peuvent encore être maîtrisés. Encore faudrait-il que le pouvoir tolère longtemps ces îlots de liberté qui sont aussi des moyens d'éduquer une population pour ce rêve que constitue encore, pour elle, la démocratie.

La volonté du général Namphy de retarder la future élection présidentielle, déjà reportée du 7 au 29 novembre, ne peut qu'encourager les nostalgiques de l'ancien régime à tout faire pour que cette « transition démocratique » n'ait été qu'une courte parenthèse...

DENIS HAUTIN-GUIRAUT.

SOUDAN

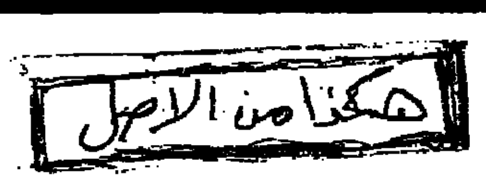
Election d'un candidat indépendant au Conseil de souveraineté

Khartoum (*AFP*). – Un candidat indépendant, M. Mirghani El Nasri, a été élu, samedi 8 août, au Conseil de souveraineté soudanais, présidence collégiale de la République composée de cinq membres, mettant ainsi fin à une épreuve de force entre les deux principaux partis de la coalition gouvernementale. Ancien président du barreau de Khartoum, M. El Nasri a obtenu soixante-neuf voix sur les cent soixante et un députés qui ont participé au vote. L'Assemblée constituante soudanaise compte deux cent soixante-deux sièges au total.

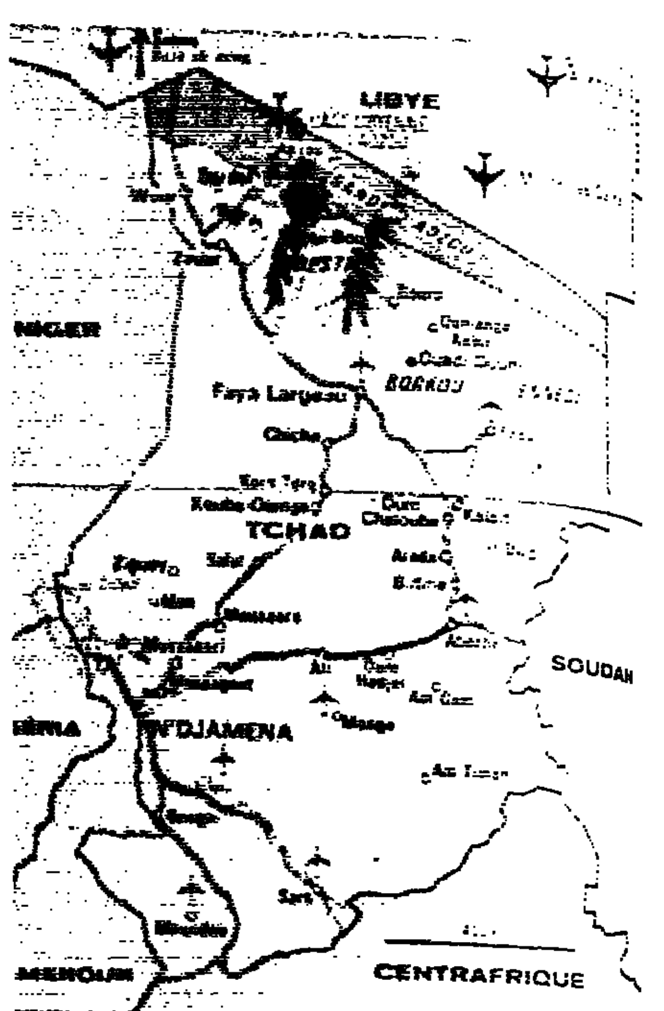
Cette élection pourrait cependant mettre en péril la coalition gouvernementale, composée notamment du parti Al Oumma et du Parti démocratique unioniste (PDU). En effet, le siège laissé vacant par M. Mohamed Al Hassan Abdallah Yassine, affilié au PDU, devait normalement revenir à une personnalité de ce parti. Or, le parti Al Oumma du premier ministre Sadek El Mahdi s'était opposé à la candidature, avancée par le PDU, de M. Ahmed Al Sayed Ahmed, parce que celui-ci avait été ministre sous le régime déchu du président Gaafar Nemeiry. Avocat de renom, M. Ahmed est également connu pour être une personnalité pro-égyptienne, alors que le parti Al Oumma est traditionnellement peu favorable à son puissant voisin arabe.

A l'issue du vote, le ministre de l'intérieur, M. Sidahmed El Hussein, importante personnalité du PDU, a déclaré : « *Les élections de samedi constitueront un tournant en ce qui concerne notre alliance avec le parti Al Oumma.* » Il a laissé entendre que la direction du PDU se réunirait prochainement pour décider de l'avenir de cette alliance.

Le nouveau membre du Conseil de souveraineté, M. El Nasri, est une personnalité du Rassemblement du salut national, constitué de syndicats et de partis politiques qui avaient organisé le mouvement de désobéissance ayant conduit à la chute, en avril 1985, du régime du maréchal Nemeiry.



ienne



La bande d'Aozou

De l'accord franco-britannique ... au litige tchado-libyen

SOUDAN

...ction d'un candidat indépendant au Conseil de souveraineté

Asie

PHILIPPINES : les conclusions de l'enquête sur la « kleptocratie Marcos »

Près de trois cents personnes mises en cause, des centaines de millions de francs détournés...

Les autorités philippines s'apprêtent à engager des poursuites pénales contre l'ancien président Marcos pour obtenir, en accord avec la loi helvétique, l'ouverture de ses comptes bancaires en Suisse, a récemment annoncé le procureur général, M. Frank Chavez. Quatre-vingt-quinze avocats philippins ont déjà engagé trente-cinq poursuites civiles contre M. Marcos en plus de trois cents autres plaintes déposées contre l'ancien président réclamant 94,3 milliards de dollars de dommages-intérêts.

Pour permettre l'ouverture de comptes bancaires – M. Marcos a des dépôts dans six banques suisses – et communiquer des informations à des tiers, la loi helvétique exige que la personne visée soit poursuivie pénalement.

MANILLE
correspondance

M. Ramon Diaz, « grand inquisiteur » du gouvernement philippin, vient de finir le plus gros de ses comptes et a présenté l'addition... 2 000 milliards de pesos (1 peso = 0,30 F), telle est la somme proprement astronomique, comprenant fonds et avoirs « *pillés* », mais « *surtout les dommages et intérêts* », que les experts-comptables de Mme Aquino s'efforceront de récupérer des coffres secrets dissimulés çà et là par l'ancien président Marcos, sa famille et toute sa « *coterie de copains* ».

Le « travail » de la « commission présidentielle pour un gouvernement propre » (CPGP), dont la création fut une des premières décisions de Mme Aquino, et que dirige M. Diaz, a été phénoménal. Pendant dix-sept mois, les enquêteurs ont dépouillé des piles de documents, pièces maîtresses d'un des plus étranges procès de tous les temps. Selon M. Diaz, ces documents, « *actuellement dans des chambres fortes dispersées à travers Manille* », ont été fournis par les douanes américaines, qui les avaient « *confisqués à Marcos lorsqu'il s'est enfui* », ou remis à la justice par des hommes d'affaires contrits (et donc choisissent le plus souvent de dénoncer le voisin). D'autres ont été sauvés *in extremis* « *des feux de joie allumés par le peuple en février 1986 lorsqu'il prit d'assaut le palais de Malacanang* ».

Avec un peigne des plus fins et une volonté à toute épreuve, la CPGP, au terme du délai de six mois qu'elle s'était fixé (1), a présenté trente-cinq dossiers aux juges, impliquant quelque 290 personnes.

Le 31 juillet, la CPGP a saisi le « Sandigabayan » – juridiction spéciale pour les cas de corruption – des charges établies contre MM. Eduardo Cojuangco Jr – cousin de Mme Aquino, ancien gouverneur de province et fidèle « *dur et pur* » de M. Marcos, – Roberto Benedicto – ancien ambassadeur de la République des Philippines à Tokyo et naguère président de la Philippine National Bank, – et Benjamin « Kokoy » Romualdez – frère de Mme Imelda Marcos, ancien ambassadeur à Washington, à Pékin et à Djedda et simultanément gouverneur de province. Ces éminences de la « *kleptocratie Marcos* » – la formule d'un haut fonctionnaire américain – sont aujourd'hui accusées de « *détournement, vol, chantage, concussion, escroquerie et autres formes de corruption...* ».

Un dilemme de taille

Le butin, mis sous séquestre par le gouvernement Aquino, est à la hauteur des chefs d'accusation. Pour le seul Eduardo Cojuangco, qui de son temps portait le titre de « *roi de la noix de coco* », – il s'était approprié le monopole absolu de la culture, du négoce et du traitement industriel de ce premier produit philippin à l'exportation, – on relève 184 propriétés immobilières, allant du champ de cocotiers aux appartements de grand luxe de Manille en passant par plusieurs sociétés de pisciculture. En outre, M. Cojuangco détenait des actions dans 243 entreprises (dont les 33 millions de parts de la San-Miguel Corporation) et avait à sa disposition un parc de 13 avions et hélicoptères privés et de 148 voitures, dont une unique « petite » Renault est « écrasée » par les Rolls, Jaguar, Cadillac et autres Mercedes Benz.

Les trente-quatre autres dossiers sont moins impressionnants, mais peu s'en faut. M. Diaz nous a confié qu'il évaluait « *Marcos et sa famille à 200 milliards de pesos* ». Parmi les 290 accusés se trouvent tous les grands noms de l'administration précédente ainsi que l'ancien ministre de la défense, M. Juan Ponce Enrile, actuellement chef de file de l'opposition de droite, qui a réagi en dénonçant « *la cabale politique visant simplement à le discréditer* ».

Plus étonnant sans doute est le fait que la CPGP a cru bon de mettre sur la sellette le gouverneur de la Banque centrale, M. José Fernandez (en qui Mme Aquino a pourtant « *réaffirmé sa confiance* »), et un des vingt-deux sénateurs élus de la « *coalition Cory* », M. Edgardo Angara, naguère président de l'université des Philippines et représentant attitré de la firme américaine Westinghouse. Plusieurs officiers supérieurs sont aussi dans le collimateur.

Rien n'empêche les accusés de se muer maintenant en témoins à charge et de bénéficier de l'immunité des poursuites. D'ores et déjà, deux anciens « *cronies* » de M. Marcos, MM. José Campos, magnat de l'industrie pharmaceutique, et Antonio Floriendo, « *roi de la banane* » du régime précédent, ont signé un compromis avec les inquisiteurs de la CPGP. M. Campos s'est desisté d'un portefeuille d'avoirs d'une valeur de 6 milliards de pesos et son collègue a renoncé à 70 millions de pesos en titres de propriétés immobilières (philippins et américains). Pourtant, M. Diaz estime que « *l'économie philippine est encore loin d'être totalement assainie...* », les « *malfrats aux grosses bourses* » séviraient encore, selon lui, il y aurait toujours de « *l'argent pour financer les tentatives de destabilisation...* ». M. Diaz se fait fort néanmoins d'épurer le système d'ici à décembre 1987.

En attendant, le gouvernement philippin est confronté à un dilemme de taille. La nouvelle Constitution interdit, en effet, de juger un accusé *in absentia*, or la majorité des personnes concernées, à commencer par M. Marcos, sont à l'étranger, et Mme Aquino à maintes fois déclaré qu'elle ne souhaitait pas le retour du président déchu.

Selon le chef de la CPGP, pour que l'Etat philippin puisse un jour disposer des fortunes entreposées dans des coffres suisses ou des immeubles américains, le gouvernement philippin se doit de respecter, à la ligne, une complexe procédure judiciaire. En un mot, si Mme Aquino continue de « bloquer » le retour de M. Marcos, il ne manquera pas d'avocats de la partie adverse pour faire valoir le vice de forme. Et, lorsque tout sera dit et accompli, que faudra-t-il faire avec ces trésors ? Les anciens propriétaires, dépossédés par les amis de M. Marcos, entendent se les faire restituer et, le cas échéant, reconsolideraient ainsi leur position de maîtres financiers dans l'archipel. L'inquisiteur Diaz penche plutôt pour une « *vente aux enchères... Le gouvernement a tellement besoin d'argent.* »

KIM GORDON-BATES

(1) Ce délai de six mois fut fixé à compter de la ratification de la nouvelle Constitution, le 2 février dernier.

● **Les obsèques de Jaime Ferrer.** – En présence de Mme Aquino, quelque cinq mille personnes ont assisté, samedi 8 août, à Manille, à l'enterrement de James Ferrer, premier membre du gouvernement philippin assassiné (*le Monde* du 4 août). L'enquête sur ce meurtre, dont la guérilla communiste a nié la responsabilité, n'a toujours pas abouti. D'autre part, Mme Aquino a annoncé, dimanche, de nouvelles mesures de sécurité. – *(AFP, Reuter.)*

INDE

Le ton monte entre M. Gandhi et l'opposition parlementaire

Laurent Zecchini a été nommé correspondant à New-Delhi où il succède à Patrice Claude, rentré à Paris. Voici son premier article.

NEW-DELHI
de notre correspondant

« *Le Mahatma Gandhi a prouvé que les armes de la paix et de la non-violence étaient plus puissantes que les armées de Napoléon et de Gengis Khan* » : en rappelant ainsi le sens du combat du « Père de la nation » indienne, le premier ministre, M. Rajiv Gandhi, avait probablement en tête ses difficultés politiques présentes. Dans tout le pays, le dimanche 9 août, des commémorations ont eu lieu à l'occasion du quarante-cinquième anniversaire de l'appel lancé aux Britanniques le 9 août 1942 par le Mahatma : « *Quit India !* » (« *Partez des Indes !* »)

Le premier ministre s'est rendu à Bombay, à l'endroit même où le Mahatma avait réclamé l'indépendance immédiate. L'occasion, il est vrai, était propice pour suggérer un parallèle entre la persistance des violences intercommunautaires, notamment au Pendjab, et la crise politique actuelle.

Depuis plus de deux semaines, il ne se passe pratiquement pas de jour sans que de nouveaux meurtres soient commis dans l'Etat à majorité sikh, le Pendjab, et la presse indienne fait régulièrement état de quelques succès remportés par les forces de sécurité contre les « *terroristes* ». Une certaine psychose de peur gagne même la capitale où les autorités redoutent une flambée de violences terroristes à l'occasion des fêtes du quarantième anniversaire de l'indépendance, le 15 août. Des mesures de sécurité draconiennes ont été prises : des véhicules de police sont visibles un peu partout dans les grandes artères de la capitale, notamment aux abords des écoles.

La célébration de l'anniversaire du « *Quit India* » a été également l'occasion, pour les adversaires de M. Rajiv Gandhi, de dénoncer la politique du premier ministre. Ainsi, M. V.P. Singh, l'ancien ministre de la défense et des finances, qui se pose de plus en plus en « challenger » de M. Gandhi, a déclaré que l'appel lancé par le Mahatma devait se transformer aujourd'hui en croisade pour metre fin, notamment, à la corruption. Jour après jour, celui que les médias appellent le « *Monsieur Propre* » de la politique indienne, durcit ses attaques contre le premier ministre, relayé par plusieurs anciens ministres et par un nombre croissant de parlementaires plus ou moins en rupture de ban avec le Congrès – le parti au pouvoir.

La session du Parlement, ouverte depuis une quinzaine de jours, a été ainsi presque entièrement consacrée au scandale BOFORS (contrat d'armement passé avec la Suède en 1986), dans lequel, selon l'opposition, sont impliqués, outre des proches du premier ministre, M. Rajiv Gandhi lui-même. Le premier ministre a beau répéter que ni lui ni des membres de sa famille n'ont reçu le moindre pot-de-vin à la suite de la conclusion de ce gros contrat de défense, rien n'y fait. M. V.P. Singh en tête, tous les adversaires du premier ministre répètent inlassablement que le gouvernement est miné par la corruption et que M. Rajiv Gandhi doit démissionner ou, en tout cas, retourner devant les électeurs. Une commission d'enquête parlementaire a été créée, mais l'opposition refuse d'y siéger. Le premier ministre y a vu la preuve que ladite opposition n'était pas vraiment intéressée à découvrir la vérité dans cette affaire.

La vie politique indienne se résume depuis quelque temps à ces échanges d'amabilités : l'opposition multiplie les « révélations » à propos de différents scandales du moment et de la corruption envahissante ; le premier ministre, de son côté, évoque de plus en plus nettement les menaces de « déstabilisation », sans que l'on sache vraiment s'il vise ses adversaires politiques ou les menaces terroristes.

LAURENT ZECCHINI.

Europe

ITALIE

Dix-sept autonomistes du Haut-Adige sont poursuivis pour « activités antinationales »

ROME
de notre correspondant

Dix-sept militants du Heimat bund – une ligue patriotique prônant la création d'« *un Etat libre du Sud-Tyrol* » dans le Haut-Adige (1) – ont été inculpés, le 8 août, en vertu d'un article du code pénal, remontant à 1931, qui punit des « *activités antinationales* » entreprises hors du territoire. Le Heimat bund avait organisé, le 4 novembre 1986 à Vienne, une manifestation à l'occasion d'une réunion de la Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe (CSCE). Des militants avaient arboré devant le palais de Hofburg des pancartes mettant en cause l'Italie pour son comportement à l'égard de la communauté germanophone, majoritaire dans la province de Bolzano.

Le choix de la capitale de l'Autriche ne devait évidemment rien au hasard. Ce pays est, de par l'histoire et en raison d'un accord bilatéral enregistré dans le traité de paix de Paris en 1947, « tuteur » des Sud-Tyroliens de langue allemande vivant en Italie – environ deux cent quatre-vingt mille personnes.

Au nombre des inculpés figure le leader du Heimatbund, Mme Eva Klotz, fille de Georg Klotz, qui, dans les années 60, organisa une campagne d'attentats destinée à accélérer la mise en œuvre par Rome de réformes concrétisant l'autonomie de la région. Le Heimatbund avait été fondé en 1971 pour défendre des positions autonomistes plus radicales que celles du Parti du peuple du Sud-Tyrol (SVP), majoritaire dans la population de langue allemande. La perspective de la prochaine retraite du vieux leader historique du SVP, M. Silvius Magnago, semble contribuer à exacerber le conflit entre la jeune génération et des aînés jugés trop timides.

Il n'est normalement pas dans la manière des différents pouvoirs italiens, exécutif, législatif et judiciaire, de faire la grosse voix – ce dont se plaint d'ailleurs la minorité italienne de la province de Bolzano, qui a réagi aux dernières élections législatives en accordant, pour la première fois, la majorité de ses suffrages au MSI (extrême droite).

Mais, cette fois, le ministère public ne semble pas avoir cherché à freiner l'action du juge de Bolzano. La base légale de l'inculpation n'en apparaît pas moins embarrassante.

Une partie de la presse autrichienne ne s'est pas fait faute de souligner l'origine « *fasciste* » du texte fondant l'inculpation des dix-sept Sud-Tyroliens. Le président autrichien, M. Kurt Waldheim, n'avait pu avoir aucun contact officiel avec des autorités italiennes lors de son voyage au Vatican le 25 juin dernier. Une note assez sèche du gouvernement de M. Franz Vranitsky est parvenue à Rome. Vienne y exprime « *avec fermeté sa surprise* », et même « *sa stupeur* » devant l'inculpation de personnes qui ne faisaient qu'exercer « *un droit fondamental : la liberté d'opinion* ». L'Autriche rappelle aussi que « *la protection des minorités fait partie des principes consacrés par l'acte final de la conférence d'Helsinki* » de 1975.

Comme presque toujours lorsqu'un signe de tension politique apparaît en Haut-Adige, l'explosif a été utilisé : le samedi 8 août, un petit engin a endommagé la voiture d'un touriste originaire de Toscane en vacances dans la région ; un autre, signalé par appel téléphonique, a été trouvé dans un hôtel.

JEAN-PIERRE CLERC

(1) Le Haut-Adige est la région regroupant les provinces de Bolzano et de Trente.

A TRAVERS LE MONDE

Corée du Sud

Aggravation des conflits sociaux

Séoul. – Des mineurs et des ouvriers des transports se sont joints en fin de semaine à un mouvement parti dans les industries lourdes et légères pour réclamer des augmentations de salaires, de meilleures conditions de travail et le droit de former des syndicats indépendants.

La police a tiré, le 8 août, des grenades lacrymogènes sur quelque six cents mineurs en grève qui bloquaient une voie de chemin de fer près de Togye, à environ 250 kilomètres au sud-est de Séoul. Un millier d'autres mineurs ont saccagé les bureaux locaux de la compagnie nationale Korea Mining. Un porte-parole d'un syndicat local a indiqué, dimanche, qu'environ quatre cents grévistes avaient commencé un *sit-in* sur la route proche des bureaux de la compagnie, accusant les dirigeants du syndicat de collaborer avec la direction et réclament des augmentations de primes.

La multiplication de ces incidents met en lumière l'inexpérience des travailleurs et des dirigeants d'entreprise dans la recherche de solutions par la négociation (*le Monde* du 7 août). Les grèves étaient interdites en Corée du Sud avant l'annonce par le gouvernement le 29 juin d'une vaste série de mesures de démocratisation à la suite de nombreuses et violentes manifestations. Le gouvernement s'est depuis engagé à rester neutre face aux conflits sociaux.

Irlande du Nord

Week-end de violence

La commémoration du décret qui avait permis entre 1971 et 1975 l'internement administratif illimité sans procès en Irlande du Nord a donné lieu comme chaque année à de violents incidents en Ulster. Des émeutes ont fait un blessé grave dans la nuit du samedi 8 au dimanche 9 août à Belfast. Cinq policiers ont été légèrement atteints par l'explosion d'un engin sous leur véhicule. Une enquête est, en outre, en cours pour déterminer les circonstances de la mort d'un protestant dont le corps, roué de coups, a été, découvert près de la « ligne de paix » qui sépare le quartier catholique de Falls-Road, de celui protestant de Shankill.

Si le défilé des nationalistes catholiques, dimanche, dans le centre-ville s'est déroulé dans le calme, deux bombes ont, en revanche, explosé dans la soirée à Londonderry, deuxième ville du pays. Les protestants y avaient défilé la veille pour célébrer le non moins traditionnel anniversaire d'une victoire remportée par des « apprentis protestants » contre l'armée du roi catholique Jacques II en 1688. – *(AP, Reuter.)*

Tchécoslovaquie

Eugen Loebl, survivant du procès Slansky, est mort

Eugen Loebl, ancien responsable du commerce extérieur tchécoslovaque, dernier survivant du procès Slansky de 1952, est mort, le samedi 8 août, d'une attaque cardiaque à New-York, à l'âge de quatre-vingts ans. Dans le cadre des dernières purges staliniennes, il avait fait partie des quatorze hauts responsables du Parti communiste et du gouvernement tchécoslovaques, avec à leur tête l'ex-secrétaire général du Parti, Rudolf Slansky, arrêtés en 1949 et passés en jugement en 1952 pour « *haute trahison et espionnage* ». Onze d'entre eux avaient été pendus, les autres – dont Artur London, auteur de *l'Aveu* – étant condamnés à la réclusion à vie.

Eugen Loebl a passé onze ans en prison avant d'être libéré, puis réhabilité en 1963. Devenu directeur de la Banque d'Etat tchécoslovaque à Bratislava, il avait émigré de Tchécoslovaquie après l'invasion des forces du pactes de Varsovie en 1968. Résidant depuis cette époque aux Etats-Unis, il y était devenu un éminent théoricien économique et politique. Auteur de nombreux livres, dont *Humanomics* (« Une économie humaniste »), il avait été consultant au département d'Etat.

URSS

Immolations par le feu au Tadjikistan

Moscou *(AFP)*. – Le nombre de femmes s'immolant par le feu en signe de protestation contre leur condition est passé de trente il y a trois ans à quarante l'année dernière au Tadjikistan (Asie centrale soviétique), a révélé, samedi 8 août, le journal *Komsomolskaïa Pravda*.

Le journal rapporte le cas d'une jeune fille qui s'est ainsi donné la mort parce que son père lui interdisait d'aller à l'école. Une autre s'est immolée par le feu pour ne pas épouser l'homme que voulaient lui imposer ses parents. Une troisième parce que son mari la battait et que sa belle-famille la raillait.

Le chef du Parti communiste du Tadjikistan, M. Kakhar Makhkamov, avait déploré, dans une interview publiée en mars dernier par la revue *Science et religion*, la persistance du recours à une telle forme de suicide dans cette république musulmane. Il avait souligné qu'une des raisons de la survie de cette pratique était le fait que les autorités avaient longtemps « *feint de croire que cela n'existait pas* ».

● **TURQUIE. – Quatre rebelles kurdes tués par l'armée.** – Quatre rebelles kurdes, accusés de plus de soixante meutres de civils turcs, ont été tués, dimanche 9 août, au cours de heurts entre forces gouvernementales et séparatistes, près de Gercus, dans le sud-est de la Turquie, a rapporté la radio nationale. Lors d'un autre accrochage, deux soldats ont été tués le même jour par des séparatistes qui avaient ouvert le feu sur une unité de gendarmerie, près de Kigi, dans la province de Bingol. – *(Reuter.)*

● **JAPON : erratum.** – c'est par erreur que nous avons écrit dans l'article consacré à Nobusuke Kishi (*le Monde* daté 9 et 10 août) que M. Eisaku Sato avait été premier ministre de 1960 à 1972. En réalité, il accéda au pouvoir en 1964. Le successeur de Kishi fut Hayato Ikeda qui démissionna en 1964 et fut remplacé par M. Sato.

Politique

La «rentrée» de M. Georges Marchais

Les conditions d'un accord avec le PS «n'existent pas» *affirme le secrétaire général du PCF*

Invité du « Forum RMC-FR3 », M. Georges Marchais, secrétaire général du PCF, a fait sa rentrée politique le dimanche 9 août. Interrogé sur la situation dans le Golfe persique, il a répondu : *« La décision française, américaine, qui conduit à accumuler dans le Golfe les bateaux de guerre est une décision en totale contradiction avec la résolution de l'ONU »* sur le cessez-le-feu entre l'Iran et l'Irak, et *« de nature à aggraver la situation »*. Le dirigeant communiste estime que *« la poursuite de livraisons d'armes aux belligérants, quels qu'ils soient, va dans le même sens »*.

Affirmant que, *« dans une première phase »*, le *« régime de Khomeiny (...) s'est révélé positif par une série de mesures »*, M. Marchais a indiqué qu'un *« glissement »* avait eu lieu. *« L'intégrisme n'est pas un progrès,* a-t-il dit. *Ce n'est pas bon pour le peuple iranien. »*

A propos des otages français au Liban, le député du Val-de-Marne a déclaré : *« La position qui consiste à dire nous ne négocierons pas n'est pas sérieuse. On ne me convaincra pas,* a-t-il poursuivi, *que le gouvernement ne connaît pas les détenteurs »* et qu'il *« ne connaît pas le prix que mettent les détenteurs de nos otages à leur libération »*. Refusant de faire *« une croix sur les otages »*, M. Marchais *« ne considère pas que ces hommes sont condamnés irrémédiablement »* et demande que *« l'on pose le dossier sur la table »*.

Le secrétaire général s'en est pris vivement au ministre de l'intérieur, M. Charles Pasqua, à propos de la Corse. *« Les primes, ça marche dans les westerns. En France, non »*, a-t-il soutenu au sujet de la décision du ministre de promettre une récompense pour tout renseignement permettant l'arrestation des auteurs de l'attentat qui vient de coûter la vie à un gendarme. *« Il y a une forme de délation qui est extrêmement dangereuse : vous avez des gens qui sont prêts à tout pour de l'argent »*, a-t-il indiqué après avoir accusé M. Pasqua d'avoir joué *« les matadors — pas de grand talent »*, en affirmant qu'il connaissait les *« plastiqueurs »* et les *« inspirateurs »* de l'assassinat du docteur Lafay. *« Qui sont ces gens ? »*, a demandé M. Marchais. *« Nous voulons une réponse. Si vous ne répondez-pas,* a-t-il lancé à M. Pasqua, *alors nous sommes obligés d'en tirer la conclusion que la situation corse vous convient. »*

Le dirigeant communiste, qui a affirmé que *« la solution du problème corse passait par la solution des problèmes économiques, sociaux et culturels »*, s'en est pris également au président de la République, qui *« aurait dû tenir les engagements qu'il avait pris »* à l'égard de l'île.

Au sujet de M. Pierre-André Albertini, ce coopérant français condamné à quatre ans de prison au Ciskeï, M. Marchais a réclamé l'expulsion de l'ambassadeur d'Afrique du Sud.

« Il faut rompre les relations économiques, scientifiques et culturelles », a-t-il souligné en lançant un appel au rassemblement aux côtés des communistes, qui sont *« engagés à fond »* pour obtenir dans des *« délais rapides »* la libération de M. Albertini.

Si le secrétaire général n'a pas exclu de gouverner dans l'avenir avec le PS, il a surtout indiqué que *« les conditions n'existent pas aujourd'hui pour un accord »* avec les socialistes. Soulignant que l'expression *« bonnet blanc et blanc bonnet »* n'avait été utilisée qu'à l'occasion de l'élection présidentielle de 1969 pour renvoyer dos-à-dos Georges Pompidou et M. Alain Poher, M. Marchais a dit : *« La question décisive, c'est le premier tour. Au premier tour, il y aura un candidat communiste. Au second tour, il n'y en aura pas »*, a-t-il affirmé pour démontrer que ceux qui voudront dire qu'ils souhaitent *« une autre politique (...) ne pourront pas le faire au second tour. Ils ne pourront le faire qu'au premier tour en votant communiste »*.

Quant à l'attitude de la direction du PCF pour le second tour du scrutin, il a déclaré : *« Notre décision comportera un respect scrupuleux du choix émis par les électeurs qui auront voté communiste. »* Enfin, M. Marchais a estimé que M. Lionel Jospin se livrait à un *« chantage »* en liant l'attitude du PCF à cette élection aux éventuelles alliances PS-PCF pour les municipales de 1989.

Candidature de témoignage

M. Georges Marchais a trouvé la parade pour ne point parler du second tour de l'élection présidentielle. Les électeurs communistes sont prévenus : M. André Lajoinie, présent au premier tour, sera absent pour la finale. Absent faute d'un score suffisant. Pour réaliste qu'elle soit, cette révélation délivrée par le secrétaire général du PCF n'est pas à proprement parler un cadeau pour le président du groupe communiste de l'Assemblée nationale. Elle n'a en tout cas une vertu mobilisatrice qu'aux seuls yeux de l'ancien candidat communiste de 1981.

A force de répéter que seul le premier tour est *«décisif»*, que seuls les éliminatoires ont un intérêt — celui de compter les partisans d'une *«autre politique»* que celle préconisée par un front qui va, à bien comprendre M. Marchais, du PS à l'extrême-droite, puisque le Front national vote avec la majorité et que la droite est d'accord avec les socialistes, — la direction du PCF finit par persuader tout le monde que le second tour ne l'intéresse pas, mais alors pas du tout. Au point qu'on finirait par croire que la présence de M. Lajoinie au premier tour n'est qu'une candidature de témoignage.

Si c'est bien le cas, si la direction communiste choisit, pour un temps, de se mettre en dehors du champ politique tel qu'il est actuellement dessiné, on peut imaginer, fort aisément, qu'elle pourrait adopter une attitude semblable à celle de Lutte ouvrière.

Pas de désistement pour des *«boutefeux»* à droite et des partisans de *«l'austérité»* à gauche. Cette hypothèse est d'autant moins absurde que M. Marchais explique, honnêtement, que la décision arrêtée par la place du Colonel-Fabien *«comportera un respect scrupuleux du choix émis par les électeurs»* de M. Lajoinie au seul tour intéressant. Ce vote ne sera-t-il pas l'expression du refus de toutes les politiques conduites depuis des lustres ?

On voit mal comment M. Marchais, pour qui les conditions d'un accord avec le PS n'existent pas, pourrait trouver un quelconque motif de rapprochement ou simplement de non-affrontement avec ces mêmes socialistes entre les deux tours de l'élection présidentielle. Cette logique a pour conséquence un gel de voix communistes au printemps. A moins d'une volte-face saisonnière.

OLIVIER BIFFAUD.

Le déclin de la conscience ouvrière

De la lutte des classes à la société molle

« Avez-vous le sentiment d'appartenir à une classe sociale ? » **A cette question, posée par les enquêteurs de la SOFRES au début de l'été, 56 % seulement des Français dûment échantillonnés ont répondu « oui », contre 68 % en 1976.**

Douze points de chute en dix ans : à ce rythme, seul un de nos concitoyens sur trois se classera à l'aube du XXI[e] siècle. D'autant qu'on subodore que cette désaffection sur l'appartenance est liée à une indifférence de plus en plus paresseuse à toute idée, motrice ou résiduelle, d'une quelconque « lutte » des classes. *L'Humanité* ne s'y est pas trompée, qui expliquait benoîtement que Georges Marchais avait déjà senti le vent et admirablement théorisé l'affaire devant le Comité central du dernier printemps (2). Dans un volontarisme proprement culturel qui laisse pantois, il accoupla alors ce recul de la conscience de classe à celui *« des idées et des valeurs de progrès »*. Aveu implicite et fort marxien de la vieille ruse des avant-gardes menacées : invoquer l'Histoire progressiste pour conjurer la fatalité.

A y voir d'un peu près, ce sondage combine incertitude sociale et avertissement politique. Il y a dix ans, les ouvriers étaient les plus « conscients », avec les agriculteurs : les voici aujourd'hui avant-derniers en chiffres absolus, loin derrière les cadres et les employés. Et seuls les cadres moyens brandissent plus haut (57 % en 1976, 63 % en 1987) le drapeau de la fierté de classe, tandis que les autres catégories le mettent en berne : groupe intermédiaire et, de surcroît moyen, le cadre en ascension numérique sent bien qu'il modèle désormais la société et ses imaginaires. Tous les autres groupes, en fait, éparpillent davantage leurs réponses, comme si la classe n'était plus le bon indicateur, tant sont visibles les chevauchements et les mobilités. Ce sondage, au reste, ne préjuge pas de solides enracinements de corporatismes, anciens ou « néo », fort vivaces, mais fondés, eux, sur le statut et sa défense, sur l'âpreté du « Toujours plus ! » et du « Pourquoi pas moi ? ».

Politiquement, l'affaire est plaisante. La droite RPR ou UDF a des sympathisants ou des électeurs dont la conscience de classe s'émiette assez peu. Par contre la gauche, qui avait si longtemps intégré la lutte des classes dans sa vision progressiste du monde, court à la déconfiture : 20 points de chute en dix ans chez les communistes et 13 chez les socialistes ! Ce qui devrait la conduire à rafraîchir ses catéchismes socio-idéologiques... Sont, hélas, absents du verdict de *l'Expansion* les sympathisants du Front national, dont on pouvait attendre quelques surprises.

Quant au fond, et toutes manœuvres électorales mises à part, il est significatif que, après plus d'une décennie de crise et de chômage, la conscience de classe soit en recul : c'est la vérification du vieil adage des historiens, qui ont dès longtemps repéré les rancœurs et les révolutions sociales non pas au pire du marasme, mais dans la juvénilité de la reprise.

Les classifications désuètes

L'interprétation de cet adieu progressif à la classe, on l'imagine, n'est pas simple. D'autant qu'au passage on doit s'interroger sur la taxinomie qui nous ventile imperturbablement depuis des lustres sur l'échiquier social avec à peu près les mêmes « catégories socioprofessionnelles » des classifications de l'INSEE, alors que la société bouscule les grilles. Il est urgent d'en prendre acte : à preuve, le faisceau d'études assez convergentes sur le deuxième, voire le troisième, métier en milieu rural, sur les travaux « au noir » ou les emplois temporaires.

La sociologie du travail nous rappelle que sont à prendre en compte les milles détours qui conduisent, dans les sociétés développées, de l'ouvrier-masse au « travailleur flexible », du taylorisme d'antan à l'affirmation des *« acteurs »*, au sens que donne au mot Alain Touraine, dans les pratiques et même — tarte à la crème aujourd'hui — la « culture » d'entreprise.

Rapport à la production, poussée du salariat, typologies fluctuantes du travail, entrent à l'évidence en combinaison avec le visage rajeuni du management et le diffusion du capital — idée chère à M. Bérégovoy et à M. Balladur, qui connaît en 1987 l'application que l'on sait — pour brouiller les hiérarchies et les représentations mentales du « rang » sur le lieu de travail. D'autant plus qu'à l'usine ou au bureau l'environnement culturel extérieur souffle plus fort et a contribué à détruire les particularisme du métier et la sociabilité de groupe. Où êtes-vous « culture ouvrière », fraternité de corps des diplômés et urbanité artisanale ?

Les historiens renchériraient sur cet examen des identifications en rappelant que la conscience de classe, solidement assise sur le rapport de production, s'est jadis tout aussi fermement nourrie des us et coutumes d'un art de vivre et de rêver, véritables « sous-culture » que des partis très structurés, communistes ou sociaux-démocrates, préservaient jalousement de la contamination « bourgeoise ». Vêtement (chapeau ou casquette), habitat, loisirs, amours et vices, tout distinguait à l'œil nu le rentier et l'ouvrier, la cousette et la bourgeoise, le terrassier et l'employé. Allez vous y reconnaître aujourd'hui dans la R 5, le jean ou le Benetton, le F 3 ou le Club Med...

C'est dans cette direction qu'il faudrait poursuivre l'analyse : vers la multiplication et donc la neutralisation réciproque des signes de reconnaissance sociale. Ce qui ne veut pas dire — tous les sociologues nous le rappellent — que la mobilité sociale ait crû en proportion, que le patrimoine ait été distribué ou que les inégalités devant la vie et la mort, l'argent et le bonheur aient été réduites. Loin de là ! Mais aucun groupe social *n'*est plus capable de s'approprier les rares signes distinctifs qui naguère suffisaient à nourrir la conscience de classe.

Qu'on médite, à ce propos, sur la masse documentaire qui vient d'être rassemblée et commentée par l'INSEE dans les *Données sociales 1987*, ce très remarquable dossier de plus de six cents pages *rétrospectives* et prospectives.

L'effet de la génération

Quatre grands traits sociaux nouveaux y rangent la classe au magasin des accessoires : l'effet de la classe d'âge ou de la génération, acquis depuis le début des années 60 et qui a eu les conséquences que l'on sait sur la consommation, les pratiques culturelles et les visions de la vie ; l'accès à la connaissance et la médiatisation, qui nous fait sans doute diplômé ou téléspectateur autant que cadre ou agriculteur ; l'affirmation si vigoureuse de la famille, avec tous les privilèges qu'elle donne au microsocial ; l'effet de masse de la proximité et du local, dans la hantise de l'habitat individuel. Quatre traits qui bousculent les classifications : voyager, grossir ou maigrir, choisir son chien ou son chat, voisiser et enfiler son survêtement, tous les signes minuscules de la quotidienneté luttent à armes pas si inégales avec les grands traits distinctifs de jadis, le naître et le vieillir, l'aimer et le mourir, dans notre tourbillon de l'identification de tous à chacun et des uns aux autres. Tous ces actes pris un à un révèlent de l'inégalité sociale ; aucun, mis bout à bout, ne forge la cohérence d'une classe. Et c'est pourquoi l'appartenance de classe décline dans une société qu'on qualifiera à son gré de société floue, molle ou fluide.

JEAN-PIERRE RIOUX.

(1) Dans *l'Expansion* daté 19 juin-2 juillet.

(2) Dans *l'Humanité* du 1[er] juillet.

PROPOS ET DÉBATS

M. Evin (PS) : « à l'automne »

Interrogé par le magazine *le Point*, dans son numéro du 10 août, sur le recul enregistré par la gauche dans les derniers sondages d'opinion, M. Claude Evin, député (PS) de Loire-Atlantique et directeur de campagne de M. Michel Rocard, déclare : *« Nous pâtissons de l'indétermination du PS sur la candidature présidentielle. Alors que Chirac et Barre sont affichés comme candidats de la droite, il est nécessaire de marquer notre détermination. C'est pour cela que Michel Rocard doit affirmer sa candidature et les socialistes la soutenir. »*

A propos d'une éventuelle candidature de M. Lionel Jospin, premier secrétaire du PS, évoquée par quelques socialistes, M. Evin affirme : *« Ce ne sont pas quelques déclarations isolées qui vont nous donner des boutons. Que certains responsables du PS conservent une conception claniste de la vie du parti et que l'idée d'une candidature Rocard leur provoque des démangeaisons ne m'étonne pas. Pour autant, ce n'est pas l'attitude de la majorité du PS et de sa direction. »*

Au sujet des autres candidats potentiels à la candidature au sein du PS et, notamment, M. Chevènement, M. Evin précise : *« Nous débattrons et nous voterons. Le parti n'en mourra pas et ce ne sera pas un obstacle à la candidature de Michel Rocard. »* Enfin, le député de Loire-Atlantique évoque l'attitude de M. François Mitterrand pour souligner : *« Nous nous en tenons à la déclaration selon laquelle* [il] *ne serait candidat que si des circonstances exceptionnelles l'y conduisaient. Rendez-vous dans six mois. En attendant, il faut porter le fer contre Chirac et Barre sur le terrain présidentiel. »*

M. Evin indique également que la campagne de M. Rocard va commencer à l'automne.

M[lle] Laguiller : « l'abstention »

M[me] Arlette Laguiller, porte-parole et candidate à l'élection présidentielle du mouvement Lutte ouvrière (trotskiste), a déclaré, le vendredi 7 août à La Ciotat, à propos de l'échéance de 1988 : *« Mitterrand ou Rocard, non. Qu'on ne compte pas sur nous pour apporter des voix au deuxième tour à ces gens-là. »* M[me] Laguiller s'est également prononcée contre un appel pour le PCF au second tour. Elle a ajouté : *« Nous allons profiter des élections pour dire ce que nous avons à dire. Mais les véritables élections se dérouleront chaque jour par les grèves et les luttes dans les entreprises. »*

M. Léotard : « démocratiser »

M. François Léotard, secrétaire général du PR et ministre de la culture et de la communication, vient d'adresser à tous les secrétaires fédéraux et présidents départementaux du PR une lettre où il exprime le souhait d'une revitalisation de la démocratie interne du parti. *« Sommes-nous,* demande M. Léotard, *suffisamment démocrates dans la désignation des responsables locaux et nationaux, ouverts aux débats d'idées ? Les jeunes se sentent-ils la possibilité d'exprimer pleinement leur sensibilité, les femmes occupent-elles les postes de responsabilité qu'elles méritent légitimement ? »*

Le secrétaire général du PR a chargé MM. Yves Verwaerde et Jean-Pierre Raffarin, secrétaires généraux adjoints, ainsi que M. Hugues Devawrin, secrétaire national à l'information, d'entamer une réflexion (qui devrait aboutir à l'automne 88) afin de réformer les structures du parti. Dans un entretien accordé au *Quotidien de Paris* du lundi 10 août, M. Devawrin remarque que *« des potentialités ont été gâchées »*, que la sous-représentation féminine au sein du parti constitue un *« échec flagrant »*, et que *« la composition du bureau politique est le fait du prince »* et s'effectue *« dans le sillage du secrétaire général sans aucune notion de proportionnalité »*. M. Devawrin affirme que la création de courants insitutionnalisés au sein du PR *« est une question »*.

Nouvelle-Calédonie

Le FLNKS annonce une mobilisation de ses militants

Le FLNKS a annoncé, le dimanche 9 août, le maintien des actions prévues par le mouvement indépendantiste en Nouvelle-Calédonie du 23 août au 3 septembre. Cette décision est rendue publique alors que toutes les manifestations susceptibles de troubler l'ordre public avant le référendum d'autodétermination du 13 septembre ont été interdites.

Le bureau politique du FLNKS appelle les militants indépendantistes à *« se mobiliser massivement »* dans le cadre des *« quinze jours pour Kanaky »*. Ces quinze jours sont destinés, selon cette organisation, à *« contrecarrer la politique déstabilisatrice menée par le gouvernement colonial à l'encontre des intérêts légitimes du peuple colonisé »*.

Le texte ne précise pas la nature des actions envisagées. Il ne fait pas non plus directement référence à un maintien de la marche pour l'indépendance. Cette manifestation devait, à l'origine, débuter vers le 20 août dans le nord de la Grande-Terre pour s'achever le 3 septembre à Nouméa.

● **Incidents autour de la « tournée des plages » de M. Le Pen.** — La tournée des plages de M. Jean-Marie Le Pen, président du Front national, a été marquée, à la fin de la semaine dernière, par divers incidents en Ille-et-Vilaine et en Seine-Maritime. Le samedi 7 août, dans le centre de Dieppe (Seine-Maritime), trois jeunes gens s'en sont pris à une dizaine de militants du FN, qui ont riposté à coup de matraques et de bombes lacrymogènes, a-t-on précisé de source policière. Un des agresseurs et un des militants du FN ont été légèrement blessés et hospitalisés.

A Saint-Malo, (Ille-et-Vilaine) samedi également, une vingtaine d'habitants d'immeubles HLM au pied desquels était installé le chapiteau de M. Le Pen avaient déployé une banderole indiquant : *« Le Pen hors de chez nous, tes discours on s'en fout »*, au moment de l'arrivée du député de Paris, qui a demandé à son service d'ordre d'écarter les manifestants. Selon un témoin de la scène, des femmes ont alors reçu des coups de pieds et de poing, tandis que d'autres étaient jetées à terre.

هكذا من الأصل

in de la conscience ouvrière

s classes à la société

Les classifications désuètes

C.F.P.A.

CEPES

LE MONDE diplomatique

AMBITIONS
par CLAUDE JULIEN

DOSSIER
LA FRANCOPHONIE EN CHANTIER

Société

L'enquête de gendarmerie après l'attentat de Bastia

Des interprétations hasardeuses et une série de faux pas

A Cauro, au sud d'Ajaccio, la villa-témoin d'un lotissement a été détruite, dans la nuit du dimanche 9 au lundi 10 août, par l'explosion d'une charge de forte puissance. L'attentat n'a fait aucune victime.

L'enquête sur l'embuscade de la route de la Marana, le 4 août, qui a coûté la vie au gendarme Guy Aznar, devait être confiée, dès le lundi 10 août, à la police judiciaire, après la procédure de flagrant délit conduite par la gendarmerie. Des portraits-robots des auteurs de l'attentat pourraient être diffusés prochainement, indique la gendarmerie, dans toutes les communes de Corse. Des témoignages directs de l'attaque et de la fuite du commando auraient permis d'établir le signalement d'au moins deux hommes. Toutefois, la préfecture de police de Corse n'avait pas confirmé, lundi, cette information.

BASTIA
de notre envoyé spécial

S'il n'y avait eu la mort tragique de l'un des leurs, on aurait pu diagnostiquer un coup de chaleur, même une légère crise de délire. Mais le gendarme Aznar a été assassiné mardi dernier, mitraillé ainsi que trois de ses compagnons d'escadron sur une petite route au sud de Bastia. Et le choc, le chagrin, expliquent sans doute plus justement tous les faux pas commis ce week-end par le gendarmerie de Corse dans l'enquête sur l'attentat du 4 août.

« Opérations coup de poing » aussi imposantes que vaines, informations fantaisistes, interprétations pour le moins hasardeuses... Toute l'énergie déployée vendredi, samedi et dimanche du haut en bas de la hiérarchie par le groupement de l'île s'est retournée contre lui.

L'enquête, patiente, scientifique, discrète des premiers jours a brusquement pris, en quelques heures, un tour démonstratif et péremptoire. A la cohérence des autorités, à la volonté de fermeté affichée par M. Charles Pasqua ont subitement succédé en Corse une gesticulation un peu dérisoire et une imprudence d'analyse qui laissent la position de l'Etat affaiblie en ce début de semaine.

L'ex-FLNC visé par la pression du ministère, les élus insulaires, instamment priés par le ministre de prendre leurs responsabilités face aux clandestins, n'ont pas manqué de relever ces discordances, qui, pour eux, tombent à pic.

Tout commence vendredi. Contrairement à son habitude, la gendarmerie, chargée jusqu'à ce lundi 10 août de conduire la procédure de flagrant délit, laisse filtrer de nombreuses informations. A Bastia, dans l'après-midi, on parle bientôt d'« *interpellations dans les milieux nationalistes* », d'armes de guerre, de signalements assez précis et de témoignages substantiels sur l'embuscade de la route de Marana.

Un pistolet-mitrailleur Kalachnikov, qui aura par la suite une terrible importance psychologique, fait son apparition. Plus grave : dans ce « fourre-tout » livré en vrac, on dévoile aussi les seuls éléments sérieux de l'enquête : les deux types de munitions utilisées par le commando, un calibre 7,62 court, dont sont dotées certaines forces de l'OTAN, et un calibre 5,56. Pour ce dernier indice, une malheureuse douille, une seule, un fait matériel fragile qui pourrait cependant permettre de relier l'attentat du 4 août à la longue série des mitraillages de gendarmeries ces derniers mois.

A 19 heures, vendredi, les journalistes sont convoqués à un « point de presse » à la caserne de Bastia. La gendarmerie, d'habitude plus avare de confidences, décide de jouer à chaud la carte de la communication. Un capitaine a été désigné. « *Vous pouvez venir. Je vous attends. Je suis habilité à vous parler.* » L'officier attend en effet devant une carte de l'île, souriant, affable, réglementaire. Il s'excuse. Il doit se limiter à communiquer « *dans le cadre des ordres* » qu'il vient de recevoir. D'autres directives « *doivent arriver sous peu* », qui devraient « *libérer* » d'autres révélations importantes.

Cet officier confirme ce que les dépêches d'agence ont déjà diffusé. En partie cependant, car les « *interpellations dans les milieux nationalistes* » ne sont déjà plus que des auditions forcées sans longues gardes à vue. Dans la plupart des cas, des témoins oculaires de l'embuscade, avec, presque en prime, un Corse soupçonné de recel d'objets volés. Les milieux nationalistes, eux, sont déjà rassurés depuis plusieurs heures ; les sondages par téléphone auprès des militants se sont révélés négatifs. A peine signale-t-on le cas d'une femme âgée retenue dans une gendarmerie pour forcer son fils à se présenter.

L'officier s'étonne aussi que l'existence d'une douille de 5,56 ait été rendue publique. Gêné, il recommande la discrétion. C'est bien sûr trop tard.

« C'est l'affiche »

Le lendemain le commandement de Bastia actualise son « *point de presse* » à 11 heures précises. Juste à l'heure où un hélicoptère vient se poser au milieu de la cour. « *C'est l'affiche* » — une première réservée à la presse — de l'appel à témoins lancé par le ministre de l'intérieur. Les caméras de télévision sont autorisées à filmer la scène. Le pilote saute de son appareil et se met à courir comme s'il participait à un jeu d'« Intervilles ». Le précieux papier passe de main en main. Un gendarme surgit, essoufflé. Gros plans.

L'affiche est banale, mis à part les trois numéros de Paris, Nice et Marseille destinés à ceux qui redouteraient de rompre, dans l'île, la loi du silence.

La gendarmerie annonce ensuite que deux « *opérations de vaste envergure* » ont été déclenchées au petit jour dans les massifs montagneux bordant la Méditerranée au sud de Calvi. « *Au moment où je vous parle*, explique le capitaine, *nous intervenons conjointement avec des moyens aériens, maritimes et terrestres.* » Le GIGN a été dépêché sur place. Est-ce la guerre ? Presque.

On recherche des caches d'armes, des refuges, peut-être les auteurs de l'attentat eux-mêmes. Depuis la veille, en effet, depuis l'annonce de la récompense, des Corses ont accepté de parler. « *Des gens désintéressés*, précise l'officier, *qui ont même laissé leur nom et leur adresse.* » Preuve, s'il en fallait, d'un début de retournement dans l'opinion insulaire. Le capitaine n'est pas habilité à en dire plus. Il faudra revenir, par exemple cet après-midi. Pourquoi pas à 16 heures ?

L'après-midi pas de nouveau rendez-vous. Le capitaine s'excusera au téléphone de devoir passer la main au commandement d'Ajaccio et de reconnaître que la première opération en montagne s'est soldée par un échec. Au sud de Calvi, le butin de la seconde grande manœuvre « *combinée* » se réduira officiellement dans la soirée à quelques cordons détonants et à « *du matériel de survie* ».

Le tuyau n'était pas tout à fait « *crevé* », mais il ne valait pas un tel déploiement d'hommes et d'engins. De bonne ou de mauvaise foi des Corses ont envoyé sur une fausse piste par l'air, la mer et la terre des unités hypertendues, pressées jusqu'à l'imprudence de montrer la détermination de l'Etat.

Une version hypertrophiée

Sur ce chapitre de la démonstration de force, la gendarmerie en sera quitte pour un peu de ridicule. Son interprétation de l'embuscade du 4 août peut, en revanche, se révéler plus lourde de conséquences. Malgré des versions progressivement atténuées, le commandement a, en effet, accrédité dans l'île la thèse d'un attentat relevant davantage du terrorisme international en relation avec les événements du Proche-Orient que d'une action de l'ex-FLNC.

Un colonel, à Ajaccio, livrera, samedi soir, la même explication échevelée : « *L'assassinat*, dira-t-il, *est à rapprocher des événements qui concernent la France au Liban et ailleurs* ». Des éléments dangereux, peut-être des Corses manipulés par l'étranger, se livrent dans l'île à des actes criminels qui n'ont plus rien à voir, ne serait-ce que par leur extrême gravité, avec le terrorisme insulaire.

C'est en résumé ce qu'affirmera la gendarmerie avant que la préfecture de police de Corse, embarrassée par cette version hypertrophiée, ne propose une lecture très diplomatique des déclarations faites. « *On a sans doute voulu démontrer*, confiera sans conviction le collaborateur de permanence de M. Marcel Morin, préfet délégué à la police, *que pour la première fois en Corse la violence d'une action ressemble à celle que connaissent d'autres parties du monde.* »

La police est intervenue trop tard au secours de la gendarmerie : le 9 août, les quotidiens corses, dans leur supplément dominical, publient des manchettes de « une » très inattendues : « La Corse est utilisée par les réseaux terroristes internationaux », titre *la Corse* reprenant la citation d'un officier. « L'hypothèse du terrorisme international », affiche *Corse-Matin*.

Ce fameux kalachnikov

Comment une telle idée a-t-elle pu être partagée et répercutée par tant d'officiers ? La faute en revient à ce fameux kalachnikov qui, selon les enquêteurs, aurait tiré les balles 7,62 court. Le nom magique de cette arme a agi comme un fantasme au point de faire perdre toute mémoire aux gendarmes.

« *C'est la première fois que cette arme est utilisée en Corse* », explique-t-on d'abord. Faux, hélas ! En 1983, l'ex-capitaine Baril et ses gendarmes avaient extrait du port de Saint-Florent (Haute-Corse) un stock de kalachnikovs immergés. D'une façon générale, les Corses connaissent bien cette arme très répandue. Certains en ont acheté aux légionnaires, en poste dans l'île, qui revenaient du Liban. Il n'est pas du tout surprenant que l'ex-FLNC en possède, et on a déjà saisi, depuis des années, des armes plus dangereuses, comme, par exemple, des pistolets-mitrailleurs UZI de fabrication israélienne ou des fusils d'assaut M-16 américains.

« *C'est la première fois qu'on l'utilise en Corse contre des forces de l'ordre* », corrigent les gendarmes. Faux encore : au début de l'année, une patrouille de CRS a été mitraillée au kalachnikov au sud de Bastia, non loin justement de cette même Marana.

« *C'est la première fois qu'on tue un membre des forces de l'ordre avec cette arme* », propose-t-on enfin. Vrai : les précédents avaient été manqués de peu.

Les policiers avanceront trop tard une hypothèse plus raisonnable quant à la présence dans l'île de ce fameux kalachnikov. Si les auteurs de l'attentat du 4 août ont utilisé, entre autres, l'arme « chérie » du Liban, c'est plus vraisemblablement parce que les membres du « *groupe de fugitifs* » collectivement soupçonnés des mitraillages de gendarmeries ont perdu beaucoup d'armes ces derniers mois, saisies, retrouvées ou encore prises en flagrant délit le 26 juin lors de l'arrestation de Charles Pieri.

Même si l'un de ces clandestins a un jour fait un stage au Liban comme cela a été le cas au début des années 80, même si un autre a pu rencontrer des membres de l'ETA (Pays basque espagnol) ou de l'IRA (Irlande du Nord) pendant les récentes journées nationalistes de Corte, fin juillet, c'est trop peu, serait-ce avec dix autres kalachnikovs, pour avancer une telle interprétation du dernier assassinat dans l'île.

Tant de maladresses font en tout cas beaucoup plus l'affaire de l'ex-FLNC que de M. Charles Pasqua. Le premier, qui a pourtant revendiqué l'embuscade par son « canal habituel », pourra désormais, en toute ironie, se dire accusé à tort. Le second voit sa politique de répression et de « *responsabilisation* » singulièrement sapée par le bras armé de l'Etat en Corse.

Depuis plusieurs semaines, un profond dilemme oppresse la classe politique et l'opinion insulaire. Peut-on, quand on est corse, dénoncer un autre Corse ? La question, pour ceux qui joueront la mauvaise foi, ne se pose plus : les Corses n'ont pas de terroristes internationaux pour voisins ou pour cousins.

M. Marcel Morin sera sans doute le premier à tirer des leçons de ce malheureux week-end. Le préfet délégué peut en effet étayer sa demande d'une meilleure coordination en Corse de la gendarmerie et de la police. En 1983, son prédécesseur, M. Robert Broussard, avait failli démissionner après une manœuvre semblable. Depuis, Paris a promis la création d'un poste de gendarmerie au cabinet du préfet de police.

Un officier devrait d'ailleurs être affecté auprès de M. Morin dans les prochaines semaines. Quant aux enquêteurs de la police judiciaire, ils ont attendu, navrés, que prenne fin la procédure de flagrant délit. Ils n'ont disposé, pendant ces trois journées, comme c'est la règle, que d'un observateur sur l'enquête. Une vigie impuissante qui, de toute façon, n'aurait pas pu empêcher les gendarmes de mettre autant de cœur à vouloir venger leur mort avant lundi.

Et, comme un week-end mal commencé ne saurait bien finir, l'officier de presse, au nom de son corps, a dû livrer dimanche soir un dernier et pénible rectificatif. Le fameux kalachnikov à l'origine de cet égarement n'avait peut-être jamais existé. Il n'était plus prouvé qu'il figure au nom des armes utilisées le 4 août.

PHILIPPE BOGGIO.

● **M. Fabius : une évidence sans excuse.** — M. Laurent Fabius a affirmé, le samedi 8 août à Bonifacio (Corse du Sud), à propos du récent attentat en Corse contre des gendarmes : « *Lorsque des attentats de ce genre se produisent, la seule chose que l'on puisse faire est de les condamner et de demander la sanction des assassins.* » « *Ma réaction,* a-t-il ajouté, *est extrêmement ferme et je trouve que cette violence est inadmissible, inacceptable, qu'elle n'a aucune excuse, et que ceux qui en sont les responsables doivent être poursuivis et jugés.* »

Au Pays basque

Expulsé en décembre invité en juillet

BAYONNE
de notre correspondant

M. Elias Anton Murgiando, réfugié basque expulsé de France en décembre dernier, a été reçu officiellement le dimanche 9 août par la mairie de Bayonne, alors qu'il est toujours frappé d'interdiction de séjour. Il faisait partie d'une délégation d'élus de Pampelune, capitale de la Navarre, jumelée depuis une vingtaine d'année, à la cité bayonnaise.

C'est le premier des trente-deux Basques expulsés, puis libérés par la justice madrilène — sur les soixante-seize remis à la police espagnole depuis juillet 1986 — à oser ainsi désavouer la décision du ministre de l'intérieur français, en attendant que les tribunaux administratifs examinent les recours interjetés contre ces mesures d'expulsion.

Dans un seul cas jugé à ce jour, les magistrats de Pau avaient ordonné le sursis à exécution de l'arrêté d'expulsion, mais par une procédure rarement employée, le ministre de l'intérieur avait obtenu du président de la session du contentieux du Conseil d'état la suspension de ce jugement.

M. Elias Anton, quarante ans, était conseiller municipal de Pampelune lorsqu'en 1981 il avait sollicité l'asile politique auprès du gouvernement français, en raison des menaces de mort dont il disait faire fréquemment l'objet de la part des groupes d'extrême droite.

Remis à la police espagnole le 9 décembre 1986, libéré un mois plus tard parce qu'aucune charge n'avait été retenue contre lui, il avait retrouvé son siège municipal aux élections de juin dernier. « *Je suis revenu à Bayonne,* a-t-il déclaré, *pour montrer que la frontière qui divise le Pays basque n'existe pas plus qu'elle n'existait à l'époque où le royaume de Navarre s'étendait de part et d'autre des Pyrénées, et alors que la France et l'Espagne n'étaient encore que de petits Etats.* »

A l'issue d'une journée de fête, M. Anton a pu repasser la frontière avec une délégation de Pampelune sans être inquiété.

Ph. E.

Le débat sur l'euthanasie

Le droit à la mort douce

(Suite de la première page.)

En septembre 1985, un sondage SOFRES indiquait qu'une nette majorité de Français de plus de soixante-dix ans (54 % contre 31 % et 15 % sans opinion) voulaient qu'on leur permette de mettre fin à leurs jours en cas de très grandes souffrances ou de maladie irréversible. Même chez les catholiques pratiquants réguliers, les « oui » (42 %) dépassaient les « non » (41 %).

Une étude réalisée aux Etats-Unis et publiée en janvier 1986 dans le *New England Journal of Medecine* montrait qu'un nombre croissant de malades sous dyalise souffrant d'insuffisance rénale chronique décidaient d'interrompre leur traitement, donc de mettre fin à leurs jours en l'espace d'une semaine.

« Je demande instamment... »

Si l'euthanasie existe depuis l'aube des temps, c'est Francis Bacon qui, le premier, aurait formulé la notion de mort douce. Il écrivait en 1620 dans son *Novarum organum* : « *C'est la fonction du médecin de rendre la santé et d'adoucir les peines et les douleurs, non seulement lorsque cet adoucissement peut conduire à la guérison mais lorsqu'il peut servir à procurer une mort douce et facile.* »

Aujourd'hui, tout le monde — y compris l'Eglise catholique — est d'accord, en principe, pour condamner l'acharnement thérapeutique, c'est-à-dire un effort médical sans espoir et sans grande signification, qui ne fait que prolonger la souffrance du malade. L'euthanasie, en revanche, qui est condamnée par les grandes religions monothéistes, est loin de faire l'unanimité du corps médical et des responsables politiques. On entend généralement par euthanasie active le fait de donner la mort à proprement parler, en administrant un médicament par exemple, alors que l'euthanasie passive consiste à laisser mourir un malade par l'arrêt du traitement.

En France, l'Association pour le droit de mourir dans la dignité (ADMD) déclare compter quinze mille membres. Prévoyant le cas où ils seraient dans l'incapacité d'exprimer leur volonté, ces adeptes de la « mort douce » signent par avance une déclaration écrite : « *Je demande instamment (...) que l'on use de tous les remèdes pour calmer mes douleurs, même au cas où les seuls restant efficaces risqueraient d'abréger ma vie. Qu'en dernier recours on me propose l'euthanasie.* » Cette déclaration n'a cependant valeur légale ni aux yeux de la justice ni aux yeux des médecins, alors qu'une démarche similaire a obtenu une reconnaissance partielle aux Etats-Unis.

Le président de l'ADMD, M. Henri Caillavet, ancien ministre, plaide pour une réglementation de l'euthanasie. Celle-ci vaut mieux, selon lui, qu'un choix laissé à des parents bouleversés, à des soignants harrassés ou hésitants. Mieux, en tout cas, que des actes clandestins.

Pour les grandes religions monothéistes, la vie appartient à Dieu. Un homme n'a pas le droit de se tuer et ne peut donc déléguer ce droit à un autre. Mais, le plus souvent, les adversaires de l'euthanasie se situent à un autre niveau et pose des questions très concrètes : une personne bien portante peut-elle décider à l'avance si elle voudra mourir le moment venu ? Un malade, en revanche, est-il vraiment en état de décider ? La souffrance est-elle insupportable pour le malade ou pour son entourage ? Et selon quels critères pourrait-on légiférer ? A partir de quel moment la souffrance serait-elle déclarée insupportable ?

Des frontières imprécises

Entre l'acharnement thérapeutique et l'euthanasie, une troisième voie s'est dégagée dans plusieurs pays occidentaux : les « *soins palliatifs* » destinés à « *accompagner les malades en phase terminale* ». Il s'agit essentiellement, dans des unités spécialisées, de supprimer la douleur par de nouveaux médicaments, très efficaces, mais sans agir sur une maladie jugée incurable. Cet « accompagnement » du malade — et de sa famille — a aussi toute une dimension psychologique et humaine pour lutter contre l'angoisse et préparer à la mort. Le Canada, la Grande-Bretagne et les Etats-Unis avaient ouvert la voie. La France commence à les imiter. Une unité de soins palliatifs vient ainsi d'être inaugurée à l'hôpital international de l'Université de Paris.

Mais les promoteurs des « *soins palliatifs* » ne défendent-ils pas, eux aussi, l'idée de « mort douce » ? Et certains médicaments anti-douleur n'abrègent-ils pas, dans certains cas, la vie du malade ? Les frontières ne sont pas très claires, en effet, entre tous ceux qui se battent pour vaincre la souffrance et permettre aux gens de mourir dignement. Où s'arrête l'euthanasie passive ? Où commence l'euthanasie active ? A partir de quel moment y a-t-il acharnement thérapeutique ? Et qu'est-ce qu'une prolongation « artificielle » de la vie avec les moyens fantastiques dont on dispose maintenant ?

Les frontières sont imprécises mais peut-être est-ce mieux ainsi. La décision thérapeutique devant la mort est trop complexe pour relever d'une quelconque réglementation. Car elle concerne non seulement le malade et le médecin, mais la famille, les infirmiers et les aides-soignants. Il faut savoir écouter la souffrance et y répondre, avec souplesse, bon sens et chaleur humaine. Les « *soins palliatifs* » — qui exigent des structures adaptées, c'est-à-dire beaucoup de moyens — sont certainement la voie idéale. Mais il serait naïf de croire qu'ils supprimeraient dans tout les cas le recours à l'euthanasie.

ROBERT SOLÉ.

Epidémie de fièvre jaune au Nigéria

L'épidémie de fièvre jaune qui a tué dix mille personnes ces derniers mois au Nigéria, et qui menaçait Lagos et Ibadan, les deux plus grandes villes du pays, a été « *contenue mais non stoppée* » à la suite de l'opération de vaccination financée par la Communauté européenne.

L'épidémie avait débuté dans le sud-ouest du pays, où elle a fait environ quatre mille victimees, avant de se déplacer dans le sud-est. Selon M. Jean Scholten, qui dirigeait sur place une équipe de « Médecins sans frontières » hollandais, certains villages de cette partie du Nigéria ont perdu la moitié de leur population. La communauté européenne a dépensé 8,3 millions de francs pour administrer deux millions deux cent cinquante mille vaccins. — *(AFP.)*

EN BREF

● **Construction d'une prison à Maubeuge.** — Un centre de détention de quatre cents places sera construit à Maubeuge (Nord) en 1988. Le garde des sceaux a donné, le samedi 8 août, son accord à la candidature de la ville, votée le 31 juillet par le conseil municipal. Ce centre sera construit par l'État sur les terrains appartenant aux autorités militaires. Cette construction rentre dans le cadre du programme des 15 000 places supplémentaires décidées par le ministère de la justice. A l'inverse, cent cinquante personnes ont manifesté, samedi dans l'Yonne, leur opposition au projet d'implantation d'une prison de six cents places à Précy-le-Sec (152 habitants). Le conseil municipal s'était prononcé en faveur d'une candidature du village en février dernier. Cette commune est située dans le canton dont M. Paul-André Sadon, directeur de cabinet du ministre de la justice, est conseiller général. L'association Les Amis de Précy-le-Sec, opposée au projet, affirme avoir recueilli cinq cents pétitions sur différentes communes.

● **Six morts dans un séisme au Chili.** — Un violent tremblement de teere s'est produit, le samedi 8 août dans le nord di Chili, prés de la frontière péruvienne. On a dénombré six morts, plusieurs dizaines de blessés et quelques centaines de sans-abri dans la ville d'Arica (à 1 800 kilomètres environ au nord de Santiego). Le séisme, dont la magnitude était proche de 6,8 sur l'échelle de Richter, a été ressenti dans une vaste zone longue de 1 500 kilomètre, allant de Copiapo (Chili) à Arequipa (Pérou). De nombreuses routes et la voie ferrée, qui relie la Bolivie à Arica, ont été coupées par des glissements de terrain. Des autobus et des voitures ont été bloqués sur des tronçons de route situés entre deux éboulements. — *AFP, UPI)*.

Au Pays basque

Expulsé en décembre invité en juillet

Le débat sur l'euthanasie

Le droit à la mort douce

Société

Pour un séjour de moins de trois mois en France

Les étrangers devront justifier à la frontière leurs « moyens d'existence »

Le *Journal officiel* du samedi 8 août a publié le décret d'application de la loi du 9 septembre 1986 relative aux conditions d'entrée et de séjour des étrangers en France. Ce délai s'explique, semble-t-il, par de longues discussions au sein du gouvernement, tous les ministres signataires n'épousant pas à l'origine le point de vue du ministre de l'intérieur, M. Charles Pasqua, principal maître d'œuvre (le décret est signé par MM. Pasqua, Balladur, Chalandon, Giraud, Raimond, Pons, Séguin ,Juppé, Pandraud et Mme Barzach).

Ce décret vise à renforcer le pouvoir de la police de l'air et des frontières (PAF) dans le contrôle de l'admission des étrangers sur le territoire français (1). Il concerne essentiellement les ressortissants de pays non membres de la CEE et de pays limitrophes qui sont astreints, depuis l'automne 1986, à l'obligation de visas d'entrée. La PAF est invitée à contrôler ces visas, délivrés par les services consulaires français, et, surtout, à s'assurer que l'étranger venant en France pour moins de trois mois peut justifier de « *moyens d'existence* » suffisants.

Le décret précise : « *L'étranger sollicitant son admission en France peut justifier qu'il possède les moyens d'existence lui permettant de faire face à ses frais de séjour, notamment par la présentation d'espèces, de chèques de voyage, de chèques certifiés, de cartes de paiement à usage international, de lettres de crédit. Les justifications énumérées (...) sont appréciées compte tenu des déclarations de l'intéressé relatives à la durée et à l'objet de son séjour ainsi que des pièces produites à l'appui de ses déclarations et, le cas échéant, de la durée de validité du visa.* »

Au ministère de l'intérieur, on assure que « *ces dispositions ne visent pas les touristes véritables et les personnes en déplacement professionnel, mais des étrangers qui, sous prétexte d'un voyage en France, s'y installent ensuite illégalement et dont l'absence de moyens d'existence réguliers les conduit, de toute évidence, à commettre des délits, voire des crimes* ». Cependant, les services de la place Beauvau donnent oralement une interprétation extensive des conditions fixées par le décret : l'étranger « *devra justifier de ses moyens d'existence et fournir des garanties quant à son rapatriement dans son pays au terme de son séjour : billet aller-retour d'avion, de train, de bateau ou de car, réservation d'hôtel, certificat d'hébergement chez un particulier, garanties bancaires...* ».

Les discussions au sein du gouvernement auraient porté d'une part sur le soupçon implicite concernant le travail des missions diplomatiques françaises, la PAF pouvant désormais contrôler *a posteriori* les visas délivrés par les consulats; d'autre part sur la définition ou non d'un niveau plancher de moyens d'existence, le ministère de l'intérieur ayant envisagé de le fixer au SMIC pour un mois de séjour, disposition finalement abandonnée. Dans tous les cas, ces nouvelles dispositions risquent de pénaliser, au passage, de jeunes touristes étrangers voyageant à l'économie.

Les professionnels du tourisme sereins

Aussi cette nouvelle réglementation ne risque-t-elle pas de ralentir le flux de touristes étrangers en France ? Au secrétariat au tourisme on affiche une belle sérénité. « *Ces mesures ne concernent pas le type de pays qui nous envoie de vrais touristes*, y déclare-t-on. *Les touristes américains disposent tous de cartes de crédits justifiant de leurs ressources et... bien rares sont ceux qui tentent de rester au-delà des trois mois autorisés.* »

Il serait en effet particulièrement mal venu de gêner en ce moment les flux touristiques entrant en France. Les seuls Américains, qui étaient trois millions en 1985 à visiter l'Hexagone, n'étaient plus que de deux millions en 1986 et la timide reprise attendue cette année (2,1 à 2,2 millions) reste bien fragile : la faiblesse du dollar y est pour beaucoup.

Au Syndicat national des agents de voyages, où l'on est prompt en général à dénoncer toute mesure pouvant gêner les touristes, on ne se dit pas inquiet de ce décret. « *Cette mesure est déjà en place dans la plupart des pays européens, aux Etats-Unis et dans de nombreux pays du tiers-monde*, déclare le secrétaire général du SNAV. *Elle préfigure la future législation européenne et ne peut vraiment gêner que les faux touristes.* »

(1) Les décisions de refus d'entrée prises par la police de l'air des frontières sont passées de 21 000 en 1978 à 44 700 en 1985 et 51 436 en 1986.

Les enfants de couples franco-algériens

La petite Myriam Montetagaud passera ses vacances en France

La petite Myriam Montetagaud, douze ans, née d'un père algérien et d'une mère française, est arrivée le samedi 8 août à l'aéroport d'Orly. Seule parmi les « mère d'Alger » à n'avoir pu jusqu'ici accueillir son enfant à Paris, Mme Hélène Montetagaud avait commencé, le 4 août, une grève de la faim. Mais elle l'avait aussitôt interrompue, après avoir reçu l'assurance des autorités algériennes qu'elle pourrait revoir sa fille.

La veille, seize enfants avaient regagné Alger après un mois passé en France auprès de leur mère, (*le Monde* daté 9-10 août). Cette expérience, suivie par l'arrivée de Myriam, a été saluée par le Collectif de solidarité aux mères des enfants enlevés qui y voit la marque de la « *réussite complète des accords dits « de Strasbourg » permettant aux enfants de ces mères de venir passer les vacances d'été en France auprès de leurs familles maternelles* ».

De son côté, le président du Parlement européen, Lord Plumb, d'est déclaré « *satisfait* ». Le souhait du Parlement européen « *est que l'accord franco-algérien serve de modèle à d'autres pays aussi bien européens qu'extra-européens* », a-t-il ajouté, et que « *les frontières cessent d'être une barrière aux contacts parents-enfants* ».

La psychose du contre-enlèvement

Parmi les mères qui avaient « occupé » l'ambassade de France à Alger pendant l'été 1985 puis marché de Paris à Genève en février 1987, Hélène Montetagaud est celle qui a rencontré le plus de problèmes pour « récupérer » sa fille.

Hélène et Tahar Boufenaz se sont mariés en 1973. Elle était institutrice, lui dépanneur-frigoriste, installé en France depuis 1960. Myriam est née en 1975. Bien qu'attendue, cette naissance n'a pas empêché la mésentente de s'installer insidieusement dans le couple. Les accrochages et les coups devenant trop fréquents, Hélène a décidé de quitter Tahar. Le divorce a été prononcé en 1979. Un divorce classique, avec la garde de l'enfant à la mère et un droit de visite au père.

En février 1980, profitant d'un droit de visite, Tahar a emmené Myriam en Algérie, à Skikda. Et, pour bien montrer sa volonté de garder l'enfant, il a aussitôt introduit une procédure en Algérie qui lui donna satisfaction en mars 1981. D'abord incrédule, Hélène a finalement entamé une double procédure, en France et en Algérie. « *Ayez confiance, tout ira bien* », lui dit-on.

A priori, elle ne devrait pas avoir de mal à faire respecter ses droits. Tahar, qui n'a pas trouvé de travail dans son pays, est en effet revenu en France où il vit. Or aux yeux de la justice française, il est sous le coup d'une condamnation à six mois de prison pour « *non-représentation d'enfant* » (côté algérien, le code de la famille autorise « *une mère étrangère à exercer son droit de garde à l'étranger si le juge le lui permet, compte tenu de l'intérêt de l'enfant* »). Mais les Français refusent d'employer la manière forte : l'emprisonnement pour que l'enfant soit ramenée en France. Et la justice algérienne préfère rejeter la demande d'Hélène en invoquant un conflit de droit entre les deux pays. Depuis, Tahar s'est installé en Arabie saoudite.

Myriam continue d'être élevée par sa famille paternelle qui entretient chez elle la psychose d'un contre-enlèvement. A tel point que, en décembre 1985, lorsque Mme Georgina Dufoix, alors porte-parole du gouvernement et ministre de la famille, est allée en Algérie chercher les enfants de femmes ayant occupé l'ambassade pour venir passer les vacances de Noël en France, Myriam a été la seule à refuser de monter dans l'avion. Il est vrai qu'au moment où elle devait embarquer, sa tante, qui l'accompagnait, a été prise d'une crise d'hystérie.

Puis, lorsque les pères ont amené pour quelques jours les enfants aux mères, qui, cette fois, marchaient vers Genève, Myriam, à nouveau, n'était pas du voyage. Hélène s'est donc rendue en Algérie, où pour la première fois, les autorités algériennes ont insisté pour que le père promette par écrit de laisser partir Myriam pour les vacances d'été. Hélène a pu recevoir la fillette quelques jours dans un hôtel.

« *Lorsque nous nous voyons*, explique-t-elle, *nous discutons pendant des heures. Je lui raconte des histoires. Elle me pose des questions, surtout sur les religions et les différentes civilisations.* » Pour mieux communiquer, Hélène a appris des rudiments d'arabe qu'elle utilise de temps à autre à la grande joie de sa fille. Et, cette année, elle a suivi un cours sur la civilisation islamique.

Hélène a donc retrouvé sa fille ainsi que son ancien mari qui l'accompagnait. Ce dernier a été longuement entendu par la police de l'air et des frontières. Il s'est dit « *prêt à se présenter devant le juge d'instruction et désireux de rester en France durant le séjour de sa fille* ».

CHRISTIANE CHOMBEAU.

Cinq ans après l'attentat

Une brève cérémonie du souvenir rue des Rosiers

Cinq ans après l'attentat de la rue des Rosiers, à Paris 4e, le 9 août 1982 – attentat dans lequel six personnes avaient été tuées et vingt-deux autres blessées, par un commando terroriste, à l'intérieur du restaurant Goldenberg une centaine de personnes ont participé, dimanche, à une brève cérémonie du souvenir.

Organisé par le Conseil représentatif des institutions juives de France (CRIF), ce rassemblement a réuni des habitants du quartier, des représentants d'associations juives et différentes personnalités dont MM. Michel Rocard, député des Yvelines (PS), Roger Hanin, Lucien Finel, adjoint au maire de Paris, représentant Jacques Chirac, ainsi que deux victimes de l'attentat venues témoigner.

Dans une brève prise de parole, M. Théo Klein, président du CRIF, a notamment affirmé qu'il souhaitait « *que petit à petit, le terrorisme soit pourchassé et réduit à néant. Nous devons être vigilants pour éviter d'autres attentats. La cérémonie d'aujourd'hui est à la mémoire de tous ceux qui ont été tués, de tous ceux qui ont été victimes et qui souffrent parce que des gens, sans doute imbéciles et cruels, croient pouvoir tirer anonymement sur des gens, au nom d'idées qu'ils ne sont pas capables de défendre par d'autres voies* ».

En URSS

La collision ferroviaire de Kamensk a fait des « dizaines de morts »

Moscou. – La collision entre un convoi transportant 5 000 tonnes de blé et un train de passagers, qui s'est produite vendredi 7 août, à Kamensk, près de Rostov-sur-le-Don, dans le sud-ouest de la Russie (*le Monde* daté 9-10 août), a fait des « *dizaines de morts* », a rapporté, dimanche 9 août, le journal des syndicats soviétiques *Troud*.

Selon un journaliste du quotidien des cheminots *Goudok*, les passagers des deux wagons détruits sont « *apparemment presque tous morts* ».

La télévision a diffusé, samedi soir, un reportage montrant des carcasses de wagons enchevêtrées, et des équipes de volontaires s'employant à récupérer, à l'aide de seaux, le blé qui s'est déversé le long de la voie, à la suite du déraillement d'une cinquantaine de wagons de marchandises. C'est la première fois que la télévision soviétique montre des images d'une catastrophe ferroviaire survenue en URSS.

Mais le bilan de ce « *désastre* » – terme utilisé par l'agence Tass – n'a pas encore été divulgué. Selon le journal *Goudok*, l'accident est dû à une défaillance des freins du convoi de marchandises. Le mécanicien a alerté les responsables de la gare de Kamensk, où le train de passagers se trouvait à l'arrêt. Le conducteur de ce dernier a reçu l'ordre de dégager la voie, mais la consigne n'a pas été transmise aux chefs de wagon, qui ont actionné les mécanismes de freinage d'urgence lorsque le train s'est mis en branle. – (*AFP.*)

Les index du « Monde »

Le Monde vient de signer un accord avec la société anglaise Research Publications pour l'édition de ses index.

La collection actuellement disponible offre les index des années 1944/45, 1946, 1947, 1948, 1949, 1950, 1951, 1956, 1965, 1966, 1967, 1968.

Research Publications (qui édite également les index du *Times*) publiera l'index de l'année 1987 au début de l'année 1988. A partir de 1988, cette société offrira au public les index mensuels de l'année en cours et un index annuel récapitulatif. Afin de compléter la collection, un index d'une année antérieure sera proposé chaque année.

Cet accord devrait satisfaire les documentalistes, bibliothécaires, chercheurs, universitaires, étudiants... qui ont apprécié cet outil de travail et qui en attendaient la reprise.

FAITS DIVERS

Un conducteur ivre fauche un groupe de personnes

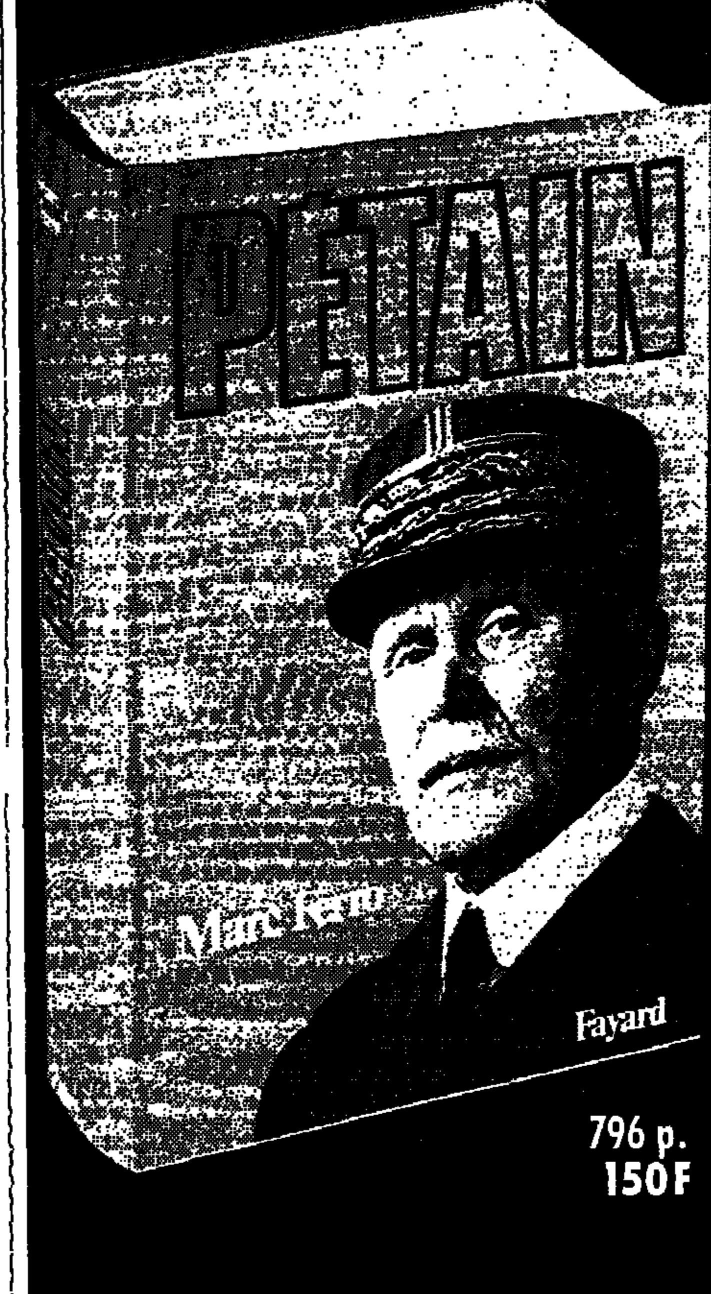
Un mort, sept blessés

Une femme enceinte de vingt-six ans, qui marchait au bord d'une route, a été tuée par un automobiliste en état d'ivresse et son fils de quatre ans grièvement blessé, dans la nuit du samedi 8 au dimanche 9 août à Caumont, près de Saint-Girons (Ariège).

Mme Ginette Rousseau revenait en compagnie d'une dizaine de personnes d'une fête locale à Caumont en marchant le long de la D 117, lorsque la voiture de M. Christian Cerna, vingt-six ans, demeurant à Salies-du-Salat (Haute-Garonne), l'a fauchée. Le jeune homme qui présentait un taux d'alcoolémie de 2,10 grammes a déclaré au gendarmes avoir été « *gêné par une voiture venant en sens inverse* ». Il a été placé en garde à vue.

Mme Rousseau a succombé à ses blesures dimanche en début de matinée à l'hôpital de Saint-Girons. Son fils Bernard a été grièvement blessé, ainsi que trois autres personnes.

● **Autopsie des quatre Iraniens tués dans un accident de la route.** — Les corps des quatre Iraniens qui avaient péri carbonisés dans un accident de la route le mercredi 5 août dans la commune du Porge-en-Gironde (*le Monde* daté du 9-10 août), ont été autopsiés vendredi sur ordre du parquet de Bordeaux. Pour les enquêteurs, le caractère accidentel de la mort de ces quatre Iraniens qui se rendaient en vacances sur la côte atlantique ne fait aucun doute. Mais le parquet a préféré prendre toutes les précautions. Le résultat de l'autopsie n'était pas encore connu lundi dans la matinée. Par ailleurs, les corps de deux des victimes qui n'avaient pu être identifiés ont été reconnus par des proches. Il s'agit de Hosseini Ramin, vingt-cinq ans, demeurant à Courbevoie (Hauts-de-Seine) et de Safa Hassan, trente-six ans, de Paris.



Sports

ATHLÉTISME : les championnats de France

Le maximum pour les minima

Hormis le record de France du 5 kilomètres marche battu par l'Alsacienne Suzanne Griesbach, quarante-deux ans, en 22 min 49 s 06, les championnats de France d'athlétisme, disputés du vendredi 7 au dimanche 9 août à Annecy (Haute-Savoie) devant un public très nombreux, n'auront pas été marqués par des performances chronométriques exceptionnelles. Les athlètes français ont néanmoins fait preuve d'un niveau d'ensemble rassurant à trois semaines des championnats du monde. Le sprint a confirmé sa valeur, Max Morinière réalisant 10 sec 18 au 100 mètres et Bruno Marie-Rose remportant le 200 mètres en 20 sec 50. En revanche, quelques vedettes du demi-fond, comme Annette Sergent (3 000 mètres), Pascal Thiébaut et Florence Giolitti (1 500 mètres), ont été bousculées par la génération montante.

ANNECY
de notre envoyé spécial

Scène ordinaire d'un championnat de France : sitôt après avoir franchi la ligne d'arrivée du 800 mètres, Philippe Collard repart en sens inverse. Bras en V et sourire aux oreilles, il court saluer les amis dans la tribune. Il tient enfin ce titre national qui lui avait bêtement échappé l'an dernier à Aix-les-Bains. Même explosion de joie pour Raymond Pannier. Après avoir été quatre fois vice-champion de France du 3 000 mètres steeple, le coureur de Marignane savourait sans retenue le bonheur de monter, enfin, sur la plus haute marche du podium.

A l'inverse, certains champions accueillirent la victoire avec une grimace. Les poings serrés de Fabienne Ficher à l'arrivée du 400 mètres en disaient long sur son insatisfaction. Championne de France à vingt et un ans certes, mais un coup d'œil au chronomètre électronique avait suffi à doucher tout triomphalisme. En réalisant 51 s 97 sur le tour de piste, la jeune Parisienne était encore loin du seuil fixé par la direction technique nationale pour se qualifier pour les championnats du monde (51 s 70).

Comme elle, de nombreux athlètes étaient venus en Haute-Savoie dans l'espoir de franchir les fameux minima. Pour la fédération, ce rendez-vous national était, en effet, la date-butoir pour établir la sélection pour Rome. Celle-ci sera rendue publique mardi 11 août. C'est ainsi qu'on a vu Norbert Brige, pourtant assuré du titre à la longueur, se pencher par-dessus l'épaule de l'officiel chargé de mesurer son ultime essai, puis esquisser un geste de dépit. Avec un saut à 8,07 mètres, le Lorrain avait atterri 3 centimètres en-deçà de la limite fatidique.

En planant sur le stade municipal d'Annecy, l'ombre de ces minima a pu fausser certaines épreuves. Sans la perspective de ce couperet, la Niçoise Florence Giolitti, relevant à peine d'une angine, se serait-elle lancée dans le 1 500 mètres sur un rythme aussi suicidaire ? Patricia Demilly n'eut plus qu'à attendre la dernière ligne droite pour surgir. A bout de forces, pantelante, la grande favorite avait tout manqué : le titre et la performance.

La même mésaventure est arrivée à Nathalie Thoumas. Partie à la recherche d'un « chrono » sur 800 mètres, elle ne put résister au sprint final de Barbara Gourdet, une inconnue de vingt-deux ans. Et Annette Sergent ? La championne du monde de cross-country, très en retard dans sa préparation estivale, n'aurait pas emmené aussi sûrement Marie-Pierre Duros, vingt ans, vers son premier titre national au 3000 mètres si elle n'avait été talonnée par la nécessité de réaliser un temps à tout prix.

« Aspirés vers le haut »

Au diable la tactique et le calcul de tradition aux championnats de France ! Les athlètes, omnubilés par leur sélection, ont fait le maximum afin d'obtenir les minima. Alain Piron, le directeur sportif national, ne regrette pas d'avoir imposé des limites très élevées en début de saison. « *Les athlètes ont été aspirés vers le haut* », constate-t-il. Au printemps, Pascal Thiébaut avait été le premier à trouver les minima insurmontables. Non seulement il les a franchis sur 1 500 mètres, mais il a pulvérisé le record de France du 5 000 mètres pour l'une de ses premières sorties sur la distance.

Les neuf records nationaux améliorés en juillet ont d'ailleurs conforté le DTN dans le bien-fondé de ses exigences : « *Je préfère avoir fixé des barrières trop dures nous permettant d'examiner la situation de chacun au moment de la sélection plutôt que des minima trop indulgents qui nous interdiraient toute marge de manœuvre* », estime Alain Piron.

Allons ! tout espoir n'est pas perdu pour ceux qui ont flirté avec les performances qualificatives. Leur cas sera examiné d'ici à mardi. Ce repêchage ne concerne plus Hélène Huart, littéralement portée par le merveilleux public annecien (plus de vingt-cinq mille personnes en deux jours) sous les 56 secondes au 400 mètres haies. Ni Bruno Marie-Rose et Marie-Christine Cazier, qui ont profité du week-end pour se rassurer pleinement sur 200 mètres. En revanche, Norbert Brige, victime d'un vent défavorable, Jean-Charles Gicquel, régulier à plus de 2 m 26 en hauteur, Serge Hélan, de retour au triple saut et quelques autres pourraient bénéficier d'un billet de faveur pour Rome.

Le casse-tête de la sélection est désormais pour Alain Piron et son équipe. « *Beaucoup d'athlètes sont très près des minima. Je suis content d'être confronté à ce problème*, dit-il. *Au vu des résultats de l'an dernier, vingt-cinq athlètes seulement auraient pu prétendre aller au mondial. La sélection en comptera environ quarante-cinq.* » Autre témoignage des progrès d'ensemble de l'athlétisme français, ce calcul du DTN : « *En comparant les résultats dans les compétitions par équipes depuis le début de l'année, toutes disciplines confondues, y compris les épreuves combinées, la marche et le marathon, la France arrive en tête des nations européennes, devant l'URSS.* »

Si le forfait de Pierre Quinon, insuffisamment préparé, a enlevé tout suspense à la perche, dont les trois premiers — Salbert, Collet et Vigneron — sont évidemment qualifiés pour Rome, la finale du 100 mètres haies féminin fut le moment le plus dramatique des championnats. Elles étaient quatre pour trois places. Arrivée quatrième, Monique Ewange-Epée devra-t-elle laisser son billet d'avion à Laurence Elloy, médaillée de bronze derrière Florence Colle et Anne Piquereau ? L'une a pourtant déjà réalisé les fameux minima, l'autre pas. Ou plutôt pas encore, car les sélectionneurs semblent décidés à accorder une chance supplémentaire à Laurence Elloy, invitée aux meetings de Zurich et de Berlin. L'embarras du choix est un délice trop rare pour que quiconque songe à s'en plaindre.

JEAN-JACQUES BOZONNET.

AUTOMOBILISME : Grand Prix de Hongrie de formule 1

Des voitures pour le tourisme

Nelson Piquet (Williams-Honda) a obtenu son deuxième succès consécutif en remportant le deuxième Grand Prix de Hongrie de formule 1 automobile, le dimanche 9 août à Budapest. Le pilote brésilien, qui avait négocié quelques jours plus tôt son transfert dans l'écurie Lotus-Honda l'an prochain, a bénéficié de l'abandon de son coéquipier Nigel Mansell, en tête du départ jusqu'à cinq tours de la fin, où il a perdu un écrou serrant sa roue arrière droite.

Dans cette course monotone où seules les Ferrari ont contesté un moment la suprématie des Williams, le Brésilien Ayrton Senna (Lotus-Honda) a pris la deuxième place, à 37 secondes, devant Alain Prost (McLaren-Tag-Porsche), troisième à 1 min 27 s. Avec un moteur manifestant quelques ratés dès le tour de chauffe, le Français a vécu une course *« énervante et frustrante »*, et il a, sauf imprévu, définitivement compromis ses chances de conserver son titre mondial. Troisième *ex aequo* avec Nigel Mansell, il se retrouve désormais à 11 points d'Ayrton Senna et à 18 points de Nelson Piquet.

BUDAPEST
de notre envoyé spécial

Ce deuxième séjour en Europe de l'Est avait pourtant bien commencé pour Alain Prost, qui avait même retrouvé à Budapest le goût de la communication. Dès son arrivée dans la capitale hongroise, le double champion du monde avait tenu, à l'initiative de Marlboro, son commanditaire principal, une conférence de presse au cours de laquelle le représentant de l'agence d'information hongroise MTI avait noté qu'il répondait « *poliment, diplomatiquement et intelligememnt* » aux questions. A la veille du Grand Prix, il avait encore consacré aux télévisions des pays de l'Est un temps qu'il n'accorde plus que parcimonieusement aux journalistes occidentaux. « *C'est agréable de faire découvrir son sport*, expliquait-il. *C'est la chose la plus belle du week-end.* »

Pour paraphraser Jules César, Bernie Ecclestone, patron du grand cirque de la formule 1, aurait pu dire à Budapest : « *Je suis venu, j'ai vu, j'ai vaincu.* » Pour leurs premiers tours de roues à l'Est, les monoplaces de formule 1 avaient suscité l'été dernier une extraordinaire curiosité. Plus de trois cent mille spectateurs s'étaient pressés en trois jours sur les terre-pleins bordant le Hungaroring, spécialement construit pour le Grand Prix. Même si le chiffre de 900 millions de téléspectateurs annoncé par Bernie Ecclestone est, comme d'habitude, très surévalué, cette première avait permis de dépasser les audiences habituelles.

Pour le grand argentier de la formule 1, le bénéfice ne se limitait pas aux droits de retransmission, de publicité et aux 900 dollars de « plateau » réclamés aux organisateurs de chaque Grand Prix. Après la conquête de l'Australie la saison précédente, et avant le retour au Japon en novembre 1987, cette incursion en Europe de l'Est contribuait de façon spectaculaire à donner à la formule 1 l'aura internationale recherchée par les gros commanditaires.

L'intérêt des autorités hongroises pouvait paraître, *a priori*, moins évident. La construction du circuit nécessitait un investissement important. Le devis de 320 millions de forints (42 millions de francs) a même été largement dépassé. L'édification du Hungaroring a finalement coûté 500 millions de forints (66 millions de francs) apportés, à parts égales, par l'Etat et par un prêt contracté par l'Association économique de formule 1 constituée pour la circonstance.

Cheval de Troie

En prenant de vitesse le « grand frère » soviétique, contacté au préalable, pour l'organisation d'un Grand Prix à Moscou, le gouvernement hongrois a recherché un bénéfice politique et économique en apparaissant comme le partenaire le plus ouvert aux échanges avec l'Occident. Grâce à la création de l'Association économique de formule 1 qui regroupe les représentants de douze organismes sociaux-économiques comme les compagnies aériennes et de chemins de fer, les sociétés de travaux publics, l'Automobile Club, les chambres de commerce ou le ministère de tourisme et de la circulation, il a surtout voulu faire du Hungaroring une affaire rentable et du Grand Prix un instrument de promotion pour le pays.

L'attrait de la découverte passé, les spectateurs hongrois ont boudé cette année les essais avant de venir à plus de cent mille pour la course. Malgré un prix des places (de 600 à 2 500 forints) élevé par comparaison au théâtre (80 forints) ou au cinéma (20 forints), alors que le salaire mensuel de base est de 4 000 forints.

Un peu paradoxalement, le Grand Prix est, avant tout, organisé pour son impact à l'étranger. La retransmission de la course est précédée, en intervision, d'un documentaire de trois minutes montrant la richesse architecturale de Budapest et les charmes des campagnes hongroises. Avec quinze millions de touristes par an, le pays tire l'essentiel de ses devises de ce secteur. En 1986, le Grand Prix avait opportunément permis de relancer l'activité touristique réduite à néant par la catastrophe de Tchernobyl, distant de moins de huit cents kilomètres. Cette année, tous les records de passage aux frontières, notamment avec l'Autriche et la Thécoslovaquie, ont été battus dans les trois jours qui ont précédé le Grand Prix et il ne restait plus une chambre disponible aux environs de Budapest.

Ainsi, le prix du « plateau » réclamé par Bernie Ecclestone est largement couvert si on prend en compte les droits d'entrée et les retombées économiques de la course. D'où l'intérêt des Hongrois qui veulent négocier pour cinq années supplémentaires au-delà de 1990 l'exclusivité de l'organisation d'un Grand Prix en Europe de l'Est.

En construisant le Hungaroring, les autorités ne se doutaient pas non plus que des firmes comme Rolls-Royce ou Bentley viendraient y présenter leurs nouveaux modèles 1987. « *C'est peut-être un nouveau cheval de Troie que nous avons introduit à Budapest* », disait Janos Nadasdi, le secrétaire général de l'Association hongroise des sports auto et moto. Les rutilants motor-home aux couleurs des grandes firmes internationales ont déjà repris la route pour Zeltweg où aura lieu, dimanche 16 août, le Grand Prix d'Autriche, mais qu'aura retenu la jeunesse hongroise de ces trois jours d'escale du grand cirque de la formule 1 ?

GÉRARD ALBOUY.

Simone Créantor, le poids des ans...

Sa médaille d'or autour du cou, Simone Créantor signe des autographes avec une placidité souriante. Quelques mains amicales se posent sur sa robuste épaule de lanceuse de poids : « *Félicitations, Sissi.* » Des athlètes la taquinent au passage, l'interrogent sur le nombre exact de ses titres nationaux. Tout compte fait, c'est le sixième depuis 1972. « *Mon premier titre, j'ai mis un mois à m'en remettre*, se souvient-elle. *Je regardais ma médaille tous les jours pour vérifier qu'elle était bien vraie.* » Samedi, l'athlète du Stade français était heureuse. Sans exubérance. Sans arrière-pensée non plus. L'angoisse de réussir les minima pour Rome n'a jamais hanté ses nuits. Elle sait depuis longtemps qu'elle regardera les championnats du monde à la télévision.

La limite de qualification pour le Mondial fixée à 18,60 mètres par la fédération était hors de portée. Son record de France, établi en 1984, n'est qu'à 17,45 mètres, et ce week-end, la lanceuse guadeloupéenne a conquis le titre avec un jet de 15,84 mètres. « *Une performance ridicule qui me rajeunit d'au moins six ans*, reconnaît-elle. *Mais, même avec 12 mètres, la victoire m'aurait comblée.* »

Depuis trois ans, l'indéracinable championne de France a perdu toute illusion sur le plan international. Son lancer victorieux d'Annecy est à près de 7 mètres du record du monde de la Soviétique Lissowskaia (22,63 mètres). Un fossé, un abîme dans lequel se serait noyée la détermination la mieux trempée. Pas celle de Simone Créantor, à peine émoussée par quinze ans d'une carrière commencée tardivement à l'âge de vingt-deux ans.

Sans rivale en France, sans espoir au-delà des frontières, comment peut-on encore se motiver saison après saison ? « *Un sportif ressent toujours des sensations nouvelles quand il s'agit de conserver sa couronne* », explique-t-elle, tout en reconnaissant que à trente-neuf ans, elle commence à accuser le poids des ans. Plusieurs fois annoncé, son retrait est aujourd'hui définitif.

« L'esthétique prime tout »

Simone Créantor emporte avec elle un seul regret : « *La blessure qui m'a empêchée d'aller aux Jeux olympiques de Los Angeles. Je n'étais qu'à 40 centimètres des minima. La fédération m'aurait sans doute sélectionnée en raison du boycott des pays de l'Est.* » Autre insatisfaction : l'absence de relève dans cette discipline. « *En France, l'esthétique prime tout. Or pour franchir un certain cap, il faut s'alourdir, accepter de forcir sans pour autant devenir un mastodonte* », dit-elle, pour expliquer l'absence de vocations.

Les eaux stagnantes de cette discipline contrastent avec le frémissement de certaines autres. « *C'est une spécialité peu valorisante*, reconnaît la championne de France. *L'entraînement est dur et ingrat. Et les médias la boudent à cause du manque de résultats.* » La fédération s'attelle à une œuvre de longue haleine : recherche de gabarits, aussi bien masculins que féminins et politique d'ensemble pour la formation. La junior Annie Brouzet, fille du recordman de France et entraîneur national Yves Brouzet, est actuellement le seul espoir de poids. « *Elle dépassera les 18 mètres* », prophétise Sissi, avant de se retirer, impériale, avec son ultime médaille. A moins que le succès de Suzanne Griesbach (quarante-deux ans), seule grand-mère championne et recordwoman de France, ne lui donne à nouveau des fourmis dans le bras.

J.-J. B.

Les résultats

Athlétisme

La Bulgare Zinka Zagorova a battu, le samedi 8 août, le record du monde du 100 mètres haies en 12 s 25, au cours d'une réunion internationale d'athlétisme qui a eu lieu à Drama (Grèce).

Automobilisme

GRAND PRIX DE HONGRIE DE FORMULE 1

Classement. — 1. Nelson Piquet (Williams-Honda), les 305,064 kilomètres en 1 h 59 mn 26 s 79 (moy. : 153,39 kilomètres-heure ; 2. Senna (Lotus-Honda), à 37 s 72 ; 3. Prost (McLaren-TAG-Porsche), à 1 mn 27 s 45 ; 4. Boutsen (Benetton-Ford), à un tour ; 5. Patrese (Brabham-BMW) ; 6. Warwik (Arrows-Megatron), à deux tours.

Championnat du monde. — 1. Piquet (Bré.), 48 points ; 2. Senna (Bré.), 41 pts ; 3. Mansell (GB) et Prost (Fr.), 30 pts ; 5. Johansson (Suède), 19 pts ; 6. Berger (Autr.), 9 pts.

RALLYE D'ARGENTINE

L'Italien Massimo Biason (Lancia-Delta 4WD) a pris, le samedi 8 août, la tête du championnat du monde des pilotes en remportant le Rallye d'Argentine devant son coéquipier l'Argentin Jorge Recalde, à 1 mn et 1 s, et l'Allemand de l'Ouest Erwin Weber (Volkswagen Golf GTI), à 17 mn et 44 s.

Sa victoire, qui consacre Lancia champion du monde des marques, relance le championnat du monde des pilotes. L'Italien, avec 74 points, précède désormais les Finlandais Juha Kankunen (72 points) et Marku Alen (60 points), absents de l'épreuve.

Football

CHAMPIONNAT DE FRANCE
Première division
(Quatrième journée)

*Montpellier b. Monaco 2-1
*Lens b. Bordeaux 1-0
*Auxerre b. Lille 2-1
*Paris-SG et Brest 0-0
*Toulouse b. Niort 1-0
Saint-Etienne b. *Nice 3-2
*Metz b. Laval 2-1
*Marseille et Toulon 1-1
*Nantes et RC Paris 1-1
*Le Havre et Cannes 2-2

Classement. — 1. Monaco, Bordeaux, Toulouse, 6 pts ; 4. Paris SG, 5 pts.

Deuxième division
(Quatrième journée)

Groupe A

Sochaux b. *Lyon 7-1
*Alès et Martigues 1-1
*Châtellerault b. Nîmes 1-0
*Orléans et Gueugnon 1-1
*Grenoble b. Cuiseaux-Louhans 2-1
*Montceau b. Dijon 2-1
*Ajaccio b. Sète 1-0
*Istres b. Bastia 4-1
*Le Puy b. Tours 1-0

Classement. — 1. Sochaux, 7 pts ; 2. Grenoble, Alès, Montceau, 6 pts.

Groupe B

Strasbourg b. *Quimper	1-0
*Reims et Rouen	1-1
*Melun-Fontain. b. St-Dizier	1-0
*Mulhouse b. La Roche AEPB	1-0
*Caen b. Abbeville	2-1
*Angers b. Nancy	2-0
Guingamp b. *Beauvais	3-0
Dunkerque b. *Rennes	1-0
*Valenciennes et Lorient	2-2

Classement. — 1. Strasbourg, 7 pts ; 2. Rouen, Mulhouse, 6 pts.

Motocyclisme

Grand Prix de Suède de vitesse

L'Australien Wayne Gardner (Honda-Rothmans) a facilement remporté, le dimanche 9 août, la course des 500 centimètres cubes du Grand Prix de Suède.

Il a mené de bout en bout, maintenant toujours ses distances par rapport à l'Américain Eddie Lawson (Yamaha-Marlboro), son plus dangereux rival. Déjà tombé aux essais, le Français Christian Sarron (Yamaha-Gauloises) a disparu à la suite d'une chute dès le deuxième tour.

Classement du championnat du monde. — 1. Gardner 120 points ; 2. Mamola, 101 pts ; 3. Lawson, 91 pts.

Voile

Course en solitaire du *Figaro*

Jean-Marie Vidal, le doyen des concurrents (quarante-cinq ans), a remporté, le samedi 8 août, la course en solitaire du Figaro, *à la barre de* Eterna-Port-Camargue, *après avoir franchi en deuxième position la ligne d'arrivée de la troisième et dernière étape Bénodet-La Baule-Pornichet (330 milles), derrière Alain Gautier* (La Concorde). *Il s'agit de la deuxième victoire de Jean-Marie Vidal dans cette course en solitaire, qu'il avait déjà accroché à son palmarès en 1972.*

SKI NAUTIQUE : les championnats d'Europe

Vague française



Patrice Martin dans les éliminatoires (slalom) des championnats.

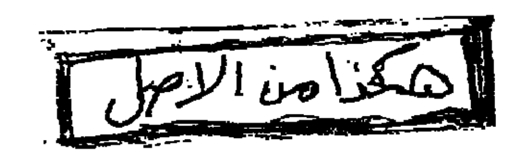
Les championnats d'Europe de ski nautique, disputés les samedi 8 et dimanche 9 août, sur le plan d'eau de Marignane, près de Marseille, ont vu les victoires de Patrice Martin en figures et de Pierre Carmin en slalom. Les deux têtes de file du ski nautique français ont aussi décroché le bronze, en slalom pour Martin et en saut pour Carmin, et terminent respectivement deuxième et troisième au combiné.

Les dames ne sont pas en reste, avec quatre médailles : l'argent et le bronze pour Marie-Pierre Seigneur, en slalom et au combiné, la deuxième place au classement par équipes ; le bronze encore pour Frédérique Savin, en figures. Le ski nautique français se porte bien avant les championnats du monde organisés à Londres en septembre.

GOLF : le championnat de la PGA

Nelson au barrage

L'Américain Larry Nelson, trente-neuf ans, a remporté le soixante-neuvième championnat de golf de la PGA (Association des golfeurs professionnels) en triomphant en match de barrage de son compatriote Lanny Wadkins, le dimanche 9 août sur les links de Palm Beach Gardens (Floride). Nelson ayant rendu une dernière carte de 72 (par égalé) et Wadkins un 73, ces deux joueurs totalisaient chacun 287 coups, soit un sous le par, à l'issue du dernier tour. Dans le match de barrage disputé entre eux, Nelson faisait la différence sur le premier trou supplémentaire (le dixième) en égalant le par tandis que Wadkins devait subir un bogey. Larry Nelson a ainsi signé son deuxième succès dans le championnat de la PGA, et a touché 140 000 dollars.



MUSIQUES

Petite histoire du plagiat

Copies, rencontres, réminiscence

Si les plagiats de chansons sont nombreux, les conflits se règlent généralement en coulisses. Au mieux des intérêts de chacun et quand l'œuvre a fini son aventure commerciale.

Après la reconnaissance de paternité de Loulou Gasté sur la chanson *Feelings* par le tribunal de New-York, Serge Gainsbourg est mis sur la sellette par la société Chant du monde, qui estime que le chanteur a plagié le compositeur soviétique Aram Khatchatourian pour le thème de *Charlotte for Ever.* Pour Serge Gainsbourg, *« ce n'est pas un plagiat, c'est une rencontre (...). Je pensais que Khatchatourian était tombé dans le domaine public ».* Des discussions entre les deux parties sont en cours pour trouver une solution à l'amiable.

Ce n'est pas la première fois qu'un auteur-compositeur-interprète emprunte à une autre œuvre croyant que celle-ci relève du domaine public : Paul Simon avait ainsi oublié le Sud-Américain Robles qui, par décision de justice, perçoit aujourd'hui l'intégralité des droits de *El condor pasa ;* le Français Gilles Dreux avait extrait un chant d'une messe sud-américaine, changé les paroles, lui avait donné un nouveau titre (*Alouette*), pensant que l'ensemble de la musique appartenait au folklore – ce qui n'était pas le cas.

Plus généralement, dans notre époque de consommation à outrance, les similitudes entre chansons sont multiples et les cas de réminiscence flagrante sont relevés par centaines chaque année. Il est vrai que durant la même période, soixante mille chansons françaises et étrangères arrivent à la SACEM.

En France, toute affaire de plagiat est traitée à la SACEM par ses services musicaux, qui ont à leur disposition un dictionnaire contenant plus de six cent mille fiches informatisées codifiées avec des demi-tons et où sont inscrites les œuvres qui ont été plus ou moins commercialisées. Si, à la lecture d'un manuscrit, il y a resemblance frappante, il est demandé au compositeur de modifier la mélodie, le rythme et l'harmonie avant enregistrement à la SACEM. Si l'œuvre est déjà en cours de commercialisation, une commission des compositeurs du conseil d'administration a pouvoir d'appréciation, uniquement consultatif. Si ce n'est pas une copie servile, la SACEM ne peut agir.

Beaucoup d'affaires ne viennent jamais sur la place publique : pour éviter les frais de procès, et la perte éventuelle de prestige nombre de plagiats trouvent leur solution dans une transaction; chacune des parties attendant généralement que l'œuvre ait été exploitée au maximum, soit environ deux ans.

Si les deux parties jugent préférable de ne pas s'entendre et décident de donner une suite devant les tribunaux, il faut attendre le jugement, plutôt lent à venir (un an et demi), avant de récupérer les droits bloqués. En principe, l'indivisibilité de l'œuvre est de rigueur. Le tri n'est pas fait entre paroles et musique.

Il y a eu des décisions de justice sur des œuvres plagiaires célèbres : *la Maritza*, de Jean Renard, chantée par Sylvie Vartan et dont l'intégralité des droits a été récupérée par les éditeurs des *Feuilles mortes ; l'Amour, pas la charité*, d'Eric Charden dont un tiers des redevances SACEM a été versé à Jean Ferrat, auteur d'*Aimer à perdre la raison ; My Sweet Lord*, de George Harrison, dont la moitié des droits est perçue par Ronald Mack, compositeur de *He's so Fine ; les Hallucinations d'Edouard* et *Qu'est-ce qui tourne en rond chez moi*, de Jean-Michel Rivat, dit Edouard, dont les diques ont été saisis à la demande d'Antoine, auteur des *Elucubrations* et de *Qu'est-ce qui ne tourne pas rond chez moi*. Antoine a aussi reçu des dommages et intérêts.

Parfois, une première décision de justice est modifiée en appel : le chanteur Christophe, condamné en première instance pour la chanson *Aline* à verser l'intégralité des droits à Jacky Moulière, auteur de *la Romance*, s'est vu reconnaître en appel, neuf ans plus tard, une paternité à hauteur de la moitié des droits. Ceux-ci ayant été perçus globalement par Jacky Moulière, la SACEM a alors voté une indemnité de 200 000 francs à Christophe en guise de compensation.

Enfin, il y a des cas tragiques comme celui de la chanson *Toi, ma gueule* de Pierre Nacabal, chantée par Johnny Hallyday dans les années 70. Le thème n'était pas vraiment original et il y avait similitude avec une autre œuvre déposée portant comme titre *Chanson nº 7.* Pierre Nacabal, dont c'était le premier succès, éprouva une angoisse si forte, une telle crainte de perdre le procès qu'il se suicida. Le jugement établi de longs mois après sa mort conclut qu'il y avait *« absence de plagiat, Pierre Nacabal n'ayant pu avoir accès à* Chanson nº 7, *inédite et inexploitée ».*

CLAUDE FLÉOUTER.

Le semaine du mélomane

Au bord d'un puits sans fond, on a retrouvé les lunettes, le chapeau et la prothèse auditive du mélomane qui n'aimait plus la musique. Crime odieux ou geste désespéré ? Se sentait-il menacé par le Festival estival de Paris (tél. 48-04-98-01) qui propose, salle Pleyel, mardi à 20 h 30, le Gustav-Malher Jugend Orchestra dans la *Symphonie nº 1* de Mahler et le *Concerto K 453* de Mozart, avec Mario-Joao Pires, sous la direction de Claudio Abbado; jeudi, à 20 h 30, au grand auditorium de la Maison de Radio-France, le *San-Francisco Polyphony* de Ligeti, *Genesis* et *Erosamo* de Villa-Lobos et des œuvres de Claudio Santoro, sous la direction de ce dernier, avec l'Orchestre national d'Ile-de-France; vendredi, à 20 h 30, récital de Gustav Leonhardt sur l'orgue de Saint-Germain-des-Prés; l'Orangerie du château de Sceaux (tél. 46-60-07-79), où le pianiste Michel Dalberto et le clarinettiste Paul Meyer interpréteront des pages de Brahms, Schumann, Berg et Stravinski, samedi à 17 h 30. Les concerts du Quatuor Hagen (œuvres de Haydn, Beethoven et Janacek), invité par les Amis de la musique du Lubéron (tél. 90-72-36-72), vendredi à Groult, samedi à l'abbaye de Silvacane, dimanche à l'église de Fontaine-de-Vaucluse. Le Moulin d'Andé, dans l'Eure (à 100 kilomètres de Paris, entre les Andelys et Rouen, tél. 32-59-90-80), où le Chamber Music Hollydays, vendredi à 21 heures, et l'ensemble J.S. Bach animent un petit théâtre charmant !

L'enquête suit son cours, mais elle s'annonce longue et difficile.

Le Festival de Confolens

La paix par le folklore

Des Ecossais, des Bulgares, des Chinois, des Polonais, des Brésiliens, dix-sept nations avec leur folklore répondent au rêve de paix d'un pharmacien.

Le 30ᵉ Festival international de folklore s'est ouvert le vendredi 7 août à Confolens (Charente). Onze mois par an, Confolens, 3 000 habitants, l'une des plus petites sous-préfectures de France, s'ennuie dans ses maisons de granit. Le climat, déjà limousin, est sévère, et, dans l'arrière-pays, les éleveurs de moutons, acculés à la défensive par les importations britanniques, n'ont plus le moral.

Et puis, tout à coup, on change de planète. On parle italien ou bulgare dans les rues, on mange chinois (de Chine populaire) à la cantine des lycées, et, au petit jour, les Ecossais en kilt cherchent le petit bar encore ouvert, à moins que ce ne soit le dernier à fermer. Pendant dix jours, c'est la fête, énorme, polyglotte.

Le responsable de la fête est le pharmacien Henri Coursaget, soixante-trois ans. Sans doute ne s'est-il jamais consolé d'avoir jadis cédé aux injonctions familiales lorsqu'il jouait les valets de comédie au Grenier de Toulouse, parallèlement à ses études de pharmacie.

En 1958, une modeste rencontre de troupes folkloriques à Confolens lui donne l'illumination. L'année suivante, il préside le comité d'organisation du festival, et, depuis, il continue, mais, sous son impulsion, Confolens est devenu, en 1970, le siège du Conseil international des organisations de festivals de folklore et d'arts traditionnels, auquel ont adhéré quarante-neuf nations.

Le succès repose sur une idée simple : *« La rencontre de l'autre, qui diffère de soi, c'est exactement le contraire du racisme »*, rappelait samedi M. Jean Reyrat, maire de Confolens (PS), en accueillant les délégations. Henri Coursaget va plus loin : pour lui, ce contact à la base entre les traditions populaires est en soi un puissant facteur de paix.

Cet optimisme généreux confine parfois à la mégalomanie, comme lorsqu'il espérait faire se rencontrer à Confolens Brejnev et Nixon, ou lorsqu'il affichait l'intention de s'entremettre dans le conflit entre les deux Corées. Cette année, Henri Coursaget rêve à voix haute d'un groupe sud-africain multiracial qui serait la vedette du festival 1988.

En tout cas, lui seul peut faire danser les sabreurs turcs avec des partenaires dominicains, obtenir d'un groupe américain qu'il apprenne des danses ukrainiennes, mêler sans désordre deux chorégraphies et plusieurs nations. Cette confusion des races, des cultures et des bonnes intentions le ravit. *« Confolens vient de confluent »*, dit-il, comme pour s'excuser.

Qu'importe ! Confolens pardonne tout à Henri Coursaget. On l'applaudit lorsqu'il défile dans un uniforme d'officier de sapeur-pompier. On l'ovationne lorsqu'il se glisse, déguisé, dans un goupe de Polonais ou de Brésiliennes et qu'il esquisse avec eux quelques pas. Mais plus personne ne rit lorsqu'il fait son entrée au milieu de six mille spectateurs en brandissant à bout de bras la flamme qui brûlera pendant tout le festival. Et c'est dans un silence total que, samedi, les danseuses de dix-sept nations ont mêlé les eaux de leurs cruchons dans une même fontaine lumineuse.

Le symbolisme marchait avec de gros sabots, mais, dans cette petite ville de la Charente limousine, il actionne des ressorts très forts : Oradour-sur-Glane est presque à portée de fusil de Confolens.

JEAN-PIERRE DUFRENNE.

THÉATRE

Dom Juan en rôdage

La soirée la plus parisienne de l'été s'est déroulée le samedi 8 août à Ramatuelle. Dans le joli théâtre de plein air, le Festival Gérard-Philipe (directeur artistique, Jean-Claude Brialy, qui « ubiquite » comme on respire), accueillait *Don Juan* de Molière, mis en scène par Jean-Luc Moreau, avec, dans le rôle-titre, le très gracieux transfuge Francis Lalanne, quittant la cime convoitée du Top 50 pour les hauteurs escarpées d'un très grand texte.

On ne savait plus où donner du « Bonsoir, monsieur (ou madame) le Ministre ». Jean-Pierre Fourcade avait à sa droite Jack Lang et à sa gauche Simone Veil (cherchez l'erreur). Georges Fillioud n'était pas loin. D'autres personnalités éclectiques, certaines transportées depuis Paris par Air Inter, l'un des sponsors du Festival, se serraient sur les gradins dans une nuit de pleine lune suave et de bienveillance unanime.

Quelques heures avant la représentation, Francis Lalanne est réfugié, à l'ombre, dans le jardin de la villa de Régine, « Byzance ». Catogan lissé retenu par un ruban de velours noir, cuissardes blanches, chemise à jabot, un chapelet au cou où s'accroche une fleur de bougainvillée. Déjà en costume de scène ? Pas du tout, c'est sa tenue de tous les jours. Comme il se doit pour un comédien qui va « recevoir l'alternative » (sacre ou massacre), il est provisoirement aphone. Régine l'a gavé de pilules et d'affection, a entouré sa gorge d'une chaussette de laine jaune. Il est fiévreux, fervent.

Le soir, la statue du Commandeur renâclera un peu, mais l'aventure aura déjà pris bonne tournure. Et les ricaneurs (« Quoi, un chanteur ? ») n'auront pas à s'employer. Le spectacle sera en septembre aux Bouffes du Nord. Il étonnera.

D.H.

Basie après Lully à l'Archevêché d'Aix-en-Provence

(Suite de la première page.)

Cela tient de l'acrobatie imitative, de la prouesse sportive, c'est d'une liberté, d'une virtuosité permanentes.

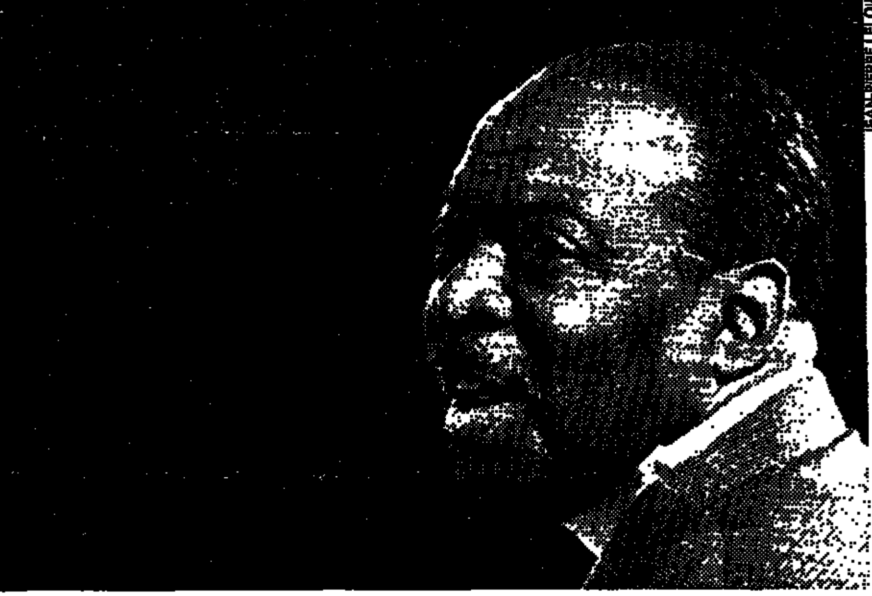
Le spectacle d'Aix, *« Les Mémoires du rythme »*, est une ballade délicieuse, d'un didactisme totalement affectif, à travers l'histoire du jazz. Hendricks dit : *« J'avais treize ans à l'époque, à Toledo, Ohio, je chantais pour Art Tatum ». Miles (Davis) avait dix-neuf ans, et Charlie Parker jouait* Now's the time. Ou : *« A l'époque Thelonius (Monk) me disait... »*

Aucune frime, aucune pose, une familiarité sans phrases, une authenticité unique. A l'époque, à toutes ces époques, Jon Hendricks était là, déjà, avec eux. Les Duke, les Count. Et les dames, Billie Holliday, Sarah Vaughan, Ella.

Au fil du récit, des anecdotes « vécues », la troupe, où chante aussi sa femme Judith, sortie comme une liane noire d'une page de Harpers's Bazaar, et sa fille Aria, interprète avec lui les thèmes essentiels, *Caravan, Stardust, April in Paris, It's sand, man. « L'homme est un instrument de musique »*, dit Hendricks, et il le prouve. Explore le be-bop, salue Dizzy Gillespie, câline le Brésil, évoque Clifford Brown. L'adorable et vénérable danseur de claquettes Eddie Brown achève de chasser du lieu les derniers effluves mozartiens. On est bien.

C'est Louis Johnson (un ancien de chez Balanchine) qui a réglé la chorégraphie des Mémoires du rythme. Le même Johnson qui, en 1974, avait travaillé avec Hendricks pour Evolution of the blues. Cette première exploration du patrimoine jazzique avait tenu l'affiche cinq ans.

Lorsqu'on demande à Jon Hendricks ce qu'il pense de cette mode qui remet à l'honneur les fulgurantes inventions de son trio des



Count BASIE.

années 50 (avec Dave Lambert et Annie Ross), il répond qu'il est heureux, qu'il aime Bobby McFerrin, Al Jarreau ou les Manhattan Transfer. Qu'ils sont ses enfants.

Ce n'est pas la première fois qu'il est en France. Il y a fait la guerre. Et aussi, avoue-t-il en riant, *« un peu de marché noir. Je vendais de l'essence, ça marchait bien. Mais les MP sont arrivés. Très fâchés. Et très ségrégationnistes, aussi. Ils ont voulu me tirer dessus. J'ai voulu répliquer. Je suis reparti aux Etats-Unis menottes aux poignets ».*

« Sinon, ajoute Jon Hendricks, *je crois que je n'aurais plus jamais quitté Besançon... »*

DANIÈLE HEYMANN.

★ « Les Mémoires du rythme », en Provence : les 11 et 13 août au Théâtre de l'Archevêché d'Aix, à 21 heures. Et aussi au Théâtre de Ramatuelle, les 20, 21 et 22 août à 21 h 30. Le spectacle sera retransmis par France-Culture le 12 septembre à 22 h 30 dans le programme musical de Nicolas Sokolowski.

★ *Jazz à Aix.* – Art Blakey et les Jazz Messengers (le 12), Jon Hendricks and Co. (le 14) au Hot Brass à 23 h 30.

– Lionel Hampton Big Band au Théâtre de l'Archevêché, le 14 août à 21 h 30.



Culture

EXPOSITIONS

Neuf maquettes à Caen

Des châteaux bien peu forts

A l'occasion du neuvième centenaire de la mort de Guillaume le Conquérant, duc de Normandie, roi d'Angleterre, le musée de Normandie, à Caen, présente une exposition temporaire et mobile sur les châteaux normands.

Le sujet est austère. La réalisation est, à la fois, vivante et même amusante. L'essentiel de l'exposition, en effet, consiste en neuf maquettes faites par Françoise Boutet avec une finesse et une précision étonnantes. Pour chacune d'entre elles le site a été reconstitué avec ses collines naturelles ou artificielles (les « mottes »), ses rivières, ses bâtiments « édifiés » de la manière la plus vraisemblable à partir des vestiges ou traces. L'échelle est toujours donnée par de minuscules personnages, charrettes, barques ou animaux moulés en plastique, parfaitement identifiables malgré leur petitesse.

La chose qui frappe le plus le visiteur profane est que les châteaux les plus anciens n'étaient vraiment pas des constructions formidables (au sens étymologique du terme). Il s'agissait plutôt de grosses fermes construites en colombages, couvertes de toits de chaume et entourées d'un simple ou parfois d'une double palissade de pieux enserrant des « basses-cours ». Si modestes et peu « forts » qu'ils paraissent, ces châteaux rustiques édifiés par les paysans suffisaient aux hobereaux locaux pour décourager des bandes de quelques dizaines d'hommes et pour asseoir leur domination sur un bout de terre... en parfaite illégalité souvent, c'est-à-dire sans l'autorisation expresse du vrai seigneur civil ou religieux.

Tout autres étaient les châteaux des grands seigeurs. Ceux-là avaient l'argent liquide nécessaire pour payer des maçons professionnels capables de construire en pierre des tours de plus en plus énormes et des enceintes de plus en plus puissantes. Au fil des années, ces châteaux étaient d'ailleurs agrandis, complétés, fortifiés. En témoignent les maquettes montrant trois états successifs (aux onzième, douzième et treizième siècles) du château de Caen, qui finit par être un des plus grands d'Europe.

Château-Gaillard, cette merveille de l'architecture militaire médiévale, est un cas à part. Uniquement forteresse, il fut construit en un an sur l'ordre de Richard Cœur de Lion pour défendre l'accès à la Normandie par la vallée de la Seine.

Les objets trouvés par des archéologues prouvent que les châteaux même modestes étaient habités par des seigneurs. Les joueurs de trictrac ou d'échecs n'étaient sûrement pas des manants. Les paysans ne pouvaient s'offrir des bagues de bronze, des boucles de ceinture en or ni même sans doute un hochet de céramique (le seul d'Europe probablement à avoir été trouvé entier).

Dès sa victoire de Hastings (1066), Guillaume le Conquérant « importa » en Angleterre l'art normand des châteaux. Il fit commencer la Tour de Londres dès son arrivée dans sa nouvelle capitale. De même, les Normands édifièrent des châteaux de leur façon dans leurs possessions de Sicile et de Calabre. Ainsi celui de San-Marco-Argentano (Calabre) est-il tout à fait semblable à celui de Château-sur-Epte (Eure).

Maquettes et objets ne doivent pas faire oublier de lever la tête : la nef de l'église Saint-Georges du château de Caen, où l'exposition est installée, est couverte d'une superbe et rarissime voûte de bois en forme de carène du quinzième siècle.

YVONNE REBEYROL.

* Ouvert de 10 h à 12 h et de 14 h à 18 h, tous les jours sauf le mardi. Entrée 10 F. Jusqu'au 31 août. L'exposition partira ensuite pour la Norvège puis reviendra à Rouen.

A Châteauroux

La céramique morose

Après le Japon voici deux ans (*le Monde* du 21 août 1985), l'Allemagne fédérale est, cette année, l'invitée de la quatrième Biennale de Châteauroux (Indre). Les dix artistes germaniques présentés dans le dortoir gothique du couvent des Cordeliers sont des « *plasticiens qui utilisent la céramique et non des céramistes qui font de la sculpture* ». Les travaux exposés oscillent entre le maximalisme, les amoncellements et le post-surréalisme (le caïman sur canapé de Brigitte Mork). Des « boulots » honnêtes, certes, mais dont le rassemblement dans un même lieu reste très morose.

Même sentiment d'académisme tristounet dans la grande nef d'exposition où sont rassemblés les seize sélectionnés français (ou vivant en France). La sélection a, paraît-il, été très dure ; il y avait plus de quatre-vingts dossiers, mais beaucoup trop d'uniformité et de banalité.

A noter quand même les personnages et les animaux décharnés, grandeur nature de Fanny Ferré, une horde en débandade enlisée dans les sables, dont la théâtralité tragique ne peut pas laisser insensible. Pour le reste, un sentiment de déjà vu auquel échappent (ce qui avait déjà été le cas lors des précédentes biennales) les quelques poteries, ventrues et généreuses, qui osent encore s'affirmer utilitaires. Elles sont signées Jean-Nicolas Gérard (qui a travaillé avec Claire Bogino) ou Suzy Atkins, une Américaine naturalisée auvergnate qui continue à revendiquer le « *dialogue personnel avec la terre* », la « *joie de vivre* » et le simple titre de potière.

GEORGES CHATAIN.

★ Quatrième Biennale de céramique, couvent des Cordeliers, Châteauroux. Jusqu'au 31 août. Exposition réalisée avec le concours du Centre national des arts plastiques et le ministère de la culture et de la communication. Une exposition annexe à l'hôtel de ville présente une trentaine de pièces contemporaines de la manufacture de Sèvres signées notamment par Handu Caswell ou Jenclos.

Communication

Après les décisions de la CNCL sur les radios privées

Les exclues de la FM ne veulent pas cesser d'émettre

Le *Journal officiel* continue de publier chaque jour la liste des radios autorisées par la CNCL à émettre sur Paris ou dans la région parisienne. Voici pêle-mêle les noms des radios parus le samedi 8 et le dimanche 9 août : Radio-Beur (98.2 MHz), Ado FM et Radio-Pays (88.2 MHz) ; Sky-Rock Beauvais (100.9 MHz) ; Radio-La Tour (99.7 MHz) ; CSM (91.9 MHz) ; FM-Plus (98.4 MHz) ; Radio-Solidarité (99.3 MHz) ; Canal-Fréquence Mantes (88.1 MHz) ; Styx FM (98.3 MHz) ; Radio-Thérouane (95.8 MHz) ; Chantilly-FM (95 MHz) ; Tropic-FM (92.6 MHz) ; Canal-102 (92.3 MHz) ; Radio-Montmartre (102.7 MHz) ; Radio-Val Orient (95 MHz) ; Sweet-FM (88.6 MHz) ; Radio-du-Sacré-Cœur (95.3 MHz) ; Colline-FM (89.6 MHz) ; Radio-Soleil et France Magreb Media (91 MHz) ; Zénith-FM (94 MHz) ; Radio-Gilda (99.9 MHz) ; Radio-Bellovaque (93.8 MHz) ; Radio-Espace (94.6 MHz).

La résistance des exclues s'organise cependant qui risque de rendre délicat ou explosif le déménagement des radios autorisées sur certaines fréquences occupées par des radios rebelles. Aucune radio exclue de la liste CNCL ne songe en effet à déposer les armes, même si le climat varie selon les différentes types de station.

« *C'est une mise à mort sans plaidoirie. On ne nous a donné aucun argument valable pour arrêter d'émettre.* » La colère gronde à Radio-Show. Après six années d'émission, de lutte et d'obstination, la plus célèbre des « pirates » de la FM parisienne vient de se voir refuser l'autorisation qu'elle demandait à la Commission nationale de la communication et des libertés pour passer enfin dans la légalité. La nouvelle est tombée comme un couperet. « *Cela ne peut être qu'un oubli*, dit tristement un jeune animateur *ils ne peuvent pas nous tuer comme ça.* »

Cet après-midi, malgré un calme apparent, l'ambiance est tendue dans les locaux de Radio-Show. Les animateurs préparent leurs programmes, tandis que parviennent du studio les spots des publicités pour magasins, restaurants et rouges à lèvres, intercalés entre des chansons. Dans une petite pièce qui jouxte le studio se tient un conseil de guerre. Des animateurs sont réunis et parlent : « *C'est une atteinte aux libertés d'expression ; c'est aussi une atteinte au droit des jeunes au travail. Nous avions fait nos preuves, nous avions de l'expérience... La CNCL, qui prend la responsabilité de mettre vingt-cinq jeunes au chômage, a-t-elle des propositions de travail à nous faire ?* » Ils ont dix-huit, vingt, vingt-cinq ans. Et à la rage d'avoir été incompris s'ajoute l'angoisse de leur avenir. « *Tous les animateurs vont essayer de se recaser dans les autres radios, mais nous serons beaucoup plus nombreux que le nombre de places disponibles.* »

La musique continue, indifférente à la tension des coulisses. Quelques plaisanteries essayent de détendre l'atmosphère mais le cœur n'y est pas. Du côté des responsables de la station, la déconvenue est aussi forte, et certains propos trahissent l'accablement. Et l'incompréhension. « *On tue notre enfant ! Comment oser parler de libéralisme quand on assassine ainsi une entreprise ?* »

Si les décors changent, c'est pourtant le même scénario. Ce soir-là, sur Radio-Aligre, dans le douzième arrondissement de Paris. Le petit studio a ouvert ses quatre micros au Réseau liberté, association de plusieurs radios libres exclues de la bande FM par la CNCL. Les invités, personnalités de la chanson et du spectacle, sont venus donner leur opinion sur la question qui occupe tous les esprits. « *Une fois de plus, ce sont ceux qui font preuve d'originalité qui vont trinquer* », dit l'un d'entre eux. Ce soir, ils sont tous venus exprimer leur solidarité. « *Nous appartenons à la même famille, celle des rêveurs et des créateurs, à qui l'on offre si peu d'espace pour parler.* » De temps à autre, l'animateur de la soirée rappelle aux auditeurs la raison du bouleversement des programmes. « *Nous parlons ensemble ce soir pour éviter la disparition de votre radio. A l'heure du « mieux-disant culturel », tuer une radio qui essaie de diffuser des émissions culturelles est illogique et absurde.* » Dès que la lumière rouge du direct s'éteint, de nouveaux invités entrent ; ils se connaissent tous, s'embrassent, s'encouragent, prêts, disent-ils, à revenir dans les jours qui suivent. De toute façon, « *il n'est pas question d'arrêter d'émettre. Nous aurons encore besoin de soutien* ».

La plupart des radios ont pris ainsi la décision de continuer coûte que coûte. Certaines prennent même les devants et, par crainte d'une éventuelle saisie et d'une descente policière, déménagent leurs studios. Le responsable de Radio-Asie, la station de la communauté asiatique, est résolu : « *Nous allons installer nos studios dans le treizième arrondissement. Les CRS n'oseront jamais venir saisir notre matériel en plein cœur du Chinatown parisien.* » Et d'ajouter, le sourire malicieux : « *M. Toubon n'est-il pas le maire de cet arrondissement ?* ...Et les élections ne devraient plus tarder... »

A.-L. S.

POINT DE VUE

La situation dans l'audiovisuel

Le gâchis

par Marc Paillet
ancien membre
de la Haute Autorité

CEUX qui avaient exprimé en termes mesurés la crainte que la loi Léotard n'aboutisse à un remue-ménage peu édifiant, à une déstabilisation périlleuse du système audiovisuel français et de l'industrie des programmes ne peuvent que rester confondus devant l'ampleur des dégâts et la rapidité avec laquelle ils ont commencé à sévir.

Qui en juge désormais ainsi ? Par exemple, Mme Daisy de Galard, ancienne productrice de l'ORTF, membre de la Commission nationale de la communication et des libertés (CNCL), dirigeant au sein de celle-ci la section « programmes », et qui estime « *indigente* » la télévision actuelle. Elle ne peut que constater à quel point l'antenne est « *polluée* » par le développement du parrainage publicitaire, dont les abus outranciers ont fini par émouvoir la CNCL elle-même, qui, cependant, avait mis en place les structures lui permettant de proliférer.

Quant à l'information, après les secousses qui ont ébranlé les rédactions et les surenchères qui ont scandalisé les plus blasés, c'est à présent un député de la majorité, M. François d'Aubert (UDF-PR), qui dit son « *écœurement* », dénonçant dans le limogeage de Claude Sérillon du journal d'Antenne 2 l'effet d'une pression politique.

Envahissement par les séries

Qu'est devenu, dans ce tohu-bohu le « *mieux-disant culturel* » ? Ecoutons ce qu'en dit le cinéaste Bertrand Tavernier dans une interview sévère pour tous les décideurs (1) : « *La création s'est arrêtée dans les chaînes depuis quelques mois, pour cause de changements et de restructurations. Au lieu de la reprise attendue, on a vu se développer une guerre pour récupérer les stars de l'audiovisuel et s'emparer du foot à des prix aberrants...* » Et écoutons maintenant M. Patrick Le Lay, bras droit de M. Francis Bouygues : « *C'est à l'Etat d'apporter la culture, pas aux industriels.* » Voilà ! A traiter les programmes comme des sardines en boîte, c'est-à-dire selon le profit qu'on peut en retirer ; à promettre, au nom d'un libéralisme très politicien, des gains assurés aux acheteurs de chaînes, sur quoi d'autre pourrait-on déboucher ? Qu'on ne s'étonne pas qu'un industriel agisse en industriel.

Il s'agit maintenant pour chaque repreneur de fonder ses recettes sur une audience maximale. Soumis à cette ardente obligation, par quelles réalisations notre industriel va-t-il traduire les missions fondamentales de la télévision : former, informer, distraire ? Pour de la distraction, il y en a et il y en aura, sous toutes formes et de l'aube à l'aube. Et surtout rien qui heurte, rebute ou fatigue. Du « populaire » ! Quant à l'information, sa préférence ira au sensationnel, au dramatique, à l'« info-spectacle », sans souci excessif d'approfondissement. Pour ce qui est de la formation, prière de se reporter à la sentence de M. Patrick Le Lay rappelée ci-dessus.

On imagine bien qu'une telle politique doit être menée au moindre coût. Cela se traduit par un envahissement du petit écran par des productions américaines déjà rentabilisées outre-Atlantique, par un recours constant et massif aux archives, par beaucoup de « plateau », c'est-à-dire d'abondantes « parlotes ». D'où le constat désabusé de Bertrand Tavernier quant aux productions nouvelles.

L'exigence culturelle et formatrice n'a rien de naturel, et n'a pas le soutien du plus grand nombre, hélas ! C'est le contraire qui est vrai. Et c'est pourquoi la logique et la programmation facile et populaire, à laquelle Canal Plus échappe parce que le péage ne peut être justifié que par la qualité a déjà exercé des ravages dans les chaînes publiques, où subsiste cependant quelque respect pour les missions essentielles, et où le financement par la redevance donne la possibilité et impose le devoir de continuer à « former » en distrayant. Sans cela...

Eh bien ! on irait encore plus rapidement vers le résultat redoutable qui se profile à l'horizon : un Waterloo de la culture française et de la francophonie. Cette télévision qui familiarise les auditoires avec l'histoire, la géographie, les mœurs et la langue américaines, au détriment des nôtres propres, hâte notre colonisation culturelle, d'autant que, dans le même temps, notre production s'étiole. A l'échelle internationale, nos positions s'écroulent.

La télévision, que chacun regarde en moyenne trois heures par jour, devrait constituer un moyen privilégié d'éducation, d'autant que l'audiovisuel se substitue largement à la lecture dans l'emploi du temps des enfants et des adolescents. On est loin du compte, de plus en plus loin. Les résultats scolaires ne peuvent qu'en être affectés, comme on le constate déjà, et, au-delà de ceux-ci, les bases de la compétitivité nationale.

Ainsi s'accentue le clivage entre les élèves et les étudiants qui peuvent trouver dans leur famille et leurs entourage, par tradition notamment, une aide et un apport de connaissances, de savoir-faire, un bon niveau de langage et de raisonnement, et ceux qui ne disposent de rien de tel chez eux et sont livrés à eux-mêmes. Ainsi se perpétue une monopolisation du savoir, donc du pouvoir, par une minorité. Ainsi s'approfondissent les coupures sociales.

On ne peut cependant laisser l'audiovisuel dériver au gré des exigences du « *mieux-gagnant-commercial* » quand il est ou devrait être au même titre que l'éducation, la diplomatie ou la défense, un atout dans le jeu national.

Faire du service public un fer de lance

C'est le service public qui doit constituer le fer de lance du rétablissement culturel français et francophone, à quoi d'ailleurs l'Europe entière est intéressée. Un service public complété, renforcé, réorganisé, remodelé, dynamisé échappant, grâce à ses nouvelles structures, à une concurrence qui le soumet à la tyrannie des sondages. Il faut qu'il puisse compter sur une redevance plus substantielle complétée par des rentrées publicitaires, à l'opposé de ce que prévoit la démagogie des uns et ce que souhaite la convoitise des autres.

De tels engagements exigent qu'on remette de l'ordre dans la maison, qu'on en finisse avec les surenchères de tous ordres et les « échelles de perroquet » corporatistes aggravant les coûts de fonctionnement, comme avec les dérives bureaucratiques, avec des abus qui sont devenus moralement et budgétairement intolérables... et suicidaires. Se réformer ou agoniser !

Le service public doit se faire à cette idée qu'au jeu de « plus racoleur que moi, tu meurs ! » il sera toujours perdant. Mais, rassuré sur son destin par la confiance des pouvoirs publics, qui la lui mesurent actuellement, et le ménage fait, sans devenir une « télé-culture » il lui revient de garantir à notre industrie de programmes en toute sa diversité, en compagnie de la chaîne à péage, une base solide pour une production de qualité, tout en intégrant dans la distraction une mission de formation. Enfin, il importe qu'on préserve la crédibilité de ses informations en cessant de la traiter à nouveau comme un instrument politique, ce que la Haute Autorité avait réussi.

Faut-il compléter ce dispositif en imposant aux télés publicitaires des obligations de portée générale ? Pourquoi pas... Si on y parvient... Mais il appartient d'abord à un service public remis à neuf de fournir à la culture francophone, et européenne, une arme efficace dans la bataille mondiale qui a commencé à faire rage et dont les enjeux ne sont rien d'autre que la défense et l'illustration d'un patrimoine prestigieux, la survie, la défense et la renommée de notre culture, sans parler des considérables intérêts industriels et financiers qui s'y rattachent. Dans un monde qui achève d'entrer dans l'ère de la communication, voilà qui ne le cède en rien en importance aux plus vitaux des impératifs nationaux.

(1) *Télérama* du 25 au 31 juillet 1987.

munication

ns de la CNCL sur les radios privées

M ne veulent pas cesser d'émettre

ation dans l'audiovisuel

Le gâchis

Spectacles

théâtre

Les autres salles

ARCANE (43-38-19-70), 20 h 15 : le Pont.

GRAND EDGAR (43-20-90-09) 20 h 15 : Carmen cru ; 22 h : Lâchez les chiens.

HUCHETTE (43-26-38-99), 19 h 30 : la Cantatrice chauve ; 20 h 30 : la Leçon.

LUCERNAIRE (45-44-57-34), I. 19 h 30 : Baudelaire ; 21 h 15 : R. Pinget. II. 20 h : le Petit Prince ; 21 h 15 : Architruc.

MARAIS (46-66-02-74), 20 h 30 : Nuits câlines.

ROSEAU THÉATRE (42-71-30-20), 18 h 30, en anglais, 20 h 30, en français : Un jour les mains.

THÉATRE D'EDGAR (43-20-85-11), 20 h 15 : les Babas-cadres ; 22 h : Nous on fait où on nous dit de faire.

Le music-hall

BATACLAN (43-55-55-56), 21 h 30 : Salut les Sixties.

CAVEAU DES OUBLIETTES (43-54-94-97), 21 h : Chansons françaises ; 22 h 30 : Chansons à la carte.

Les chansonniers

CAVEAU DE LA RÉPUBLIQUE (42-78-44-45), 21 h : L'accroc-habitation.

Festival estival de Paris

(48-04-98-01)

Lundi 10, église Saint-Séverin, 20 h 30 : Alsfelder vokal ensemble, dir. W. Helbich (Bach, Lassus).

Les cafés-théâtres

BLANCS-MANTEAUX (48-87-15-84), I. 20 h 15 : Areuh = MC2 ; 21 h 30 : Sauvez les bébés femmes ; 23 h 30 : Mais que fait la police ? – II. 20 h 15 : les Sacrés Monstres; 21 h 30 : Derrière vous... y'a quelqu'une ; 22 h 30 : Les bas grésillent.

CAFÉ D'EDGAR (43-20-85-11), I. 20 h 15 : Tiens, voilà deux boudins ; 21 h 30 : Mangeuses d'hommes ; 22 h 30 : Orties de secours. – II. 20 h 15 : C'est plus show à deux ; 21 h 30 : le Chromosome chatouilleux ; 22 h 30 : Elles nous veulent toutes.

COMÉDIE-ITALIENNE (43-21-22-22), 20 h : Saleté de pétunia ; 21 h : Fais voir ton Cupidon ; 22 h 15 : Huisglauque.

PETIT CASINO (42-78-36-50), 21 h : Les oies sont vaches ; 22 h 30 : Nous, on sème.

Jazz, pop, rock, folk

CAVEAU DE LA HUCHETTE (43-26-65-05), 21 h : F. Conners, dern. le 10.

MÉCÈNE (42-77-40-23), 21 h 30 : The Stroll.

LE MERIDIEN (43-45-12-45), 21 h 30 : M. Saury, dern. le 10.

MONTANA (45-23-51-41), 22 h 30 : Quartet R. Jackson.

PETIT OPPORTUN (42-36-01-36), 23 h : P. King.

LES TROTTOIRS DE BUENOS-AIRES (42-33-58-37), à 22 h : Cameleon trio.

cinéma

Les films marqués (*) sont interdits aux moins de treize ans, (**) aux moins de dix-huit ans.

Lundi 10 août

La Cinémathèque

CHAILLOT (47-04-24-24)
LUNDI 10 AOUT

Relâche.

BEAUBOURG
(42-78-35-57)
LUNDI 10 AOUT

15 h, le Retour du proscrit, de W. S. Hart ; 17 h, la Leggenda del piave, de R. Freda (v.o.) ; 19 h, le Pauvre Cœur des hommes, de Kon Ichikawa (v.o. s.t. anglais).

Les exclusivités

AFTER HOURS (A., v.o.) : Cinoches Saint-Germain, 6e (43-33-10-82).

AJANTRIK (Ind., v.o.) : Républic Cinéma, 11e (48-05-51-33) ; h. sp.

ANGEL HEART (*) (A., v.o.) : Gaumont Halles, 1er (42-97-49-70) : Saint-Michel, 5e (43-26-79-17) ; Ambassade, 8e (43-59-19-08) ; Bienvenüe Montparnasse, 15e (45-44-25-02).

L'APICULTEUR (Fr.-Gr., v.o.) : 14-Juillet Parnasse, 6e (43-26-58-00).

ARIZONA JUNIOR (A., v.o.) : UGC Odéon, 6e (42-25-10-30) ; Biarritz, 8e (45-62-20-40).

ASSOCIATION DE MALFAITEURS (Fr.) : George V, 8e (45-62-41-46).

ATTENTION BANDITS (Fr.) : Paramount Opéra, 9e (47-42-56-31) ; Marignan, 8e (43-59-92-82) ; Montparnasse Pathé, 14e (43-20-12-06).

AUTOUR DE MINUIT (A. v.o.) : Templiers, 3e (42-72-94-56).

LES BARBARIANS (A. v.o.) : Normandie, 8e (45-63-16-16) ; (v.f.) : Rex, 2e (42-36-83-93) : Paramount Opéra, 9e (47-42-56-31) ; Miramar, 14e (43-20-89-52) ; Pathé Clichy, 18e (45-22-46-01).

BASIL DÉTECTIVE PRIVÉ (A., v.f.) : Napoléon, 17e (42-67-63-42).

LA BEAUTE DU PECHE (Youg. v.o.) : 3 Parnassiens, 14e (43-20-30-19).

BEYOND THERAPY (Brit., v.o.) : Ciné-Beaubourg, 3e (42-71-52-36) ; UGC Danton, 6e (42-25-10-30) ; UGC Biarritz, 8e (45-62-20-40).

BIRDY (A., v.o.) : Lucernaire, 6e (45-44-57-34).

BLUESY DREAM (A., v.o.) : 3 Luxembourg, 6e (46-33-97-77).

LA BONNE (**) (It., v.o.) : Forum Orient Express, 1er (42-33-42-26) ; George V, 8e (45-62-41-46) ; 7 Parnassiens, 14e (43-20-32-20). –V.f. : Saint-Lazare Pasquier, 8e (43-87-35-43) ; Français, 9e (47-70-33-88) ; Maxeville, 9e (47-70-72-86) ; Nation, 12e (43-43-04-67) ; Lyon Bastille, 12e (43-43-01-59) ; Fauvette, 13e (43-31-56-86) ; Galaxie, 13e (45-80-18-03) ; Mistral, 14e (45-39-52-43) ; Convention Saint-Charles, 15e (45-79-33-00) ; Pathé Clichy, 18e (45-22-46-01).

BRAZIL (Brit., v.o.) : Saint-Lambert, 15e (45-32-91-68) ; Epée-de-Bois, 5e (43-37-57-47).

BUISSON ARDENT (Fr.) : Studio 43, 9e (47-70-63-40).

CHAMBRE AVEC VUE (Brit., v.o.) : 14-Juillet Odéon, 6e (43-25-59-83) ; Pagode, 7e (47-05-12-15) ; 14-Juillet Bastille, 11e (45-75-79-79) ; Beaugrenelle, 15e (45-75-79-79).

LA CHAMBRE DE MARIAGE (Turc, v.o.) : Reflet Médicis, 5e (43-54-42-34) ; h. sp.

CHRONIQUE D'UNE MORT ANNONCÉE (It.-Fr., v. it.) : Saint-Lazare Pasquier, 8e (43-87-35-43).

LA COULEUR DE L'ARGENT (A., v.o.) : Cinoches, 6e (46-33-10-82).

CROCODILE DUNDEE (A., v.o) : Marignan, 8e (43-59-92-82). – V.f. : Impérial, 2e (47-42-72-52) ; Montparnasse Pathé, 14e (43-20-12-06).

DANGEREUSE SOUS TOUS RAPPORTS (A., v.o.) : Forum Arc-en-Ciel, 1er (42-97-53-74) ; Marignan, 8e (43-59-92-82). – V.f. : Parnassiens, 14e (43-20-32-20).

LE DÉCLIN DE L'EMPIRE AMÉRICAIN (Can.) : Studio de la Harpe, 5e (46-34-25-52) ; UGC Normandie, 8e (45-63-16-16).

DOWN BY LAW (A., vo) : Saint-André-des-Arts, 6e (43-26-48-18).

LES ENFANTS DU SILENCE (A., v.o.) : Saint-Germain Village, 5e (46-33-63-20) : Ambassade, 8e (43-59-19-08). – V.f. : Lumière, 9e (42-46-49-07) ; Montparnos, 14e (43-27-52-37).

EVIL DEAD 2 (A., v.o.) (*). – V.o. : Forum Orient Express, 1er (42-33-42-26) ; Marignan, 8e (43-59-92-82) ; Parnassiens, 14e (43-20-32-20). – V.f. : Français, 9e (47-70-33-88) ; Maxeville, 9e (47-70-72-86) ; Fauvette, 13e (43-31-56-86) ; Pathé Clichy, 18e (45-22-46-01).

FIEVEL ET LE NOUVEAU MONDE (A., v.f.) (h. sp.) : Saint-Ambroise, 11e (47-00-89-16) ; Saint-Lambert, 15e (45-32-91-68).

GOOD MORNING BABILONIA (It.-A., v.o.) : Forum Arc-en-Ciel, 1er (42-97-53-74) ; 14-Juillet Odéon, 6e (43-25-59-83) ; George V, 8e (45-62-41-46) ; 14-Juillet Parnasse, 14e, (43-26-58-00) ; 14 Juillet Bastille, 11e (43-57-90-81) ; 14 Juillet-Beaugrenelle, 15e (45-75-79-79).

LE GRAND CHEMIN (Fr.) : Forum Horizon, 1er (45-08-57-57) ; Impérial, 2e (47-42-72-52) ; Ambassade, 8e (43-59-19-08) ; Gaumont Alésia, 14e (43-27-84-50); Gaumont Ambassade, 8e (43-35-30-40) ; Montparnos, 14e (43-27-52-37) ; Gaumont Convention, 15e (48-28-42-27) ; Maillot, 17e (47-48-06-06).

IRENA ET LES OMBRES (Fr.) : Studio 43, 9e (47-70-63-40).

LE JUPON ROUGE (Fr.) : Parnassiens, 14e (43-20-32-20).

MACBETH (Fr., v. it.) : Vendôme, 2e (47-42-97-52).

MALONE (A., v.o.) : George-V, 8e (45-62-41-43 ; v.f. : Français, 9e (47-70-33-88).

MANON DES SOURCES (Fr.) : Elysées-Lincoln, 8e (43-59-36-14).

MAUVAIS SANG (Fr.) : Ciné-Beaubourg, h. sp., 3e (42-71-52-30) ; Cinoches, 6e (46-33-10-82).

MÉLO (Fr.) : Templiers, 3e (42-72-94-56).

LA MÉNAGERIE DE VERRE (A., v.o.) : Lucernaire, 6e (45-44-57-34) ; Cinoches, 6e (46-33-10-82).

LA MESSE EST FINIE (It., v.o.) : Templiers, 3e (42-72-94-56).

MISSION (A., v.o.) : Châtelet-Victoria, 1er (45-08-94-14) ; Elysées-Lincoln, 8e (43-59-36-14).

MON BEL AMOUR, MA DÉCHIRURE (*) (Fr.) : 7 Parnassiens, 14e (43-20-32-20).

MON CHER PETIT VILLAGE (Tch., v.o.) : Ciné-Beaubourg, 3e (42-71-52-36) ; Cluny-Palace, 5e (43-54-07-76) ; Triomphe, 8e (45-62-45-76) ; Bastille, 11e (43-42-16-80) ; Gaumont-Parnasse, 14e (43-35-30-40).

MY BEAUTIFUL LAUNDRETTE (Brit., v.o.) : Cinoches, 6e (46-33-10-82).

NEUF SEMAINES ET DEMIE (Hong., v.o.) : Triomphe, 8e (45-62-45-76) ; Ciné-Beaubourg, h. sp., 3e (42-71-52-36).

LE NINJA BLANC (A., v.o.) : Forum Orient-Express, 1er (42-33-42-26) ; UGC Normandie, 8e (45-63-16-16) ; v.f. : Rex, 2e (42-36-83-93) ; Paramount Opéra, 9e (47-42-50-31) ; Lyon Bastille, 12e (43-43-01-59) ; Galaxie, 13e (45-80-18-03) ; Gobelins, 13e (43-36-23-44) ; Montparnasse Pathé, 14e (43-20-12-06) ; Convention St-Charles, 15e (45-74-33-00) ; UGC Convention, 15e (45-74-93-40) ; Pathé Wepler, 18e (45-22-46-01) ; 3 Secrétan, 19e (42-06-79-79) ; Gambetta, 20e (46-36-10-96).

NOLA DARLING N'EN FAIT QU'A SA TÊTE (A., v.o.) : Républic-Cinéma, 11e (48-05-51-33).

LE NOM DE LA ROSE (Fr.), v.angl : Publicis Champs-Elysées, 8e (47-20-76-23) ; v.f. : Lumière, 9e (42-46-49-07) ; Bastille, 11e (43-42-16-80).

LES OREILLES ENTRE LES DENTS (Fr.) : UGC Montparnasse, 6e (45-74-94-94) ; Biarritz, 8e (45-62-20-40) ; UGC Boulevard, 9e (45-74-95-40).

LA PETITE BOUTIQUE DES HORREURS (A., v.o.) : UGC-Odéon, 6e (42-25-10-30).

LA PIE VOLEUSE (A., v.o.) : Gaumont Halles, 1er (42-97-49-70) ; Publicis St-Germain, 6e (42-22-72-80) ; Gaumont Colisée, 8e (43-59-29-46) ; V.f. : Gaumont Opéra, 9e (47-42-60-33) ; Nation, 12e (43-43-04-67) ; Fauvette, 13e (43-31-60-74) ; Gaumont Alésia, 14e (43-27-84-50) ; Miramar, 14e (43-20-89-52) ; Gaumont Convention, 15e (48-28-42-27) ; Pathé Clichy, 18e (45-22-46-01).

PLATOON (*) (A., v.o.) : Hautefeuille, 6e (46-33-79-38) ; George-V, 8e (45-62-41-46).

POLICE ACADEMY 4 (A., v.o.) : Marignan, 8e (43-59-92-82) ; v.f. : Français, 9e (47-70-33-88) ; Montparnasse-Pathé, 14e (43-20-12-06).

QUATRE AVENTURES DE REINETTE ET MIRABELLE (Fr.) : Luxembourg, 6e (46-33-97-77).

RADIO DAYS (A.), v.o. : Gaumont-Halles, 1er (42-97-49-70) ; Gaumont-Opéra, 2e (47-42-60-33) ; 14-Juillet-Odéon, 6e (43-25-59-83) ; Pagode, 7e (47-05-12-15) ; Gaumont-Champs-Elysées, 8e (43-59-04-67) ; 14-Juillet-Bastille, 11e (43-57-90-81) ; Gaumont-Parnasse, 14e (43-35-30-40) ; 14-Juillet-Beaugrenelle, 15e (45-75-79-79).

RIEN EN COMMUN (A., v.o.) : Forum Orient-Express, 1er (42-33-42-26) ; George-V, 8e (45-62-41-46) ; v.f. : St-Lazare Pasquier, 8e (43-87-35-43).

SABINE KLEIST, SEPT ANS (RDA, v.o.) : Républic-Cinéma, 11e (48-05-51-33).

LE SECRET DE MON SUCCÈS (A., v.o.) : George-V, 8e (45-62-41-46) ; Danton, 6e (42-25-10-30) ; Maillot, 17e (47-48-06-06) ; v.f. : Rex, 2e (42-36-83-93) ; UGC Montparnasse, 6e (45-74-94-94) ; UGC Boulevard, 9e (45-74-95-40) ; Lyon Bastille, 12e (43-43-01-59) ; Gobelins, 13e (43-36-23-44) ; UGC Convention, 15e (45-74-93-40) ; Images, 18e (45-22-47-94).

SIX HOMMES POUR SAUVER HARRY (A., v.f.) : Rex, 2e (42-36-83-93).

STAND BY ME (A., v.o.) : Studio de la Harpe, 5e (46-34-25-52).

LA STORIA (It., v.o.) : Latina, 4e (42-78-47-86).

STRANGER THAN PARADISE (A., v.o.) : Ciné-Beaubourg, 3e (42-71-52-36) : Utopia, 5e (43-26-84-65).

STREET TRASH (*) (A., v.o.) : Forum Orient-Express, 1er (42-33-42-26).

TANDEM (Fr.) : Forum-Horizon, 1er (45-08-57-57) ; Impérial, 2e (47-42-72-52) ; Hautefeuille, 6e (46-33-79-38) ; Marignan, 8e (43-59-92-82) ; Nation, 12e (43-43-04-67) ; Lyon Bastille, 12e (43-43-01-59) ; Mistral, 14e (45-39-52-43) ; Montparnasse-Pathé, 14e (43-20-12-06) ; 14-Juillet-Beaugrenelle, 15e (45-75-79-79) ; Maillot, 17e (47-48-06-06).

THE BIG EASY (A., v.o.) : Ciné-Beaubourg, 3e (42-71-52-36) ; UGC-Odéon, 6e (42-25-10-30) ; Biarritz, 8e (45-62-20-40) ; Escurial, 13e (47-07-28-04) ; v.f. : UGC-Montparnasse, 6e (45-74-94-94).

THÉRÈSE (Fr.) : Cinoches Saint-Germain, 6e (46-33-10-82).

TIN MEN, LES FILOUS (A., v.o.) : Templiers, 3e (42-72-94-56) ; 14-Juillet-Odéon, 6e (43-25-59-83) ; Cinoches, 6e (46-33-10-82).

37°2 LE MATIN (Fr.) : Epée-de-Bois, 5e (43-37-57-47) ; Publicis-Matignon, 8e (43-59-31-97).

UNE FLAMME DANS MON CŒUR (Suis.) : St-André-des-Arts, 6e (43-26-48-18) ; Républic-Cinéma, 11e (48-05-51-33) ; Denfert, 14e (43-21-41-01).

UNE GOUTTE D'AMOUR (Turc, v.o.) : Utopia, 5e (43-26-84-65).

UN HOMME AMOUREUX (Fr.), v.angl. : Epée-de-Bois, 5e (43-37-57-57) ; Colisée, 8e (43-59-29-46) ; v.f. : Gaumont-Opéra, 2e (47-42-60-33) ; Miramar, 14e (43-20-89-52).

LA VEUVE NOIRE (A., v.o.) : Templiers, 3e (42-72-94-56), h. sp.

WELCOME IN VIENNA (Autr., v.o.) : Utopia, 5e (43-26-84-65).

LES FILMS NOUVEAUX

L'ARME FATALE (*). Film américain de Richard Donner, v.o. : Forum Horizon, 1er (45-08-57-57) ; UGC Odéon, 6e (42-25-10-30) ; Marignan, 8e (43-59-92-82) ; Normandie, 8e (45-63-16-16) ; Kinopanorama, 15e (43-06-50-50) ; v.f. : Grand Rex, 2e (42-36-83-93) ; UGC Montparnasse, 6e (45-74-94-94) ; Saint-Lazare-Pasquier, 8e (43-87-35-43) ; Français, 9e (47-70-33-88) ; Nation, 12e (43-43-04-67) ; UGC Lyon Bastille, 12e (43-43-04-67) ; Fauvette, 13e (43-31-56-86) ; Mistral, 14e (45-39-52-43) ; Montparnasse Pathé, 14e (43-20-12-06) ; UGC Convention, 15e (45-74-93-40) ; Maillot, 17e (47-48-06-06) ; Pathé Wepler, 18e (45-22-46-01) ; 3 Secrétan, 19e (42-06-79-79) ; Gambetta, 20e (46-36-10-96).

CENTRAL PARK DRIVER (*). Film américain de Gérard Ciccoritti, v.o. : Forum Arc-en-Ciel, 1er (42-97-53-74 ; George V, 8e (45-62-41-46), v.f. : Maxeville, 9e (47-70-72-86) ; Paramount Opéra, 9e (47-42-56-31) ; Fauvette, 13e (43-31-56-86) ; Galaxie, 13e (45-80-18-03) ; Convention Saint-Charles, 15e (45-79-33-00) ; Pathé Clichy, 18e (45-22-46-01).

MON AVENTURE AFRICAINE, Film américain de Boaz Davidson, v.o. : Forum Orient-Express, 1er (42-33-42-26) ; George V, 8e (45-62-41-46) ; v.f. : UGC Montparnasse, 6e (45-74-94-94) ; Paramount Opéra, 9e (47-42-56-31) ; Nation, 12e (43-43-04-67) ; UGC Lyon Bastille, 12e (43-43-01-59) ; Galaxie, 13e (45-80-18-03) ; UGC Gobelins, 13e (43-36-23-44) ; Mistral, 14e (45-39-52-43) ; UGC Convention, 15e (45-74-93-40) ; Pathé Wepler, 18e (45-22-46-01) ; 3 Secrétan, 19e (42-06-79-79) ; Gambetta, 20e (46-36-10-96).

Les grandes reprises

AMADEUS (A., v.o.) : Forum Horizon, 1er (45-08-57-57) ; George-V, 8e (45-62-41-46) ; Beaugrenelle, 15e (45-75-79-99).

APOCALYPSE NOW (A., v.o.) : Gaumont Parnasse, 14e (43-35-30-40).

ARSENIC ET VIEILLES DENTELLES (A., v.o.) : Action Ecoles, 5e (43-25-72-07).

LES AVENTURIERS DE L'ARCHE PERDUE (A., v.f.) : UGC Montparnasse, 6e (45-74-94-94).

BABY DOLL (A., v.o.) : Gaumont Halles, 1er (42-97-49-70) ; Saint-André-des-Arts, 6e (43-26-48-18) ; Bretagne, 6e (42-22-57-97) ; Gaumont Convention, 15e (48-28-42-27).

LA BELLE AU BOIS DORMANT (A., v.f.) Rex, 2e (42-36-83-93) ; Fauvette, 13e (43-31-56-86) ; Napoléon, 17e (42-67-63-42).

BEN HUR (A.), v.f. : Paramount Opéra, 9e (47-42-56-31) ; Gaumont Alésia, 14e (43-27-84-50).

BOOM (A., v.o.) : Saint-Germain-des-Prés, 6e (42-22-87-23) ; Studio 43, 9e (47-70-63-40).

BROTHER CAN YOU SPARE A DIME ? (A., v.o.) : Utopia 5e (43-26-84-65).

CABARET (A.,v.o.) : Forum Horizon, 1er (45-08-57-57) ; UGC Odéon, 6e (42-25-10-30) ; UGC Rotonde, 6e (45-74-94-94) ; George-V, 8e (45-62-41-46). – V.f. : Lumière, 9e (42-46-49-07) ; UGC Gobelins, 13e (43-36-23-44) ; Images, 18e (45-22-47-94).

CASANOVA DE FELLINI (I., v.o.) (*) : Saint-Germain Studio, 5e (46-33-63-20) ; Bienvenüe Montparnasse, 15e (45-44-25-02).

LES 101 DALMATIENS (A., v.f.) : Napoléon, 17e (42-67-63-42).

LA CHATTE SUR UN TOIT BRULANT (A., v.o.) : Studio des Ursulines, 5e (43-26-19-09).

LE CHEVALIER DES SABLES (A, v.o.) Saint-Germain-des-Prés, 6e (42-22-87-23).

CHINATOWN (A., v.o.) : (*) Forum Arc-en-Ciel, 1er (42-97-53-74) ; 14 Juillet Odéon, 6e (43-25-59-83) ; Gaumont Ambassade, 8e (43-59-19-08). – V.f. : Gaumont Opéra, 2e (47-42-60-33) ; Montparnos, 14e (43-27-52-37).

LE CORBEAU (Fr.) : Champo, 5e (43-54-51-60).

DE MAO A MOZART (A., v.o.) : Grand Pavois, 15e (45-54-46-85).

LE DERNIER NABAB (A., v.o.) : Reflet Logos, 5e (43-54-42-34) ; 3 Balzac, 8e (45-61-10-60) ; Parnassiens, 14e (43-20-30-19).

DERSOU OUZALA (Sov., v.o.) : Ciné Beaubourg, 3e (42-71-52-36) ; Cosmos, 6e (45-44-28-80) ; Triomphe, 8e (45-62-45-76). – V.f. : UGC Boulevard, 9e (45-74-95-40) ; UGC Gobelins, 13e (43-36-23-44).

DIVINE MADNESS (A., v.o.) : UGC Ermitage, 8e (45-63-16-16).

L'EXTRAVAGANT Mr DEEDS (A., v.o.) : Action Ecoles, 5e (43-25-72-07).

EVE (A., v.o.) : Action Christine *bis*, 6e (43-29-11-30).

LE FAUCON MALTAIS (A.,v.o.) : Action Rive gauche, 5e (43-29-44-40).

LA FORET D'EMERAUDE (A, v.o.) : Gaumont Alésia, 14e (43-27-84-50).

GANDHI (Angl., v.f.) : Bretagne, 6e (42-22-57-97).

LE GUEPARD (I., v.o.) : Hautefeuille, 6e (46-33-79-38).

HUIT ET DEMI (It., v.o.) : Denfert, 14e (43-21-41-01).

HIGHLANDER (A., v.o.) : George-V, 8e (45-62-41-46) ; v.f. : Paramount Opéra, 9e (47-42-56-31) ; Grand Pavois, 15e (45-54-46-85).

HORIZONS PERDUS (A., v.o.) : Luxembourg, 6e (46-33-97-77) ; Balzac, 8e (45-61-10-60).

INDIANA JONES ET LE TEMPLE MAUDIT (A., v.f.) : UGC Montparnasse, 6e (45-74-94-94).

JOUR DE FÊTE (Fr.) : Gaumont Opéra, 2e (47-42-60-33) ; St-Michel, 5e (43-26-79-17) ; Gaumont Convention, 15e (48-28-42-27).

LE LOCATAIRE (Fr.) : Utopia, 5e (43-26-84-65).

LUDWIG (VISCONTI) (It., v.o.) : Ciné-Beaubourg, 3e (42-71-52-36). H. sp.; Escurial, 13e (47-07-28-04).

MAD MAX (1-2-3) (Aust., v.f.) : Grand Rex, 2e (42-36-83-93).

LA MAMAN ET LA PUTAIN (Fr.) : Studio 43, 9e (47-70-63-40).

MIDNIGHT EXPRESS (A., v.o.) (*) : Cinoches-St-Germain, 6e (43-66-10-82).

LE MONDE SELON GARP (A., v.o.) : Lucernaire, 6e (45-44-57-34).

MARY POPPINS (A., v.f.) : Napoléon, 17e (42-67-63-42).

MONICA, LE DESIR (Suéd, v.o.) Reflet Logos H. Sp., 5e (43-54-42-34).

MON ONCLE (Fr.) : 14 Juillet Odéon, 6e (43-25-59-83) ; Gaumont Colisée, 8e (43-59-29-46) ; 14 Juillet Bastille, 11e (43-57-90-81) ; Gaumont Alésia, 14e (43-27-84-50) ; Gaumont Parnasse, 14e (43-35-30-40) ; Beaugrenelle, 15e (45-75-79-79).

MY FAIR LADY (A., v.o.) : Forum Horizon, 1er (45-08-57-57).

NEW-YORK, NEW-YORK (A., v.o.) : Forum-Orient, 1er (42-33-42-26).

PAPILLON (A., v.o.) : Forum Orient Express, 1er (42-33-42-26) ; Biarritz, 8e (42-62-20-40) : v.f. : Rex, 2e (42-26-83-93) ; UGC Montparnasse, 6e (45-74-94-94).

LE PIGEON (It, v.o.) Reflet Logos, 5e (43-54-42-34).

PINK FLOYD THE WALL (A., v.o.) : Gaumont Halles, 1er (42-97-49-70) ; Gaumont Convention, 15e (48-28-42-27).

LES PROIES (A., v.o.) : Action Christine, 6e (43-29-11-30).

QUAI DES ORFÈVRES (Fr.) : Champo, 5e (43-54-51-60).

SHANGHAI GESTURE (A., v.o.) : Action Christine, 6e (43-29-11-30).

THE KING OF MARVIN GARDENS (A., v.o.) : Racine Odéon, 6e (43-26-19-68) ; 3 Balzac, 8e (45-61-10-60).

THE SERVANT (A., v.o.) : Studio des Ursulines, 5e (43-26-19-09).

LE TEMPS D'AIMER ET LE TEMPS DE MOURIR (A., v.o.) : 3 Luxembourg, 6e (46-33-97-77) ; 3 Balzac, 8e (45-61-10-60).

TO BE OR NOT TO BE (A., v.o.) (Lubitsch) : Panthéon, 5e (43-54-15-04).

TOOTSIE (A., v.o.) Ranelagh, 16e (42-88-64-44).

TOUT CE QUE VOUS AVEZ TOUJOURS VOULU SAVOIR SUR LE SEXE... (A., v.o.) : Ciné-Beaubourg, 3e (42-71-52-36) ; UGC Danton, 6e (42-25-10-30) ; UGC Rotonde, 6e (45-74-94-94) ; UGC Champs-Elysées, 8e (45-62-20-40). – V.f. : UGC Boulevard, 9e (45-74-95-40) ; Montparnos, 14e (43-27-52-37) ; Gaumont Alésia, 14e (43-27-84-50).

LE TROISIÈME HOMME (A., v.o.) : Reflet Logos, 5e (43-54-42-34).

L'ULTIME RAZZIA (A., v.o.) : Action Christine, 6e (43-29-11-30).

UN TRAMWAY NOMMÉ DÉSIR (A., v.o.) : Action Rive Gauche, 5e (43-29-44-40) ; Elysées-Lincoln, 8e (43-59-36-14) ; Parnassiens, 14e (43-20-32-20).

20 000 ANS A SING-SING (A., v.o.) : 3 Luxembourg, 6e (46-33-97-77) ; Parnassiens, 14e (43-20-32-20).

VOL AU-DESSUS D'UN NID DE COUCOU (A., v.o.) : Studio des Ursulines, 5e (43-26-19-09) ; Parnassiens, 14e (43-20-30-19).

LE VOLEUR DE BICYCLETTE (It., v.o.) : Latina, 4e (42-78-47-86).

VOLPONE (Fr.) Champo, 5e (43-54-51-60).

VOYAGE AU BOUT DE L'ENFER (A., v.o.) (*) : Ranelagh, 16e (42-88-64-44).

WOODY ET LES ROBOTS (A., v.o.) : Hautefeuille, 6e (46-33-79-38). – V.f. : Bastille, 11e (42-88-64-44).

Y A-T-IL UN PILOTE DANS L'AVION ? (A., v.o.) : Grand Pavois, 15e (45-54-46-85).

Les séances spéciales

ASCENSEUR POUR L'ECHAFAUD (Fr.) : Studio des Ursulines, 5e (43-26-19-09), tlj sauf dim., 13 h 50.

CHARLES MORT OU VIF (Suis.) : Denfert, 14e (43-21-41-01), jeu., lun., 20 h.

LES DAMNÉS (It.-All., v.o.) : Templiers, 3e (42-72-94-56), mer., ven., dim., lun., 17 h 45.

LILI MARLEEN (All., v.o.) : Châtelet-Victoria, 1er (45-08-94-14), 20 h 10.

LOLA, UNE FEMME ALLEMANDE (All., v.o.) : Châtelet-Victoria, 1er (45-08-94-14), 15 h 25.

LE MANUSCRIT TROUVÉ A SARAGOSSE (Pol., v.o.) : Ciné-Beaubourg, 3e (42-71-52-36), sam. 11 h 30.

LA ROSE POURPRE DU CAIRE : Châtelet-Victoria, 1er (45-08-94-14), 13 h 45.

LA SALAMANDRE (Suis.) : Denfert, 14e (43-21-41-01), mer., mar., 19 h 40, sam., 15 h 40.

PARIS EN VISITES

MARDI 11 AOUT

« Le quartier de Saint-Germain-des-Prés », 14 h 30, devant l'église Saint-Germain-des-Prés, 3, place Saint-Germain-des-Prés (Monuments historiques).

« La province à Paris au cœur de Charonne », 14 h 45, métro Maraîchers (V. de Langlade).

« L'impressionnisme au musée d'Orsay », 10 heures, devant l'entrée (Ch. Merle).

« Collèges et chapelles de la montagne Sainte-Geneviève », 14 h 30, métro Maubert, sortie rue des Carmes (Arcus).

« Le vieux village de Belleville : de la villa des Otages à la maison natale d'Edith Piaf », 15 heures, métro Place-des-Fêtes (Présence du passé).

« Hôtels de l'île Saint-Louis », 14 h 30, métro Saint-Paul (Résurrection du passé).

« Fabergé, orfèvre à la cour des tsars », 14 h 30, 158, bd Haussmann (Hauts lieux et découvertes).

« Hôtel du Marais, place des Vosges illuminé », 21 heures, métro Pont-Marie (Les Flâneries).

« Le curieux musée de la police », 15 heures, 1 *bis* rue des Carmes (Paris et son histoire).

« Le Marais : cours et jardins de l'hôtel de Beauvais à l'hôtel de Sully en passant par la rue des Rosiers et l'hôtel Carnavalet », 11 heures et 14 h 30, métro Saint-Paul (Michèle Pohyer).

« Les impressionnistes dans le musée de la gare d'Orsay », 13 h 30, devant l'entrée du musée de la Légion d'honneur 1, rue de Bellechasse (Connaissance d'ici et d'ailleurs).

Radio-télévision

Les programmes complets de radio et de télévision sont publiés chaque semaine dans notre supplément du samedi daté dimanche-lundi. Signification des symboles : ▶ Signalé dans « le Monde radio-télévision » □ Film à éviter ■ On peut voir ■■ Ne pas manquer ■■■ Chef-d'œuvre ou classique.

Lundi 10 août

TF 1

20.30 Cinéma : Vive les femmes ! □ Film français de Claude Confortès (1983). Avec Maurice Risch, Roland Giraud, Georges Beller, Catherine Leprince. *Les aventures amoureuses de Bob et Mammouth. Une adaptation de la bande dessinée de Reiser où le réalisme du cinéma tue l'humour du dessin. Reste la vulgarité.* ■ ▶ **22.00 Documentaire : La baie de tous les saints.** Emission de Monique Tosello. 1. Bahia l'africaine. **22.55 Journal. 23.10 Série : Les envahisseurs.** Conférence au sommet.

A 2

20.30 Théâtre : Voisin, voisine. Pièce de Jérôme Chodorov, adaptation française de Victor Lanoux, mise en scène de Pierre Mondy. Avec Marie-José Nat, Victor Lanoux, François Guérin. *Un Américain, une Américaine, voisins, vont vivre une nuit qui va bouleverser leur vie sur fond de musique de Glenn Miller. Une comédie.* **22.30 Documentaire : Pina Bausch.** *L'univers très personnel d'une chorégraphe issue de l'école expressionniste allemande. L'atmosphère de travail, les tournées, les répétitions incessantes.* **23.30 Journal.**

FR 3

20.30 Cinéma : L'homme qui aimait les femmes. ■■ Film français de François Truffaut (1977). *A travers les confessions d'un séducteur, une série de portraits féminins cocasses, émouvants ou attachants. Le style inimitable de Truffaut.* **22.25 Journal. 22.50 Série : Histoires vraies, preuves à l'appui.** *Le chevalier de Thémis. En plein XXe siècle, une société secrète enlève le marquis de Champaubert.* **23.45 Prélude à la nuit.**

CANAL PLUS

20.30 Cinéma : L'unique. ■ Film français de Jérôme Diamant-Berger (1985). Avec Julia Migenes-Johnson, Tcheky Karyo, Sami Frey, Charles Denner. **21.50 Flash d'informations. 21.55 Corrida. 23.10 Magazine : Le monde du sport. 0.10 Cinéma : Contes immoraux.** ■ Film français de Valerian Borowczyk (1974). Avec Lise Danvers, Fabrice Lucchini, Charlotte Alexandra, Paloma Picasso. **1.50 Série : Rawhide.**

LA 5

20.25 Téléfilm : Yvette. *Servigny veut circonvenir à Paris la fille de la « marquise » née Octavie Bardin... Une « bluette » de Maupassant adaptée par Armand Lanoux et réalisée par Jean-Pierre Marchand* (rediff.). **22.10 Série : Mission impossible. 23.00 Les cinq dernières minutes. 0.50 Série : L'inspecteur Derrick. 1.55 Série : Supercopter. 2.40 Série : Mission impossible.**

M 6

20.30 Cinéma à la carte. 1er choix : Keoma. ■ Film italien d'Enzo Castellari (1977). Avec Franco Nero, Olga Karlatos. *Au lendemain de la guerre de Sécession, un jeune métis indien recherche son père adoptif. Sujet inhabituel pour ce genre de sous-produit.* **2e choix : La grosse combine.** □ Film italien de Bruno Corbucci (1971). Avec Alighiero Noschese, Enrico Montesano, Francis Blanche. *Escroquerie à l'italienne. Ça ne vole pas haut.* **22.05 Série : Brigade de nuit. 22.55 Journal. 23.10 Musique : Clap, clip. 0.00 Série : Les espions. 0.55 Musique : Boulevard des clips.**

FRANCE-CULTURE

20.15 Mémoires du siècle. Vercors. **21.15 Saint-John Perse.** Exil. **22.15 La Roque-D'Anthéron : 7e Festival international de piano** (concert enregistré le 2 août 1987 au parc de Florans) : œuvres de Chopin, par l'Orchestre national d'URSS, dir. Mark Ermler, Yevgeni Kissin. **23.50 Entretiens avec...** Marlène Dietrich (11). **0.05 Du jour au lendemain.**

FRANCE-MUSIQUE

20.30 Concert (donné le 17 mai 1987, lors du Concours de quatuors à cordes d'Evian). Quatuor Hugo Wolf (RFA), 2e prix ex-æquo : Quatuor à cordes en mi bémol majeur, K 428, de Mozart ; Quatuor Parisii (France), 2e prix ex-æquo : Quatuor à cordes en fa majeur, de Ravel ; Quatuor Franciscan (E.-U.), prix spécial du jury international de la presse et prix de la ville d'Evian : Quatuor à cordes no 4, de Bartok. **22.00 Récitals à Evian.** Gary Hoffman, violoncelle, le 7 mai 1987 (Bach, Hoffman) ; Philharmonique de Yale, le 16 mai 1987 (Prokofiev) ; Barry Douglas, piano, le 8 mai 1987 (Beethoven, Schumann) ; Raphael Oleg, violon, le 10 mai 1987 (Prokofiev, Beethoven).

Mardi 11 août

TF 1

14.45 Croque-vacances. Calimero ; Tintin et le secret de la licorne ; Les gourmandises de Pierrot ; Les Snorkys ; Infos-magazine ; Alice au pays des merveilles ; Le vagabond. **16.30 Variétés : Des clips dans mon 4 heures.** Jean-Louis Bertignac, Sandra, Papaeazzi, Simply Red, Pepsi et Shirley. **17.05 Série : L'homme de Suez.** Le sultan du désert. **18.00 Mini-journal,** pour les jeunes. De Patrice Drevet. **18.15 Série : Mannix.** La prédiction. **19.10 Feuilleton : Santa-Barbara. 19.35 Jeu : La roue de la fortune. 20.00 Journal. 20.35 Au théâtre ce soir : Chat en poche.** Pièce de Georges Feydeau, mise en scène de Jean-Laurent Cochet. Avec Thierry Le Luron, Jean-Laurent Cochet, Micheline Luccioni, Lucien Barjon. *La famille Pacarel, enrichie dans la fabrication du sucre, s'est mise en tête de se lancer dans l'opéra. Elle attend dans le rôle de Faust une grande vedette. Quiproquos, malentendus. Un vaudeville en trois actes de Feydeau.* **22.15 Documentaire : Histoires naturelles.** 6. Le prince de la forêt. *Les quatre saisons de la vie d'un chevreuil.* **23.05 Journal. 23.25 Série : Les envahisseurs.** Le prophète.

A 2

13.45 Téléfilm : Jésus de Nazareth. De Franco Zeffirelli. Avec Robert Powell, Anne Bancroft, Claudia Cardinale (1re partie). *La fameuse œuvre de Zeffirelli.* **15.20 Feuilleton : Rue Carnot. 15.45 Sports été.** Spécial arts martiaux. **18.00 Feuilleton : Aline et Cathy. 18.30 Récré A 2 été.** La princesse insensible ; Mimi Cracra ; Téléchat. **18.50 Jeu : Des chiffres et des lettres.** D'Armand Jammot, présenté par Patrice Laffont. **19.15 Actualités régionales. 19.40 Le nouveau théâtre de Bouvard. 20.00 Journal. 20.30 Cinéma : L'affaire Thomas Crown.** ■■ Film américain de Norman Jewison (1968). Avec Steve Mac Queen, Faye Dunaway, Paul Burke, Jack Weston. *Un riche banquier s'amuse par défi à dévaliser sa propre banque. Une détective de la compagnie d'assurances mène l'enquête. Un polar moderne et sophistiqué.* **22.10 Les enfants du rock.** Rock pop. Festival de Montreux (2) : Les Communards ; Depêche mode, Kim Wilde, Wang Chung, Curiosity Killed the Cat, Run DMC, Genesis ; Rockline : spécial U 2. **23.40 Journal.**

FR 3

14.25 Les films de l'été. 14.45 Look. 14.50 Top melody. 14.55 Sports-loisirs. 15.10 Les papies, les mamies de la 3. 15.20 Pense-bêtes. 15.30 Documentaire : Splendeur sauvage. 16.00 Gastronomie. 16.05 Jeu : Le jeu de la séduction. 16.10 Jeu : Douce France. 16.20 Le tube de l'été. 16.30 Le jeu de la séduction (suite). **17.00 Feuilleton : Vive la vie ! 17.30 Le manège enchanté. 17.35 Jeu : Génies en herbe. 18.00 Dessin animé : Belle et Sébastien. 18.30 Série : Les papas. 18.35 Série : Corsaires et flibustiers. 19.00 Le 19-20 de l'information.** De 19.15 à 19.35, actualités régionales. **19.55 Dessin animé : Inspecteur Gadget. 20.00 Jeux : La classe. 20.30 Cinéma : Austerlitz.** ■ Film français d'Abel Gance (1960). Avec Pierre Mondy, Rossano Brazzi ; Claudia Cardinale, Martine Carol, Leslie Caron. *Quarante ans après son film muet, Abel Gance récidive à la gloire de Napoléon. Un défilé de stars où le spectaculaire se noie dans le faste.* **23.15 Journal.** ▶ **23.40 Documentaire : Avignon, 40 ans de festival.** 2. Les acteurs. Avec Maria Casarès, Alain Cuny, Michel Bouquet, Gérard Desarthe, Ludmila Mikael. **0.05 Prélude à la nuit.**

CANAL PLUS

14.00 Cinéma : L'empire de la passion. ■■ Film franco-japonais de Nagisa Oshima (1978). Avec Kazuko Yoshiyuki, Tatsuya Fuji, Takahiro Tamura. **15.50 Cinéma : Captain Apache.** □ Film italo-américain d'Alexander Singer (1971). Avec Lee Van Cleef, Carroll Baker, Stuart Whitman, Percy Herbert. **17.20 Cabou cadin. 18.00 Série : Les monstres. 18.30 Flash d'informations. 18.33 Top 50. 19.00 Série : Larry et Balki. 19.25 Jeu : La gueule de l'emploi. 19.55 Flash d'informations. 20.05 Série : Stalag 13. 20.30 Cinéma : Comédie érotique d'une nuit d'été.** ■■ Film américain de Woody Allen (1982). Avec Woody Allen, Mia Farrow, Mary Steenburgen, José Ferrer. **21.55 Flash d'informations. 22.05 Cinéma : Le pull-over rouge.** ■ Film français de Michel Drach (1979). Avec Serge Avedikian, Michelle Marquais, Claire Deluca, Roland Bertin. **0.00 Cinéma : Le grand frère.** ■■ Film français de Francis Girod (1982). Avec Gérard Depardieu, Jean Rochefort, Hakim Ghanem, Souad Amidou. **1.50 Concert Ricky Nelson et Fats Domino live,** à l'Universal Amphitheatre de Los Angeles.

LA 5

14.05 Série : Arabesque. 14.55 Les cinq dernières minutes. 16.20 Série : Les globes trotters. 16.45 Le temps des copains. 17.15 Série : Happy days. 17.35 Série : Drôle de vie. 18.00 Série : Wonder Woman. 18.45 Série : Shérif fais-moi peur. 19.35 Série : Supercopter. 20.25 Cinéma : On m'appelle Providence. ■ Film italien de Giulio Petroni (1972). Avec Gregg Palmer, Janet Agren, Thomas Milian. *Un chasseur de primes s'associe avec un truand pour toucher sans fatigue. Les récompenses. Western spaghetti.* **21.50 Série : Mission impossible. 22.40 Les cinq dernières minutes. 0.10 Téléfilm : Yvette,** d'après Maupassant. **1.50 Série : Supercopter. 2.40 Les globe trotters.**

M 6

14.20 Musique : Clip fréquence FM. 15.20 Hit, hit, hit, hourra ! (suite). **15.30 Jeu : Mégaventure.** La Martinique. **16.15 Jeu : Clip combat.** Deux vedettes du sport, du cinéma, de la chanson, s'affrontent en un combat musical. **17.05 Série : Les espions** (rediff.). **18.00 Journal. 18.15 La petite maison dans la prairie. 19.05 Série : Chacun chez soi. 19.30 Série : Section 4. 20.25 Jeu : Six'appel. 20.30 Téléfilm : Les jeunes pionniers** (3e partie). De Harry Harris, avec Roger Kern et Linda Purl. *Les aventures d'un jeune couple en 1870, isolé dans le Dakota, face aux Indiens, aux chasseurs de prime, etc.* **22.05 Série : Maîtres et valets.** *La fameuse série anglaise produite par ITV. Saga d'une famille au début du siècle, et rapports de classe.* **22.55 Journal. 23.10 Magazine : Images et dessert. 0.00 Série : Maîtres et valets** (rediff.). **0.50 Musique : Boulevard des clips.**

FRANCE-CULTURE

20.15 Mémoires du siècle. René Lafon. **21.15 Pierre Jean Jouve : derniers textes. 22.15 La Roque-d'Anthéron : 7e Festival international de piano** (enregistré le 5 août 1987 au parc de Florans) ; œuvres de Chopin, Debussy, Fauré, Schumann, par Jean-Pierre Luisada. **23.50 Entretiens avec...** Marlène Dietrich (12). **0.05 Du jour au lendemain.**

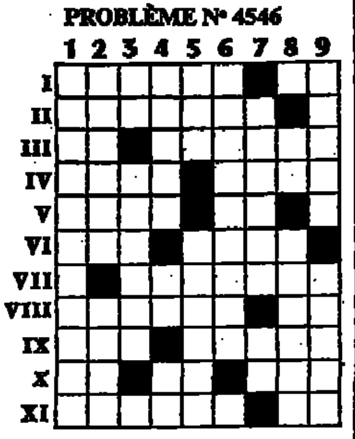
FRANCE-MUSIQUE

20.30 Concert (donné en direct de la salle Pleyel) : Concerto pour piano et orchestre no 17 en sol majeur, K453, de Mozart ; Symphonie no 1 en ré majeur « Titan », de Mahler, par Jugend Orchestra, direct. Claudio Abbado, soliste, Maria Joao Pires, piano. **23.00 Musiques.** Œuvres de Brahms, Haydn, Beethoven, Mozart, Berg, Schoenberg.

Informations

MOTS CROISÉS

PROBLÈME N° 4546



HORIZONTALEMENT

I. C'est en vidant notre sac qu'on peut arriver à la dépenser. C'est le pied que de mettre la main dessus ! – II. A besoin d'air pour donner le meilleur de lui-même. – III. Note. Un qui risque de se faire doublement remettre à sa place. – IV. Sont mêlés de près à maints soulèvements. Ne s'intéresse guère à ce qui pourrait être obtenu pour une bouchée de pain. – V. Adopte la même attitude à chaque contact. N'est donc plus en attente. – VI. Utilisé pour faire un pétard. Femme qui manquait de « distinction ». – VII. Nombreux sont ceux qui s'en soucient comme d'une guigne. – VIII. Est exclu de la communion. Durée limitée. – IX. Donne à entendre. On ne peut le recueillir que lorsqu'il s'échappe. – X. Se voient en revenant. Prend fin à un moment très précis. Entraîne des restrictions. – XI. Ses familiers font des pieds et des mains pour parvenir à un résultat. Etait haut placé.

VERTICALEMENT

1. « Os » de poulets. – 2. Un sujet à interprétations. Eau dont l'utilité est d'arroser. – 3. Article. Rétablit l'ordre. – 4. Qu'il serait regrettable d'accepter les yeux fermés. Ce qui l'entoure manque véritablement de consistance. Dans le fond, il est plutôt mou. – 5. Plus il est généreux, plus certains profitent de lui. Ne ramène tout de même pas tout à lui. – 6. Facilite les descentes dans un col. – 7. Dort quand il ne travaille pas. Signale un cas de blessure. – 8. Inimaginable ce qu'on a pu tirer d'elle ! Passer à la casserole. – 9. Faire peut-être du mal à une « mouche ». Entre par une oreille mais ne ressort heureusement pas par l'autre.

Solution du problème n° 4545

Horizontalement

I. Restaurateur. Fô. – II. Apion. Osé. Ninas. – III. Cerceau. Noé. Ede. – IV. Ci. Arsenal. Upas. – V. Or. Nis. Anesses. – VI. Menteur. Cœur. – VII. Ue. Résille. Eh ! – VIII. Ode. Testée. Lime. – IX. Epouser. Iléon. – X. Ep. Oiron. Ente. – XI. Urnes. Utile. Ait. – XII. Soûle. Rocade. Fs. – XIII. Epée. Ecraseurs. – XIV. Site. Ronéo. – XV. Dés. Oasien. Star.

Verticalement

1. Raccommodeuse. – 2. Epeire. Propre. – 3. Sir. Nuée. Nue. – 4. Tocante. Poêles. – 5. Anerie. Toise. Io. – 6. Assureur. Eta. – 7. Roue. Ressources. – 8. As. Na ! Stentor. – 9. Tenancier. Icare. – 10. Olé olé. Blason. – 11. Une. Sel. Eden. – 12. Ri. Usuelle. Eues. – 13. Neper. Iéna. Rot. – 14. Fadas. Emotifs. – 15. Osés. Chenets. Ur.

GUY BROUTY.

JOURNAL OFFICIEL

Sont publiés au *Journal officiel* du samedi 8 août 1987 :

DES DÉCRETS

● No 87-642 du 6 août 1987 relatif à la détermination du revenu imposable des exploitants agricoles soumis au régime transitoire d'imposition, aux déclarations et documents qu'ils doivent produire et tenir et aux options qu'ils peuvent formuler.

● No 87-645 du 30 juillet 1987 modifiant le décret no 82-442 du 27 mai 1982 pris pour l'application de l'article 5 de l'ordonnance no 45-2658 du 2 novembre 1945 modifiée relative aux conditions d'entrée et de séjour en France des étrangers en ce qui concerne l'admission sur le territoire français.

Est publié au *Journal officiel* du dimanche 9 août :

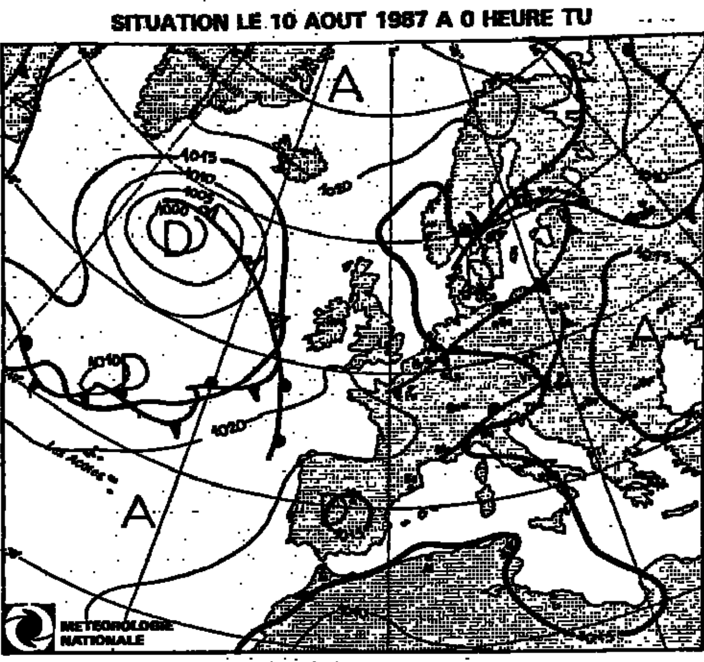
UN DÉCRET

● No 87-646 du 7 août 1987 portant approbation du cahier des charges relatif à la conception, la construction et l'aménagement d'établissements pénitentiaires.

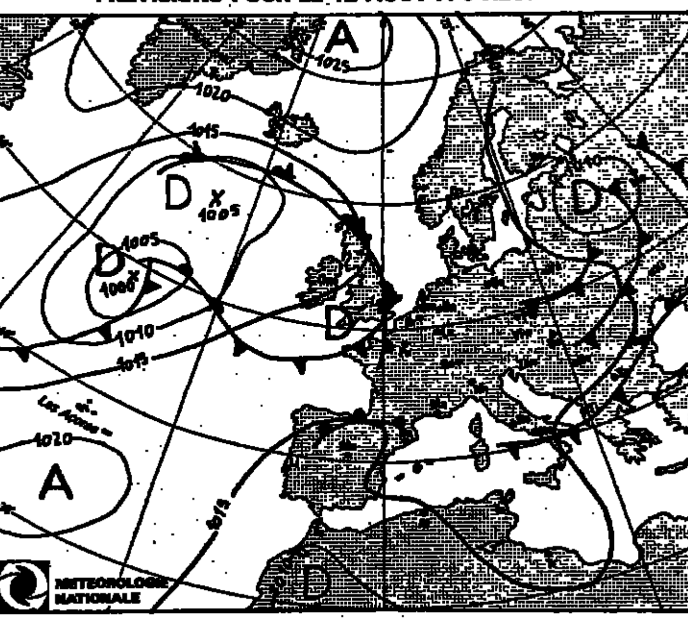
● **Musée du désert.** – L'assemblée annuelle aura lieu le dimanche 6 septembre, près d'Anduze (Gard). Elle commémorera l'Édit de tolérance, l'Édit de 1787, qui rendit aux protestants leur état civil. Culte à 10 h 45, pasteur Manoël. L'après-midi, allocutions historiques par les professeurs Claude Lauriol et Christian Chêne ; message final par le pasteur René Château.

MÉTÉOROLOGIE

SITUATION LE 10 AOUT 1987 A 0 HEURE TU



PRÉVISIONS POUR LE 12 AOUT A 0 HEURE TU



Evolution probable du temps en France entre le lundi 10 août à 0 h TU et le mardi 11 août à 24 h TU.

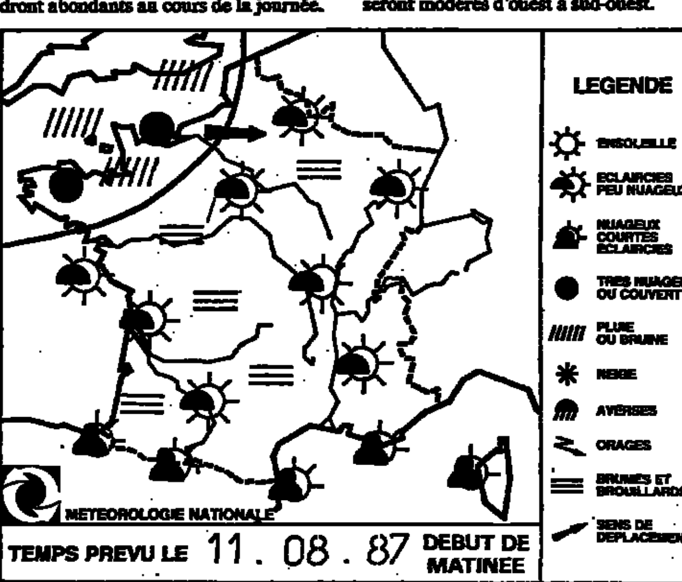
Une petite cellule anticyclonique se formera sur la France, mais une nouvelle perturbation atlantique d'assez faible activité abordera les régions côtières de la Manche dans la nuit de lundi à mardi.

Mardi : le soleil sera prédominant sauf sur le quart nord-ouest de la France. Sur la Bretagne, la Normandie et le Nord-Picardie, le ciel sera gris avec quelques petites pluies ou bruines. Sur les Pays de la Loire, le Bassin parisien, la Champagne-Ardenne et le nord de la Lorraine et de l'Alsace, la matinée sera bien ensoleillée, mais les nuages deviendront abondants au cours de la journée.

Partout ailleurs, après dissipation de brumes ou brouillards locaux le matin, le soleil sera généreux toute la journée.

Les températures minimales seront de 12 à 14 degrés près de la Manche, dans le Sud-Ouest et la vallée du Rhône, descendront jusqu'à 9 ou 10 degrés sur le Centre et le Nord-Est, mais se situeront entre 18 et 20 degrés sur le litoral méditerranéen. Les maximales seront de 18° à 20 degrés près des côtes de la Manche, de 21 à 24 degrés au nord de la Loire, 25 à 28 degrés sur la moitié sud, dépassant légèrement les 30 degrés dans le Midi.

Les vents seront généralement faibles et de direction variable. En Corse, ils seront modérés d'ouest à sud-ouest.



TEMPÉRATURES maxima - minima et temps observé

Valeurs extrêmes relevées entre le 09-8 à 6 heures TU et le 10-8-1987 à 6 heures TU — le 10-8-1987

FRANCE

AJACCIO	30	19	N
BIARRITZ	21	16	C
BORDEAUX	25	12	N
BOURGES	22	11	C
BREST	18	9	D
CAEN	18	9	N
CHERBOURG	17	10	D
CLERMONT-FERR.	24	10	C
DIJON	22	12	C
GRENOBLE St-M-H	25	16	N
LILLE	18	10	P
LIMOGES	20	12	N
LYON	24	14	N
MARSEILLE-MAR.	27	19	N
NANCY	20	13	A
NANTES	22	13	C
NICE	26	22	D
PARIS-MONTS.	19	13	D
PAU	20	16	C
PERPIGNAN	29	21	C
RENNES	20	13	N
ST-ÉTIENNE	22	12	C
STRASBOURG	21	13	A
TOURS	21	10	C
TOULOUSE	23	14	D
POINTE-À-P.	–	–	–

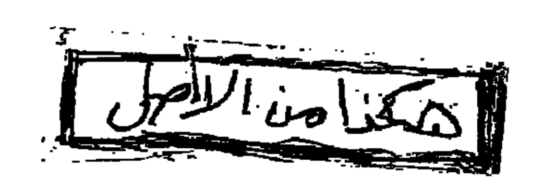
ÉTRANGER

ALGER	31	24	C
AMSTERDAM	17	10	A
ATHÈNES	36	23	D
BANGKOK	35	27	O
BARCELONE	28	18	C
BELGRADE	28	16	D
BERLIN	20	13	A
BRUXELLES	17	11	P
LE CAIRE	37	23	C
COPENHAGUE	17	10	C
DAKAR	30	26	N
DELHI	41	31	C
DJERBA	39	24	D
GENÈVE	24	11	C
HONGKONG	32	25	N
ISTANBUL	36	21	D
JÉRUSALEM	32	20	D
LISBONNE	26	17	D
LONDRES	20	10	B
LOS ANGELES	23	17	D
LUXEMBOURG	17	10	N
MADRID	31	16	D
MARRAKECH	32	19	D
MEXICO	26	13	B
MILAN	26	17	D
MONTRÉAL	26	11	C
MOSCOU	15	12	A
NAIROBI	19	15	P
NEW-YORK	32	20	O
OSLO	16	10	C
PALMA-DE-MAL.	28	21	D
PÉKIN	32	21	C
RIO-DE-JANEIRO	23	15	D
ROME	28	19	D
SINGAPOUR	29	24	O
STOCKHOLM	12	8	C
SYDNEY	17	13	C
TOKYO	33	26	D
TUNIS	44	23	D
VARSOVIE	23	14	P
VENISE	27	19	C
VIENNE	24	15	N

A	B	C	D	N	O	P	T	*
averse	brume	ciel couvert	ciel dégagé	ciel nuageux	orage	pluie	tempête	neige

★ TU = temps universel, c'est-à-dire pour la France : heure légale moins 2 heures en été ; heure légale moins 1 heure en hiver.

(Document établi avec le support technique spécial de la Météorologie nationale.)

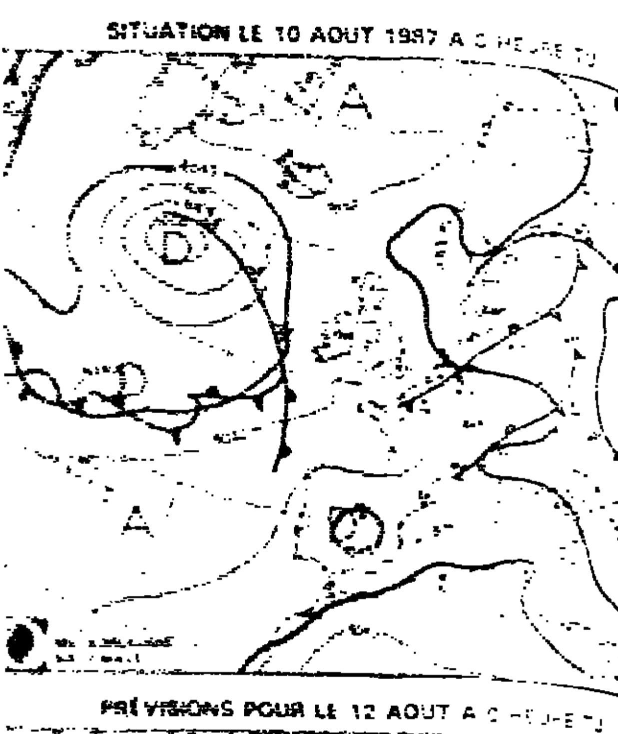


هكذا من الأصل

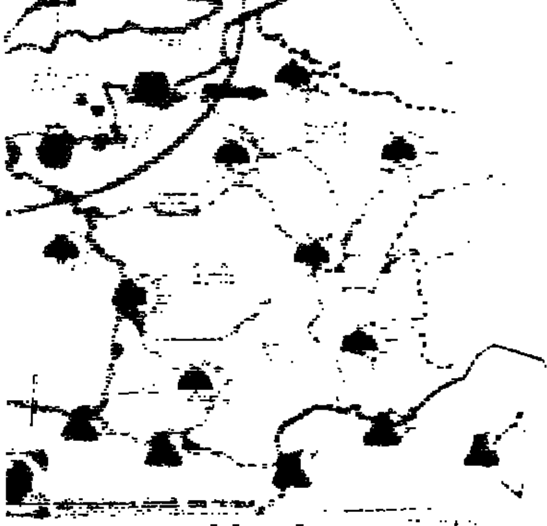
Information

MÉTÉOROLOGIE

SITUATION LE 10 AOUT 1987 A ...



PRÉVISIONS POUR LE 12 AOUT A ...



TEMPÉRATURES maxima - minima

« services »

CONCOURS

École militaire de Saint-Cyr

● **Sciences :**

Franck Trivaudey (1er) ; Pierre Schill (2e) ; Patrick Steiger (3e) ; Thierry Chigot (4e) ; Pierre Clochard (5e) ; Laurent Thiry (6e) ; Nicolas Ravel (7e) ; Gilles Garnier de Labareyre (8e) ; Yann Trehin (9e) ; Patrice Valantin (10e) ; Ross Magnaldo (11e) ; Christophe Guesnet (12e) ; Régis Colcombet (13e) ; Philippe Hansen (14e) ; Hugues de Reviers de Mauny (15e) ; Franck Berring (16e) ; Christian Vally (17e) ; Laurent Lherbette (18e) ; Xavier Bonjean (19e) ; Gérald Raynaud (20e) ; Marc Bataille (21e) ; Philippe Bougeret (22e) ; Laurent Patrat (23e) ; Alain Ferrari (24e) ; Christophe Marietti (25e).

Jean-Luc Escande (26e) ; Bruno Gardy (27e) ; Eric Coste (28e) ; Thomas Lecorvaisier (29e) ; Yann Talbourdel (30e) ; Philippe Jourdan (31e) ; David Barloy (32e) ; Guy Gaultier (33e) ; Olivier Ribiere (34e) ; Benoît Dumas (35e) ; Frédéric Chiffot (36e) ; Olivier Mehu (37e) ; Olivier Dufit (38e) ; Patrick Secq (39e) ; Patrick Izquierdo (40e) ; Norbert Chassang (41e) ; Bruno Houette (42e) ; Pierre Bassaler-Merpillat (43e) ; Jean-Nicolas Huel (44e) ; Laurent Giot (45e) ; Jean-François Tardy (46e) ; Christian Rossi (47e) ; Philippe Gasull (48e) ; Philippe Le Monies de Sagazan (49e) ; Jérôme Bordelles (50e).

Marc Besserer (51e) ; Olivier Giaume (52e) ; Christophe de Maistre (53e) ; Jérôme Verdier (54e) ; Bernard Pic (55e) ; Hervé Boltz (56e) ; Hubert Grepin (57e) ; Pierre-Yves Rondeau (58e) ; Olivier Grincourt (59e) ; Dominique Botrel (60e) ; Hugues Carrelet de Loisy (61e) ; Jean-Marc Baux (62e) ; Thierry de Boisvilliers (63e) ; Yann Gravethe (64e) ; Philippe Susnjara (65e) ; Lionel Le Maire (66e) ; Philippe Boyer (67e) ; James Lebet (68e) ; Jean-Armel Sentis (69e) ; Philippe Bocquet (70e) ; Hervé Chene (71e) ; Henri Blanco (72e) ; Thierry Laval (73e) ; Philippe Vergez (74e) ; Stéphane Fernandez (75e).

Xavier Debost (76e) ; Henri Dejeant (77e) ; Philippe Jumel (78e) ; Ghislain Huyghues Despointes (79e) ; Elie Hervy (80e).

● **Lettres et sciences humaines :**

Philippe François (1er) ; André Petillot (2e) ; Serge Vidal (3e) ; Jérôme Goisque (4e) ; Benoît de la Ruelle (5e) ; Nicolas Tachon (6e) ; Pierre-Yves Beaurepaire (7e) ; Pascal Bollon (8e) ; Edouard Hubscher (9e) ; Guillaume du Breil de Pontbriand (10e) ; Frédéric Campos (11e) ; Pascal Fouyet (12e) ; Alain Ulm (13e) ; Hubert Legrand (14e) ; Arnaud Dupuy de la Grand'Rive (15e) ; Jean-Baptiste Ballif (16e) ; Laurent Zych (17e) ; Frédéric Barneche (18e) ; Stanislas de Marce (19e) ; Hubert de Varennes Bissuel (20e) ; Hubert Cottereau (21e) ; Stéphane Brosseau (22e) ; Olivier Gandolfo (23e) ; Xavier Ducept (24e) ; Thierry Poulette (25e).

Hugues Senetaire (26e) ; Laurent Vidal (27e) ; Christophe Lucazeau (28e) ; Hugues Goranflaux de la Giraudière (29e) ; Arnaud Weixler (30e) ; Frédéric Gauthier (31e) ; Patrice Bar (32e) ; Jean-Pierre Steinhofer (33e) ; Yvan Fleurisson (34e) ; Michel-Henri Faivre (35e) ; Dominique Arbogast (36e) ; Isabelle Collombat (37e) ; Didier Guillaume (38e) ; Fabrice Duda (39e) ; Jean-Claude Morlet (40e) ; Thierry Letellier (41e) ; Hervé Fouilland (42e) ; Georges Maron (43e) ; Francis Brice (44e) ; Karen Michel d'Annoville (45e) ; Xavier Gillier (46e) ; Arnaud Browaeys (47e) ; Benoît Paris (48e) ; Didier de Cacqueray Valmenier (49e) ; Jean-François Schoonmann (50e).

Pierre Cornu (51e) ; Olivier Barraud (52e) ; Thibault de Brebisson (53e) ; Patrick Charotte (54e) ; Georges Reichert (55e) ; Emmanuel Loubens (56e) ; Didier Gros (57e) ; Jean-Marc Lavallée (58e) ; Geoffroy de Begon de Larouzière (59e) ; Christophe Aknouche (60e) ; Thierry Jacquart (61e) ; Philippe Ott (62e) ; Denis Mistral (63e) ; Nourredine Ould-Ahmed (64e) ; François Pinczon du Sel (65e) ; Christophe Blot (66e) ; Alain Chauvet (67e) ; François Royer (68e) ; Christian Devy (69e) ; Arnault Reboul (70e).

● **Sciences économiques :**

Denis Leudière (1er) ; François Agostini (2e) ; Frédéric Richaud (3e) ; Jean Akkari (4e) ; Didier Baledens (5e) ; Denis Allard (6e) ; Cédric de Bailliencourt Dit Courcol (7e) ; Bertrand de Robien (8e) ; Bertrand Weber (9e) ; Jean-Philippe Guérin (10e) ; Serge Nivlet (11e) ; Benoît Roux (12e) ; Régis Dore Graslin (13e) ; Jean-Marc Halter (14e) ; Vincent Couetoux (15e).

Agrégations

● **Sciences naturelles :**

Laurence André (72e) ; Laurence Beandouard (25e) ; Corinne Béguet (56e) ; Louis Boterf (71e) ; Jacques Bouffette (85e) ; Anne Breiet (28e) ; Philippe Brunet (57e) ; Sylvie Brousse (80e) ; Laurence Burtin (40e) ; Alain Caillaud (5e) ; Didier Caillaud (52e) ; Eric Calais (1er) ; Véronique Calin (26e) ; Claude Camille (45e) ; Sophie Cape (62e) ; Bruno Cecconello (93e) ; Marie-P. Charrier-Laforge (23e) ; Thierry Charrier (4e) ; Gilbert Cochet (11e) ; Luc Comte (77e) ; Pierre Coudène (35e) ; Patricia Crépin (52e) ; Sylvie Cuvillier (32e) ; Raymond Dargein (59e) ; Michelle Darrieu (87e) ; Christophe David (13e) ; Philippe Debacker (67e) ; François Deforges (15e) ; Sylvie Degenèye (87e) ; Cyrille Deliry (47e) ; Alain Denizot (51e) ; Frédéric Desbouillons (105e) ; Philippe Donaire (8e) ; André Dufand (105e).

Myrielle Enjalbert (55e) ; Marie-Cl. Fanthou (61e) ; Valérie Fénelon (3e) ; Monique Gautrand (44e) ; Philippe Gayot (12e) ; Florent Glorian (18e) ; Juliette Gohin (60e) ; Liliane Grandmougin (96e) ; Rachel Grégourt (98e) ; Anne-C. Grohens-Mückensturm (68e) ; Anne-Marie Guitton (78e) ; Loïc Héry (73e) ; Marc Hoerter (47e) ; Nathalie Humbert-David (19e) ; Marc Illy (100e) ; Odette Kermarrec-Sauquet (76e) ; Béatrice Kremer (22e) ; Véronique Laforge (70e) ; Catherine Lamy Bulteau (20e) ; Marc Landry (99e) ; Claire Langlois (82e) ; Christophe Larroque (63e) ; Claude Le Bris (33e) ; Olivier Le Bris (93e) ; Isabelle Le Cam (15e) ; Jean-Yves Le Menec (66e) ;

Florence Le Net Séméraro (102e) ; Patrick Leduc (69e) ; François Leleu (105e) ; Agnès Lemaire (105e) ; Béatrice Levilly (80e) ; Arnaud Lomet (50e).

Jean-Yves Madec (30e) ; Didier Magnan (75e) ; Nathalie Maraton (103e) ; Catherine Martin (17e) ; Patrick Martin (30e) ; Anne-Marie Mattioda (91e) ; Frédérique Meunier (78e) ; Jean Monnet (43e) ; Patricia Nicolai (41e) ; Marie-Claude Ollagnier-Gabert (57e) ; Christian Petit-Mouhaffel (74e) ; Pierre Petitgas (6e) ; Isabelle Pierson-Imbert (29e) ; Françoise Pingel Saintpierre (9e) ; Daniel Plumet (54e) ; Philippe Poincet (65e) ; Françoise Pouget (14e) ; Carina Prip-Buus (38e) ; Catherine Privitera (35e) ; José Pujos (82e) ; Didier Quesne (46e) ; Safia Rachdi (36e) ; Gilles Rayé (105e) ; Florence Rebourg (105e) ; Martine Restoux (38e) ; Sylvie Richer (100e) ; Jean-Claude Ringenbach (2e) ; Anne-Marie Rosen (96e) ; Anne-Marie Rossetto (49e) ; Serge Rossi (36e) ; Jean-Paul Rossignon (21e) ; Stéphane Roy (27e) ; Brigitte Saglio (103e) ; Nathalie Santaren (87e) ; Pierre Savaton (42e) ; Roland Schenck (91e) ; Sophie Soulier (34e) ; Didier Sursin (7e) ; Philippe Szewe (95e) ; Pascal Thiberge (87e) ; Christine Thoral Jourdan (82e) ; Nathalie Touron (10e) ; Pierre Vernex (63e) ; Victor Wajsberg (24e)

● **Philosophie :**

Evelyne Alvarez-Pereire (29e ex.), Paul Audi (43e), Aliénor Bertrand (5e ex.), Anne Boissière (31e), François Boituzat (23e ex.), Françoise Boudier, ép. Barbaras (32e), Marie-Alix De Solages (37e), Isabelle Delpla (1re), Christian Dours (35e ex.), Christian Dubois (57e ex.), Eric Dumaitre (25e ex.), Sophie Dupuy (19e ex.), François Etavard (14e ex.), Jean Fidel (16e ex.), Christian Fievre (59e ex.), Agnès Forestier (19e ex.), Hervé Fradet (16e ex.), Emmanuel Gabellieri (48e), Isabelle Garo (53e ex.), Jean Gatty (49e ex), Antoine Gavoille (29e ex.), André Gravil (27e ex.), Eric Gross (9e), Michèle Halimi (12e ex.), Hélène Han (14e ex.), Dominique Horvilleur (2e), Emmanuel Housset (53e ex.), Marc Kirsch (59e ex.), Véronique Lacoste (25e ex.), Lapeyre de Cabanes (21e ex.), Michel Ledu (33e), François Legrand (49e ex.), Raphaël Lellouche (45e ex.), Thierry Leterre (3e), Patrice Lheureux (45e ex.), François Loiret (57e ex.), Gérard Malkassian (35e ex.), Denis Marquet (12e ex.), Bruno Michel (21e ex.), Pascal Nouzille (49e ex.), Mathilde Panoff (5e ex.), Jérôme Pelletier (53e ex.), Dominique Pradelle (4e), Dominique Raoult (16e ex.), Jean-Baptiste Rauzy (23e ex.), Pierre Raymond (38e ex.), Sophie Roux (34e), Emmanuel Sales (49e ex.), Michelle Santigny ép. Simonin (53e ex.), Alain Seguy-Duclot (43e ex.), Ida Serrand ép. Destaing (38e ex.), Gisèle Souchon (8e), Catherine Soyer (27e ex.), Guillaume Vannier (38e ex.), François Verdier (10e), François Vert (38e ex.), Cécile Vieau (38e ex.), Marie-Pierre Vinas (5e ex.), Patrick Wotling (11e), Jean-Pierre Zarader (45e ex.).

Ecole normale supérieure de Fontenay et de Saint-Cloud

● **Série langues vivantes :**

Emilienne Baneth (1re), Marie-Pierre Le Gac (2e ex.), Christine Lavail (3e ex.), Laurent Vallance (3e ex.), Gayaneh Armaganian (5e ex.), Virginie Guiraudon (6e ex.), Mathieu O'Neil (6e ex.), Hélène Goarzin (8e ex.), Line Cottegnies (9e ex.), Christine Orobitg (9e ex.), Marie Brive (11e ex.), Alexandra Poulain (11e ex.), Laurence Roudaut (11e ex.), Macha Milliard (14e ex.), Hélène Cheminal (15e ex.), Jean-Yves Deler (15e ex.), Isabelle Ayasch (17e), Nathalie Ledeuil (18e ex.), Michel Ruffin (18e ex.), Fidelis Gbikpi (20e ex.), Françoise Rigault (20e ex.), Pascale Tollance (20e ex.), Malika Séverin (23e), Catherine Baud (24e ex.), Jean-Luc Puyau (24e ex.), Abel Zele (24e ex.), Christophe Couderc (27e), Anne Le Guellec (28e), Patricia Krauth (29e), Cécile Farkas (30e), Pereira Celin Dos Santos (31e), Claire Anmercier (32e), Pascale Avenel (33e ex.), Carle Bonafous-Murat (33e ex.), Alexandra Merle (33e ex.), Anne-Noëlle Guillou (36e ex.), Caroline Latrobe (36e ex.), Sylvaine Faure (38e ex.), Yannick Labessan (38e ex.).

● **Option sciences humaines :**

Geneviève Verdo (1re), Emmanuelle Loyer (2e), François Lagrange (3e), Marie-Albane De Suremain (4e), Stéphane Haber (5e), Philippe Hamou (6e), Ph. Maufras du Chatellier (7e), Franck Fischbach (8e), Anne Mailloux (9e ex.), Emmanuel Maury (9e ex.), Jean-Benoît Birck (11e), Pierre Sauvanet (12e), Gaëlle Cueff (13e ex.), Pascale Girard (13e ex.), Guenola Capron (15e ex.), Pauline Faucherre (15e ex.), Emmanuel Combe (17e), Vincent Cordonnier (18e), Jamil Dakhlia (19e ex.), Marylin Nicoud (19e ex.), Patrick Faure (21e), Bernard Vandewalle (22e), Jean-Claude Besida (23e), François-Louis Bonet (24e ex.), Pierre Temkine (24e ex.), Nicolas Vaicbourdt (24e ex.), Marianne Moraldo (27e ex.), Guillaume Garner (28e), Sylvie Bodin (29e ex.), Jean-Marc Durantel (29e ex.), Eric Kocher (29e ex.), Fabienne Brugère (32e), Béatrice Han (33e), Stéphane Michonneau (34e), Blandine Lagneau (35e), Bruno Palier (36e ex.), Philippe Papin (36e ex.), Sandra Coutan (38e).

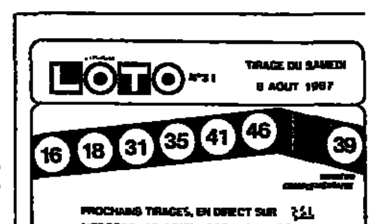
● **Série lettres :**

Roland Echinard (1er), Emmanuel Tibloux (2e), Sylvie Roze (3e), Jean-Michel Wittmann (4e), Béatrice Touitou (5e), Laurence Engel (6e), Pascal Mougin (7e), Bruno Delignon (8e), Géraldine Puccini (9e), David Bensoussan (10e), Daniel Guillaume (11e), Véronique Muraour (12e), Sabine Petillon (13e), Françoise Sylvos (14e), Emmanuel Minel (15e), Marjory Berthomier (16e ex.), Isabelle Payet (16e ex.), Sandrine Boularot (18e), Pierre Grammont (19e), Jean-Charles Monferran (20e ex.), Oliver Muller-Cyran (20e ex.) (à titre étranger), Fabienne Pomel (21e), Jean-Claude Yon (22e), Christian Michel (23e), Pascal Gerlaud (24e), Marlène Taton (25e), Françoise Morzadec (26e), Sophie Ratto (27e), Anne-Claude Albespy (28e), Nathalie Villenave (29e), Julien Roumette (30e), Frédérique Brillant (31e), Alain Romestaing (32e), Anne Saint Remy (33e), Béatrix Guillot (34e), Laetitia Perret (35e).

Ecole nationale des Chartes

Mireille Jean (1re) ; Vincent Mollet (2e) ; Valérie Basquès (3e) ; Marie-Françoise Limon (4e) ; Brigitte Pipon (5e) ; Marie-Claire Pontier (6e) ; Bernard Gauthier (7e) ; Céline Dumont (8e) ; Christian Förstel (9e) ; Patrice Marcilloux (10e) ; Serge Bouffange (11e) ; Michel Etienne (12e) ; Emmanuelle Guelfucci (13e) ; Jérôme Belmon (14e) ; Magali Lacousse (15e) ; Marc-Antoine Dor (16e) ; Nathalie Borel (17e) ; Frédérique Pilleboue (18e) ; Georges Rech (19e) ; Caroline Guillaume (20e) ; Claire Sibille (21e) ; Nicolas Georges (22e) ; Nathalie Rouffiac (23e) ; Hélène Fauré (24e) ; Danielle Rosenthal (25e).

LOTO N° 31 — TIRAGE DU SAMEDI 8 AOUT 1987



PROCHAINS TIRAGES, EN DIRECT SUR TF1
MERCREDI 12 AOUT 1987 A 20 H 35
ET SAMEDI 15 AOUT 1987 A 20 H 35
VALIDATION : AU PLUS TARD MARDI AUX HEURES HABITUELLES

	Nombre de grilles gagnantes	Rapport par grille gagnante (pour 1F)
6 BONS N°	2	17 613 990,00 F
5 BONS N° + complémentaire	24	146 935,00 F
5 BONS N°	944	12 200,00 F
4 BONS N°	64 958	180,00 F
3 BONS N°	1 306 167	12,00 F

BONUS DU SAMEDI 98 673
3 BONS NUMÉROS + COMPLÉMENTAIRE, 12,00 X 2 : 24,00 F

JEU GAGNANT N° 32 — LOTO SPORTIF

	Equipe 1	Equipe 2	Pronostic
1	TOULOUSE	NIORT	X N 2
2	PARIS-S.G.	BREST	1 X 2
3	NANTES	R.C. PARIS	1 X 2
4	NICE	ST-ETIENNE	1 N X
5	METZ	LAVAL	X N 2
6	AUXERRE	LILLE	X N 2
7	MARSEILLE	TOULON	1 X 2
8	LENS	BORDEAUX	X N 2
9	LE HAVRE	CANNES	1 X 2
10	MONTPELLIER	MONACO	X N 2
11	MONTCEAU	DIJON	X N 2
12	CHATELLERAULT	NIMES	X N 2
13	LYON	SOCHAUX	1 N X
14	QUIMPER	STRASBOURG	1 N X
15	ANGERS	NANCY	X N 2
16	BEAUVAIS	GUINGAMP	1 N X

Tirage des "7 Numéros de la Chance" du Dimanche 9 Août 1987 : 1 3 5 9 12 14 15

Le Monde

7, RUE DES ITALIENS, 75427 PARIS CEDEX 09
Télex MONDPAR 650572 F
Télécopieur : (1) 45-23-06-81
Tél. : (1) 42-47-97-27

Edité par la S.A.R.L. *le Monde*

Gérant : André Fontaine, directeur de la publication

Anciens directeurs : Hubert Beuve-Méry (1944-1969), Jacques Fauvet (1969-1982), André Laurens (1982-1985)

Durée de la société : cent ans à compter du 10 décembre 1944.

Capital social : 620 000 F

Principaux associés de la société : Société civile « Les Rédacteurs du *Monde* », Société anonyme des lecteurs du *Monde*, Le Monde-Entreprises, MM. André Fontaine, *gérant*, et Hubert Beuve-Méry, *fondateur*.

Administrateur général : Bernard Wouts.

Rédacteur en chef : Daniel Vernet.

Corédacteur en chef : Claude Sales.

Le Monde PUBLICITE S.A.
5, rue de Monttessuy, 75007 PARIS
Tél. : (1) 45-55-91-82 ou 45-55-91-71
Télex MONDPUB 206 136 F

ABONNEMENTS
BP 507 09
75422 PARIS CEDEX 09
Tél. : (1) 42-47-98-72

	3 mois	6 mois	9 mois	12 mois
FRANCE	354 F	672 F	954 F	1 200 F
TOUS PAYS ÉTRANGERS PAR VOIE NORMALE	687 F	1 337 F	1 952 F	2 530 F
ÉTRANGER (par messageries) I. – BELGIQUE-LUXEMBOURG PAYS-BAS	399 F	762 F	1 089 F	1 380 F
II. – SUISSE, TUNISIE	504 F	972 F	1 404 F	1 800 F

Par voie aérienne : tarif sur demande.

Changements d'adresse définitifs ou provisoires : nos abonnés sont invités à formuler leur demande deux semaines avant leur départ. Joindre la dernière bande d'envoi à toute correspondance.

Veuillez avoir l'obligeance d'écrire tous les noms propres en capitales d'imprimerie.

Le Monde TÉLÉMATIQUE
Composez 36-15 - Tapez LEMONDE

Imprimerie du « Monde », 7, r. des Italiens PARIS-IXe

Commission paritaire des journaux et publications, n° 57437
ISSN : 0395 - 2037

Le Monde USPS 765-910 is published daily, except Sundays for $ 480 per year by Le Monde c/o Speedimpex, 45-45 39 th street, L.C.I., N.Y. 11104. Second class postage paid at LIC and additional offices, N.Y. postmaster : send address changes to Le Monde c/o Speedimpex U.S.A., P.N.C., 45-45 39 th street, L.I.C., N.Y. 11104.

Le Carnet du Monde

Naissances

– **Christine, Frédéric et Stanislas** sont heureux de faire part de la naissance de

Romain,

le 8 août 1987.

Christine CAURIER,
Frédéric VILLIERS-MORIAMÉ,
9, rue Campagne-Première,
75014 Paris.

– **Mme Marie-Thérèse LOISY,** avec **Bertille, Sonia et Willy,** a la grande joie d'annoncer les naissances de ses petits-enfants

Violaine,

née le 25 février 1987, chez

Laurence et Jean-Claude GARCHEY,

Basile et Pauline,

nés le 27 juillet 1987, chez

Brigitte et François MOUTON,

Kamel,

né le 1er août 1987, chez

Chérifa et Nicolas MOUTON.

2, rue Henri-Regnault,
92210 Saint-Cloud.

Mariages

– **Emmanuelle COUDERC, Thierry BONSANG,**

sont heureux d'annoncer leur mariage qui sera célébré le samedi 22 août 1987, au temple de Saint-Félix de Pallières.

30140 Anduze.

Décès

– Pour

Maguy BOHRINGER-BOURRY

mardi 11 août 1987, à 14 h 30, columbarium du cimetière du Père-Lachaise, à Paris.

Maurice Najman,
102, rue de Ménilmontant,
75020 Paris.

– Mme Suzanne Cedelle,
M. et Mme Jean Cedelle
et leur fils,
M. et Mme Paul Cedelle
et leurs filles,
M. et Mme Xavier Tamalet
et leurs enfants,
ont la douleur de faire part du décès de

M. Emilien CÉDELLE,

survenu le 7 août 1987, dans sa quatre-vingt-huitième année.

La cérémonie religieuse sera célébrée le jeudi 13 août, à 16 heures, en l'église Saint-Jean-Baptiste-de-la-Salle, 9, rue du Docteur-Roux, Paris-15e.

Ni fleurs ni couronnes.

Cet avis tient lieu de faire-part.

– Mme Jacqueline Cisinski,
son épouse,
Fabrice Cisinski,
son fils,
Mme Adja Cisinski,
M. et Mme Michel Cisinski
et leurs enfants,
M. et Mme Koza
et leurs enfants,
ont la douleur de faire part du décès de

M. Henri CISINSKI,

à l'âge de cinquante-trois ans.

Les obsèques auront lieu le mardi 11 août 1987, à 13 h 45, au cimetière de Bagneux.

– M. et Mme Nikita Krivochéine,
Mme Nenarokoff,
Ses amis,
ont la douleur de faire part du rappel à Dieu, le 7 août 1987, dans sa quatre-vingt-neuvième année, de

M. Igor KRIVOCHÉINE,

capitaine de la garde impériale russe,
armée Wrangel,
ingénieur ESE,
ancien déporté
des camps nazis et soviétiques,
médaille de la Résistance.

La cérémonie religieuse aura lieu le 12 août 1987, en l'église de la Présentation-de-la-Sainte-Vierge-au-Temple, 91, rue Olivier-de-Serres, Paris-15e, à 10 heures.

– Mme Claude Suquet,
Florence, Perrine et Clémentine,
M. et Mme André Suquet,
leurs enfants et petits-enfants,
ont la douleur de faire part du décès de

Michel SUQUET.

La cérémonie religieuse aura lieu le mardi 11 août 1987, à 15 heures, en l'église de Giroussens (Tarn).

Cet avis tient lieu de faire-part.

28, rue Guynemer,
75006 Paris.
Giroussens,
81500 Lavaur.

Remerciements

– Catherine Winter, extrêmement touchée par les innombrables marques de sympathie qui lui ont été témoignées, ainsi qu'à ses enfants, à l'occasion de la mort accidentelle de

Claude WINTER,

remercie tous ses amis, avec qui elle reprendra contact dès qu'elle se sentira en mesure de le faire.

Anniversaires

– Pour le deuxième anniversaire de la disparition de

Catherine ZAHOU,

sa mémoire est rappelée à ceux qui se souviennent.

Nos abonnés, bénéficiant d'une réduction sur les insertions du « Carnet du Monde », sont priés de joindre à leur envoi de texte une des dernières bandes pour justifier de cette qualité.

CARNET DU MONDE

Tarif de la ligne H.T.

Toutes rubriques .... 69 F
Abonnés (avec justificatif) .... 60 F
Communications diverses .... 72 F
Insertion minimum 10 lignes (dont 4 lignes de blancs). Les lignes en capitales grasses sont facturées sur la base de deux lignes.
Rens. : 42-47-95-03.

loterie nationale

LISTE OFFICIELLE DES SOMMES A PAYER TOUS CUMULS COMPRIS AUX BILLETS ENTIERS

La règlement de la Tranche du SUSPENSE a été publié au J.O. du 24/06/86

TERMI-NAISONS	FINALES ET NUMÉROS	SOMMES GAGNÉES (F.)	TERMI-NAISONS	FINALES ET NUMÉROS	SOMMES GAGNÉES (F.)
1	008 081	50 000	6	416	1 500
	084 751	50 000		064 046	50 000
	238 171	50 000		144 096	50 000
	319 131	1 000 000	7	7	100
2	234 312	50 000		327	1 600
	236 322	50 000		188 747	50 100
	303 682	50 000		249 447	50 100
	003 582	1 000 000		281 947	50 100
	333 752	1 000 000		334 247	50 100
3	385 263	1 000 000		354 407	50 100
4	014	1 500	8	198	1 500
	245 984	50 000		688	1 500
	368 304	50 000	9	092 619	50 000
	122 704	1 000 000		150 679	50 000
	127 464	1 000 000		181 229	50 000
	338 644	1 000 000		387 779	6 000 000
5	835	1 500	0	690	1 500
	172 045	50 000		010 980	50 000

TRANCHE DU



87 — TIRAGE DU LUNDI 3 AU DIMANCHE 9 AOÛT 1987 (INCLUS) — 78e

Le Monde CADRES

Une société de services jeune et dynamique voulant se diversifier, recherche pour PARIS

CONSULTANT EN RECRUTEMENT
H/F

A 30 ans environ, de formation supérieure et après quelques années d'expérience sur le terrain, vous avez l'envergure de devenir votre propre patron.
Travaillant avec une grande autonomie, vous exploiterez nos contacts et les vôtres.

Adressez votre c.v. à C. Millac, 13 rue Léopold Bellan, 75002 Paris.
Discrétion totale assurée.

PRIMEL S.N.C.
Importante société de négoce en produits de la mer.

RECHERCHE

UN INGÉNIEUR

en organisation et informatique pour assurer la direction de son service informatique.

De formation supérieure (ESSEC, Sup. de Co...), vous avez un minimum de cinq ans d'expérience. Outre vos qualités d'analyse et de compétence technique, c'est votre dynamisme, vos qualités relationnelles et votre sens de l'organisation qui feront votre réussite dans ce poste.

Vous aurez pour mission de gérer l'existant (UNISYS 1100.60, 70 terminaux) et de concevoir des projets d'organisation, informatisés ou pas, en tenant compte des conséquences économiques et humaines.

Le poste est basé à 20 km de MORLAIX, au bord de la mer.

Merci d'adresser c.v., photo et rémunération actuelle à : PRIMEL S.N.C., 29228 PLOUGASNOU.

Vous êtes motivés et dynamiques.
Vous cherchez à exercer un métier passionnant et rémunérateur. Le n° 1 dans son secteur vous donne la possibilité, après un stage de formation, de devenir l'un de ses CONSEILLERS COMMERCIAUX (H./F.) à Paris ou région parisienne. Pr r.-vs 45-00-24-03, P. 211.

S.A. en création

Issue d'un organisme national, spécialisée dans le développ. économique rural, propose UN CHALLENGE A UN JEUNE

CONSULTANT

35 ans environ, formation AM ou équivalent, expérimenté dans l'audit des entreprises et qui sera associé au capital. Vous avez huit ans au moins d'expérience réussie acquise en entreprise puis dans un organisme économique. Vous avez un tempérament commercial et une pratique des collectivités locales. Lieu de travail :

PARIS
avec de fréquents déplacements en province.
Adressez votre proposition (c.v., prétentions et disponibilité) à notre contact :

Mme NOEL, 19, rue Molière, 91380 Chilly-Mazarin, chargée du dossier.

SAPF AUBUSSON
HAUT DE GAMME
recherche
VRP ou AGENCE

Bien introduit grande distribution, grossistes collectivités, Tél. : 55-83-83-84.

S.I.V.O.M. de L'Argentière-la-Bessée (Hautes-Alpes)

recrute pour le 1er oct. 1987

UN DIRECTEUR(TRICE)

du développement touristique pour le pays des Ecrins - Vallouise - Pelvoux - Puy-Saint-Vincent.

Définition du poste : responsable de l'exécution et du suivi des réalisations dans le respect des finalités exprimées.
— Responsable de la productivité de son action et animateur du développement en relation avec les collectivités locales.
— Supervise, anime l'ensemble des agents économiques.
— Age mini : 35 a., formation sup., exp. réussie dans une fonction de direction en rapport direct avec le tourisme.
— H., F. de contacts et gestionnaire possédant parfaitement la maîtrise de l'évolution de l'exigence du tourisme et justifiant exp. dans l'élaboration et la mise en œuvre de stratégies dynamiques.
— Maît. des divers aspects juridiques, financ., techniques et sociaux du suivi des projets.
— Parfaite connaissance de l'anglais et de l'italien.

Rémunération en rapport avec l'expérience du candidat.

Adr. lettre de cand. manus., c.v., photo à M. le Président du S.I.V.O.M, Maison du Canton, 05120 L'Argentière-la-Bessée, pour le 15 sept. 1987, délai de rigueur.

VILLE 150 000 HABITANTS recrute

DIRECTEUR ABATTOIR

L'équipement dont le tonnage annuel abattu est de 16 000 t. nécessite un homme expérimenté ayant des références pour ce type d'activités, ou de le secteur agro-alimentaire. Qualités de contact et profil technico-commercial exigés.

Ecrire sous n° 8 747
LE MONDE PUBLICITÉ,
5, rue Monttessuy, PARIS-7e.

APPEL DE CANDIDATURE POUR LE RECRUTEMENT D'UN PROFESSEUR DE DROIT

Une chaire de professeur de droit est vacante à l'E.N.P.C. à partir de la rentrée scolaire 1988/1989.

Le professeur titulaire sera responsable des cours d'initiation au droit, concessions et marchés, droit commercial et fiscalité, droit du sol.

Le texte détaillé de l'Appel de Candidature est disponible au Secrétariat de la Direction de l'Enseignement, 28, rue des Saints-Pères, 75007 Paris. Tél. : 42-60-34-13, p. 12-08.

Les candidatures devront être adressées avant le 30 SEPTEMBRE 1987.

Impt comité d'établissement recrute, durée 3 mois,

UNE PERSONNE

pour service vacances, voyages, enfance, accueil, inscriptions, suivi dossiers. Expérience tourisme souhaitée.

Envoyer c.v. au C.E. AMD BA
15, rue de la République,
92150 SURESNES.

INFORMATIS

Pour démarrages de systèmes

SPÉCIALISTES UNIX

7 ans expérience du sytème. Salaire 240 000 F/an. 26, r. Daubenton 5e 43-37-99-22.



Le département du Val-de-Marne

recrute
PAR VOIE DE CONCOURS SUR ÉPREUVES DES SECRÉTAIRES ADMINISTRATIFS

Conditions :
- Etre âgé au 1er juillet de l'année du concours de 17 ans au moins et de 45 ans au plus (sauf dérogations exceptionnelles prévues par dispositions particulières en vigueur) ;
- Etre titulaire du baccalauréat de l'enseignement du second degré, ou d'un titre ou diplôme équivalent ;
- Etre de nationalité française.

Date limite de clôture des inscriptions :
Vendredi 16 octobre 1987 à 16 heures, délai de rigueur, le cachet de la poste faisant foi.

Date des épreuves écrites :
Mardi 3 novembre 1987.

Pour tous renseignements, s'adresser à :
HOTEL DU DÉPARTEMENT DU VAL-DE-MARNE,
direction du personnel départemental
bureau du recrutement
4e étage, pièce 405
avenue du Général-de-Gaulle,
94000 CRÉTEIL.
Tél. : 48-99-94-00, poste 24-05.

Le Service du transport de l'énergie et des télécommunications d'Electricité de France

recherche pour la région parisienne

DEUX JEUNES DIPLOMÉ(E)S D'ÉCOLE DE COMMERCE

- L'un a des connaissances dans le domaine informatique : il(elle) participera à la mise en place des modules d'une application informatique de gestion informatique et comptable.
- L'autre a une formation complémentaire juridique : il(elle) sera affecté(e) dans un service juridique.

Ces 2 postes ne constituent qu'une première étape dans la carrière des candidat(e)s retenu(e)s qui seront amené(e)s à évoluer rapidement dans la filière de la gestion administrative et comptable, tant à Paris qu'en province.

Les c.v. sont à adresser au Service du transports de l'énergie et des télécommunications, Division administrative, 92068 Paris la Défense Cedex 48.

Pour renforcer sa structure Technique et Commerciale, MICRO-INFORMATIQUE DIFFUSION recrute

- **INGÉNIEURS**
- **ING. COMMERCIAUX**
- **ING. TECHNICO CCIAUX**

débutants ou quelques années d'expérience, formation ingénieur (ESME, INSA...) ou école de commerce (SUP DE CO, EDHEC, ESCAE...), connaissances en micro-informatique appréciées.

Env. c.v., photo et prétentions à : M.I.D. M. COCHETEUX, 96, bd Richard-Lenoir, 11e.

BANLIEUE SUD PARIS

INGÉNIEURS DÉBUTANTS EN MÉCANIQUE

connaissant compresseur. Etude et analyse d'essais programme informatique. Libres de suite.

Envoyer c.v. à Ter Service, 94, rue Saint-Lazare, 9e. Tél. : 42-85-39-74.

UNIVERS DE LA GESTION

LES NOUVEAUX ESPACES

sep — Les nouveaux espaces

Participez avec nous à la conquête de l'espace.

Motoristes de l'espace, nous assurons en particulier la maîtrise d'œuvre des ensembles propulsifs des trois étages du lanceur Ariane
Notre société est filiale du Groupe SNECMA, 26 000 personnes dont 3 400 cadres, qui poursuit une politique active de recherche et de développement de technologies avancées

LA SOCIETE EUROPEENNE DE PROPULSION recherche pour renforcer sa Direction Informatique

INGENIEUR INFORMATIQUE DE GESTION

Mission : il pilotera et gérera une équipe d'une dizaine de personnes (cadres et non-cadres) chargée de la conception, la réalisation, la mise en œuvre et la maintenance d'applications de gestion.

Profil : Ingénieur ou Universitaire, il justifiera d'une expérience réussie de conduite de projets similaires.
- La connaissance de la méthode d'analyse PAC est souhaitée.
- La taille de l'entreprise et du Groupe SNECMA peut permettre une évolution de carrière motivante.
- Lieu de travail · RUNGIS.

Vous voudrez bien adresser lettre, CV et prétentions sous réf. 232/87 à SNECMA - Département Encadrement - 2, boulevard Victor - 75724 PARIS Cedex 15.

GROUPE SNECMA

CONTESSE

CONTROLEUR DE GESTION
H/F

Assisté d'une équipe de trois personnes, vous supervisez le contrôle budgétaire, le suivi des résultats d'exploitation et la comptabilité analytique.

Votre autorité personnelle, votre envergure et votre enthousiasme, font de vous un gagneur.

Vous vous donnez des obligations de résultats et êtes prêt à vous investir pour créer les outils de contrôle de gestion de la Banque de demain.

De plus, vous avez une formation supérieure et êtes utilisateur compétent de l'informatique, une expérience de contrôleur de gestion junior est souhaitée.

Adressez candidature **manuscrite**, avec curriculum vitae, photo et **prétentions** au Chef de Département du Personnel - C.R.C.A.M. de l'EURE 5, rue de la Rochette - 27004 EVREUX Cedex.

CABINET DE CONSEIL JURIDIQUE
recherche

CONSEIL FISCAL
C O N F I R M É

Spécialisé en fiscalité d'entreprise référence activité dans Cabinet de Conseil, Banque, Entreprises ou Administration.

Capacité à embrasser l'ensemble des données juridiques et financières.

Travail en équipe.

Aptitude aux relations humaines.

Envoyer lettre manuscrite, C.V. et prétentions sous réf. 8648 M (à mentionner sur l'enveloppe) à AFFLUENTS 49 avenue Trudaine 75009 PARIS qui transmettra.

L'IMMOBILIER

appartements ventes

3e arrdt

BEAUBOURG 3 pièces cuisine, w.-c., 610 000 F. Immo Marcadet 42-52-01-92.

5e arrdt

BEL ANC. GD 7 P.
Près LUXEMBOURG 4e asc., balc., p. de t., prof. lib. poss., parkg en locat. 47-54-04-56.

RUE DES CARTES
Studio cft 298 000 F.
Immo Marcadet 42-52-01-82.

6e arrdt

CHERCHE-MIDI
Beau living + 2 chambres, 5e étage sans ascenseur, charme, soleil, parfait état. GARBI 45-67-22-88.

12e arrdt

BASTILLE EXCEPTIONNEL 120 m² s/gde cour verdoyante imm. XVIIe, CALME, SOLEIL, parking. Tél. : 45-46-26-25.

19e arrdt

4 p. tt cft 83 m² + terrasse 60 m² + box 1 190 000 F. Studio cft attenant 420 000 F réunion 2 lots possible. Immo Marcadet 42-52-01-82.

20e arrdt

PYRÉNÉES pet. mais. 55 m² + jdin 70 m², voie privée verd., 950 000, 45-46-26-25.

Province

LIBRE
STRASBOURG MONTAGNE VERTE Appt 84 m² dans imm. 8 étages (4e ét. Sud, 2 terrains E. et O.), toutes commodités, garage possible dans immeuble. Bus 14 et 24 à 50 m. 300 000 F. T. 88-39-41-17.

appartements achats

VOUS VENDEZ
1 logt avec ou sans confort. PENSEZ IMMO MARCADET 88, r. Marcadet, 75018 PARIS. Tél. : 42-52-01-82. 42-23-73-73.

locations non meublées demandes

Paris

EMBASSY SERVICE
8, av. de Messine, Paris-8e recherche VIDES ou MEUBLÉS APPTS HAUT DE GAMME, PARIS RÉSIDENTIEL et VILLAS PARIS-OUEST.
TÉL. : (1) 45-62-78-99.

INTERNATIONAL SERVICE
Recherche pour SA CLIENTÈLE DE QUALITÉ 4, 5, 6 PIÈCES et MAISONS banlieue Ouest. BON STANDING. I.S.I. — Tél. : 45-26-18-85.

villégiature

A louer dans mas en Camargue, 13 km d'Arles, 3 p. cuis., s. de bns. Du 15-8 au 30-9, 1 400 F sem. M. Barnard 46-33-93-30.

secrétaires

ÉTABLISS. FINANCIER PARIS-5e

recherche

SECRÉTAIRE DACTYLO

niveau Bac G1

Adr. lett. man. + c.v. + photo LE MONDE PUBLICITÉ, sous n° 8 764, 5, rue Monttessuy, Paris-7e.

DEMANDES D'EMPLOIS

J.F. recherche emploi administratif import export (anglais), expérience dans négociation des crédits documentaires. Ecrire sous le n° 6 955 LE MONDE PUBLICITÉ, 5, rue Monttessuy, PARIS-7e.

H. 36 a., divorcé, niv. BTS de gest. reconnu COTOREP temp., exp. bancaire et vte prod. de luxe, bon angl., trait. de texte, dact., ch. pl. stable de serv. ccial tte rég. Fr. ou étr. Etud. ttes propos. Ecr. J.-F. Perrot, 96, rue Vendôme, 69006 Lyon. Rép. assurée. URGENT.

J.F. 23 ans, maîtrise droit des affaires internat., ch. emploi ou stage cabinet juridique, bque. Ecrire sous n° 8 750 LE MONDE PUBLICITÉ, 5, rue Monttessuy, Paris-7e.

Ing. Ecole Cent. de Paris, format. complémentaire I.C.G., arabe, anglais courant, français, 43 ans, exp. de généraliste dont 11 ans comme resp. ccial export, 4 continents, rech. poste res. export et développement d'affaires internat. ou de resp. de filiale à l'étranger. Ecrire sous le n° 8762 M LE MONDE PUBLICITÉ 5, rue de Monttessuy, Paris-7e.

Assistant chef de publicité DUT Publicité-Marketing. Expérience en agence. Recherche poste évolutif. Disponibilité immédiate. Tél. : 47-47-12-48, poste 237.

deux-roues

VEND HONDA 400 CBXF 1983, pneus neufs, pot à revoir, 8 000 F, 42-77-31-12.

bureaux

Locations

VOTRE SIÈGE SOCIAL
DOMICILIATIONS
SARL — RC — RM
Constitutions de sociétés
Démarches et tous services
Permanences téléphoniques.
43-55-17-50.

Votre adresse commerciale ou
SIÈGE SOCIAL
bureaux, secrétariat, télex
CONSTITUTION STÉS
Prix compét. Délais rapides.
ASPAC 42-93-60-50 +

fonds de commerce

Ventes

Me Ménilmontant. Murs et fonds av. appt 3 p. tt cft, excellent placement, 46-34-13-18.

VD AVRANCHES
Vd Avranches (50) pas-de-porte 70 m² bien situé, tous commerces sauf alimentation, 200 000, 33-48-40-60 le soir.

locaux industriels

Locations

Collectivité NORD-AVEYRON recherche utilisateur pour Bâtiment industriel ancienne fromagerie venant de cesser ses activités 2 000 m² utilisable en 2 niveaux ; bon état (20 ans); sur 9 000 m² de terrain en bordure de route départementale, 40 km d'Aurillac, et de rivière avec captage et alimentation et eau gratuite. Electricité Moyenne Tension.
Conditions
tout à fait exceptionnelles, possibilité de logement à proximité.

S'adresser au Comité d'expansion économique 33, avenue Victor-Hugo, 12000 Rodez.

locaux commerciaux

Ventes

Part. vd centre ANTIBES cause maladie
LOCAUX COMMERCIAUX
surface 38 m² + 36 m² s/sol, loyer 4.800 F HT. Px 120.000 F + surf. 41 m² + 36 m² + 36 m² s/sol, loyer 6.000 F TTC, ch. incl. Prix 180.000 F. A vendre ensemble ou séparément. Prix d'ensemble à débattre. Tél. H.B. : 93-33-24-03 ou 93-33-51-11, le soir : 93-33-99-25.

maisons de campagne

PÉRIGORD NOIR
15 km des Eyzies
MAISON en PIERRE, 100 m² sur 2 niv., cuis. aménagée, salle d'eau carrelée, 1 ch. au r.-de-ch. + poss. 2 ch. à l'étage, toit et murs entièr. ref., bonne isolation. Terrain 9 000 m² (bois, pins, prairie). Prix : 400 000 F, à débattre. Tél. : matin 8 h à 10 h. Tél. : 43-60-83-91 ou écrire M. Rousseau, 17, bd Eugène-Decros, 93260 Les Lilas.

A vendre Gard, Lussan (15 km d'Uzès), fermette fortifiée 18e siècle. Pierres de taille, restaurée, 5/6 pces + 2 loggias, s. de bain, cuis., terrasse, cour intérieure, cellier, garage, jardin, tél., tennis, piscine, rivière à 4 km. Tél. : 45-81-05-93 (soir), (16) 66-72-92-61 (août).

A SAISIR
VD CAUSE DÉCÈS
à 95 km Paris, dir. aut. Sud NEMOURS, S/TERRAIN 5 000 m² PAYSAGÉ, CLOS, BELLE FERMETTE GATINAISE, pierre, tuiles pays, 200 m², 7 pièces, bains, w.-c., chff., dépend. + grange accol. Prix total 399 000 F, crédit 100 % sans apport PAYABLE COMME UN LOYER. 16-38-92-72-32, et après 20 h au : 16-38-96-22-29, 24 h/24 h.

propriétés

ACCÈS PAR RN2
Région FORÊT. Indépendante **MAISON** de PAYS, séjour, poutres, cuisine, 2 chbres, s. de bains, w.-c., cellier, chf. centr., grenier amén., cave, jardin 670 m². Prix 347 000 F, possib. crédit. AGENCE CENTRALE - 40, rue du Général-Leclerc, 02600 VILLERS-COTTERETS. Tél. : (16) 23-96-05-83. Ouvert ts les jrs mm dim.

terrains

Commune de VITRAC en Périgord, 24200 SARLAT, vend TERRAIN de plus de 2 ha avec 3 certificats d'urbanisme, eau, électricité. Prix raisonnable. S'adresser Mairie de Vitrac : 53-28-33-11.

hôtels particuliers

HOTEL PARTICULIER 17e s., vue Seine bourgeois ou commercial. 11.000.000 F. CIPA - 42-40-41-41. 3, boulevard Magenta, 10e.

immobilier information

POUR VENDRE OU ACHETER
Maison — Appartement
Château — Propriété
Terrain — Commerce
sur toute la France.
LAGRANGE
9, r. le Châtelier, Paris-7e.
Tél. 16 (1) 40-54-08-09.

Le Monde
ECONOMIE

Devoirs de vacances

Malheur aux élèves moyens

par MICHEL NOIR (*)

LE commerce extérieur de la France est, à une ou deux exceptions près, systématiquement déficitaire depuis 1974. Cette faiblesse chronique est la cause principale des déséquilibres, également fréquents, de la balance des paiements depuis plus de dix ans. Certes, l'économie française a évolué dans un environnement particulièrement secoué : deux chocs pétroliers, un flottement excessif des grandes monnaies, plus récemment le ralentissement du commerce mondial, lié en partie à l'endettement des PVD et à la raréfaction des pétrodollars.

Ces événements ont exercé des contraintes sur l'économie française qui expliquent partiellement les déficits des échanges extérieurs. Mais deux constatations doivent nous inciter à rechercher d'autres causes du déficit de la balance commerciale au-delà des simples contraintes de l'environnement :

– le déficit commercial est quasiment chronique depuis la fin du XIX[e] siècle, montrant qu'il s'agit là d'une question structurelle ;

– d'autres pays, proches de nous, ont finalement mieux résisté aux contraintes de l'extérieur ; c'est bien sûr le cas de la RFA, mais aussi, plus récemment, celui de l'Italie.

I. – L'effet pétrole a longtemps masqué la faiblesse de l'industrie française.

1. *La contrainte énergétique a pesé d'un poids très lourd sur notre commerce extérieur.*

Pendant près de dix ans, le pétrole a fait figure d'accusé. Le prix du baril a été présenté comme la source de toutes les difficultés rencontrées par l'économie française. De fait, la France, extrêmement dépendante pour ses approvisionnements de pétrole, a dû subir en l'espace de quinze ans une multiplication par dix du prix du baril et un alourdissement de plus de 150 milliards de sa facture énergétique.

Des politiques volontaristes ont été menées depuis longtemps pour réduire la dépendance énergétique de la France : le programme nucléaire permet d'ores et déjà de couvrir près des trois quarts de la production d'électricité ; la politique d'économie d'énergie lancée au lendemain du premier choc pétrolier a également contribué à diminuer les besoins énergétiques. Au total, le volume des importations de pétrole a baissé spectaculairement de 135 millions de tonnes par an au début de la décennie 70 à moins de 80 millions de tonnes à l'heure actuelle.

Ces efforts ont toutefois des limites. Le taux d'indépendance énergétique est passé en quinze ans de 20 % à 45 %. Des progrès restent à faire en particulier grâce à l'électricité nucléaire, qui permettra entre autres d'accroître nos exportations d'électricité. Mais la contrainte énergétique reste forte. Le répit qui nous a été accordé en 1986 par la baisse du prix du pétrole peut à tout moment être remis en cause.

2. *Le déficit énergétique a été partiellement compensé par un excédent agricole croissant et des échanges industriels avec les PVD particulièrement favorables.*

Déficitaire jusqu'au milieu des années 70, le solde agro-alimentaire est progressivement devenu un de nos points forts. L'amélioration de la rentabilité des grandes cultures, soutenue par une politique agricole commune efficace, la modernisation des industries agro-alimentaires ont permis de dégager des excédents croissants qui ont atteint pour le total du solde agro-alimentaire près de 30 milliards de francs en 1985.

Dans les années 70, nous avons bénéficié du retour de l'effet pétrole. Les pays de l'OPEP se sont lancés dans d'importants programmes de développement d'infrastructures ou d'achat d'usines à l'étranger. C'est l'époque faste des grands contrats, pour lesquels notre industrie s'est toujours située aux premiers rangs. Nous avons régulièrement dégagé des excédents industriels supérieurs à 100 milliards avec les pays hors OCDE compensant à près des deux tiers la facture énergétique.

Plus globalement, au niveau de la balance des transactions courantes, notre handicap énergétique a été également couvert par d'importants excédents de services tant en ce qui concerne les grands travaux, l'assistance technique que le tourisme. Dans ce domaine des services, la France se situe au deuxième rang mondial.

3. *Le déficit des échanges industriels avec les pays de l'OCDE a empêché toutefois un retour durable à l'équilibre commercial.*

L'attention portée sur la facture énergétique a longtemps fait oublier la faiblesse de nos échanges industriels avec les autres pays industrialisés, lesquels représentent 80 % des débouchés industriels. Pourtant ce phénomène est ancien. Le taux de couverture des échanges industriels avec les pays de l'OCDE oscille depuis une quinzaine d'années autour de 80.

La baisse des prix du pétrole en 1986 va porter l'éclairage sur cet aspect fondamental du commerce extérieur, l'excédent industriel diminuant en une année de 50 milliards de francs, sous le double effet de la chute des grands contrats et des difficultés de compétitivité et de présence commerciale sur les marchés porteurs des pays développés.

II. – La faiblesse des échanges industriels tient tant à la structure géographique et sectorielle de ces échanges qu'à des phénomènes plus profonds de nature sociologique ou culturelle.

1. *La structure géographique et sectorielle de nos échanges, plutôt favorable jusqu'en 1979, s'est révélée par la suite un handicap.*

Depuis la création du Marché commun, l'ouverture de l'économie française a été rapide. La croissance du produit intérieur brut s'est accompagnée d'une augmentation des importations régulière, mais soutenue (l'élasticité des imports sur la demande intérieure est proche de 2 sur longue période). Cette tendance a longtemps été contrebalancée par un vif développement des exportations, traduit par des gains de parts de marché jusqu'en 1979. Or, depuis cette date, nous perdons régulièrement des parts de marché.

Deux types d'explication peuvent être avancés :

– la structure géographique du commerce mondial ne nous est plus favorable depuis 1979 ;

– la structure sectorielle de notre offre est mal adaptée.

L'industrie française présente des faiblesses dans les secteurs les plus actifs du commerce mondial et représentant les marchés les plus importants au début des années 80 : biens d'équipement, biens électroménagers, électronique. Plus généralement, nous ne disposons que de peu de points forts (transport, matériel militaire), contrairement à la RFA ou au Japon. L'industrie française est plutôt moyenne dans tous les secteurs. Cette structure la rend plus vulnérable à terme et surtout plus sensible aux phénomènes monétaires.

> **Sujet :**
> *« Expliquez pourquoi la balance commerciale de la France est généralement déficitaire depuis 1970. »*
> *(Baccalauréat. Economie, série B, juin 1987.)*

2. *La stagnation de la production industrielle depuis 1980 a en grande partie des causes financières ; c'est également la marque d'une trop grande rigidité de l'outil industriel dans un environnement en pleine mutation.*

Les deux phénomènes sont liés. La mauvaise structure financière des entreprises peut en effet expliquer bien des rigidités. Au lendemain du premier choc, le partage de la valeur ajoutée s'est réalisé au détriment des entreprises, qui ont vu leur taux de marge diminuer brutalement. Cette situation s'est poursuivie jusqu'en 1983. Depuis quatre ans, la situation financière des entreprises s'améliore rapidement, leur donnant après l'étape indispensable de désendettement et de reconstitution des fonds propres des capacités à investir ou à développer des stratégies offensives au niveau international.

Cette faiblesse financière a eu des conséquences importantes sur le tissu industriel :

– retard en matière de recherche-développement. Or, sur les marchés industriels, la véritable compétition se livre au niveau des budgets mobilisables en RD ;

– investissement trop longtemps soutenu par les grands programmes financés par le budget de l'Etat au détriment d'un investissement plus diffus irriguant l'ensemble du tissu industriel ;

– restructuration industrielle dans les secteurs en difficulté plus lente et plus tardive : ce fut le cas pour l'automobile, ainsi que pour l'industrie textile, qui, bien que bénéficiant d'un plan d'aide spécifique, a tardé, par comparaison avec ses concurrents allemands, à remodeler l'outil en fonction des données actuelles du commerce international. Plus généralement, ces difficultés ont pu entraîner des réflexes de protection dans certaines branches qui n'ont pas favorisé la nécessaire restructuration.

Tous ces éléments montrent pourquoi, au cours des années récentes, l'outil industriel a semblé figé et, en tout cas, incapable de s'orienter vers de nouveaux investissements plus rentables.

3. *Les fluctuations macroéconomiques souvent fortes depuis dix ans n'ont pas facilité la réorientation de l'industrie.*

La conduite de la politique économique a subi de nombreux à-coups, plaçant à plusieurs reprises notre économie en décalage conjoncturel par rapport à ses principaux voisins. Cette mauvaise lisibilité a certainement nui à une restructuration progressive et en douceur.

La coordination des politiques macroéconomiques des grands pays développés est une condition importante de la reprise durable des investissements.

4. *La faiblesse de l'industrie a également des causes plus profondes, qui touchent à la « culture » de l'entreprise.*

La « culture » de l'entreprise française est insuffisamment tournée vers l'extérieur et vers la fonction commerciale internationale. Elle raisonne encore trop souvent dans un cadre hexagonal. L'international reste l'exception et ne fait pas l'objet d'une véritable stratégie ; il n'a pas, la plupart du temps, la place qu'il mérite dans l'organigramme de l'entreprise.

Beaucoup de reproches sont faits aux entreprises françaises : elles s'adaptent mal et avec retard aux impératifs des marchés étrangers ; la qualité n'est pas encore, pour beaucoup d'entre elles, une priorité dans leur gestion de production. Le manque d'adaptation aux besoins des consommateurs étrangers ou la déficience du service après-vente sont également fréquemment cités.

L'entreprise qui exporte hésite encore à s'implanter durablement à l'étranger. Notre nombre de filiales à l'étranger est deux fois moindre que celui de nos concurrents directs. Cette situation évolue toutefois rapidement : l'amélioration des comptes des entreprises, la levée du contrôle des changes ont entraîné un grand mouvement d'investissement à l'étranger.

Au total, la France dispose d'un faible nombre d'entreprises exportatrices, notamment de PMI.

Les hommes eux-mêmes ne sont pas facilement « exportables », encore trop peu rompus aux langues étrangères. C'est donc l'ensemble de notre système éducatif qui doit intégrer cette ouverture à l'international.

∴

Le commerce extérieur est le reflet de la compétitivité d'une économie. Les déficits répétés du commerce extérieur montrent que nous souffrons d'un retard en la matière.

Les remèdes sont nombreux et complémentaires : partant de la politique macroéconomique, de recherche, de formation mais allant jusqu'à des politiques spécifiques pour inciter les entreprises françaises à s'internationaliser. Mais ils resteront inefficients si les mentalités n'évoluent pas suffisamment dans le sens d'une plus grande ouverture à l'international.

(*) Ministre du commerce extérieur.

L'ÉTAT DE LA FRANCE



Les deux « paresses »

par JEAN MATOUK (*)

LES Français travaillent moins que leurs concurrents. La France est paresseuse. Tel est le dernier constat à la mode. Encore faut-il s'entendre. De quelle paresse s'agit-il ? Le constat ne vise en général que la paresse des travailleurs d'exécution, mesurée par la durée du travail. Mais n'y a-t-il pas une autre paresse qu'il faut appeler en coresponsabilité dans les maux dont nous souffrons ? N'y a-t-il pas aussi une *« paresse d'entreprise »*, au sens le plus large du mot, des dirigeants et décideurs ?

Bien que les statistiques sur la durée effective du travail soient imprécises, et même quelquefois contradictoires, il semble que pour des durées officielles voisines dans l'industrie (1) les salariés français dans l'ensemble des secteurs travaillent effectivement quelque soixante-dix heures de moins par an que leurs collègues allemands, et beaucoup moins que les salariés japonais.

C'est la conclusion du récent rapport de François Dalle sur « Les petits boulots ». Les baisses des durées conventionnelles dans les branches ou grandes entreprises, épaulant la montée de l'absentéisme et la multiplication des « ponts », sont indiscutablement pour partie, à l'origine d'une moindre compétitivité de la France, même si la productivité par heure ouvrée fait jeu égal avec celle des autres pays.

Il y a quatre-vingt-trois ans, Paul Lafargue, gendre de Karl Marx, réclamait le *« droit à la paresse »* pour des prolétaires surexploités, dénonçant la sacralisation idéologique du travail par la bourgeoisie. Il a, si l'on peut dire, été largement entendu ; la durée effective du travail a diminué de moitié en un siècle. La civilisation des loisirs a donné corps à ce *« droit à la paresse »*. C'est un bon acquis, à élargir si possible ; mais la concurrence étrangère nous contraint aujourd'hui au moins à une pause, à peine de devoir revenir en arrière.

Une responsabilité dans le « déclin »

Il serait toutefois illégitime, et donc socialement peu « praticable », de ne prendre en compte que la seule *« paresse »* des salariés d'exécution et de ne pas citer solidairement ce que l'on peut appeler la *« paresse d'entreprise »* des dirigeants et décideurs au sens le plus large. François Dalle l'évoquait, sans la qualifier ainsi, dans son rapport. Elle porte aussi sa part de responsabilité dans ce *« déclin »* économique autour duquel s'organise le débat politique.

Cette *« paresse »* d'entreprise est multiforme et difficile à saisir. Elle se mesure, certes, en partie, par les investissements « matériels », la *« formation brute de capital fixe »* (FBCF) des économistes. Mais, contrairement à une idée un peu trop aisément reçue, le retard ne date pas de 1981.

Selon les dernières « statistiques historiques » de l'OCDE, le rythme annuel de croissance de la FBCF en équipements et outillages – celle qui est la plus proche du concept cherché – a augmenté en France de 18,2 % entre 1960 et 1973, ce qui est une croissance supérieure à celle constatée dans l'ensemble des grands pays de l'OCDE (15,4 %) et plus encore en Allemagne (11,5 %). Ensuite, de 1973 à 1979 (période cadre choisie par l'OCDE), avec 3 %, la France fait jeu égal avec les autres, puis mieux qu'eux de 1979 à 1985, en particulier de 1981 à 1985.

Sur cette période, en corrigeant largement en baisse les chiffres de l'OCDE pour la France – pour tenir compte de l'impact d'un changement de base de prix intervenu en 1980 ; les investissements français en équipement ont progressé d'environ 2 % à 3 % et ceux de l'Allemagne de 2,6 %. Et 1986 n'a guère modifié les choses. Si retard léger il y a, il a été pris de 1974 à 1980. En cumul, sur ces six ans, les investissements ont progressé de 26 % en France et de 38 % en Allemagne.

Mais la *« paresse »* est beaucoup plus sensible, et beaucoup plus actuelle, sur l'investissement immatériel. Il plafonne à 3 % du PIB en France, contre 4 % à 5 % en Allemagne et 6,6 % aux Etats-Unis. Cette faiblesse, c'est d'abord celle de la recherche, et en particulier des dépenses de recherche-développement des entreprises : 0,8 % du PIB, contre 1,6 % en Allemagne et 1,8 % au Japon. Compte tenu des masses en cause, c'est énorme ! Le déficit de notre balance « brevets » est permanent depuis de nombreuses années.

Cela ne concerne pas seulement les recherches avancées des grandes entreprises, mais aussi les petites mises au point qualitatives qui permettent d'adapter les produits aux divers marchés, et que trop de décideurs répugnent à engager.

La méfiance à l'égard du travail intellectuel

« Paresse » aussi en matière d'investissements et de dépenses commerciales à l'étranger. Choisir un importateur, louer des entrepôts, engager une campagne de publicité, stocker pour éviter la rupture des ventes, prendre un stand dans les *« markt »*, supporter des frais de voyage suffisants pour que les commerciaux aient le temps d'aboutir sont des dépenses indispensables, mais qui affolent encore trop d'industriels français.

Tout se passe comme si les décideurs n'avaient pas encore réalisé l'importance de l'immatériel, de l'acquisition coûteuse de l'information sous toutes ses formes : c'est d'ailleurs pourquoi les banques de données ne parviennent pas à démarrer chez nous. Et derrière cette méfiance il y en a une autre plus fondamentale : la méfiance vis-à-vis du travail intellectuel de l'homme, plus libre, moins contrôlable.

Nos entreprises doivent s'en convaincre ou périr : dans la valeur d'un bien, les parts du travail direct et de l'amortissement du capital fixe vont déclinant. Le détour de production, de plus en plus long, comporte une part croissante de travail intellectuel indirect, dont il faut faire l'investissement. Entreprendre aujourd'hui, c'est de moins en moins transformer la matière, et de plus en plus acquérir, exploiter, transformer et produire de l'information.

La formation des hommes est un moment essentiel de ce traitement de l'information pour l'entreprise. Elle est elle-même très variée allant de l'information technique et commerciale à la formation à l'entreprise elle-même, à sa gestion au sens large, laquelle implique évidemment la participation.

C'est dans ce dernier domaine que la *« paresse »* des décideurs est sans doute la plus grande, malgré la multiplication récente des *« expériences »* – le mot lui-même est d'ailleurs significatif... Or cette *« paresse »* des décideurs ne s'additionne pas seulement à celle des travailleurs d'exécution. Elle l'amplifie, la catalyse, tant il est vrai que l'homme ne donne le meilleur de lui-même que lorsqu'il est responsabilisé, c'est-à-dire qu'il a acquis, par la formation, l'information et la participation, la maîtrise de « sa » production.

La phrase qui suit, tirée de *l'Almanach du Père Peinard* de Pouget (1896), est beaucoup moins vraie qu'au temps du plaidoyer de Lafargue, mais elle sonne encore juste dans son argot rococo : *« Il y a des prolos qui n'en foutent pas une datte ; c'est très compréhensible ; le travail leur est imposé et la plupart du temps le métier qu'ils font les dégoûte »*. ■

* Professeur d'économie à l'université Montpellier-I

(1) Selon une étude de l'IPECODE (Institut de prévisions économiques et financières pour le développement des entreprises)

La chronique de Paul Fabra

La discipline du comptant

GRACE aux possibilités nouvelles ouvertes par la « monétique » (informatisation des modes de paiement), va-t-on vers une économie sans monnaie ? C'est là un thème devenu à la mode. Il serait particulièrement dangereux, surtout en France, de le prendre, si l'on ose dire, pour... argent comptant. Comme il arrive souvent en pareille matière, le piège est d'abord affaire de vocabulaire.

L'expression dont usent les auteurs anglo-saxons pour décrire le phénomène prête à une confusion que les traductions ne font en général que perpétuer alors qu'elles devraient être l'occasion d'introduire le distinguo qui s'impose. La société vers laquelle on est censé s'acheminer à la faveur de la diffusion des cartes de crédit, autre moyen de règlement informatisé, ils la dénomment *cashless society*. C'est jouer sur les mots, et plus précisément sur le double sens du mot « cash ».

D'un côté, on entend par cash les billets de banque et les pièces de monnaie, par opposition à la monnaie scripturale (chèques et virements). D'un autre côté, le mot cash en est venu à signifier, par une dérive bien compréhensible, le règlement au comptant puisque, dans la pratique, c'est en versant des espèces que l'on paye rubis sur l'ongle. On voit au premier coup d'œil l'amalgame à éviter. La carte de crédit, de par toutes les virtualités qu'elle porte en elle, notamment quand elle se présente sous la forme perfectionnée de cartes à mémoire, nous rapproche plutôt qu'elle ne nous éloigne de ce qu'on pourrait appeler la discipline du comptant.

Entre le moment où je signe un chèque et celui où il est encaissé (on retrouve ici l'étymologie de *cash*), il s'écoule un certain laps de temps qu'un système entièrement informatisé de paiement pourrait à la limite faire disparaître par débit instantané du compte de l'acheteur. La carte dite de crédit pourrait ainsi nous ramener à un système de règlement « en temps réel », caractéristique du paiement au moyen d'espèces. Mais il n'est pas nécessaire, ni en pratique ni en théorie, d'attendre la généralisation de la monétique pour rétablir, là où elle s'est relâchée, la discipline du transfert immédiat du pouvoir d'achat entre le client et le fournisseur. Dans aucun pays plus que dans le nôtre une telle réforme ne s'impose avec autant d'urgence.

C'est le mérite de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes d'avoir, sous l'impulsion de son président élu en 1985, René Ricol, remis sur le tapis auprès des milieux professionnels cette question souvent soulevée mais jamais encore résolue des conséquences néfastes de la pratique du règlement différé, le plus souvent à « 90 jours fin de mois, le 10 », soit en moyenne 115 jours.

Cet usage quasi universel dans les transactions commerciales, à l'exception notable du détail, a notablement pour effet : 1) de brouiller la notion de bénéfices pour maintes sociétés dont les résultats comptables sont ainsi privés d'une bonne partie de leur signification ; 2) de gonfler les frais financiers, et par là de réduire les marges d'autofinancement ; 3) de prolonger indûment la vie d'entreprises mal gérées, et partant de bloquer la fonction régulatrice des faillites, car plus on attend et plus les dégâts d'un dépôt de bilan sont dévastateurs pour les créanciers, et donc politiquement inacceptables. A cela s'ajoute la rente de situation ainsi créée au profit des banques et des magasins de grande surface.

Sur le premier point, il convient de noter que les bénéfices comptables sont basés sur des recettes qui, pour une proportion souvent importante, ne sont pas encore encaissées (crédit client) et sur des charges qui toutes ne sont pas décaissées (dettes aux fournisseurs). D'où le divorce si fréquent dans les sociétés françaises entre, d'une part, leurs résultats d'exploitation et, de l'autre, la situation de leur trésorerie. Les principes admis en comptabilité sont imprégnés dans notre pays de cette dichotomie.

C'est ainsi qu'il est de pratique courante dans les entreprises du bâtiment et des travaux publics de ne pas comptabiliser les pertes lorsque la société a réclamé à ses clients des majorations de prix et que ces réclamations portent sur des montants au moins égaux à celui des pertes. Cependant, certaines sociétés, plus rigoureuses que d'autres, renoncent à se prévaloir de ce principe. Allez, dans ces conditions, en comparant par exemple les résultats figurant au bilan de sociétés comme Dragages et Travaux publics avec les résultats de telle ou telle de ses concurrentes à la raison sociale pourtant prestigieuse, comprendre qui est dans ce dernier cas et qui n'y est pas ?

Il faut aussi, et c'est le deuxième point, bien se convaincre que le délai de paiement accordé par une entreprise à ses clients porte normalement sur des montants supérieurs aux sommes dont elle est débitrice à l'égard de ses propres fournisseurs. Outre le décalage dans le temps, cela tient au fait qu'elle apporte aux matériaux qu'elle a achetés de la valeur ajoutée et qu'entre-temps elle doit acquitter pratiquement au comptant de très importantes dépenses, les salaires au premier chef.

C'est en escomptant auprès d'un établissement bancaire les traites tirées sur ses clients qu'elle règle ses propes engagements. Autrement dit, l'emprunt à la banque comble le besoin de fonds de roulement né de la pratique du crédit généralisé. L'endettement permanent auprès des banques commerciales qui en résulte est une circonstance qui mériterait à elle seule un long développement. On y découvrirait un des facteurs expliquant le schéma traditionnel de l'économie française, lequel n'est pas étranger à la propension que celle-ci montre à connaître une inflation supérieure à celle de l'Allemagne, pays où le paiement comptant est, entre fabricants et commerçants, la règle.

Selon le schéma français, on voit les entreprises s'adresser aux banques commerciales, et celles-ci à leur tour demander de la monnaie à la Banque de France. (Une explication de la désinflation est que la demande de monnaie à la Banque centrale a beaucoup diminué depuis le printemps 1985 pour d'autres raisons qui ont été développées dans les colonnes de ce journal.)

L'ESCOMPTE bancaire, qui permet de répondre aux besoins de fonds de roulement ainsi suscités, coûte cher. Il est une des composantes, souvent importantes, des charges financières qui pèsent particulièrement lourd sur les entreprises françaises. De l'une à l'autre, la proportion est très variable. Disons, pour fixer les idées, que, dans tel échantillon de sociétés cotées au second marché, on constate que le coût du différentiel entre crédit-client (encaissement différé) et crédit-fournisseur (décaissement différé) représente entre le quart et les deux tiers de la totalité des charges financières.

Dans les entreprises bien gérées, il n'est pas rare d'observer que le portefeuille d'effets escomptés est égal à deux mois de chiffre d'affaires. Au taux de 12 %, cela porte les charges d'intérêts correspondantes à l'équivalent de 2 % de ce chiffre d'affaires. Une réduction de la moitié se traduirait par une amélioration considérable et immédiate de l'autofinancement.

C'est de ce côté qu'il faudrait attendre un progrès de la compétitivité des entreprises françaises. Beaucoup plus que de l'allégement des charges sociales, car, en matière de coût de la main-d'œuvre (salaires directs plus cotisations de sécurité sociale), les entreprises françaises ne sont pas, à productivité du travail comparable, handicapées par rapport à leurs concurrentes étrangères.

Le plus grave est peut-être l'incidence sur la durée de vie des entreprises, qui fausse en profondeur le jeu du marché. Dans un pays comme l'Allemagne, une entreprise qui a perdu la totalité de son capital est assez rapidement, en règle général, vouée à fermer ses portes. La rigueur qui impose le paiement joue à plein, ou tout au moins fait puissamment sentir ses effets. C'est que, entre les bénéfices et les disponibilités financières, le lien est direct. En France, il est quasiment rompu du fait que les banques sont conduites à escompter les traites sur les clients indépendamment de la situation réelle de l'entreprise.

La Compagnie nationale des commissaires aux comptes s'est livrée à une simulation sur un exemple simplifié. Elle a comparé le fonctionnement de deux entreprises, l'une s'inscrivant dans un univers de règlement au comptant, et l'autre dans l'hypothèse de délais de paiement égaux en moyenne à 115 jours. Dans les deux cas, le capital initial est de 600000 francs et les ventes de 1 million de francs par mois.

On suppose dans les deux cas que l'activité est déficitaire avec une marge négative de 20 % du chiffre d'affaires. Dans le cas du règlement comptant, on constate que l'entreprise, après avoir mangé son capital en deux mois, est obligée, au bout de trois mois, de déposer son bilan. La perte pour les fournisseurs est, dans le cas envisagé, de 300 000 francs.

Dans l'hypothèse du règlement à « 90 jours fin de mois, le 10 », l'entreprise a bien mangé son capital dans le même délai de deux mois, mais son activité est prolongée par le crédit-fournisseur et le crédit bancaire. Sans escompte, elle cesse ses paiements au bout de cinq mois, les fournisseurs perdent 900 000 francs, l'entreprise, 1 500 000 francs. Avec escompte, les pertes sont encore beaucoup plus lourdes puisque la vie de l'entreprise est encore prolongée de plusieurs mois (la durée de la survie dépendant des facilités d'escompte accordées).

CHANGER brutalement ces habitudes serait évidemment impossible car l'établissement sans transition d'un régime de paiement rationnel, c'est-à-dire au comptant, ferait disparaître maintes entreprises. Il s'est formé une chaîne sans fin, mais fragile. Le crédit que chacun reçoit de ses fournisseurs joue le rôle d'appoint indispensable pour régler ses propres dettes. Mais l'échafaudage ne tient que parce que les banques financent les fonds de roulement qui manquent et comblent, le cas échéant par des crédits, les écarts inévitables entre recettes attendues et encaissements effectivement réalisés.

Si je fais crédit à cent clients, je ne peux savoir d'avance combien d'entre eux feront défaut à l'échéance. L'affaire Chaumet a poussé jusqu'à la caricature frauduleuse les vices du système. Tout se passe comme si les banques étaient en position, comme le remarque René Ricol, de doser au passage toutes les transactions par perception du taux de l'escompte commercial.

Autres bénéficiaires : les sociétés de grande distribution, car elles se trouvent au bout de la chaîne. La clientèle privée les paye au comptant (les crédits-clients, quand ils existent, des sociétés à grande surface sont à échéance de trois à huit jours au maximum) mais ces mêmes sociétés payent leurs fournisseurs avec un délai. Même si celui-ci est de 45 à 70 jours « seulement », ce décalage dans le temps leur permet de fructueux placements financiers. Certaines d'entre elles ont bâti leur fortune en plaçant judicieusement les énormes excédents de trésorerie que leur vaut ce régime. Cela leur donne un grand avantage.

On sait la façon dont on a essayé de le corriger. Par la loi Royer, on a limité l'extension des grandes surfaces pour protéger les petits commerçants. Autrement dit, à une distorsion de concurrence profitant aux grandes surfaces, on a répondu par une entrave au libre déploiement de leur activité. Voilà comment de mauvais usages commerciaux peuvent engendrer dans notre pays des retards dits structurels. ■

Notes de lecture

par Alfred Sauvy

RENÉ MAURY

Marianne à l'école japonaise.

Le professeur à Montpellier, qui fut naguère le plus jeune agrégé de sciences économiques, enrichit une bibliothèque déjà bien pourvue d'un volume pénétrant sur *« le meilleur élève de la classe mondiale »*, appelé aussi *« prix d'excellence, même pour la criminalité »* (fort basse); image originale.

Nombreux certes sont les industriels occidentaux à chercher à intéresser l'ensemble du personnel à la marche de l'entreprise, mais cette tâche se heurte à un lourd passé. N'ayant pas le dix-neuvième siècle derrière lui, ce pays, qui a pris tant de leçons en Europe, n'a pas hérité de la lutte de classes, du moins dans la forme que nous connaissons. La culture bouddhiste inspire un vif sentiment de tolérance et dissuade de prendre une attitude de refus direct.

L'un des hommes les plus puissants du pays, K. Matsushita, est jugé, par l'auteur, bien plus révolutionnaire que Marx. Si prenante qu'elle soit, la comparaison prête à contestation. Le pronostic ? Défavorable à l'Europe. Les forces divergentes n'ont encore agi que partiellement.

Bien qu'il s'agisse spécialement de l'entreprise, il est quelque peu étonnant de ne pas voir mentionner l'aventure démographique et sociale engagée dans le pays. D'autant plus surprenant que les pouvoirs publics ont pris conscience du problème de la population, de l'atrophie de la jeunesse et des charges futures du vieillissement.

En dépit de cette lacune, cet ouvrage d'une lecture facile, d'un style imagé, est à ranger parmi les plus éclairants sur ce thème aussi troublant pour l'humaniste le plus fervent que pour celui qui s'attache à la balance des paiements.

★ **Plon, Paris 1986, 23,5 cm, 381 pages, 95 F.**

YVES TROTIGNON

Les pays en développement face au XXe siècle.

C'est peut-être le siècle suivant qui est le plus attendu par les lecteurs dans ce domaine, mais cette limitation de l'horizon est la conséquence du souci extrême apporté à la description et aux perspectives de ce monde, en condition si difficile. Dès le départ, les caractères du sous-développement sont bien décrits, à l'exception peut-être de la condition de la femme. Revient constamment, dans les objectifs, le terme *« décollage »*, traduction trop littérale de l'américain, au détriment du terme correct : *« essor »*.

Nous revoyons d'abord le passé, colonial le plus souvent, et l'affranchissement récent, qui a, précisément, posé le problème. Non seulement la description fidèle a évité les redoutables trappes, non seulement les chiffres ont été pris à bonne source, mais toute polémique affective est évitée avec soin. C'est ainsi que les termes *centre* et *périphérie*, utilisés par des marxistes ou paramarxistes, sont correctement présentés, sans plus.

Sur la révolution verte, atténuation de la note sévère qui a prévalu sous les meilleures plumes. Distinction, bien nécessaire aussi, entre la faim, la sous-alimentation, la malnutrition. Il eût cependant été utile de mieux distinguer *le dénuement*, notion économique, et *la misère*, notion sociale. Bien soulignée, au contraire, sans affectivité, la grande faiblesse de l'aide des pays socialistes, Chine peut-être exceptée.

Le souci de neutralité et de clarté a, comme si souvent, quelque peu contrarié celui de construction rationnelle, qui ferait intervenir la redoutable hiérarchie des priorités.

Complété par une liste des sigles, ainsi que par des tables, figures et tableaux, ce volume, modèle de présentation du monde pauvre (surtout Afrique et Asie), est à recommander, aussi bien dans un but scolaire ou universitaire qu'à ceux qui désirent concilier la richesse des connaissances et la modicité de l'espace disponible.

★ **Dunod. Saint-Etienne 1987, 22 cm, 238 pages, 109 F.**

JACQUES BUREAU

Ethiopie. Un drame impérial et rouge.

Plus connu de bien des Français, par les aventures d'Arthur Rimbaud ou les démêlés de Mussolini avec la Société des nations, ce pays attire l'attention, en premier lieu par sa pauvreté, laquelle s'étend même à la bibliographie. C'est seulement l'aspect économique et social qui nous retient ici. Trois habitants recensés sur quatre, analphabétisme général, et cependant une connaissance de plus en plus étendue, grâce à divers travaux et enquêtes statistiques.

Comme à l'égard d'autres pays d'économie affligeante, la création des Nations unies et le rapprochement des distances ont créé, chez les Occidentaux, une conscience plus étendue, quelque peu entachée de remords, en dépit d'initiatives personnelles remarquables, parmi lesquelles celles des Médecins sans frontières.

Diversité remarquable : plusieurs religions (15 millions de mulsumans) ; un conflit permanent entre la Croix et la trinité Marx-Lénine-Engels ; cinquante langues y sont parlées, parmi lesquelles l'amharique, la plus enseignée. Un complexe, où le marxisme s'accommode de pratiques féodales et où quelques apôtres s'efforcent *« d'infuser l'hystérie du développement »*, mais où se pose le problème classique de la première pierre.

Le progrès technique accentue encore les contrastes : un médecin pour 70 000 habitants, une infirmière pour 50 000. Un lit d'hôpital pour 222 habitants à Addis-Abeba et un pour 22 260 dans la province d'Arsi. Quatre famines en trente ans : 1958, 1966, 1973 et 1984. Et, dans le berceau du nouveau-né, trente-cinq ans d'espérance de vie, sans doute le chiffre le plus bas du monde.

★ **Ramsay, Paris 1987, 21,5 cm, 317 pages, 135 F.**

PAUL CAMOUS

Le commerce dans la société de consommation.

Depuis Mercure, depuis même Sumer, le commerce a pris des formes très diverses attirant, dans chaque cas, plus souvent le reproche que l'admiration, en raison de l'insuffisance de connaissances du public, classiquement attiré par le double acte achat-vente, sous sa forme la plus simple. Ces reproches sont plus durables que les critiques formulées, dans un moment de fièvre ingénue, contre la *« société de consommation »*.

Dès le premier chapitre sur les fondements sociaux et culturels de la société marchande, nous voyons formuler les critiques contre les interventions de l'Etat et l'éloge du marché, redécouvert un jour par les pays socialistes. Une allusion aux périodes de rareté temporaire, partielle ou générale, périodes pendant lesquelles le consommateur perd une partie de son pouvoir, eût encore renforcé la démonstration.

Les critiques classiques du public contre les commerçants visent plus leur âpreté au gain que leur manque de compétence, peu souvent en cause. Utilement rappelé ici est le fait que la tâche difficile du commerçant est l'achat plus encore que la vente. La révolution commerciale n'est plus à faire, est-il précisé ; mais peut-être pourrait-on la faire remonter, plutôt qu'aux trente glorieuses, à Boucicaut, un peu oublié dans l'aventure.

Cette excellente mise au point, qui souligne le besoin constant de renouvellement, laisse à peu près de côté l'action publicitaire, au sens dévié du mot, la réservant, nous le souhaitons, à un autre volume aussi démystificateur.

★ **Presses universitaires de France, Paris 1987, 17,5 cm, 127 pages, 25 F.**

CLAUDE LACHAUX, DENIS LACORNE, CHRISTIAN LAMOUREUX

De l'arme économique.

Dans bien des cas de la vie privée, notamment familiale, nous connaissons le poids, plus ou moins discret, de la puissance par voie financière et plus encore aujourd'hui par octroi d'emplois. Cette arme économique, le plus souvent peu noble, joue un rôle plus important encore entre les nations. Trois chercheurs spécialisés assistés d'une diplômée des études politiques, Hélène Labbé, nous donnent une précieuse vue d'ensemble, à base largement expérimentale, sur ce thème, jusqu'ici plus pratiqué qu'étudié.

La première partie, vivante à souhait, rappelle des exemples contemporains : pression de l'URSS, après la guerre, sur les démocraties populaires (efficace) et sur la Yougoslavie (échec final) ; résistance de l'Albanie à l'URSS, puis à la Chine ; conflits sino-soviétiques. Nous en arrivons aux maladresses des Etats-Unis à l'égard de Cuba (excellente chronologie), et revivons également l'embargo céréalier américain et les sanctions occidentales contre la Pologne.

Dans la deuxième partie, le chapitre le plus frappant porte sur l'efficacité, bien contestée par Marie Lavigne, pour les relations Est-Ouest. Ce sont celles-ci qui font le sujet de la troisième partie ; il s'agit notamment du contrôle des exportations, en France, sujet complexe et mal connu. Les entreprises exportatrices sont ici en conflit avec le pouvoir politique, mais il y a plus complexe.

Viennent ensuite des propositions : moins de secrets pour le COCOM (Comité occidental de coordination pour le contrôle des exportations), plus d'information, difficultés d'une entente générale occidentale faisant pièce au monopole socialiste, mais nécessité, à tout le moins, d'un consensus céréalier. Un sujet qui ne peut que s'étendre et devenir une branche importante des sciences politiques.

★ **Fondation pour les études de défense nationale, Paris 1987, 24 cm, 406 pages, 110 F.**

MOSTAFA QAROUACH

La croissance de l'agriculture marocaine. De la dépendance alimentaire à l'autosuffisance.

Dès l'indépendance, qui remonte à plus d'une génération, le pouvoir a reconnu la priorité de l'agriculture, en dépit des possibilités de l'industrie : *Primum vivere*. Et cependant, tel est le poids, disons même l'inertie, de l'agriculture traditionnelle, dans le pays, que la PIBA (production industrielle brute agricole) a augmenté moins vite que le PIB, favorisé en fait sur divers points. La croissance globale de la PIBA n'a atteint que 2 % par an, chiffre inférieur tant à la croissance du nombre de bouches à nourrir (2,6 % par an) qu'à celle des pays en développement (2,7 % par an).

Ainsi, la part de l'agriculture dans le gâteau national a diminué de 30 % durant les années 60 à 15 %, pendant les années 70, et à 11 %, pendant les premières années 80. Ce dernier chiffre doit cependant être porté à 14 %, si l'on exclut du PIB le produit de l'administration.

A l'opposé, ou, du moins, à bonne distance de l'Algérie, apparaît le contraste entre les réalisations et les possibilités ; malgré l'abondance des pluies, 800 000 hectares irrigués seulement, soit la moitié de la superficie agricole utile ; 5 millions d'hectares de forêts et 21 millions d'hectares de pâturages parcourus.

L'examen d'ensemble justifie ou, du moins, explique la demande curieusement formulée d'adhésion à la *Communauté économique européenne*, tourmentée par ses excédents.

Bonne mise au point. Bibliographie.

★ **Editions Mostafa Qarouach, Casablanca 1987, 24 cm.**

REPÈRES

Chômage

Menaces sur la RFA

La RFA risque d'avoir, cette année, 100 000 chômeurs de plus qu'à la fin de 1986, soit 2,3 millions de sans-emploi fin décembre 1987, prévoit l'Institut de conjoncture ouest-allemand (IFO).

Selon IFO, la croissance du nombre des emplois disponibles sera inférieure à celle du nombre des arrivées sur le marché du travail. L'Institut estime que cette situation se prolongera en 1988. Raison essentielle de ce déséquilibre : la croissance économique se ralentira de nouveau en RFA d'ici à la fin de l'année, avec une baisse du taux de croissance qui ne sera que de 1 % au second semestre, contre 1,5 % au premier. En 1988, la croissance devrait un peu s'accélérer et atteindre 2 % contre 1,2 % cette année.

Inflation

Détérioration inquiétante au Mexique

La hausse des prix au Mexique a atteint 8,1 % en juillet, ce qui porte à 67,5 % l'inflation depuis le début de l'année. En un an (juillet 1987 comparé à juillet 1986), la hausse des prix est de 133,7 %, chiffre le plus élevé qu'ait jamais connu le pays, selon la Banque du Mexique.

Baisse aux Pays-Bas en juillet

Les prix de détail aux Pays-Bas ont baissé de 0,1 % en juillet et ont augmenté de 0,1 % en un an (juillet 1987 comparé à juillet 1986).

Paiements courants

Nouvel excédent japonais

La balance des paiements courants japonaise a enregistré au mois de juin un excédent de 7 497 millions de dollars, soit une hausse de 411 millions de dollars par rapport aux chiffres du mois précédent. En juin 1986, l'excédent avait été du même ordre : 7,6 milliards de dollars.

L'excédent de la balance commerciale a, lui, atteint 6,87 milliards de dollars. Il s'agit de la cinquième baisse consécutive de ce solde depuis le record établi en janvier dernier (9,6 milliards de dollars). Les importations ont progressé de 12 % alors que les exportations ont perdu 0,4 %.

La mission de M. François Missoffe en Asie

Thérapie de choc pour commerce extérieur déficient

Les mauvais résultats du commerce extérieur français continuent d'alimenter les débats. Se désoler de mauvaises habitudes prises par une politique trop longuement axée sur de grands contrats qui se font rares, dénoncer le rôle anesthésiant des crédits garantis, est une chose. Passer du bilan sans complaisance aux propositions concrètes, même iconoclastes, en est une autre. Reconduit par le gouvernement dans ses fonctions de chargé de mission pour l'Asie du Sud-Est, M. François Missoffe excelle dans cet exercice. Son franc-parler tranche avec les propos policés des hauts fonctionnaires. Ses propositions débordent une région qu'il connait de longue date — il fut notamment ambassadeur au Japon — et qui reste une des rares zones solvables et en croissance rapide du tiers-monde.

« *Manque de souplesse* », manie du « *saupoudrage* », absence de coordination — « *tous les ministres circulent, personne ne s'informe mutuellement* », — méconnaissance des besoins réels des entreprises : le diagnostic du chargé de mission sur l'Asie du Sud-Est est redoutable. Aussi redoutable qu'est faible la place de la France dans la région : moins de 1 % des investissements étrangers et des parts de marché évoluant autour de 2 % dans la majorité des pays. Un retard « *considérable* » s'est accumulé au fil des années. « *Irrattrapable* », selon M. Missoffe, vis-à-vis des Etats-Unis et du Japon. Ce retard illustre notre faiblesse par rapport aux autres pays européens, en particulier la Grande-Bretagne, la RFA et l'Italie.

Peu après la reconduction de sa mission sur l'Asie du Sud-Est, M. Missoffe rappelait en octobre 1986, que sur un marché de 151 milliards de dollars, la part de la France représentait l'équivalent de ses ventes aux seuls pays francophones d'Afrique, soit... 2,5 % de ses exportations globales.

Accablant, ce bilan joue plutôt comme un stimulant pour cet ancien ministre du général de Gaulle qui récuse « *les modes limitant l'Asie à la Chine et au Japon* ». M. Missoffe dénonce aussi le manque d'esprit commerçant qui pousse les entreprises, disposant pourtant de produits de qualité, à dédaigner le problème des délais de livraison, des réseaux de distribution, des services après-vente, autant de points forts des industriels allemands. L'ancien ministre, qui rappelle qu'un lord anglais indiquait comme profession sur ses fiches d'hôtel « *commerçant* », souhaite qu'une revalorisation des écoles de commerce aboutisse à la formation d'une génération plus ouverte aux problèmes internationaux et à cet art des échanges qui permet de dépasser les « *coups sans lendemain* » pour asseoir la présence économique d'un pays à l'étranger.

M. Missoffe ne s'arrête pas à la critique des « *grands shows* » organisés par le patronat français lors de visites de missions étrangères, alors que des rencontres soigneusement préparées avec un petit groupe de décideurs de haut niveau lui paraissent autrement plus rentables. Il préconise un véritable chambardement des représentations françaises sur un terrain qu'il connaît : l'Asie.

Des techniciens, pas des énarques

A ses yeux, les postes d'expansion économique ne peuvent répondre simultanément aux besoins d'une ambassade et à ceux des entreprises. Recentrer leurs activités sur l'analyse de la situation du pays d'accueil, le suivi des commissions mixtes ou des grands contrats, lui semble urgent.

Pour le « *commerce courant* », des antennes commerciales remplaçant les actuelles chambres de commerce qui « *ronronnent* » lui paraissent une solution mieux adaptée.

Ces antennes, formées « *de techniciens, pas d'énarques* », recrutés sur une base contractuelle, joueraient un rôle de plaque-tournante d'information.

Prêt à vérifier ses hypothèses, M. Missoffe propose de « *mener une expérience de trois ans dans un petit nombre de pays* » et se fait fort de prouver que des antennes commerciales légères mais efficaces aux côtés de postes d'expansion économique « reciblés » peuvent aider à remonter la pente. Le cas de la Malaisie est exemplaire à cet égard. « *Voilà un pays qui achète chaque année pour 8 milliards de francs de produits agro-alimentaires. La France, pourtant réputée en ce domaine, ne parvient à vendre que pour 250 millions de francs.* ».

Savoir aider

Prêt à batailler sur tous les fronts, M. Missoffe préconise la fin de la politique du « *saucissonnage* » entre ministères chargés à un titre ou à un autre de commerce extérieur et estime nécessaire de mieux adapter les pouvoirs de l'administration en ce domaine.

Face à la guerre des crédits d'aide à laquelle se livrent les pays industriels dans une zone géographique jugée hautement rentable, il conviendrait également, selon lui, de valoriser les moyens utilisés par la France. « *Savoir aider plutôt que vouloir aider* » exige de privilégier les crédits « *prémixés* » par rapport aux « *crédits mixtes* ». Ces derniers associent des prêts du Trésor à conditions privilégiées et remboursables après un délai de grâce à des crédits garantis ne bénéficiant pas de temps de latence des remboursements. Prémixés, de tels prêts offrent un répit aux bénéficiaires et sont plus aisément gérables. Américains, Japonais, Italiens l'ont bien compris qui taillent des croupières aux Français en jouant la souplesse plus que les habitudes.

Reprendre pied en Asie passe également, pour M. Missoffe, par une nouvelle politique d'installation sur place. Option délicate. Nombreux sont ceux qui voient dans une telle approche un risque majeur : celui de renforcer les concurrents de demain en transférant une technologie dont les étrangers sont extrêmement demandeurs. « *Il faut bien sûr se garder une avance technologique de dix ans* », réplique M. Missoffe. Mais exclure cette voie serait, à ses yeux, une erreur fondamentale. Dans des pays soucieux de contenir leur endettement, l'investissement direct est appelé à jouer un rôle croissant. Il ne s'agit pas d'une simple « (délocalisation » des industries françaises au détriment de l'emploi dans l'Hexagone, mais d'un moyen supplémentaire, et devenu inévitable en Asie, de pénétrer les marchés, de générer des exportations complémentaires et, par là même de créer, en France de nouveaux emplois grâce à de nouveaux revenus.

Cet objectif, s'il est retenu par les pouvoirs publics ne doit pas conduire à un « *maternage* » supplémentaire des entreprises mais à une politique d'accompagnement. M. Missoffe propose notamment que les sociétés bénéficiant d'un protocole financier signé par l'Etat reversent un certain pourcentage, même minime, à « *un fonds de développement des investissements* ».

Un fonds d'aide publique

Les avantages d'une telle solution seraient triples : « *redéployer une part des aides aux grands contrats* » ; « *alimenter un Fonds d'aide publique à l'investissement* », tout en restant dans le cadre de l'épure de la rigueur budgétaire actuelle ; « *responsabiliser* » les industriels appelés à profiter un jour de ce fonds.

L'idée d'un tel fonds, à compléter par une promotion du capital-risque, s'inspire de la politique de soutien aux investissements privés mise en place par les Etats-Unis et, surtout, la RFA. Le principal « *bras armé* » de cette politique allemande en Asie du Sud-Est, la DEG (Deutsche Entwicklungsgeselleschaft) est une instutition financière à capitaux publics administrée par des industriels. En Thaïlande, en Malaisie ou en Corée, chacun a vanté à M. Missoffe le « *soutien précieux* » apporté par cet organisme parapublic aux entreprises cherchant à s'implanter. Prises de participation, conseils en matière de planification de projets, la DEG permet d'établir les bases d'une coopération entre les entreprises des pays en développement et les petites et moyennes entreprises ouest-allemandes grâce, notamment, à l'envoi d'experts-conseils, en contact permanent avec une équipe basée en RFA. Ces idées, multiples, resteront-elles lettre morte ? M. Missoffe sait qu'il dérange quand il remet en cause les traditions de l'administration française. Si ses mises en garde ne sont pas entendues, si les gouvernements préfèrent s'en tenir à la « *politique des chartes* » suivie par l'équipe socialiste ou à la « *politique de la rustine* » des responsables actuels, le chargé de mission sur l'Asie du Sud-Est se retirera. Sans amertume mais avec une inquiétude et une irritation à la mesure des problèmes qu'il lui semble urgent de résoudre pour ne pas manquer une carte asiatique prometteuse et redynamiser le commerce extérieur de la France.

F. C.

(1) Direction des relations économiques extérieures.

SOCIAL

Des accords annuels aux Mutuelles unies

La politique sociale toujours en chantier

M. Claude Bébéar, PDG du groupe AXA connu pour agressivité financière et ses ambitions dans l'assurance a une politique sociale avancée. Cela peut surprendre. Mais les Mutuelles unies, la maison mère, donnent une image d'harmonie, les Mutuelles unies coulent des jours tranquilles. A Belbeuf (Seine-Maritime), 660 de ses 880 « *salariés sédentaires* » travaillent dans une grande bâtisse verte et moderne, dont les couleurs se confondent avec les espaces environnants. La société d'assurances n'a pas connu de grève depuis 1974 : cette année-là, le conflit avait duré sept semaines, dont cinq d'occupation de l'entreprise...

La grève devait servir de révélateur. Dès 1975, la nouvelle direction négociait un accord d'entreprise, rediscuté chaque année ou presque : ajouts, modifications, retraits aussi. La direction ne veut pas d'une « *sédimentation d'avantages acquis* » mais cherche là une adaptation de la politique sociale à la situation économique de l'entreprise. « *On est arrivé à un tel niveau d'avantages sociaux*, explique aussi Mme Dominique Chemin, déléguée syndicale CFDT et secrétaire du comité d'entreprise, *qu'on parle davantage maintenant de qualitatif et de participatif.* »

Aux Mutuelles unies, on trouve tous les ingrédients d'une politique sociale « moderne » : horaires mobiles (depuis 1976), expression des salariés (depuis 1979), intéressement (un demi-mois de salaire depuis 1985), projet d'entreprise et groupes « qualité » (depuis 1986) (1)... « *Nous devons avoir une politique sociale à la hauteur de nos performances économiques,* assure M. Roger Rico, directeur des relations humaines. *C'est notre credo. Elle ne doit jamais être imposée mais négociée. C'est comme au Club Méditerranée : les salariés ont des tonnes de victuailles, mais ils ne prennent pas tout.* »

Une telle politique est le résultat d'une double évolution. Celle de la direction d'abord qui, sous l'impulsion de son président, M. Claude Bébéar, a compris que, pour avoir des salariés « *extrêmement mobilisés* », il fallait mettre en œuvre une politique sociale inventive et dynamique. M. Rico, qui aime les images, parle de « *fusée à trois étages* » (l'accord d'entreprise, « *la recherche de l'individu de manière concertée avec le personnel et les syndicats* », une « *fédération des énergies* » dans le cadre du projet d'entreprise) et de salariés « *embarqués à la même vitesse dans un bateau qui gagne.* »

Bons compromis

L'autre évolution, c'est celle de la CFDT, créée en 1975, qui dispute le leadership syndical à une CGT dure, encore bien implantée mais en perte de vitesse depuis douze ans. Aujourd'hui, la CGT a la majorité des voix au CE, mais c'est la CFDT qui « tient » le secrétariat, grâce à une alliance pour la gestion des œuvres sociales avec la CGC. « *Au début*, raconte Mme Chemin, *on ne signait pas d'accord et on rompait le dialogue quand on était en désaccord. En 1978, au moment où la confédération se resyndicalisait, on a changé et on s'est rapproché du terrain. On peut avoir des divergences sur le fond et arriver à de bons compromis.* »

A Belbeuf, les cédétistes pratiquent l'enquête directe auprès du personnel, par exemple un sondage par écrit sur 100 à 150 personnes. Au départ, les salariés répondaient ce qu'ils pensaient que la CFDT souhaitait. Ainsi sur les horaires mobiles, ils conseillèrent à la CFDT de ne pas signer et... s'empressèrent d'appliquer l'accord conclu par le « syndicat-maison ». Aujourd'hui, ils réagissent franchement sur les revendications cédétistes et font passer leurs aspirations individuelles... Novation.

Cette double évolution a donné un profil social au-dessus de la moyenne. Dans une entreprise où l'âge moyen du personnel est de quarante ans et qui compte 55 % de cadres et agents de maîtrise, l'éventail des salaires se rétrécit et l'enveloppe formation (3,06 % de la masse salariale en 1985) augmente. Un système contractuel appelé « *qualification plus* » permet aux salariés d'actualiser leurs compétences et leurs connaissances en choisissant des « *unités de valeur* » ne correspondant pas à leur activité professionnelle, afin d'obtenir dès la fin de la formation une mobilité de carrière, une « *plus-value en rémunération* » et un accroissement de responsabilités. L'horaire mobile est annuel : une amélioration de la productivité peut générer une réduction de la durée annuelle de travail. La convention 1987 s'inscrit donc « *dans la perspective des 35 heures* » et fixe la durée hebdomadaire de travail à 36 h 45. L'absentéisme maladie n'est que de 3,12 % contre une moyenne de 8 % pour l'ensemble des entreprises... mais un salarié sans absence dans l'année a trois jours de congé supplémentaires. Le treizième mois peut être converti en congés, et la retraite peut être préparée dès cinquante-huit ans avec une demi-journée de travail en moins chaque semaine. Le « *catalogue* » tient la route, mais il est ajustable...

Acquis et tabous

Si la rediscussion annuelle de l'accord ne doit pas remettre en cause les acquis sociaux, selon la direction comme selon la CFDT, un « *tabou* » a pourtant été balayé : celui de l'indexation des salaires sur les prix. En 1978, quatre ans avant les pouvoirs publics. L'ajustement *a posteriori* des salaires sur les prix a été supprimé. « *On a signifié notre désaccord*, indique Mme Chemin, *en séparant le constat salarial de l'accord d'entreprise.* » Pour 1987, le constat salarial, signé par la CFDT, la CFTC et la CGC, prévoit une augmentation générale de 2 %, et si, en janvier 1988, il y a un « *décalage significatif* » avec l'inflation, de nouvelles dispositions seront prises « *dans la mesure où la santé de l'entreprise serait satisfaisante* ».

M. Rico ne veut pas enfermer les relations sociales dans un « *cadre trop étroit* ». Aussi, il expérimente et avance à petits pas, comme sur l'appréciation des performances individuelles. Le salaire individuel tient aussi compte du mérite. Mais la convention 1987 a introduit une formule encore peu fréquente dans les entreprises, en prévoyant pour les employés et agents de maîtrise que « *les éléments d'appréciation des performances individuelles sont établis en concertation entre la hiérarchie et ses collaborateurs, au sein des groupes d'expression* ». Autre innovation : les signataires de la convention 1987 (CFDT, CGC, CFTC) seront associés en tant qu'« *auditeurs libres* » aux réunions de bilan des cercles de qualité.

L'imagination sociale peut aussi aboutir à créer des situations qu'un inspecteur du travail sourcilleux qualifierait d'« *a-légale* ». Il en est ainsi du travail en « *lieu partagé* », qui permet à une quarantaine de salariés — la limite est de 7 % de l'effectif — de travailler quatre jours dans les locaux des Mutuelles unies et le cinquième à leur domicile. Il y a aussi ce que Mme Chemin appelle « *des retours en arrière de la direction qui permettent ensuite des bonds en avant* ». Exemple : en 1985, le nombre de jours de congé est augmenté de trois, mais les ponts sont « *débités* » des congés ; en 1987, le nombre de jours de congé est diminué de trois, mais « *les ponts ne sont plus décomptés* ». Un jeu gagnant-gagnant ?

Alors que l'accord d'entreprise comporte une quasi-clause de paix sociale — un engagement de négocier en cas de conflit, — les difficultés ne manquent pas. La CFDT dénonce la politique de la direction sur les salaires, les effectifs et les classifications. La direction ne résume pas sa politique sociale au dialogue avec les syndicats. Mais les groupes d'expression — « *et de réflexion* » — ne fonctionnent plus ou si rarement. Constat d'échec ? Oui, là où la hiérarchie n'a pas apporté de réponse. Non, là où le groupe a généré un tel climat de communication dans un service que la « structure » est devenue inutile. Superflue...

« La hiérarchie bloque »

A Belbeuf, le social est important mais fragile. Ce n'est pas le pays de Cocagne. Est-ce la rançon d'une bonne politique sociale ? La désyndicalisation bat son plein. En 1975, sur 450 employés et agents de maîtrise, il y avait 50 % de syndiqués. On est tombé à moins de 20 % en 1987 pour tout le personnel... L'autre revers, pour la CFDT, vient des cadres dirigeants — dont les embauches, dit-elle, ont été « *très étudiées politiquement ; ils sont plutôt marqués à droite* ». La hiérarchie bloque, assure Mme Chemin. « *Elle n'est pas fidèle aux orientations de la direction et elle n'est pas sanctionnée quand elle refuse d'appliquer ses directives.* » Un tiers traîne les pieds, reconnaît la direction, mais l'évolution va dans le bons sens... Avec des syndicats et des cadres « perdants » ?

MICHEL NOBLECOURT.

(1) Les salariés ont ainsi la possibilité d'« *interpeller directement* » la direction en lui soumettant une « *une solution à un dysfonctionnement existant* ».

● **Préavis de grève des électroniciens de l'aviation civile.** — Un préavis de grève des électroniciens de la navigation aérienne a été déposé pour le vendredi 14, le samedi 15 et le dimanche 16 août par le Syndicat autonome des personnels de l'aviation civile (SAPAC). Les électroniciens de la navigation aérienne (1 200 personnes) sont chargés de l'entretien et du fonctionnement des salles de contrôle dans les centres régionaux, les tours et les aérodromes. Ils doivent assurer la bonne marche des ordinateurs, des écrans radar et des radios. Leur grève ne devrait donc pas affecter le trafic aérien sauf en cas de panne. Le SAPAC demande « *l'accession à la catégorie A de la fonction publique* ».

● **RECTIFICATIF.** — Une erreur de chiffres s'est glissée dans l'article intitulé « Les soutiers de l'économie souterraine » publié avec notre enquête sur le travail clandestin (*le Monde* du 6 août, page 16). Elle a rendu moins évidentes les difficultés rencontrées par la mission de lutte contre les trafics de main-d'œuvre puisque les 36 000 procès-verbaux pour des infractions concernant l'emploi des étrangers, en 1986 comme en 1985, étaient en réalité respectivement de 3 608 et 3 655 infractions pour l'emploi sans titre de travailleurs étrangers. Celles-ci sont à comparer aux 15 000 condamnations annuelles pour séjour irrégulier.

TRANSPORTS

Trois mois d'enquête avant la fusion British Airways-British Caledonian

Londres (*AFP*). — La direction de la compagnie aérienne British Caledonian a décidé le 8 août, à l'unanimité, de « *soutenir de tout cœur* » l'enquête de la Commission des fusions et des monopoles sur le projet de fusion entre ce groupe et British Airways. La Commission avait été saisie par le ministre britannique du commerce et de l'industrie, lord Young, après la publication d'un rapport du Bureau de la concurrence sur ce projet de fusion entre les deux plus importantes compagnies aériennes britanniques. Elle ne dispose toutefois que de trois mois pour remettre ses conclusions, au lieu des six mois prévus par la procédure ordinaire. Le président de British Caledonian, Sir Adam Thomson, a souligné samedi après-midi que le projet de fusion avec British Airways restait l'« *objectif préféré* » de sa compagnie. Cependant, d'« *autres options sont ouvertes* », a-t-il ajouté.

L'annonce du projet de fusion, le 16 juillet, avait provoqué une levée de boucliers parmi les autres compagnies aériennes britanniques qui redoutent que le nouveau groupe ne se retrouve en situation de monopole, avec près de 80 % de la part du trafic passagers sur les vols réguliers britanniques.

Le deuxième groupe français d'édition poursuit son expansion

Les Presses de la Cité rachètent les éditions Olivier Orban

Le groupe des Presses de la Cité — numéro deux de l'édition française derrière Hachette — vient d'acquérir la société d'édition Olivier Orban et ses filiales (M.A.-Edition et OCI). La transaction a été officiellement conclue le vendredi 7 août. Son montant n'a pas été révélé. M. Olivier Orban, qui avait fondé sa maison d'édition en 1974, demeure le PDG de la société dont le chiffre d'affaires a atteint 32 millions de francs en 1986. Il s'est félicité d'un accord qui lui offre « *les moyens qui lui permettront de renforcer encore ses activités éditoriales* ».

L'absorption des éditions Orban est la troisième opération menée par le groupe des Presses de la Cité (3,2 milliards de francs de chiffre d'affaires en 1986), depuis que la CGE a racheté, il y a une quinzaine de jours à M. Jimmy Goldsmith, l'essentiel des parts qu'il détenait dans la Générale occidentale, actionnaire majoritaire des Presses de la Cité. Il y a une semaine, le groupe avait acquis 50 % des deux sociétés anglaises de vente de livres par correspondance, Book Club associates et Leisure Circle (2 millions d'adhérents). La prochaine opération devrait être l'intégration aux Presses de la Cité du groupe Express (*L'Express* et *Lire*), qui appartient également à la Générale occidentale, afin de constituer un groupe de communication à l'échelle européenne.

Economie

ÉTRANGER

PHILIPPINES

La Banque mondiale met en garde le gouvernement contre une demande de moratoire de sa dette extérieure

Le problème du règlement de la dette extérieure divise les autorités philippines. Une semaine après le dépôt d'une motion sénatoriale demandant un moratoire de trois ans, le secrétaire aux finances vient de mettre sa démission en balance : M. Jaime Ongpin a affirmé, le samedi 8 août, qu'il quitterait son poste si ce texte était voté. Un risque bel et bien réel : selon une étude du *Business Star*, onze des vingt-trois sénateurs philippins seraient favorables à un tel moratoire, au moins partiel.

Selon M. Jaime Ongpin, l'annulation des remboursements constituerait un revirement total de la politique menée jusqu'à présent. Le secrétaire aux finances est bien placé pour l'affirmer : il avait lui-même renégocié une partie de la dette philippine le mois dernier, à New-York. La motion déposée au Sénat par M. Ernesto Maceda, vice-président du comité sénatorial des finances, fait écho aux vives critiques formulées par Mme Corazon Aquino le jour de l'inauguration du Parlement philippin, le 27 juillet dernier.

La présidente avait alors pris à partie les bailleurs de fond de son pays, accusés de se porter garant des lourds emprunts contractés sous la présidence de M. Ferdinand Marcos, *« à seule fin de garnir les poches des uns ou de flatter l'ego des autres »*. Mme Aquino a toutefois appelé de ses vœux le bon vouloir des financiers étrangers, tout en affirmant : *« Nous nous engageons à ne plus jamais laisser le patrimoine national en pâture à ces nobles maisons qui ont montré le vrai visage des finances internationales. »*

La dette étrangère, qui se montait à 26,3 milliards de dollars au moment de l'accession de Mme Aquino à la présidence, s'élève aujourd'hui à plus de 28 milliards de dollars. La moitié des exportations philippines est consacrée au service de la dette, et cela pour plusieurs années.

L'économie philippine a cependant enregistré, ces derniers mois, les signes d'une certaine amélioration : grâce à la chute du prix du pétrole, l'inflation a pu être stabilisée, et le chomâge a légèrement baissé. De plus, les exportations ont vu leur volume s'accroître et, pour la première fois depuis deux ans, l'activité économique s'est accélérée.

Ces garanties somme toute fragiles ne suffisent pas à la Banque mondiale, qui a mal accueilli la demande de moratoire déposée au Sénat. A ses yeux, le vote d'une telle motion constituerait *« un formidable retour en arrière »*, et elle estime que, dans ce cas, les Philippines devraient s'en remettre aux investissements étrangers et à ses exportations. Un pari jugé difficile par la Banque mondiale.



AVIS FINANCIERS DES SOCIÉTÉS

CAISSE NATIONALE DES TÉLÉCOMMUNICATIONS

CNT – Obligations 14,50 % 1984

Les intérêts courus du 17 août 1986 au 16 août 1987 seront payables à partir du 16 août 1987 à raison de 652,50 F par titre de 5 000 F nominal contre détachement du coupon nº 4 après retenue à la source donnant droit à un avoir fiscal de 72,50 F.

En cas d'option pour le régime de prélèvement d'impôt forfaitaire, le complément du prélèvement libératoire sera de 123,20 F, soit un net de 529,30 F.

A compter de la même date, les obligations comprises dans la série de numéros 393 458 à 439 457 sortis au tirage au sort du 18 juin 1987 cesseront de porter intérêt et seront remboursables à 5 000 F, coupon nº 5 au 16 août 1988 attaché.

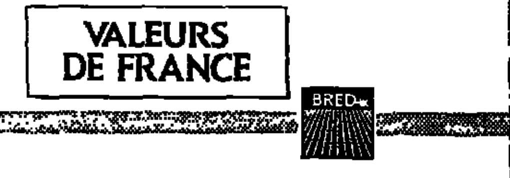
Le paiement des coupons et le remboursement des titres seront effectués sans frais aux caisses des comptables directs du Trésor (Trésorerie générale, Recettes des finances et Perceptions), auprès des bureaux de poste, de la Caisse des dépôts et consignations, au siège de la CNT, 20, avenue Rapp, Paris (7e), ainsi qu'aux guichets de la Banque de France et des établissements bancaires habituels.

Il est rappelé :

– d'une part, que les intérêts concernant les titres nominatifs seront réglés directement aux titulaires par la CNT ;

– d'autre part, que le remboursement des obligations désignées ci-dessus et comprises dans les certificats nominatifs sera effectué également par la CNT dès réception, sous bordereau, des certificats nominatifs concernés ;

– enfin, que les titres compris dans les séries de numéros 223 273 à 269 272, 87 053 à 133 052 et 297 077 à 343 076 sont respectivement remboursables depuis le 16 août 1984, le 16 août 1985 et le 16 août 1986.



Le 31 juillet 1987, la valeur liquidative de la SICAF « VALEURS DE FRANCE », société d'investissement à capital fixe gérée par la BRED, était de 364,55 F (364,29 F le 15/07/87).

A la même date, l'action de « VALEURS DE FRANCE » cotait 364 F.

L'actif de la SICAF était composé comme suit :
- Obligations : 18,76 % ;
- Titres intermédiaires (1) : 18,76 % ;
- Actions cotées : 40,25 % ;
- Titres non cotés : 6,30 % ;
- Disponibilités : 15,93 %.

(1) *Titres participatifs, certificats d'investissement, bons de souscription d'actions et d'obligations...*

CONJONCTURE

M. Alain Madelin aux « Echos »

Un groupe de travail va préparer un « toilettage des amortissements » des entreprises

Si le gouvernement n'envisage pas dans le projet de loi de finances pour 1988 d'aide fiscale à l'investissement, il a en revanche décidé de procéder à *un « toilettage des amortissements »*. Dans un entretien publié le lundi 10 août par le quotidien économique *les Echos*, M. Alain Madelin, ministre de l'industrie, des P et T et du tourisme, explique que la modification du barème des amortissements souhaitée par le gouvernement vise *« à corriger certains anachronismes de nos barèmes fiscaux, qui ne correspondent plus suffisamment à l'évolution technologique d'aujourd'hui et à la pratique de nos principaux concurrents »*.

Alors que dans les milieux patronaux certains avaient souhaité *« un amortissement libre de l'ensemble des équipements »*, d'autres *« une modification des coefficients dégressifs »*, le gouvernement a rejeté ces *« réformes radicales »*, indique M. Madelin, leur préférant une réduction, lorsque cela est nécessaire, des durées d'amortissement. Dans ces conditions, il ne sera pas utile d'inscrire dans le budget 1988 cette réforme. *« Ces problèmes ne relèvent pas de la loi*, explique le ministre de l'industrie. *Il s'agit dans la plupart des cas de barèmes professionnels, qui doivent être entérinés par l'administration fiscale. »* Un groupe de travail composé des administrations concernées et des professionnels devrait être mis en place prochainement et proposer de nouveaux barèmes. Ses travaux devraient durer trois mois, précise M. Madelin.

A TRAVERS LES ENTREPRISES

L'américain Beatrice Cos cède sa division alimentaire internationale

L'important groupe américain Beatrice Cos, qui a des intérêts dans plusieurs secteurs (vêtements, bagages, jus de fruits et produits alimentaire), a décidé de céder sa branche aliementaire internationale à TLC Groupe, un société financière de New-york. La transaction s'élève à près de 1 milliard de dollars. Elle porte sur soixante-quatre sociétés du groupe implantées dans trente et un pays. En juin dernier, la société française Perrier avait racheté la division eaux minérales de Beatrice Cos.

Le financier texan T. Boone Pickens convoite 15 % de Singer

Le célèbre « raider » texan M. T. Boone Pickens vient d'annoncer son intention de porter à 15 % sa participation dans le groupe américain d'électronique de défense Singer, dont il détient déjà 4,4 %.

M. Pickens espère obtenir d'ici trente jours le feu vert de la commission fédérale du commerce. A Wall Street, le titre Singer a bondi de 3,75 dollars à 50,625 dollars à l'annonce de cette nouvelle. Singer réalise 80 % de son chiffre d'affaires dans les activités aéronautiques (simulateurs de vol, systèmes de navigation et équipements électroniques). Ses comptes étaient en perte de 20,2 millions de dollars au deuxième trimestre après une provision de 45 millions de dollars.

M. Pickens avait annoncé fin juillet son intention de s'emparer de 15 % du capital de Boeing.

Westinghouse exclu des projet nucléaires brésiliens

Rien ne va plus entre la firme américaine Westinghouse et la Central Electrica Furnas Electricas, filiale de la société brésilienne d'Etat Electrobras. M. Joao Camila Penna, PDG de la firme brésilienne, a annoncé, vendredi 7 août à Rio-de-Janeiro, que Westinghouse ne fournirait plus d'équipements de quelque nature que ce soit à sa société. *« Nous sommes en litige avec cette firme en raison de problèmes sur Andra-I »*, la première centrale nucléaire brésilienne, a-t-il précisé. Depuis son inauguration en 1984, la centrale a interrompu de nombreuses fois son fonctionnement à la suite de problèmes techniques. Des techniciens brésiliens ont révélé que certains équipements provenaient en fait d'une autre centrale nucléaire construite à Porto-Rico par Westinghouse et qui n'avait jamais fonctionné. Les sociétés Siemens (RFA), Brown Boveri (Suisse) et Asea (Suède) restent en concurrence sur ce marché. – (*AFP*.)

Machinisme agricole : Nodet-Gougis reprise par Faucheux Industries

La société Nodet-Gougis, entreprise spécialisée dans les semoirs, qui avait déposé son bilan au début de l'année, est reprise par le groupe Faucheux Industries, premier fabricant français de chargeurs frontaux. Celui-ci est associé à Herriau (matériel betteravier) et à une société de capital-risque, Profinance, ainsi qu'à sa filiale Exxel.

Faucheux Industries avait été repris en juin 1986 par deux nouveaux patrons, MM. Michel Gaude et Jean-Claude Jacottet. Ils ont porté à 90 millions de francs le chiffre d'affaires lors de l'exercice clos le 31 juillet et affirment avoir réalisé un résultat net positif. La reprise de Nodet-Gougis leur permet de former un groupe pesant 300 millions de francs de chiffre d'affaires pour cinq cents salariés. Les deux sociétés garderont leur identité tout en mettant en commun leurs réseaux de vente et leur assistance technique.

La Générale de Belgique augmente son capital

La Société générale de Belgique, premier groupe financier du pays, a décidé d'augmenter son capital de 3 milliards de francs belges (480 millions de francs français), par l'émission de 2,4 millions parts nouvelles, qui seront réservées en priorité aux actionnaires à raison d'une part nouvelle pour dix anciennes, a annoncé le groupe dans un communiqué. L'assemblée générale extraordinaire convoquée le 26 août prochain devra en outre approuver une autorisation d'augmenter le capital de 20 milliards de francs belges (3,2 milliards de francs français) au cours des cinq prochaines années. Des rumeurs d'OPA sur la Générale de Belgique avaient couru à la Bourse de Bruxelles au printemps dernier, après la publication des résultats 1986, en très forte progression : 5,3 milliards de francs belges contre 2,8 milliards en 1985.

Accord entre Chargeurs réunis et deux armateurs japonais

Le groupe Chargeurs SA annonce que sa branche navale Chargeurs réunis a conclu avec deux importants armateurs japonais, Mitsui-Osk et Kawasaki Kisen Kaisha, un accord pour former un consortium desservant les lignes maritimes entre l'Afrique de l'Ouest et l'Extrême-Orient. Quatre compagnies africaines (du Zaïre, de la Côte-d'Ivoire, du Nigéria et du Cameroun) sont associées à cet accord.

Chargeurs SA indique que cette opération a pour but de rationaliser les fréquences et les capacités de transport. La société exploite trois navires sous pavillon libérien. Pour le groupe, présidé par M. Jérôme Seydoux, la ligne Afrique-Asie, constitue l'un des « noyaux durs » (avec les lignes du Maroc, des Antilles, de l'Afrique du Sud, et les croisières) de la branche maritime que continue d'exploiter le groupe. Il y a quelques mois, Chargeurs SA avait vendu son fonds de commerce de lignes régulières entre l'Europe et l'Extrême-Orient au groupe danois Maersk.

Dom Petroleum rejette l'OPA australienne sur Dome Mines

Le groupe pétrolier canadien appartenant à la firme Américaine Amoco a rejeté l'OPA lancée par la firme d'origine australienne Giant Yellowknife (*le Monde* du 5 août) sur la participation qu'il déteint (21,5 %) dans le capital de Dome Mines, la plus vieille compagnie aurifère d'Amérique du Nord. Giant Yellowknife avait offert de payer 449 millions de dollars canadiens (2,13 milliards de francs), mais en cas de réussite de l'opération avait prévenu qu'il s'opposerait à la fusion projetée entre Dome Mines, Placer Development et Campbell Red Lake Mines.

Marchés financiers

BILAN HEBDOMADAIRE DE LA BANQUE DE FRANCE

Principaux postes sujets à variation (en millions de francs)

ACTIF	Au 30 juillet
1) OR et CRÉANCES SUR L'ÉTRANGER	416 264
dont :	
Or	221 330
Disponibilités à vue à l'étranger	113 455
ECU	62 922
Avances au Fonds de stabilisation des changes	18 555
2) CRÉANCES SUR LE TRÉSOR	45 294
dont :	
Concours au Trésor public	36 500
3) CRÉANCES PROVENANT D'OPÉRATIONS DE REFINANCEMENT	154 289
dont :	
Effets escomptés	66 507
4) OR ET AUTRES ACTIFS DE RÉSERVE A RECEVOIR DU FECOM	77 472
5) DIVERS	14 337
Total	707 658

PASSIF	
1) BILLETS EN CIRCULATION	223 630
2) COMPTES CRÉDITEURS EXTÉRIEURS	11 198
3) COMPTE COURANT DU TRÉSOR PUBLIC	38 521
4) COMPTES CRÉDITEURS DES AGENTS ÉCONOMIQUES ET FINANCIERS	88 212
dont :	
Comptes courants des établissements astreints à la constitution de réserves	46 255
5) ECU A LIVRER AU FECOM	75 443
6) RÉSERVE DE RÉÉVALUATION DES AVOIRS PUBLICS EN OR	256 839
7) CAPITAL ET FONDS DE RÉSERVE	3 206
8) DIVERS	10 606
Total	707 658

LES INDICES HEBDOMADAIRES DE LA BOURSE DE PARIS

(INSTITUT NATIONAL DE LA STATISTIQUE ET DES ETUDES ECONOMIQUES)

Indices génér. de base 100 : 31 décembre 1985

	31 juillet	7 août
Valeurs franç. à rev. variable	104	102,7
Valeurs industrielles	112,1	111,4
Valeurs étrangères	134,1	135,2
Pétroles-Energie	112,8	112,5
Chimie	109,4	107,7
Métallurgie, mécanique	119,2	117,9
Electricité, électronique	97,8	96
Bâtiment et matériaux	120,5	117,3
Ind. de consommat. non alim.	112,3	113,1
Agro-alimentaire	111	113,5
Distribution	100,8	99,2
Transports, loisirs, services	98,6	96,9
Assurances	90,8	90,9
Crédit bancaire	99	97
Sicomi	78,7	77,8
Immobilier et foncier	95,5	94,9
Investissement et portefeuille	95,6	92,9
Base 100 : 31 décembre 1986		
Valeurs franç. à revenu fixe	98,1	97,5
Emprunts d'Etat	99,2	98,3
Emprunts garantis et assimilés	97,7	97,2
Sociétés	97,4	97,1
Base 100 en 1949		
Valeurs franç. à revenu var.	3 486	3 442,5
Valeurs étrangères	4 846	4 888,3
Base 100 en 1972		
Valeurs franç. à revenu var.	503	496,7
Valeurs étrangères	853,3	861,2
Base 100 : 31 décembre 1980		
Indice des val. franç. à rev. fixe	117	116,3
Emprunt d'Etat	114,7	113,7
Emprunts garantis et assimilés	117,4	116,8
Sociétés	118,5	118,1
COMPAGNIE DES AGENTS DE CHANGE — Base 100 : 31 décembre 1981		
Indice général	414,7	410,4
Produits de base	279,8	277,1
Construction	459,9	448,6
Biens d'équipement	328,9	322,9
Biens de consom. durables	644,1	636,9
Biens de consom. non durables	547,9	553,2
Biens de consom. alimentaires	448,4	461,9
Services	375,8	370,4
Sociétés financières	524,8	511,8
Sociétés de la zone franc exploitant principalement à l'étranger	434,3	424
Valeurs industrielles	403,8	401,9
BOURSES REGIONALES — Base 100 : 31 décembre 1981		
Indice général	359,5	349,3

CHANGES

Dollar : 6,30 F ↑

Dans des marchés très calmes, le dollar a continué de progresser lundi, pour atteindre 6,3025 F (contre 6,28 F) et 1,89 DM (contre 1,8822 DM). Des rumeurs non confirmées ont circulé sur une nouvelle intervention de la Bundesbank. Le dollar profite, paraît-il, de la baisse du chômage aux Etats-Unis.

FRANCFORT	7 août	10 août
Dollar (en DM)	1,8822	1,89

TOKYO	7 août	10 août
Dollar (en yens)	151,23	151,45

MARCHÉ MONÉTAIRE (effets privés)

Paris (10 août)	7 1/4-7 3/8 %
New-York (7 août)	6 9/16 %

INDICES BOURSIERS

PARIS (INSEE, base 100 : 31 déc. 1986)

	6 août	7 août
Valeurs françaises	103,7	102,2
Valeurs étrangères	135,4	135,4

Cie des agents de change (Base 100 : 31 déc. 1981)

Indice général	410,5	410,4

NEW-YORK (Indice Dow Jones)

	6 août	7 août
Industrielles	2 594,23	2 592

LONDRES (Indice « Financial Times »)

	6 août	7 août
Industrielles	1 754,10	1 726,90
Mines d'or	468,50	462,40
Fonds d'Etat	86,42	85,94

TOKYO

	7 août	10 août
Nikkei Dow Jones	24 800,95	25 119,70
Indice général	2 041,40	2 079,27

MATIF

Notionnel 10 %. – Cotation en pourcentage du 7 août
Nombre de contrats : 69 115

COURS	ÉCHÉANCES Sept. 87	Déc. 87	Mars 88	Juin 88
Dernier	100,65	100,55	100,45	100,40
Précédent	101	100,90	100,80	–

LA VIE DE LA COTE

L'AIR LIQUIDE : 18,6 % DE VENTES EN PLUS. – Le groupe français annonce pour le premier semestre un chiffre d'affaires consolidé de 11,62 milliards de francs, accru de 18,6 % par rapport à celui réalisé au 30 juin 1986. Les ventes de la division « gaz » augmentent de 20,3 % à 7,83 milliards de francs.

CREEKS : BAISSE DE LA PARTICIPATION DES FONDATEURS. – La participation des deux actionnaires fondateurs de Creeks (habillement), dont les actions sont cotées au second marché, a baissé à la suite d'une récente opération d'augmentation de capital.

MM. B. Gauthier et J.-C. Fabiani, dont les parts étaient respectivement de 32,83 % et 32,83 % (M. Fabiani détenant indirectement 0,07 %), possèdent maintenant 26,35 % et 26,27 %.

Creeks a procédé du 8 au 27 juillet à l'augmentation de son capital pour 120 millions de francs avec environ avec 171 396 actions émises.

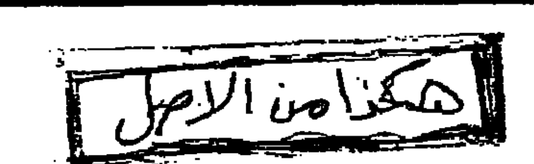
LE MARCHÉ INTERBANCAIRE DES DEVISES

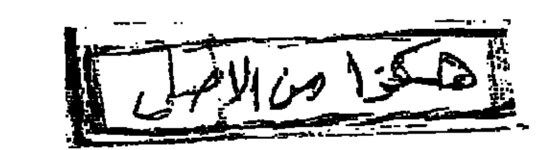
	COURS DU JOUR + bas	+ haut	UN MOIS Rep. + ou dép. –		DEUX MOIS Rep. + ou dép. –		SIX MOIS Rep. + ou dép. –	
$ E.-U.	6,2990	6,3020	+ 45	+ 60	+ 80	+ 105	+ 280	+ 370
$ can.	4,7486	4,7544	– 63	– 37	– 129	– 93	– 343	– 245
Yen (100)	4,1550	4,1597	+ 145	+ 166	+ 262	+ 290	+ 813	+ 903
DM	3,3332	3,3365	+ 105	+ 122	+ 202	+ 225	+ 637	+ 705
Florin	2,9608	2,9636	+ 59	+ 69	+ 116	+ 132	+ 395	+ 446
F.B. (100)	16,0607	16,0765	+ 156	+ 235	+ 337	+ 453	+ 1075	+ 1430
F.S.	4,0095	4,0140	+ 152	+ 169	+ 269	+ 296	+ 827	+ 902
L. (1 000)	5,5945	4,6034	– 201	– 166	– 357	– 307	– 808	– 698
£	9,8548	9,8658	– 207	– 165	– 398	– 334	– 1080	– 879

TAUX DES EUROMONNAIES

$ E.-U.	6 3/8	6 5/8	6 11/16	6 13/16	6 7/8	7	7 8/16	7 5/16
DM	3 3/8	3 5/8	3 3/4	3 7/8	3 13/16	3 15/16	4 3/16	4 5/16
Florin	4 7/8	5 1/8	5 1/8	5 1/4	5 3/16	5 5/16	5 3/8	5 1/2
F.B. (100)	5 7/8	6 5/8	6	6 1/2	6 1/4	6 1/2	6 3/8	6 3/4
F.S.	1 1/4	1 3/4	3 5/16	3 7/16	3 5/8	3 3/4	3 7/8	4
L. (1 000)	10	11	11 7/8	12 3/8	11 7/8	12 3/8	11 5/8	12
£	8 5/8	8 7/8	9 13/16	9 15/16	10	10 1/8	10 7/16	10 9/16
F. franç.	7 1/2	7 3/4	7 7/8	8	8 1/16	8 3/16	8 1/16	8 13/16

Ces cours pratiqués sur le marché interbancaire des devises nous sont indiqués en fin de matinée par une grande banque de la place.





Marchés financiers

BOURSE DE PARIS — 7 AOUT

Cours relevés à 17 h 30

Règlement mensuel

Comptant (sélection)

Obligations

Actions

SICAV (sélection) — 7/8

VALEURS	Émission Frais incl.	Rachat net	VALEURS	Émission Frais incl.	Rachat net
France-Investiss.	523 66	499 91	Nord-Sud Développ.	1181 58	1179 22 ◆
France-Net	120 47	119 28	Oblicic Régions	1016 59	1001 57
France-Obligations	439 12	434 77	Oblicoop Sicav	1381 36	1354 27
Francic	416 78	404 64	Obligations Convert.	462 75	432 22
Francic Pierre	101 39	98 44	Oblilion	1076 13	1065 49
Francic Régions	1132 91	1080 20	Optimavalor	663 82	633 72
Fructi-Associations	1327 30	1327 30	Options et Rendement	53969 97	53172 38
Fructicapi	303 07	298 59	Paramérique	565 92	530 71

Valeal ... 79413 40 — 79373 71

c : coupon détaché
o : offert
* : droit détaché
d : demandé
◆ : prix précédent
★ : marché continu.

Étrangères

VALEURS	Cours préc.	Dernier cours
Hoogovens	250	....
Marta Harl. (échan.)	....	....
Nicolas	1190	....
Pacansalle-R.D.	3400	....
Réveillon	368	....
Rorento N.V.	153 90	164 80
Sopalem	85 70	0 10 o
S.P.R.	518	....
Ulitas	380	....
Union Brasseries	132	....

Second marché (sélection)

Hors-cote

VALEURS	Cours préc.	Dernier cours

MINITEL

La gestion en direct
de votre portefeuille personnel
36.15 Tapez LEMONDE puis BOURSE

Cote des changes

MARCHÉ OFFICIEL	COURS préc.	COURS 7/8	COURS DES BILLETS Achat	Vente
Etats-Unis ($ 1)	6 272	6 280	6 020	6 520
ECU	6 918	6 915	....	....
Allemagne (100 DM)	333 200	333 530	323 500	341 500
Belgique (100 F)	16 064	16 072	15 600	16 500
Pays Bas (100 fl.)	296 010	296 280	287	305
Danemark (100 krd)	87 620	87 610	84	91
Norvège (100 k)	91 430	91 230	87	94
Grande-Bretagne (£ 1)	9 892	9 872	9 550	10 250
Grèce (100 drachmes)	4 423	4 421	....	....
Italie (1 000 lires)	4 601	4 602	4 350	4 850
Suisse (100 fr.)	402	401 680	389 500	409 500
Suède (100 krs)	95 660	95 710	92 500	98 500
Autriche (100 sch)	47 405	47 447	46 300	48 700
Espagne (100 pes.)	4 913	4 900	4 700	5 200
Portugal (100 esc.)	4 267	4 265	3 800	4 800
Canada ($ can 1)	4 741	4 738	4 550	4 950
Japon (100 yens)	4 155	4 154	3 990	4 170

Marché libre de l'or

MONNAIES ET DEVISES	COURS préc.	COURS 7/8
Or fin (kilo en barre)	92800	92800
Or fin (en lingot)	93150	92100
Pièce française (20 fr)	540	522
Pièce française (10 fr)	383	.....
Pièce suisse (20 fr)	580	576
Pièce latine (20 fr)	527	525
Souverain	665	672
Pièce de 20 dollars	2985	2955
Pièce de 10 dollars	1590	1455
Pièce de 5 dollars	905	.....
Pièce de 50 pesos	3405	3455
Pièce de 10 florins	641	555
Or Londres	468 85	464
Or Zurich	467 50	463 50
Or Hongkong	469 15	468 35
Argent Londres	8 29	7 98

Le Monde

RÉPUBLIQUE SUD-AFRICAINE : la grève des mineurs

Le gouvernement de Pretoria s'inquiète de la « politisation » des syndicats

JOHANNESBURG
de notre correspondant

Lundi matin 10 août, le mouvement de grève en Afrique du Sud paraissait suivi dans de nombreuses mines. Selon le syndicat de mineurs noirs National Union of Mineworkers (NUM), 280 000 mineurs avaient cessé le travail. Un porte-parole du conglomérat minier anglo américain reconnaissait pour sa part que la participation à la grève était *« importante »*. Le NUM avait demandé à ses adhérents dans vingt-huit mines d'or et dix-huit mines de charbon de cesser le travail lors du changement d'équipe de la soirée du dimanche. Un conflit qui concerne 200 000 des 370 000 membres de ce puissant syndicat et qui a pour principale cause une revendication salariale.

La NUM, qui a baissé ses prétentions de 55 % à 30 % d'augmentation de salaire, a refusé la proposition faite par la Chambre des mines, organisme qui regroupe les principales sociétés minières, qui se situe entre 15 et 23,5 % selon les secteurs et les catégories de personnel. Le syndicat estime que le patronat peut payer, car les bénéfices totaux de l'industrie minière l'an dernier ont atteint un montant record de 8,3 milliards de rands (1 rand vaut 3 francs), soit 6,5 de plus qu'en 1985, et constate que les salaires de base sont *« inacceptablement bas »*, bien que l'offre représente une augmentation réelle de 5 %. La Chambre des mines a répliqué que l'augmentation proposée était *« correcte et non négociable »*. Le conflit cependant va bien au-delà d'une simple revendication de salaire. La NUM réclame aussi trente jours de congés payés, la reconnaissance du 16 juin (anniversaire des émeutes de Soweto en 1976) comme jour chômé et payé, une prime de risque et l'augmentation de deux à cinq ans de salaire du capital versé à la famille en cas de mort accidentelle. Les mines sud-africaines sont particulièrement meurtrières : 800 mineurs y ont péri l'an dernier. La moyenne annuelle se situe en général autour de 600.

Les risques de dérapage

Si la grève est effectivement suivie, il s'agira du plus important conflit de l'industrie minière. La NUM estime qu'au total 300 000 mineurs pourraient cesser le travail si l'on ajoute à ses 200.000 adhérents actuellement concernés 100 000 autres dans les puits où le syndicat n'est pas officiellement reconnu. Il y a un peu plus d'un mois, 95 % des mineurs noirs s'étaient prononcés en faveur d'un arrêt de travail. Depuis, les tentatives de reprise du dialogue entre la Chambre des mines et la NUM ont échoué. Vendredi dernier, le syndicat demandait à ses adhérents de quitter leur lieu d'hébergement et de rentrer dans leur homeland afin d'éviter tout risque d'affrontement avec les services de sécurité et les forces de l'ordre. Quelques incidents se sont d'ores et déjà produits. La dernière grande grève dans ce secteur, en septembre 1984, qui n'avait duré que deux jours, s'était soldée par 10 morts.

Apparemment, peu de mineurs, dimanche soir, avaient décidé de réintégrer leur région d'origine. D'ailleurs, 42 % des 530 000 mille mineurs noirs viennent des pays voisins : Lesotho, Swaziland, Mozambique, Malawi, etc. Mais la NUM semble bien décidée à aller jusqu'au bout, et la Chambre des mines paraît résolue à ne pas céder. S'il est prématuré pour l'instant de jauger l'importance que revêtira ce conflit qualifié d'« historique », il l'est encore plus de prévoir ses conséquences. Néanmoins, la COSATU, la confédération des syndicats noirs dont la NUM fait partie, a averti que, si des troubles éclataient, cela pourrait conduire à une grève généralisée de toutes les organisations membres.

Un test important

Il n'est pas tout à fait impossible qu'un accord de dernière minute intervienne, même si pour l'instant les probabilités paraissent minces. Les risques de dérapage sont grands, et les conséquences à terme pour l'économie seraient sérieuses. La NUM a affirmé qu'aucun stock n'avait été constitué. L'Anglo Américan, qui emploie 80 % des grévistes potentiels, a refusé de répondre sur ce point.

L'or et le charbon sont deux produits vitaux pour l'Afrique du Sud, premier producteur mondial de métal jaune avec 638 tonnes en 1986 – celui-ci représente 45 % des recettes d'exportation du pays. Le charbon, avec 172 millions de tonnes l'an dernier, en représente 9 %, soit le deuxième poste. Selon des experts, cette grève pourrait coûter 7,5 millions de dollars par jour à l'industrie minière, secteur clé de l'économie du pays. Mais tout dépend du suivi du mot d'ordre et de la durée de la cessation du travail. Celle-ci devrait affecter les principaux lieux de production, mais pas tous. L'Afrique du Sud compte en effet cinquante-six mines d'or et quatre-vingt-dix mines de charbon.

Ce conflit constitue un test important, tant pour la jeune NUM, créée en 1982, que pour le gouvernement, qui s'inquiète de la montée en puissance des syndicats et de leur « politisation », ceux-ci étant souvent devenus le seul canal d'expression de la communauté noire. Vendredi dernier, M. Pietie du Plessis, ministre du travail, a annoncé au Parlement qu'une loi était en cours d'élaboration pour réduire la puissance des syndicats. *« Il est essentiel*, a-t-il déclaré, *d'avoir un équilibre entre le pouvoir détenu par les travailleurs et celui de l'employeur. Trop de pouvoir d'un côté comme de l'autre pourrait conduire à la révolution. »*

MICHEL BOLE-RICHARD.

BOURSE DE PARIS

Matinée du 10 août

Maussade

La semaine commence sur une note très maussade rue Vivienne.

A l'issue de la séance matinale, l'indicateur de tendance accusait un léger repli de 0,25 %.

Parmi les principales baisses (de 1 % à 2 %) figurent notamment Schneider, Bongrain, Perrier, Sanofi, Europe nº 1 et Michelin. Avance de Luchaire, Ecco, CGIP, Moulinex, Darty, Midi, Synthélabo.

Valeurs françaises

	Cours précéd.	Premier cours	Dernier cours
Accor	469	466	466
Agence Havas	537	537	538
Air Liquide (L')	687	685	685
Bancaire (Cie)	850	851	853
Bongrain	2889	2860	2842
Bouygues	1184	1178	1185
B.S.N.	4910	4910	4890
Carrefour	....	....	....
Chargeurs S.A.	1290	1290	1290
Club Méditerranée	628	628	626
Eaux (Gén.)	....	....	....
Elf-Aquitaine	....	....	....
Essilor	3775	3775	3775
Lafarge-Coppée	....	....	....
Lyonn. des Eaux	1430	1411	1420
Michelin	327	327	321
Midi (Cie)	....	....	....
Moët-Hennessy	2815	2810	2805
Navig. Mixtes	981	981	980
Oréal (L')	....	....	....
Pernod-Ricard	970	970	970
Peugeot S.A.	....	....	....
Saint-Gobain	475	475	474
Sanofi	792	781	781
Source Perrier	832	815	830
Thomson-C.S.F.	....	....	....
Total-C.F.P.	....	....	....
T.R.T.	2020	2020	2020
Valéo	591	598	597

Le numéro du « Monde » daté 10 août 1987 a été tiré à 453 666 exemplaires

A B C D E F G

Les réactions au plan de paix centro-américain

L'accord de Guatemala est accueilli avec réserve par la Maison Blanche

Au lendemain de la signature par cinq chefs d'Etat d'Amérique centrale d'un accord destiné à ramener la paix dans la région (*le Monde* daté 9-10 août), un premier résultat concret vient d'être obtenu avec le retrait par le Nicaragua de deux plaintes déposée devant le tribunal de La Haye contre le Costa-Rica et le Honduras. Ces actions avaient été engagées il y a plusieurs mois par Managua contre ces deux pays accusés de servir de bases arrière à la Contra.

Le plan de paix signé vendredi 7 août continue par ailleurs de provoquer des réactions à la fois prudentes et chaleureuses. Le ministère des affaires étrangères français a ainsi souligné que *« la France se félicite de l'accord »* intervenu et *« espère que toutes les parties concernées apporteront leur concours à la mise en œuvre de la paix »*. Le Quai d'Orsay rappelle que Paris avait déjà soutenu le plan présenté par le président costaricien Oscar Arias lors de son passage en Europe au mois de juin. Le secrétaire général des Nations unies, M. Perez de Cuellar, a aussi salué ce résultat en affirmant *« se tenir prêt à coopérer dans ce processus, ainsi que le lui demande l'accord »*.

Les chefs d'Etat latino-américains représentent le groupe de Contadora (Mexique, Colombie, Panama, Venezuela), et ceux du groupe d'appui (Argentine, Brésil, Pérou et Uruguay) ont également estimé que ce plan constituait *« un pas décisif vers la fin des conflits coûteux et prolongés qui affectent la région »*.

En revanche, les réactions des principales organisations de guérilla concernées par l'accord – la Contra antisandiniste et le FMLN salvadorien (Front Farabundo Marti de libération nationale) – sont beaucoup plus réservées. De manière officieuse et par des canaux différents, ces organisations ont fait savoir qu'elles ne se sentaient pas liées par un cessez-le-feu, à moins d'être invitées à des négociations. Aux Etats-Unis enfin, la signature du plan de paix a été accueillie favorablement par la classe politique, mais les réserves du président Reagan ont souligné les différences d'appréciation qui existent entre la Maison Blanche et le Congrès.

WASHINGTON
correspondance

Le court et tiède message de soutien du président Reagan au plan Arias et les dernières déclarations du président démocrate de la Chambre des représentants, M. Jim Wright, mettent en évidence les préoccupations et les priorités différentes de la Maison Blanche et du Congrès concernant l'éventuelle négociation devant mener à un cessez-le-feu et peut-être ultérieurement à une règlement des conflits en Amérique centrale.

Ainsi, dans son discours de samedi dernier, le président Reagan soulignait que les Etats-Unis entendaient *« protéger les intérêts de la résistance au Nicaragua, qui avait déjà indiqué son intention de participer à des négociations sincères... »*. Le sénateur Dole, leader de la minorité républicaine, lui faisait écho en déclarant que l'administration Reagan n'envisagerait jamais d'abandonner les « contras ». En revanche, M. Wright, coauteur du plan américain, a répété, dimanche, que l'aide aux « contras » devrait être suspendue pendant les pourparlers. Tout au plus, a-t-il dit, une aide humanitaire pourrait-elle être envisagée...

L'optimisme rayonnant de M. Wright contrastait fortement avec le sobre raisonnement du président et avec le silence observé par le département d'Etat. M. Wright a parlé du plan Arias comme d'*« un événement historique »* qui devrait valoir son auteur le prix Nobel... Certes, il a reconnu que le plan ne prévoyait pas la participation des « contras » aux pourparlers, mais il a indiqué que ceux-ci pourraient être représentés par une tierce partie, par exemple l'Eglise ou une organisation comme la Croix-Rouge. Pourquoi les sandinistes honoreraient-ils leur promesse d'accomplir les réformes démocratiques qui leur sont demandées dans le délai de trois mois ? *« Parce que*, a-t-il dit, *ils subiront la pression de leurs voisins d'Amérique centrale. »*

« Insuffisances »

Bien entendu, les milieux officiels ne partagent pas cet optimisme et restent très sceptiques. Comme le président Reagan l'a indirectement annoncé, la diplomatie américaine va s'efforcer au cours des prochaines semaines, de corriger ce qu'elle considère comme les *« insuffisances »* majeures du plan Arias, concernant notamment les « contras ». Il note que le délai limite fixé à la négociation est de trois mois et non de deux, comme dans le plan américain, et qu'aucune référence n'est faite à une participation des « contras ». En outre, on craint que les sandinistes ne fassent traîner les pourparlers en longueur afin d'obtenir une prolongation du délai. Dans ce cas, les « contras » seraient privés de l'aide américaine pendant près de six mois...

On note également que le plan Arias est moins rigoureux sur le calendrier des mesures de démocratisation demandées à Managua. Mais, surtout, il ne spécifie pas que les sandinistes renoncent à l'aide de l'Union soviétique et de Cuba. Sur ce dernier point, M. Wright et le président Arias ont souligné que le gouvernement du Nicaragua, en signant l'accord de Guatemala, avait pris un engagement. Les milieux officiels estiment qu'il serait imprudent de se contenter de simples promesses.

Le plan Arias a quelque peu compromis la coopération amorcée entre l'état-major démocrate et le président. Il paraît évident que M. Wright, passablement critiqué dans son propre parti pour avoir apporté sa caution au plan Reagan, n'est pas mécontent de « dédouaner » en tenant un langage différent de celui de la Maison Blanche et en vantant les mérites du plan Arias, accueilli seulement du bout des lèvres dans les milieux officiels. Ceux-ci font valoir en privé que la démarche des pays d'Amérique centrale est loin de répondre aux préoccupations américaines.

Mais le département d'Etat peut difficilement dénoncer la formule d'une initiative régionale qu'il a toujours recommandée. En privé, les officiels accordent peu de chances de succès au plan Arias, et certains espèrent même que les sandinistes provoqueront son échec, ce qui favorisera la demande de crédits de 150 millions de dollars en faveur des « contras ». De leur côté, les républicains de droite affichent leur pessimisme. Déjà très critiques quant au plan Reagan, ils attaquent avec véhémence le plan Arias, qui, disent-ils, annoncent l'abandon des « contras ».

HENRI PIERRE.

« Le Matin de Paris » a réuni 10 millions de francs

Le groupe des « dix », désigné par la justice comme cessionnaire du titre *le Matin de Paris*, a réussi à réunir une somme proche des 10 millions de francs nécessaires pour amorcer le redressement du quotidien. Une société de production audiovisuelle, Cravant, vient en effet de donner aux responsables du journal le chèque de 3 millions de francs qui manquaient depuis une semaine pour boucler l'opération. Cet ultime apport financier, négocié le vendredi 7 août, a été confirmé dimanche dans la soirée.

Fondée l'année dernière par des peintres, des écrivains et des universitaires, Cravant est spécialisée dans les productions mêlant images, musique et arts plastiques. Elle avait organisé une *« cérémonie audiovisuelle »*, l'an dernier, à la mémoire du Père Jacques, héros de la Résistance, et travaille aujourd'hui sur le vidéodisque. Selon l'un des responsables de la société, qui préfère garder l'anonymat, *« Cravant soutient* le Matin *au nom d'une sorte de résistance morale. Nous avons besoin de ce quotidien pour combattre la bêtise qui envahit aujourd'hui les médias. »*

Les responsables du groupe des « dix » confirment qu'ils ont réuni l'argent nécessaire à la relance du *Matin de Paris* mais réservent l'annonce de leurs projets au tribunal de commerce qui doit les entendre mercredi.

J.-F. L.

TUNISIE : après les attentats dans des hôtels

Avis de recherche contre quatre membres du Mouvement de la tendance islamique

TUNIS
de notre correspondant

La télévision et les journaux tunisiens ont diffusé, samedi 8 et dimanche 9 août, les portraits de quatre membres du Mouvement de la tendance islamique (MTI) *« impliqués »* dans les attentats du 2 août, et que la police recherche.

Il s'agit de M. Hamadi Jebali, membre du bureau politique du mouvement qui signait les communiqués de celui-ci depuis l'arrestation du secrétaire général, M. Rached Ghanouchi, de M. Salah Karkar, économiste qui avait déjà été condamné à trois ans de prison lors du procès fait au MTI en novembre 1981 et de MM. Fadhel Beldi et Ali Laari.

Dans l'avis de recherche accompagnant les portraits lancés au lendemain des arrestations – annoncées samedi par le ministre de l'intérieur, M. Ben Ali, à l'issue d'un entretien avec le président Bourguiba – *« d'éléments du réseau terroriste »* (1) ayant déposé les engins explosifs dans les hôtels de Sousse et de Monastir, il est demandé à tous les Tunisiens de signaler aux autorités la présence des quatre islamistes car *« la préservation de la stabilité du régime républicain et le maintien de la sécurité sur l'ensemble du territoire national sont la responsabilité de tous »*. Il est précisé que toute personne qui contribuerait à les cacher ferait l'objet de poursuites judiciaires.

D'autre part, le journal gouvernemental *la Presse*, citant des sources informées, a annoncé dimanche, sans autres précisions, que M. Habib Mokni, porte-parole du MTI en France *« s'avère être un membre du réseau terroriste iranien dirigé à Paris par Wahid Gordji. »* Réfugié en France depuis 1981, M. Mokni serait l'auteur du communiqué publié mercredi à Paris dans lequel le MTI rejette toute responsabilité dans les attentats du 2 août (*le Monde* du 6 août).

Ainsi, à environ deux semaines du procès du « réseau khomeiniste », devant la Cour de sûreté de l'Etat, les projecteurs sont-ils braqués sur le seul MIT dont nombre de dirigeants et militants sont en état d'arrestation. Le pouvoir n'entend faire aucune distinction entre les différents courants islamiques auxquels il impute en bloc les désordres du début de l'année à l'université, les récentes manifestations de rue, les liens avec l'Iran et les attentats du 2 août. Toutefois, l'hebdomadaire du Parti socialiste destourien *Dialogue*, reconnaît qu'il existe plusieurs tendances parmi les intégristes, mais pour ajouter aussitôt : *« Rien ne prouve qu'il ne s'agit pas en réalité d'une ruse, d'autant plus que mis à part le départ déclaré de certains dissidents, les différences entre ces tendances n'ont pas été clairement précisées pour que l'on puisse établir qu'il n'existe pas de rapports de solidarité et de coopération étroite entre elles. »*

Depuis plusieurs jours, des centaines de télégrammes condamnant les attentats sont adressés au président de la République par les différents organes du Parti socialiste destourien, et les organisations socio professionnelles. Après la Ligue tunisienne des droits de l'homme, la nouvelle association de défense des droits de l'homme et des libertés publiques, le Parti de l'unité populaire (PUP) et le Mouvement des démocrates socialistes (MDS) les ont aussi fermement dénoncés. *« Ces événements constituent un tournant grave dans la vie politique du pays, et il convient d'en déterminer les causes profondes et d'en tirer les leçons qui s'imposent en s'appuyant sur une analyse d'ensemble sérieuse et sereine de la situation dans le pays, ainsi que sur l'enchaînement des faits qui ont conduit à une telle situation »*, déclare notamment le MDS. Celui-ci appelle aussi à *« un large dialogue national sans exclusive afin de rechercher les voies et moyens de dépassement de l'état de crise actuel »*.

MICHEL DEURÉ.

(1) Aucune indication n'a été donnée sur le nombre et l'identité des personnes arrêtées.

● **Rencontre Honecker-Yakovlev.** – Le chef de l'Etat et du PC est-allemands, M. Erich Honecker, s'est entretenu vendredi 7 août avec M. Alexandre Yakovlev, membre du bureau politique et secrétaire du comité central du Parti communiste soviétique, annonce l'agence est-allemande ADN, sans préciser le lieu de cette rencontre. Jeudi, M. Yakovlev, qui est considéré comme l'un des plus proches collaborateurs de M. Gorbatchev, avait rencontré à Berlin-Est, M. Kurt Hager, membre influent du bureau politique du SED (le Parti communiste). – *(AFP.)*

● **AUSTRALIE : tireur fou : six morts et seize blessés.** – Six personnes ont été tuées et seize autres blessées, dimanche 9 août dans la soirée, dans une rue d'une banlieue de Melbourne, par un homme qui tirait au hasard. La police a arrêté un jeune homme de dix-neuf ans portant un treillis militaire, armé d'un fusil à pompe et d'une carabine de 22 mm. Selon la police le suspect arrêté avait récemment suivi un entraînement militaire et avait bu. Il était toujours interrogé par la police lundi matin. – *(Reuter.)*

● **ESPAGNE : cinquante blessés au cours d'affrontements à Vitoria.** – Cinquante personnes, dont cinq policiers, ont été blessées, samedi matin 8 août à Vitoria, au Pays basque espagnol, au cours d'émeutes provoquées par des extrémistes basques et des punks, a indiqué la police. – *(Reuter.)*



